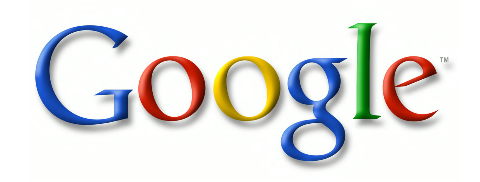



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07029619 3


Gregory VII

GRÉGOIRE VII.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

SAINT THOMAS D'AQUIN.

Corbeil, imp. de Crété.

GRÉGOIRE VII.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

SAINT THOMAS D'AQUIN.

PAR Ét.-J. DELÉCLUZE.

> Turba enim cum Moyse non ascendit in montem; sic nec cum Christo in transfiguratione Christi, multitudo discipulorum assumpta est; sed tres specialiter.
>
> ROGERIUS BACO. *Opus Majus.*

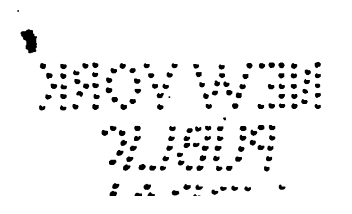
I

Paris,

JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI VOLTAIRE, N. 3.

1844





Mon cher Ami,

Depuis longtemps je désire vous dédier un de mes ouvrages, et si j'ai différé jusqu'ici, c'est que je voulais que l'importance et l'élévation du sujet fussent pour moi une garantie du plaisir certain que vous prendriez à vous occuper de la matière, indépendamment de la forme, plus ou moins heureuse, que je pourrais lui donner. Vous aimez tout ce qui est grand, généreux et puissant; votre esprit se plaît dans les plus hautes régions où pénètrent l'âme et l'intelli-

gence, d'où j'infère que les actions et les écrits de Grégoire, de François et de Thomas vous intéresseront vivement. Lisez donc ce que j'ai écrit sur eux; mais avant tout, acceptez mon livre, comme un témoignage de la profonde et sincère amitié que je vous ai vouée.

E. J. DELÉCLUZE.

Fontenay-aux-Roses, octobre 1843.

AVERTISSEMENT.

Trois hommes également sincères et pieux, mais tout à fait différents de caractère et de tournure d'esprit, ont particulièrement influé sur les moyens employés depuis le onzième siècle pour affermir la religion catholique, et répandre la civilisation qui caractérise encore l'Europe aujourd'hui. Ces trois hommes, mus par le même sentiment et se proposant d'obtenir la même fin, ont cependant opéré très-diversement; l'un Grégoire VII, par *la force;* saint François d'Assise, par *l'Amour*, et le troisième, saint Thomas d'Aquin, par *l'Intelligence.*

L'exercice de chacune de ces facultés appliquées à un seul et même objet, tel est le lien qui rapproche la vie de ces trois grands hommes; telle est aussi la pensée dominante qui constitue l'unité de mon livre.

Ce livre, dont le sujet est bien déterminé comme on voit, fait cependant partie d'un ouvrage beaucoup plus étendu, dont le public a déjà accueilli de nombreuses portions, avec quelque indulgence. Ces trois chapitres sur Grégoire VII, saint François d'Assise et saint Thomas d'Aquin, se lient et se coordonnent avec

ceux de *Roger Bacon*, *Raymond Lulle*, *Rutebœuf*, *Marco Polo*, *F. de Barberino*, *Pétrarque*, *Chaucer*, *Pie II*, *Brunellesco*, *Léonard de Vinci*, *Arioste*, *Rabelais*, *Bernard Palissy*, *André Vésale et Palestrina* qui tous, depuis 1828, ont été successivement insérés dans les différentes Revues publiées à Paris, et dont l'ensemble doit être compris, avec quelques chapitres auxquels je travaille, sous le titre général de *Renaissance*.

En employant ce mode de publication successive, j'ai trouvé l'avantage que je cherchais, celui de soumettre préalablement mes travaux à la critique, et d'en recevoir de nombreux avis dont je profite journellement pour corriger les erreurs et les fautes que j'ai pu commettre dans une composition si étendue et où les sujets sont si variés

Quant aux trois chapitres sur Grégoire VII, saint François et saint Thomas, leur volume et la gravité des matières exigeaient une publication à part; et je la fais d'autant plus volontiers que, ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai la certitude d'offrir au public un ouvrage complet, sinon dans sa forme, relativement au moins, au sujet qui y est traité.

J'attends donc à l'occasion de ces trois chapitres que je publie aujourd'hui, les mêmes conseils de la critique éclairée dont j'ai tiré en effet, de grands secours pour améliorer la partie de mes travaux déjà connue, mais que je réclame de nouveau, afin que je puisse apporter plus de perfection à ceux qui me restent à faire.

Paris, le 24 février 1844.

GRÉGOIRE VII.

1013 — 1085.

Depuis Octavien Auguste, les Césars réunirent en leur personne la double qualité d'empereur et de souverain pontife. Cette dernière dignité avait même toujours été conférée, sous la république, aux magistrats et guerriers dont l'influence personnelle était grande. Cette tradition antique tirait son origine de l'époque des rois de Rome qui, selon l'institution de Numa, régissaient le collége des prêtres et étaient en effet souverains pontifes.

Dans l'ancienne Rome, ceux qui gouvernaient l'état étaient aussi chefs de la religion, et le gouvernement des choses politiques et celui des choses sacrées n'en formaient qu'un seul destiné à développer et affermir la puissance intérieure et extérieure de la république.

Comme on l'a dit souvent et avec raison, la religion des Romains était le culte de la patrie; et chez ce peuple positif, toutes les considérations religieuses ou superstitieuses étaient ordinairement subordonnées à la raison d'état, aux intérêts de l'empire.

C'est peu que de savoir par l'étude que nos lois, nos usages et nos idiomes modernes de l'Occident trahissent notre affinité avec les anciens Romains. Il faut avoir séjourné en Italie, et particulièrement à Rome, pour avoir retrouvé à chaque pas les souvenirs profonds qu'a laissés le peuple-roi. Et malgré la victoire glorieuse et décisive de la civilisation chrétienne sur celle des fils de Mars, la langue et les monuments de ces derniers ont été conservés par les serviteurs du Christ, qui ont fait des églises avec les basiliques, et chantent encore leurs prières en latin. Plus tard on a adopté la législation des Romains, on a appris d'eux l'art de la guerre, on s'est formé le goût sur leurs écrivains, et l'on a même proposé les vertus de leurs grands hommes comme modèles.

On serait tenté de croire qu'il y eut quelque chose de prophétique dans ces paroles du poète Horace, annonçant la durée du Capitole : « *Stet* « *Capitolium fulgens!* » a-t-il dit; et en effet, encore aujourd'hui, aucun habitant de Rome ne regarde les fondements antiques de cet édifice, sans émotion; aucun Romain, si bon catholique qu'il soit,

ne considère la *louve antique* dans le nouveau palais du Capitole, sans éprouver un noble orgueil.

Mais de tous ces débris de l'ancienne Rome, il n'y en a pas qui sollicite plus puissamment la méditation, que ces mots si souvent inscrits sur les ruines des édifices des Césars : « IMPERATOR « ET PONTIFEX MAXIMUS, *empereur et souverain « pontife.* »

En voyant ces hautes dignités qui n'en faisaient qu'une autrefois, on cherche comment elles ont été divisées ; on interroge l'histoire, on se demande si, malgré les efforts que l'on a faits pour les disjoindre, elles ne tendent pas naturellement à se réunir. On se sent disposé à croire que comme l'âme et le corps, le gouvernement des choses de ce monde et celui des intérêts spirituels sont inséparables ; et que chacun de ces pouvoirs isolés tend, par sa nature même, à reprendre, par le concours de l'autre, la portion d'activité ou d'ordre qui lui manque pour agir utilement et à propos.

Les intelligences les plus pures et les plus élevées de l'Italie moderne, à la tête desquelles il faut placer les Dante et les Pétrarque, ont cru reconnaître que ce qui a été fait par le peuple romain n'est que l'accomplissement des volontés de Dieu ; que l'établissement de leur vaste empire venant de Dieu même, a constitué de droit la monarchie par excellence. Cette opinion, ainsi

que celle que l'on avait sur la prétendue perfection du gouvernement de l'empereur Auguste, n'a pas cessé de régner en Italie jusqu'au seizième siècle; et encore aujourd'hui, les préjugés les plus bizarres, les idées les plus burlesques sur la sagesse, et même la sainteté des anciens Romains, se transmettent dans le peuple. A ce sujet, et malgré la gravité de la matière que je traite, je ne puis m'empêcher de rapporter la réponse d'une femme du faubourg Transtévérin qui, interrogée sur le nom du premier pape, dit sans hésiter que c'était Romulus! tant les préjugés favorables à l'ancienne Rome sont fortement imprimés dans les esprits, tant on a toujours été porté; dans l'Italie moderne, à lier non-seulement le présent avec le passé, mais à fondre par des nuances imperceptibles deux choses si contraires, le christianisme et le paganisme. (*Dante, Inf.* c. 4. —*Pétrarque, Trionfi.*)

Ces paroles de l'Évangile : « *Rendez à César ce* « *qui appartient à César, et à Dieu ce qui appar-* « *tient à Dieu,* » ont jeté les fondements de la politique moderne. Depuis qu'elles ont été proférées jusqu'au moment où j'écris, le résultat des efforts tentés pour gouverner les hommes et les états, a été la division des intérêts temporels de ceux de la vie future. Lorsque Jésus-Christ, après avoir prononcé les paroles citées, ajouta celles-ci : « *Mon royaume n'est pas de ce monde ;* » ces deux pensées corollaires jetèrent l'idée d'un système

de politique nouvelle en Europe où toutes les lumières et les usages alors étaient empruntés à l'ancien monde romain.

La puissance illimitée et violente des empereurs, jusqu'à Constantin, et le zèle exclusivement religieux des premiers chrétiens, rendirent cette division des deux gouvernements, forcée en quelque sorte. D'un côté étaient des bourreaux tout-puissants; de l'autre, de pauvres évêques de Rome, dont la dignité suprême n'apparaissait aux yeux des païens qu'au moment où les chrétiens subissaient le martyre.

Pendant les invasions des barbares, puis lors de la double domination en Italie, exercée par les exarques impériaux et les rois lombards, les papes, contraints de plier sous le joug de vainqueurs qui joignaient souvent l'astuce à la puissance, commencèrent à faire l'apprentissage de l'art de gouverner les choses temporelles. C'était à eux que les chrétiens s'adressaient pour obtenir justice, ou au moins des faveurs des rois lombards et de leurs officiers; or, ces affaires qui, pour être bien traitées, exigeaient autant de fermeté d'âme que d'habileté de conduite, contribuèrent à donner de l'importance dans l'état aux pontifes et à la cour pontificale.

Un grand événement pour l'Italie, pour la papauté et par suite pour toute la chrétienté, fut la fin du royaume des Lombards. En 774, le pape Adrien Ier était déjà assez puissant, comme souve-

rain, pour qu'ayant à se plaindre de la mauvaise foi de Didier, roi des Lombards, il autorisât Charlemagne à venir en Italie pour en chasser ce prince. Adrien, de famille noble, joignait au caractère ferme des anciens Romains, la politique souple et adroite qui s'est développée depuis l'ère moderne. Charles, roi des Français, impatient de faire une conquête dont le motif ostensible avait quelque chose de sacré, passa les Alpes, vint en Italie, et après huit mois de siége, prit Pavie et fit Didier prisonnier. Pendant cet intervalle de temps, Charles se rendit à Rome, où il fut reçu comme le libérateur de l'Italie, y passa l'hiver et le carême de l'année 774, temps pendant lequel non-seulement il confirma la donation de l'exarchat de Ravennes, faite à Étienne III par Pépin le Bref, mais augmenta encore la puissance temporelle de l'Église romaine, en ajoutant au premier don fait par son père, des possessions entre l'Adriatique et l'Apennin, depuis l'embouchure de l'Adige jusqu'à Ancône, avec une partie de la Tuscie, en remontant depuis la Méditerranée jusqu'à la source du Tibre (1).

Après la mort d'Adrien Ier, qui était parvenu à

(1) La fameuse donation tant reprochée à Constantin, par Dante, et dont les papes se sont souvent autorisés, était une constitution, première source des richesses de l'Église il est vrai, par laquelle cet empereur, en 321, donna aux églises le droit d'acquérir des biens-fonds, et aux particuliers la liberté de faire des testaments en leur faveur.

donner déjà une si grande importance au gouvernement temporel du Saint-Siége, son successeur, Léon III, aussi ferme et non moins habile, s'étant rétabli sur le trône pontifical d'où il avait failli être expulsé par les intrigues de sa propre cour, accomplit en sa double qualité de chef de l'Église et de souverain temporel, un acte qui constitua, en les liant d'intérêts, la puissance des papes et celle des empereurs.

Depuis l'an 476, que l'empire d'Occident avait été renversé par Odoacre, roi des Hérules, le titre en demeura éteint jusqu'au huitième siècle, espace de temps pendant lequel l'Italie demeura successivement assujettie aux Hérules, aux Goths et aux Lombards. Charlemagne ayant conquis ces derniers et soumis l'Allemagne, réduisit sous ses lois tous les peuples que sa naissance ou la puissance de ses armes lui soumirent. Devenu supérieur aux empereurs d'Orient, Charles résolut alors de faire revivre la dignité impériale en Occident, et dans cette intention il se rendit à Rome.

Rien ne fait mieux ressortir les effets de la division des pouvoirs temporel et spirituel, ainsi que le caractère de la politique des nations chrétiennes qui en fut le résultat, que l'accord du vainqueur des Saxons et des Goths-Ibériques avec le successeur de saint Pierre ; l'un ne pouvant se passer de la consécration religieuse devevenue indispensable dans l'esprit des peuples,

l'autre sentant le besoin de consolider et d'étendre sa force matérielle pour donner de l'autorité à sa parole. Voici, en abrégé, comment les choses se passèrent en l'an 800 ou 801, lorsque Léon III venait de repousser les accusations qu'on lui imputait, et d'être accueilli par son clergé qui déclara n'avoir pas le droit canonique d'examiner la conduite du souverain pontife. Il arriva que le jour de Noël, Charles étant venu entendre la messe à la basilique de Saint-Pierre, après s'être incliné respectueusement devant l'autel, et se disposant à partir, le pape Léon III s'approcha de lui et posa sur sa tête une couronne très-précieuse. Cette action frappa le clergé et le peuple qui, toujours fidèles aux vieilles traditions romaines, comme je l'ai dit, proclama à grands cris et par trois fois la formule usitée à la création des empereurs : « *Vie et victoire à Charles, Au-« guste, couronné de la main de Dieu, grand et « pacifique empereur des Romains!* » Léon consacra ensuite Charles avec l'huile sainte, ainsi que Pépin son fils, roi d'Italie; puis celui-ci s'étant prosterné devant son père, le reconnut pour son seigneur et souverain. Ainsi eut lieu, comme par hasard, bien que tout eût été concerté six ans avant (774), dans un concile tenu à Rome, auquel assista Charles, le sacre du premier empereur d'Occident.

La cour de Rome était florissante et même riche, puisqu'elle donnait des couronnes si pré-

cieuses ; et si l'on en juge par la somptuosité des présents que Charles fit à la basilique de Saint-Pierre de Rome, après son sacre, il faut en conclure que l'Église était très-puissante, spirituellement et temporellement. Mais ses richesses matérielles devaient bientôt augmenter encore, et surtout reposer sur des fondements plus solides.

Le fils et le successeur de Charlemagne, Louis le Débonnaire, qui dans l'excès de son zèle religieux, combla de présents et de faveurs le clergé dont il ne se fit cependant point aimer, reconnut et affermit les fiefs dépendant des églises, genre de propriété qui s'était établie depuis que les revenus ecclésiastiqnes étaient assez considérables pour que les évêques eussent jugé à propos de donner des terres à des hommes libres, afin d'augmenter les troupes du royaume et de s'assurer à eux-mêmes des défenseurs. Cette circonstance importante qui rendait le clergé riche propriétaire territorial, seigneur et guerrier, l'associa aux intérêts temporels de la féodalité, et par cela même lui ôta son caractère apostolique en l'entraînant avec promptitude dans tous les vices qui résultent toujours de l'excès des richesses, du pouvoir et du luxe.

Déjà depuis quelque temps le clergé de Rome avait plusieurs fois intronisé les papes sans attendre l'approbation des empereurs, lorsque Nicolas Ier ayant été élevé sur le Saint-Siége (858) et étant allé peu de temps après visiter l'empereur

Louis (le Débonnaire ou de Bavière) dans son camp près de Rome, le prince temporel vint à pied au-devant du pontife, prit son cheval par la bride, baisa, dit-on, ses pieds lorsqu'il fut à terre, et donna ainsi un exemple d'humilité qui, imité par quelques-uns de ses successeurs, devint un titre que la papauté fit valoir, à l'occasion, contre la dignité impériale.

Ce même pape Nicolas excommunia bientôt après l'empereur Lothaire pour cause de divorce; mais le pontife suivant, Adrien II, trouvant en Charles le Chauve, roi de France, un prince qui connaissait aussi bien l'étendue de sa puissance que les bornes de celles du Saint-Siége, fut obligé de reculer devant les injonctions du monarque français.

Cette fois la puissance spirituelle céda au pouvoir du siècle, et lorsque ce même Charles le Chauve fut couronné à Rome (875) par le pape Jean VII, « il le fut par nous, dit ce pontife en « plein concile (*Concil. rom.*, Labb., t. IX, p. 296), « avec justice, et nous l'avons approuvé avec le « consentement et le vœu de nos frères les évêques « et des autres ministres de la sainte Église ro- « maine, de l'illustre sénat, de tout le peuple ro- « main, et de la noblesse (*gentisque togatæ*) ; et « suivant l'ancienne coutume, nous l'avons élevé « solennellement à l'empire et décoré du nom « d'Auguste » paroles qui indiquent clairement qu'alors et lorsque les papes avaient affaire à

des princes jaloux de leurs droits, le concours du clergé et du peuple de Rome était indispensable pour que l'élection d'un empereur fût régulière.

Dix ans après cet événement (885), Charles le Gros, étant empereur, refusa de reconnaître le successeur d'Adrien III, Étienne V, par cela seul qu'on n'avait pas attendu son consentement pour la cérémonie de la consécration du nouveau pontife. Afin d'apaiser le monarque, il fallut qu'Étienne lui envoyât les signatures de trente évêques, de tous les prêtres et cardinaux-diacres de Rome, du clergé inférieur et des magistrats de cette ville qui l'avaient unanimement élu et avaient souscrit l'acte de sa consécration. (*Voyez Muratori*, *Annali d'Italia*, t. V, p. 154.) Ce qui démontre : d'abord que les empereurs étaient en droit de ne reconnaître la validité de l'élection d'un pontife, que lorsqu'elle avait été faite concurremment par le clergé et les citoyens, et qu'enfin l'usage voulait que l'élection du prince de l'Église fût ratifiée par le chef de l'empire.

Chaque année quelque événement nouveau rendait la lutte plus vive entre le sacerdoce et l'empire. En 892, le pape Formose, homme singulier d'ailleurs, avait couronné empereur, Lambert, duc de Spolète; et par une fantaisie qu'on ne pardonnerait pas à un prince temporel, ce pontife s'étant brouillé avec son protégé, appela pour le supplanter, Arnolphe, roi de Germanie,

qu'il couronna comme son prédécesseur, en 896, en ayant soin d'insérer dans le serment que les Romains prêtèrent à ce nouvel empereur, cette clause remarquable : « *Sauf la foi due à For-« mose* » (1).

Pendant le dixième siècle, le plus déplorable de l'ère moderne pour l'Église ainsi que pour les gouvernements temporels, tant à cause de l'ambition rapace qu'excitait le régime féodal, que par l'ignorance et la corruption des mœurs qui empoisonnaient tout, le clergé qui cependant était le corps où il y avait le plus de foi, de lumières et de probité, fournit des exemples des plus grands scandales. Ce reproche s'adresse particulièrement au haut clergé; car, tandis que la discipline monastique se raffermissait par d'excellentes réformes, comme à l'abbaye de Cluny, dont Grégoire VII fit bientôt partie, la plupart des pontifes furent des créatures des empereurs ou d'autres souverains, envers lesquels ils s'acquittèrent souvent de leur élévation par de lâches complaisances. Ce fut un Jean XII, patrice de Rome, qui, à l'âge de dix-huit ans, s'empara du Saint-Siége, offrit la couronne à l'empereur Otton I[er], changea

(1) Voici la formule du serment : « Juro per hæc omnia Dei « mysteria, quod salvo honore et lege mea, *atque fidelitate « Domini Formosi Papæ*, fidelis sum et ero omnibus diebus « vitæ meæ Arnolfo Imperatori, et nunquam me ad illius infi-« delitatem cum aliquo homine sociabo. » (*Muratori, Annali d'Italia*, t. V, p. 196.)

le palais de Latran en lieu de prostitution, et fut enfin déposé par ce même Otton qui s'était fait sacrer par l'archevêque de Mayence; c'est le successeur de Jean, Léon III, honnête homme sans doute, mais qui se laissa nommer pape dans ce même concile où Otton avait fait déposer Jean; c'est Benoît V, qui dans le même moment accepta le pontificat des Romains, lesquels, après avoir juré fidélité à l'empereur, donnèrent, par leur légèreté, le triste spectacle de deux pontifes se disputant le Saint-Siége; c'est Jean XIII, dont l'orgueil et les cruautés ensanglantèrent Rome pour satisfaire la vengeance impériale; c'est Grégoire V, petit-fils de l'empereur Otton, qui se fit nommer par le crédit d'Otton III, roi de Germanie, dont il était cousin, et qui, pour plaire à l'empereur, prêta les mains à la vengeance la plus atroce exercée envers son antagoniste l'antipape Jean XVII.

Ces exemples pris parmi les hommes que les passions des princes temporels ont placés sur le trône de saint Pierre, feront comprendre quelle devait être la corruption de la plus grande partie du haut clergé que sa naissance, ses seigneuries féodales et ses richesses associaient aux grands du monde dans le partage de la puissance et des richesses.

La complaisance réciproque des empereurs et des papes à se donner l'anneau pastoral et la couronne, au dixième siècle, était poussée à un point

qui explique comment depuis le pontife jusqu'au curé de village, depuis le roi jusqu'au bailli de sénéchaussée, il s'opérait des capitulations de conscience à l'aide desquelles le clergé et les laïques faisaient un continuel échange des dignités et des offices dont ils pouvaient disposer. L'empereur, les rois, les ducs maîtres des abbayes, des prélatures et des bénéfices, ne les destinaient alors qu'à ceux des ecclésiastiques sur la complaisance desquels ils pouvaient compter pour en recevoir l'absolution de leurs faiblesses et même de leurs crimes. Il arrivait même que les bénéficiaires payaient ces faveurs en argent comptant, et qu'un prince, pour acquitter sa promesse, ne craignait pas de forcer la main aux évêques, au pape même, en leur faisant sentir ou qu'ils lui devaient leur élévation, quand il l'avait accordée, ou qu'il la leur refuserait, s'ils ne l'avaient pas encore obtenue. En somme, il se faisait un trafic infâme des choses spirituelles et temporelles, monnaies différentes, mais que l'on avait réduites à la même valeur et dont le clergé, ainsi que les laïques, faisait usage pour se gorger de toutes les voluptés et se racheter de tous les crimes.

Tel fut l'état de l'Europe pendant le dixième siècle et la moitié du onzième, lorsque Hildbrand qui devait relever la gloire du Saint-Siége, et faire une révolution importante dans le monde chrétien, sous le nom de Grégoire VII, apparaissait.

Enfant de Dieu jeté sur la terre, Hildbrand dont le nom indique une origine tudesque, naquit en Toscane. Selon les uns, il était issu d'un charpentier; selon les autres, il appartenait à la noble famille Aldobrandi, des comtes de Saône. Mais un homme d'un caractère aussi fort et d'une intelligence aussi élevée que Grégoire VII, peut très-bien se passer d'aïeux. Au surplus, enfant de l'Église, il en devint le soutien et le père, et cette parenté en vaut bien une autre.

Il fut élevé à Sainte-Marie du mont Aventin. L'abbé de ce couvent qui était son oncle, dit-on, veilla à sa première éducation, et l'archiprêtre Gratien, qui devint pape sous le nom de Grégoire VI, fut un de ceux qui mirent le plus de zèle à l'instruire. Hildbrand fit des progrès rapides dans ses études; mais lorsqu'il eut pris quelques années, son saint protecteur craignant pour lui l'exemple des mœurs corrompues du clergé de Rome souillé du double vice de la simonie et du concubinage, il le fit partir pour le monastère de Cluny en France, où le jeune moine, après être demeuré six ans sous la discipline de saint Odilon, obtint de lui la permission de revenir à Rome pour introduire dans le couvent de Sainte-Marie la règle du monastère de Cluny. Le souvenir de cette abbaye qui se distinguait alors par la pureté rigide de sa discipline monastique, et où l'on ne s'occupait absolument que des choses qui se rapportent au salut de l'autre vie, affermit encore

dans l'esprit d'Hildbrand cette volonté qui lui était naturelle, de modérer la fougue de sa jeunesse et de vivre saintement. Cependant l'observation des devoirs que le jeune moine s'était imposés, ne l'empêcha pas de cultiver assidûment son esprit; et si l'on est obligé de s'en rapporter au témoignage de ses contemporains, pour savoir avec quelle grâce et quelle force il annonçait la parole de Dieu, le précieux recueil des lettres qu'il a écrites pendant son pontificat, nous reste pour preuve de l'érudition, de l'étendue de connaissances en tous genres, et des talents littéraires que possédait cet homme si distingué par son esprit, si grand par son caractère.

Beaucoup d'obscurité et une grande confusion de dates, règnent dans l'énumération des faits qui se rattachent à cette première partie de la vie d'Hildbrand. A son retour à Rome, tout en s'acquittant des devoirs que lui avait prescrits saint Odilon, il fut, assure-t-on, introduit à la cour de l'empereur Henri III, dit le Noir, en qualité de précepteur de son fils Henri, ce qui fournit au jeune moine les premières occasions de connaître et d'étudier l'esprit et les mœurs de la cour impériale. Vers ce temps, dégoûté des spectacles scandaleux que Rome lui avait offerts, il retourna à l'abbaye de Cluny dont il fut nommé prieur, et où il resta jusqu'en 1044, lorsque Gratien, qui avait pris part à son éducation, fut élevé au trône pontifical sous le nom de Grégoire VI (1044).

Ici commence le grand rôle que prit Hildbrand dans la chrétienté ; et pour en faire sentir toute l'importance, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur la marche compliquée des affaires temporelles et spirituelles, gouvernées alors par les empereurs et les papes.

L'empereur Henri III, qui choisit Hildbrand pour le précepteur de son fils, résolut en 1046 d'aller en Italie. Les voyages des empereurs allemands étaient annoncés un an d'avance, afin que tous les feudataires de la couronne impériale, se présentassent, comme ils y étaient tenus, dans une plaine voisine de Plaisance, pour faire acte de soumission; les seigneurs y conduisaient leurs arrière-vassaux, et les vassaux de la couronne qui ne comparaissaient pas, perdaient leurs fiefs ainsi que les arrière-vassaux qui ne suivaient pas leurs seigneurs. Après avoir terminé cette revue qui indique suffisamment la rigueur brutale du gouvernement temporel en Italie, Henri, instruit de ce qui se passait à Rome, se dirigea vers cette ville, moins pour recevoir la couronne impériale que pour mettre un terme aux désordres de la cour pontificale, comme quelques années avant il avait mis à la raison l'archevêque Héribert, auteur d'une révolte dans le Milanais.

En effet, trois papes, se disputant le trône, divisaient le clergé et le peuple en trois factions prêtes à en venir aux mains pour soutenir leurs protégés. L'un était Benoît IX, Théophylacte,

jeune libertin qui souillait le palais de Latran de ses débauches; puis un Sylvestre II que l'on opposa pendant trois mois à Théophylacte qui remonta violemment sur le trône pontifical, avec le secours des comtes de Tusculum, ses parents, pour en descendre enfin en le cédant par une transaction simoniaque, à Gratien qui y souscrivit et parvint ainsi au Saint-Siége sous le nom de Grégoire VI.

Le conflit des prétentions de ces trois pontifes résume on ne peut plus clairement l'état de corruption et de malheur où était tombée Rome spirituelle et temporelle. Benoît IX, ce jeune débauché, élevé sur le Saint-Siége par les intrigues de sa famille, avait les formes en sa faveur; son élection était canonique. Sylvestre II, au contraire, évêque de Sabine, ecclésiastique irréprochable, mais poussé malgré lui sur le trône, par la partie du clergé et du peuple que la conduite de Benoît indignait, se trouvait être usurpateur; et enfin Gratien, Grégoire VI, qui passait avec raison dans l'esprit de tous les hommes pieux et éclairés, pour un prêtre d'élite, se trouvait entraîné, pour faire cesser les scandales de Benoît IX, à lui acheter la chaire de saint Pierre.

Grégoire VI, en prenant possession de sa nouvelle dignité, trouva le temporel dans un tel état de pénurie, qu'il put à peine se nourrir. Toutes les routes qui aboutissent à Rome étaient infestées de brigands et d'assassins qui en éloignaient

les pèlerins et les fournisseurs. Des excès horribles se commettaient jusque dans Rome, et l'on porta l'audace sacrilége jusqu'à voler les offrandes déposées par les fidèles sur le tombeau des saints apôtres. Après avoir vainement employé les excommunications pour réprimer de tels désordres, Grégoire eut recours à d'autres moyens et leva des troupes avec lesquelles il parvint à purger la ville et les routes, et enfin à rétablir l'ordre dans les environs de Rome. (*Malmesbury.*) Mais soit que les partisans des deux autres papes cherchassent tous les moyens de nuire à Grégoire VI, ou, ce qui est plus croyable, que les Romains, jaloux de toute autorité et accoutumés aux désordres, se fussent promptement lassés d'une amélioration qu'ils avaient demandée, on fit un crime au pape de ses rigueurs salutaires, et on répéta qu'un homme de sang était indigne de célébrer les saints mystères.

Ces plaintes mêlées au bruit que faisait la scandaleuse concurrence des trois papes, parvinrent jusqu'aux oreilles de Henri III, qui se décida à descendre en Italie et à pousser jusqu'à Rome.

A peine arrivé dans cette ville, il convoqua un concile à Sutri, auquel il assista, et où, après avoir fait déposer comme simoniaques les trois pontifes qui se maintenaient l'un contre l'autre, Benoît IX, Sylvestre II et Grégoire VI, il désigna pour le Saint-Siége un Allemand, Suidger, évêque de Bamberg, qui fut élu pape et intronisé

sur-le-champ sous le nom de Clément II. Cet ecclésiastique pieux et probe était connu surtout par son horreur pour la simonie qu'il combattit en effet avec courage pendant son règne qui ne dura que deux mois. Aussi Henri III, en le choisissant, fit-il un acte louable, quoique par la déposition violente des trois papes, dont l'élection de deux, Benoît et Sylvestre, pouvait passer pour valide, l'empereur abusât témérairement de la puissance temporelle et la mît fort au-dessus de celle de l'Église. Le mérite de cette justice faite à Sutri diminuait d'ailleurs aux yeux de ceux qui venaient d'être témoins de l'entrée à Rome de Henri III, lequel, n'étant encore que roi des Romains, se fit immédiatement couronner empereur par celui qu'il venait de placer sur le trône pontifical, en exigeant, par serment, de ce nouveau pontife et du peuple romain « de « ne jamais procéder à l'élection d'un pape *sans* « *l'ordre de l'empereur.* » (*Platina.*)

Dans ses pieuses intentions, Grégoire VI, pour mettre un terme à des scandales auxquels sa position personnelle et l'excès de la corruption de ce temps lui avaient fait prendre part, se soumit humblement au décret de Sutri et se retira. On croit qu'Hildbrand, qui a toujours conservé un profond respect pour la mémoire de Grégoire VI, l'un de ceux qui formèrent sa jeunesse, fut le conseiller de son ancien maître en cette occasion ; et l'on prétend que, frappé de l'humilia-

tion où était tombée l'Église par les prétentions des trois papes, dans l'impatience qu'il éprouvait de rétablir la discipline, il conseilla à Grégoire VI de se soumettre aux décisions du concile pour donner une preuve et un grand exemple de subordination et d'obéissance chrétiennes.

Ces conjectures sont naturellement fondées sur la conduite que tint Hildbrand envers Gratien, le pape déposé, qu'il suivit, quoiqu'à regret, jusque dans une ville d'Allemagne, séjour désigné à l'ex-pontife par le nouvel empereur.

Une grande obscurité règne sur cette époque de la vie d'Hildbrand. Il semblerait qu'à son retour d'Allemagne, il passa en France et se rendit à l'abbaye de Cluny dont il fut nommé prieur et où il demeura jusqu'en l'année 1049.

Depuis la déposition de Grégoire VI, et pendant les règnes assez courts de Clément II et de Damase II, évêques allemands portés au trône pontifical d'après la désignation de Henri III, ce prince s'efforça évidemment de confondre l'épiscopat de Rome avec la dignité impériale, et, à la mort de Damase II, cette prétention se manifesta avec plus de hardiesse encore. Dans un synode de prélats et de seigneurs, tenu à Worms, par cet empereur, Brunon, fils du comte d'Egesheim, allié à l'empereur et évêque de Toul, fut nommé tout d'une voix pontife. Cet acte parut si hardi à celui qui venait d'être élu, qu'il n'accepta

qu'avec peine et sous la condition qu'il se rendrait à Rome pour faire approuver et confirmer son élection par le clergé et le peuple de cette ville.

En quittant Worms, Brunon, voulant revoir son évêché de Toul où il avait siégé vingt-deux ans, crut devoir passer à l'abbaye de Cluny, et s'y présenta avec les vêtements et les insignes de la dignité pontificale. Hildbrand, prieur du couvent, et l'abbé allèrent au-devant du nouvel élu, auquel ils firent l'accueil le plus respectueux. Mais le prieur, cet Hildbrand qui devait bientôt s'élever si fortement contre l'empiètement de l'autorité impériale, saisit cette occasion de faire voir que, de quelque côté que vinssent les infractions faites à la discipline et aux lois ecclésiastiques, il emploierait constamment ses efforts, non-seulement à les blâmer, mais à empêcher qu'elles ne fussent impunément commises. Brunon, ou Léon IX, car il prit ce nom, dont l'âme était pieuse et l'esprit docile, frappé de l'autorité et de l'éloquence avec lesquelles Hildbrand parla, lui donna tout à coup sa confiance, ce dont le prieur profita pour lui représenter, avec tous les ménagements que méritaient l'âge et les dignités du nouveau pape, qu'il avait tort de porter les habits pontificaux; qu'il lui convenait au contraire de se présenter dans Rome avec de simples vêtements; car autrement, tout le monde lui dirait, à son entrée en cette ville :

« Que la puissance de créer un pontife n'avait « pas été donnée par Dieu à Henri III, mais au « clergé et au peuple romain. »

Brunon, sentant l'importance et la profondeur de ces conseils, promit de les suivre. Que ces deux personnages aient été ensemble à Rome, ou qu'ils s'y soient rendus chacun de son côté, toujours est-il certain qu'Hildbrand se trouva dans cette ville lorsque Brunon s'y présenta. Le pontife élu de l'empereur, docile aux conseils du prieur de Cluny, arriva donc vêtu d'un habit de pèlerin, les pieds nus, s'avançant ainsi dans la ville éternelle. Et, comme le clergé et le peuple se pressaient à sa rencontre, en chantant des hymnes et en poussant des cris d'allégresse, Brunon les arrêta et leur dit : « Le choix du « peuple et celui du clergé, ainsi que l'autorité « des saints canons, doivent l'emporter sur toute « nomination antérieure, et je suis prêt à re- « tourner dans mon pays, si mon élection n'a pas « vos suffrages. »

Cette soumission aux lois canoniques ainsi qu'aux vieilles traditions romaines, pénétra d'admiration le peuple et le clergé qui, par une acclamation universelle, reconnurent Brunon pontife. Cet événement eut lieu le 2 février 1049. Le 12 du même mois, se fit l'intronisation, et le premier usage que Léon IX fit de son pouvoir, fut de nommer son ami, son conseiller Hildbrand, cardinal-diacre de la sainte Église romaine et ad-

ministrateur du couvent de Saint-Paul. (*Platina.*)

On peut croire que, jusqu'à ce moment de sa vie, Hildbrand, porté par ses inclinations naturelles à la piété la plus pure et à l'observation rigoureuse des devoirs sacerdotaux, n'avait fait que caresser dans son esprit l'espoir de réformer les abus de son siècle, en rétablissant la discipline parmi le clergé, et de rendre à ce corps le droit de reprendre et de diriger les hommes vivant selon le monde. Mais lorsqu'il se sentit fort de la confiance d'un pape, et revêtu de dignités éminentes, il s'occupa aussitôt de commencer la réalisation de ses vastes projets.

Depuis la venue de Jésus-Christ, jusqu'à l'époque dont nous nous occupons, l'Église avait eu trois fléaux à combattre : la persécution qui dura depuis Néron jusqu'à Constantin ; puis les hérésies et les schismes qui divisèrent les chrétiens pendant six siècles, et enfin la corruption des mœurs qui, sous les descendants de Charlemagne, gagna des princes temporels jusqu'aux dignitaires de l'Église, par l'établissement et l'usage des lois féodales qui ne tardèrent pas à régir tous les états de l'Europe.

Cette corruption, horrible déjà chez les princes et les grands de la terre, mais plus révoltante encore dans le clergé institué pour donner au contraire de saints exemples, était devenue, au onzième siècle, quelque chose de monstrueux et de presque incompréhensible pour les hommes de

notre temps; le degré d'abjection où était tombé le clergé d'alors est tel, que forcé comme je le suis ici d'en parler pour faire comprendre et expliquer la conduite et les projets d'Hildbrand, j'aurai recours aux propres paroles de ses contemporains, prêtres irréprochables et qui, ainsi que le conseiller de Léon IX, aspiraient à une réforme indispensable. « Qui ne comprend, dit « saint Anselme de Lucques (2e *discours*), que « les désordres du clergé et le trafic des investi- « tures sont la source de la simonie, cause de la « perte de toute religion? En effet, quand on s'at- « tend à obtenir du prince la dignité épiscopale, « les clercs méprisent leurs évêques et s'éloignent « de l'Église. Les uns prodiguent l'or aux cour- « tisans pour acheter leurs recommandations; « d'autres font des dépenses folles, pour servir à « la cour pendant plus de dix ans, endurant avec « patience l'intempérie des saisons ou les incom- « modités des voyages, et ils vivent ainsi, sou- « haitant la mort de celui dont ils briguent la « place, ou horriblement jaloux de ceux par les- « quels ils craignent d'être supplantés. Enfin le « choix qui résulte de là est quelquefois si « mauvais, que la dignité épiscopale devient le « partage de serfs ou de débauchés, parce que « l'on est certain que de telles gens, une fois « nantis de dignités ou d'offices, n'oseront pas « reprendre les péchés des grands qui les ont « élevés. »

Le régime féodal fut donc la cause première de la corruption du clergé qu'il força de faire le métier de la guerre, de se mêler du gouvernement de l'État, de fréquenter les cours et les camps, et de changer ses églises et ses monastères en forteresses. Aussi les ecclésiastiques qui ne demeurèrent pas purs dans leur foi et dans leurs œuvres, comme s'y maintinrent Hildbrand, l'abbé Hugues de Cluny, saint Anselme et Pierre de Damien, devinrent-ils courtisans éhontés, soudards sans pitié, trafiquant à leur profit ou à celui des autres de toutes les dignités ecclésiastiques, et se livrant sans honte et sans réserve aux plaisirs de la chasse, du jeu et de la table, ainsi qu'aux plus infâmes débauches (1).

Pierre de Damien, qui n'eut que le courage de la résignation et s'était fait ermite pour fuir le spectacle des vices dont il a laissé des tableaux si effrayants, sentait cependant que tout espoir de régénération n'était pas perdu, et que, malgré cette corruption presque générale du corps ecclésiastique, la constitution de l'Église chrétienne et la puissance pontificale étaient assez fortes et assez puissantes, pour relever cette fois encore

(1) Outre le concile de Mayence tenu en 1049, par Léon IX, où l'on condamna la simonie et le *mariage des prêtres*, on peut lire dans les œuvres de Pierre de Damien, un livre intitulé « *Gomorrhianus*, adversus clericos qui contra naturam « peccabant, » sur la composition duquel le pape Léon IX le félicite par une lettre. (Labbe. vol. IX, page 1000.)

la société européenne qu'elle avait déjà sauvée de la fureur des barbares du nord. Aussi, lorsque Pierre vit son ami Hildbrand près du trône, écrivit-il : « Il faut que la réforme parte de Rome; « si Rome ne rentre pas dans la voie des amé- « liorations, le monde restera encore longtemps « plongé dans un abîme d'erreurs. Le siége de « saint Pierre doit enseigner au monde la manière « de se conduire, et donner l'exemple de toutes les « vertus; et c'est du chef que doivent partir la « réforme et la régénération ; c'est lui qui doit « déclarer la guerre au vice, l'extirper et jeter « les fondements de la paix du monde. C'est lui « qui doit prêter main forte à tous ceux qui sont « persécutés pour la justice et la vertu. »

Telle était l'expression des pensées sur lesquelles Hildbrand méditait depuis sa jeunesse, mais qu'il allait enfin essayer de mettre en pratique.

Il faut l'avouer, quoiqu'on ne puisse procéder fort souvent que par conjectures dans cette première partie de la vie d'Hildbrand, les actes de l'autorité pontificale, du moment qu'il eut pris part aux affaires, sont tellement empreints de cet esprit de réforme dont on sait qu'il était sans cesse préoccupé, que l'on ne peut méconnaître l'impulsion nouvelle qu'il avait imprimée aux idées de Léon IX et de la partie saine du clergé en Europe. A peine ce pontife eut-il pris possession du trône, qu'il alla en France, où il tint un concile dans la

ville de Reims. On y défendit à tout autre évêque qu'à celui de Rome, sous peine d'anathème, de prendre le titre d'*Apostolique*, et plusieurs prélats et abbés, convaincus de simonie, furent déposés. Un mois après, ce même pape étant à Mayence ouvrit un nouveau concile composé de quarante-deux évêques, et l'on y condamna de la manière la plus sévère les crimes de simonie et les mariages contractés par les prêtres. On s'éleva avec force contre le divorce parmi les laïques, et contre la conduite scandaleuse des moines. Le service militaire, la spoliation du bien des pauvres, et des crimes et des vices honteux qu'on ne peut désigner, furent interdits ou condamnés dans la personne des ecclésiastiques qui s'étaient laissés aller à ces excès. Dans leur ensemble, les actes de ce concile prouvent clairement que la débauche, la vénalité des dignités ecclésiastiques et la simonie étaient des vices si généralement répandus alors, que la plus grande partie du clergé en regardait la condamnation comme une nouveauté imprudente qui dérangeait l'ordre établi.

Cependant, caché en quelque sorte à l'ombre du trône pontifical, Hildbrand venait de faire l'essai de ses forces en s'assurant que le vice n'était pas invulnérable. Toujours sous l'influence de ses avis, Léon IX fit bientôt interpeller Bérenger, archidiacre d'Angers, qui fut condamné et privé de la communion de l'Église à cause de ses sentiments hérétiques sur l'Eucharistie ; les évêques de Ver-

œil et de Spire, furent excommuniés pour crime d'adultère par le pontife, et toutes les fois que l'occasion s'en présenta, il sévit contre les simoniaques avec la dernière rigueur.

Mais des événements d'une tout autre nature ne tardèrent à faire ressortir l'habileté avec laquelle Hildbrand devait traiter la politique temporelle.

Depuis cinquante ans environ, que les Normands s'étaient victorieusement établis dans la basse Italie, leurs conquêtes ou plutôt leurs brigandages, les avaient rendus tout-à-fait redoutables. Des plaintes à ce sujet furent adressées par les habitants de la Pouille à Léon IX, dont ils implorèrent l'intercession et des secours. Le pontife qui n'était pas lui-même exempt de crainte pour ses états, prit l'affaire en considération, et résolut d'aller trouver l'empereur Henri jusqu'en Pannonie d'où ils revinrent jusqu'à Worms. Léon IX ramena avec lui de cette ville cinq cents guerriers allemands qui l'escortèrent jusqu'à Rome. A ce fonds de troupes aguerries, le pontife joignit les Campaniens et les Apuliens volontaires qui, avec les habitants d'Ancône, marchèrent sous son commandement contre les Normands. Ceux-ci, commandés par Robert Guiscard, étaient inférieurs en nombre. Étonnés de voir des troupes allemandes et ne s'exposant pas sans terreur à l'animadversion d'un pape, ils firent d'abord des propositions de paix que le pontife, trop confiant

dans les forces qu'il commandait, et à ce qu'il paraît même dans ses talents comme général, crut devoir rejeter. Alors la bataille se donna dans la plaine près de Civitella où, à l'exception des Allemands qui se firent hacher jusqu'au dernier par les Normands, toute l'armée apostolique prit la fuite. Les vainqueurs ne tardèrent pas à se saisir du pontife qui, d'une éminence voisine, observait encore, en se flattant, les résultats de la bataille. En cette occasion il se passa une scène qui caractérise les temps modernes, car on en chercherait vainement une analogue dans toute l'antiquité. En abordant Léon IX qu'ils firent prisonnier, les Normands vainqueurs lui demandèrent son pardon et sa bénédiction, grâce qui leur fut accordée, ce qui n'empêcha pas Robert Guiscard d'emmener le pontife prisonnier dans son camp.

Hildbrand n'avait certes pas conçu ni approuvé cette campagne ; et si les historiens se taisent à ce sujet, ce que l'on sait déjà de la manière habile et prudente dont l'archidiacre usait des forces spirituelles de l'église, doit faire penser qu'il n'avait point approuvé une expédition militaire que le pape se proposait de commander en personne. Léon paya sa faute par huit ou neuf mois de captivité dans la ville de Bénévent, qu'il employa à des exercices continuels de piété. Quant à Hildbrand, il ne resta sans doute pas inactif pendant cet espace de temps, et tout en travaillant à faire rendre la liberté au pontife romain, il négocia

cette affaire de manière à réparer la défaite de Civitella. Bien plus, il prétendit faire tourner la victoire des Normands au profit du Saint-Siége. Le vainqueur exigeait pour rançon l'investiture, au nom de saint Pierre, et comme fief de l'église, de toutes les conquêtes déjà faites ou à faire dans la Pouille, dans la Calabre et la Sicile. La vanité blessée de général battu, portait Léon IX à rejeter de jour en jour une demande qu'au fond de l'âme il savait bien qu'il serait forcé d'accorder. Mais Hildbrand qui saisissait les choses de haut et savait avec quelles armes l'Église peut véritablement faire des conquêtes et les affermir, fit entendre la voix de la raison au souverain prisonnier, en lui démontrant que le Saint-Siége ne pourrait qu'y gagner en souscrivant à la demande de Robert Guiscard et de ses Normands. En effet, par ce traité accepté par le vaincu, on obtenait beaucoup plus que ce qu'eût produit une victoire ; car de ce moment, le Saint-Siége acquit un droit de suzeraineté sur des pays et des terres hors de toutes ses prétentions, et il se fit, ou espéra au moins se faire des alliés de tous les seigneurs normands qui, devenant possesseurs tranquilles de conquêtes rendues sacrées aux yeux de tous les peuples chrétiens, devaient rester fidèles à l'autorité qui leur avait accordé cette faveur.

L'importance d'Hildbrand croissait de jour en jour et la confiance que l'on mettait en lui était telle, qu'à la mort de Léon IX, le clergé et le

peuple de Rome le chargèrent d'aller en Allemagne pour obtenir de l'empereur la permission de choisir en leur nom, celui qu'il jugerait le plus digne de la papauté, *parce qu'à Rome il ne se trouvait personne qui méritât cet honneur,* dit la chronique du Mont-Cassin. Hildbrand s'acquitta de cette mission avec son habileté accoutumée. Après mûre réflexion, il jeta les yeux sur un parent de l'empereur, Gébéhart dont les sentiments et les idées s'accordaient avec les siens, et il le demanda avec instance au prince qui ne se détacha qu'avec peine d'un conseiller en qui il mettait toute confiance. Il fallut que l'envoyé des Romains fît usage de toute la force de volonté dont il était doué, pour vaincre les résistances qu'il éprouva de la part de l'empereur et des prélats qui siégeaient au concile de Mayence où cette affaire se traita. Mais Hildbrand triompha, il obtint celui qu'il avait désigné au nom du peuple romain pour être pape, satisfit l'empereur qui se flatta d'obtenir par cette nomination plus d'influence à Rome, et fit enfin reconnaître son élu par le clergé et le peuple romain de manière à réduire la nomination impériale à une pure cérémonie, sans que l'empereur pût cependant s'en offenser.

Victor II, tel est le nom que prit Gébéhart, n'était pas moins ardent à déraciner la simonie qu'Hildbrand; aussi envoya-t-il celui-ci en France en qualité de légat des Gaules. En remplissant cette nouvelle mission, Hildbrand eut l'occasion

de s'avancer encore dans cette ligne de sévérité et de droiture dont il ne s'écarta jamais, et de répandre et d'établir ainsi les principes d'après lesquels il désirait que l'Église et le monde fussent gouvernés. Dans un concile qu'il convoqua à Lyon (juin 1055), on fit les recherches les plus sévères contre les ecclésiastiques simoniaques; et l'on prétend même que le légat apostolique y fit un miracle pour convaincre un évêque de ce crime. Bientôt, dans un autre concile tenu à Tours, pendant lequel on crut avoir ramené l'hérésiarque Bérenger dans la communion de l'Église, Hildbrand eut à traiter une affaire de la plus haute importance. Des ambassadeurs de l'empereur Henri III vinrent pour porter plainte contre Ferdinand, roi de Castille et de Léon, qui refusait de reconnaître leur maître et poussait la témérité jusqu'à usurper lui-même le titre d'empereur. Henri était dans son droit, et Hildbrand le fit valoir. Les pères du concile décidèrent donc d'engager Ferdinand à se départir de ses prétentions, ce à quoi ce prince se soumit aussitôt.

En défendant ainsi les droits impériaux, Hildbrand accrut singulièrement la puissance de l'Église sur la première dignité temporelle, qu'elle pourrait désormais blâmer, contredire, accorder ou enlever au besoin, comme elle l'avait soutenue en cette occasion. Ce coup fut d'autant plus habile que c'était un acte de justice; aussi

ce premier acte de la politique d'Hildbrand porte-t-il le cachet de son génie.

La fin du règne de Victor II fut marquée par un événement important, la mort de l'empereur Henri III, dit le Noir. Malgré sa piété et sa soumission au Saint-Siége, ce prince cependant fut le premier, en Allemagne, qui s'empara de la collation des bénéfices, prétendant qu'elle lui appartenait en vertu du droit d'*investiture* que ses prédécesseurs lui avaient transmis. Ce droit des empereurs d'approuver, de reconnaître et de sanctionner la nomination des dignitaires ecclésiastiques dans leurs états, opposé à celui que les pontifes et le peuple romain se reconnaissaient d'élire les rois de Rome, de couronner les empereurs et de disposer même, comme on vient de le voir, de la dignité impériale, sont dans l'histoire de la politique moderne les deux contrepoids dont les oscillations ont le plus fortement agité l'Europe pendant cinq siècles.

Jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes parvenus (1036), la lutte entre le sacerdoce et l'Empire n'avait guère été qu'une suite de taquineries ou de concessions réciproques. Mais après la mort de l'empereur et lorsque son fils Henri IV lui eut succédé, l'orage ne tarda pas d'éclater.

Henri IV n'avait que six ans lorsqu'il monta sur le trône, et pendant sa minorité sa mère, l'impératrice Agnès, fut constamment en butte aux entreprises séditieuses des seigneurs allemands,

peu disposés à obéir à une femme. Les Saxons révoltés, souffrant impatiemment que le sceptre eût passé de leur maison dans celle de Franconie, se montraient aussi très-méchants. Henri IV, parvenu à l'âge de douze ans, venait de recevoir de Rome les insignes du patriciat (1), lorsqu'à l'aide d'une conjuration formée par les seigneurs allemands, Annon, archevêque de Cologne, et Adalbert, archevêque de Brême, enlevèrent Henri à l'impératrice sa mère sous les prétextes les plus calomnieux, et se rendirent maîtres du gouvernement. La princesse supporta cette brutale injustice avec la plus pieuse résignation, et se retira à Rome, où elle vécut dans la retraite sous la direction de Pierre de Damien.

Mais depuis sa séparation d'avec sa mère, le jeune Henri reçut une éducation toute différente de celle qui eût convenu à un enfant doué d'inclinations qui n'étaient pas mauvaises, mais dont le caractère et le naturel ardents auraient exigé

(1) C'est vers le milieu du onzième siècle, sous le règne de Henri III, que les empereurs d'Occident commencent à être élus *patrices,* puis *rois des Romains,* avant d'être élus empereurs. Le titre de roi des Romains a été substitué à celui de *César,* donné dans le Bas-Empire au fils aîné du prince auquel il devait succéder. Charlemagne avait été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur, et cette tradition, jointe à celle du Bas-Empire, a pu être suivie par les empereurs d'Occident pour obvier au défaut d'ordre dans l'hérédité qui ne fut établi que beaucoup plus tard, à la fin du seizième siècle, lorsque les grandes monarchies de l'Europe se sont régulièrement constituées.

de grandes précautions pour les tourner vers le bien. Au contraire, les seigneurs au milieu desquels vécut Henri, et l'archevêque Annon lui-même, loin de lui imposer des occupations sérieuses et de l'accoutumer peu à peu à remplir les importants devoirs que lui imposait sa dignité, lui laissèrent mener une vie frivole, et bientôt même scandaleuse. Le jeune roi avait été fiancé à l'âge de cinq ans, par son père, à Berthe, fille d'Otton, marquis de Suze; et Annon, soit par prévoyance pour la conduite du jeune prince, ou plutôt pour l'éloigner des affaires sérieuses en l'occupant de sa jeune femme, lui fit épouser sa fiancée en 1067, c'est-à-dire lorsqu'il était à peine âgé de dix-sept ans (1). Mais Berthe, qui n'était ni de son choix ni de son goût, ne fit qu'allumer les passions de Henri, qui bientôt poussa la fureur du libertinage jusqu'à entretenir plusieurs femmes, à ravir celles qui lui résistaient, et à se débarrasser des maris par des meurtres. Ce fut un an après son mariage, qu'ayant atteint sa majorité, il commença à gouverner par lui-même. Si les dates relatives à la naissance de ce prince sont exactes, il faut en conclure que le développement de ses grandes qualités comme de ses vices, fut singulièrement précoce, puisque outre les excès qu'on vient de lui reprocher, il profita aussitôt de

(1) Je suis la date de la naissance de Henri (1050), donnée par Pagi, peut-être y a-t-il une erreur de quelques années.

son pouvoir pour aviser à la répression des entreprises séditieuses des Saxons.

La Saxe et la Souabe unies d'intérêt, au moins pour contrarier la puissance déjà tyrannique du jeune Henri, cherchèrent toutes les occasions de lui nuire, et il ne tarda pas à s'élever contre le roi un rival qui devint toujours plus dangereux. C'était Rodolphe de Rheinfeld. D'après d'anciens arrangements faits avec l'impératrice Agnès, mais que Henri ne voulut jamais ratifier, Rodolphe était devenu héritier du duché de Souabe et possesseur de ce fief. Dans l'origine, Agnès avait eu l'idée, en donnant ce fief avec la main de sa fille à Rodolphe, d'unir les intérêts de cet homme puissant et brave, à ceux de la couronne de son fils. Mais il en advint tout autrement, et la conduite altière et injuste de Henri envers les seigneurs de la Saxe et de la Souabe détermina Rodolphe, son beau-frère, à se maintenir dans le duché que lui contestait Henri, à lever ouvertement la bannière contre lui, et à se faire chef d'un parti qui ne tendait à rien moins qu'à le détrôner.

A ces difficultés se joignirent celles que firent bientôt naître les dépenses excessives auxquelles le jeune roi se laissait aller pour satisfaire ses passions et ses fantaisies de tout genre. Environné de ministres qui, bien que la plupart ecclésiastiques, étaient soumis aveuglément à ses volontés, il éloigna d'abord Berthe sa femme, dont la pré-

sence lui devenait de jour en jour plus insupportable, et convoqua enfin un concile à Mayence pour faire casser son mariage (1069. — Henri avait dix-neuf ans). Cette demande ne fut point accordée, grâce à la fermeté de Pierre de Damien, l'ami, le confident d'Hildbrand, et venu exprès de Rome à Mayence, pour opposer la fixité des principes de l'Église à la fantaisie scandaleuse d'un grand prince temporel. Cette demande de divorce, outre le mauvais effet qu'elle produisit sur les races allemandes, eut encore l'inconvénient d'avoir attiré un refus formel de l'Église, ce qui souleva un mécontentement général contre Henri. Mais une fois lancé dans une voie fausse, la vanité humaine fait que l'on s'y engage avec plus d'obstination; aussi Henri, vers cette époque, abusa-t-il de tout ce que son rang lui donnait malheureusement la facilité d'accomplir. La nécessité de faire face aux dépenses occasionnées par son luxe et ses débauches, et par l'entretien de ses troupes, le conduisit inévitablement à fermer les yeux sur l'injustice de ses ministres et la licence de ses soldats. Mais ce qui acheva de mettre le trouble dans le gouvernement de ses états, ce fut le vice de simonie qu'il établit d'une manière régulière en en donnant l'exemple lui-même. S'appuyant sur le droit qu'avait consacré son père, de reconnaître et de donner les investitures et les bénéfices aux ecclésiastiques, il en fit ouvertement un trafic auquel le plus grand nombre

des seigneurs et des dignitaires de l'Église se livrèrent effrontément. Ce genre de désordre fut poussé si loin alors, que toute l'Allemagne en murmura et que Rome fut obligée d'intervenir.

Mais avant de dire ce que fit alors l'autorité pontificale et l'attitude que prit celui qui était assis sur le trône de saint Pierre, il faut jeter un regard en arrière pour reprendre le cours des événements ecclésiastiques qui eurent lieu depuis l'avénement de Henri IV au trône, jusqu'à celui d'Hildbrand à la chaire de saint Pierre.

Le pape Victor II, après avoir reçu à Goslar les derniers soupirs de l'empereur Henri III, était mort lui-même un an plus tard, en Toscane (28 juillet 1057). Pendant le règne de son successeur Étienne IX, l'événement le plus important fut le démêlé qui s'éleva entre lui et Henri, au sujet de Godefroy IV, duc de Lorraine, propre frère du pontife, qui fut accusé par le souverain allemand de vouloir, d'accord avec Étienne, le supplanter. On sait qu'Étienne IX était mal disposé à l'égard de Henri IV, ce qui put donner lieu à de pareilles craintes; mais la conduite franche de Godefroy envers son suzerain mit fin à cette contestation.

Cependant Rome était toujours livrée à la merci des premiers audacieux qui voulaient s'emparer du pouvoir. Ces mêmes seigneurs de Tusculum qui déjà avaient poussé violemment Benoît IX sur le trône pontifical, y élevèrent encore

de la même manière, l'antipape Benoît X, un certain Jean Mincio, évêque de Velletri, qui fut intronisé par un ecclésiastique inférieur, et malgré l'opposition formelle des cardinaux forcés de prendre la fuite pour éviter les violences que l'on se préparait à exercer contre eux. La cour de Rome et Hildbrand lui-même, qui luttaient ordinairement avec tant de force et de majesté contre un pouvoir régulier, si grand qu'il fût, se virent obligés de reculer devant une poignée de factieux qui frappaient tout de l'épée. Le cardinal-diacre jugea à propos de se fier à la violence même de cette bourrasque pour qu'elle s'anéantît d'elle-même. Il se rendit donc à Mersebourg en Allemagne, où le jeune Henri IV était avec Agnès sa mère et les princes de l'Empire, et leur exposa le triste état de Rome et de la cour pontificale, en finissant par désigner l'évêque de Florence, Gérard, comme le plus digne d'occuper le saint siége. L'impératrice, touchée de ces malheurs et intéressée d'ailleurs à maintenir l'ordre dans le gouvernement temporel de la ville sainte, conseilla à Hildbrand d'y retourner en toute hâte, et elle le fit accompagner par un officier commandant un petit corps d'armée. Ces troupes calmèrent en effet l'effervescence populaire à Rome, et tandis que le haut clergé romain, pour remplir toutes les formalités, envoyait demander en son nom ainsi qu'en celui du peuple, l'agrément de Henri III pour l'élection de l'évêque de Florence

proposé par Hildbrand, celui-ci revenant d'Allemagne, mais évitant Rome, se rendit droit à Sutri, où il savait que les évêques de Lombardie et de Toscane, ainsi que la plupart des seigneurs d'Italie, avaient ouvert un concile, et s'unit à eux pour déposer et condamner à l'exil l'antipape Benoît X.

Cette justice faite et tout ayant été combiné pour avoir l'assentiment de l'impératrice Agnès en faveur de l'évêque de Florence, un nouveau concile fut bientôt convoqué à Sienne. Gérard y fut élu pape d'un consentement unanime, et reconnu sous le nom de Nicolas II. Non content d'avoir amené ce nouveau pontife jusqu'aux marches du trône, Hildbrand voulut encore consacrer sa suprême dignité, et ce fut lui qui fit la cérémonie du couronnement. Un historien du temps (*Benzo, de Reb. Henr. III. lib.* VII) assure qu'Hildbrand plaça sur la tête du pontife une couronne royale, sur le cercle inférieur de laquelle on lisait : « *Corona de manu Dei,* » et sur l'autre cercle : « *Diadema Imperii de manu Petri* » (1). Que le fait soit vrai, ou que ce récit faux ne soit qu'une critique des prétentions attribuées au Saint-Siége, on voit toujours qu'à cette époque la vieille idée romaine de la réunion d'*imperator et pontifex maximus,* était encore vivace dans les esprits.

(1) « Couronne de la main de Dieu. »
« Diadème de l'Empire de la main de Pierre. »

C'était elle, en effet, qui servait de fondement à toutes les combinaisons politiques qu'Hildbrand nourrissait depuis si longtemps dans son esprit; et on en vit bientôt la preuve par les actes de l'autorité du nouveau pontife, qui ne fit en quelque sorte que consacrer par sa parole pontificale les projets de l'archidiacre.

Depuis Charlemagne, il avait fallu le concours du peuple, du clergé de Rome et de l'empereur pour légitimer l'élection des pontifes; or, ce qui précède démontre à quel point ce triple consentement était rarement obtenu; combien surtout ce droit partagé rendait chaque parti ardent et souvent injuste en faisant valoir ses intérêts. Naguère encore le peuple avait laissé voir le mauvais usage qu'il faisait du droit d'élire en donnant son appui à Benoît. Le clergé, de son côté, corrompu par la vénalité et la débauche, n'était plus en état de tirer de son sein un personnage assez pur pour qu'il ne déshonorât pas le saint siége; et enfin Henri III, par les choix qu'il avait faits, montrait évidemment son intention d'étendre et d'affermir sa puissance en Italie, en y jetant des papes dévoués à ses intérêts, et dont il espérait faire ses créatures.

Hildbrand résolut de mettre un terme à cette anarchie corruptrice des trois pouvoirs, et s'efforça de la réduire, autant qu'il était déjà possible, à l'unité. Sur son avis, Nicolas II ouvrit un concile à Saint-Jean de Latran, où, devant le pontife,

cent treize évêques, réunis à tous les autres personnages convoqués, délibérèrent sur les schismes qui avaient eu lieu précédemment, au sujet des élections pontificales. On a conservé le décret porté par cette assemblée, décret rendu et rédigé au nom de Nicolas, mais où il est facile de reconnaître la pensée dominante d'Hildbrand. Il y est dit : « Après les scandales dont l'Église a été « témoin, nous devons, avec l'aide de Dieu, con- « jurer prudemment les maux qui pourraient en- « core arriver et en garantir l'état ecclésiastique. « C'est pourquoi, soutenus par l'autorité de nos « prédécesseurs et des autres saints pères, nous « décrétons et ordonnons qu'à la mort du pontife « de l'Église universelle, d'abord les cardinaux- « évêques traiteront ensemble avec le plus grand « soin de l'élection ; puis, qu'ils admettront les « clercs-cardinaux ; et qu'enfin le clergé et le « peuple viendront pour donner leur consente- « ment, prenant bien soin surtout que le mal de la « vénalité ne pénètre de quelque manière que ce « soit. Aussi est-il indispensable que les hommes « les plus religieux soient les premiers à mettre « sur la voie de l'élection, les autres ne devant « que suivre l'impulsion qui leur a été donnée. « *Que le pontife soit choisi dans le sein même de* « *l'Église romaine*, s'il s'y trouve un sujet con- « venable. Si elle n'en possédait pas, que l'on en « prenne un dans une autre église, sauf l'honneur « et le respect dus à notre cher fils Henri, qui est

« roi maintenant, et Dieu aidant, deviendra, nous « l'espérons, empereur, comme nous le lui avons « accordé, ainsi qu'à ceux de ses successeurs qui « par la suite obtiendraient personnellement ce « droit du siége apostolique. Que si la perversité « de certains hommes prévalait de manière à ce « que l'élection ne pût se faire purement et légi- « timement *dans la ville de Rome*, alors que les « évêques-cardinaux(1), avec les clercs religieux et « les laïques catholiques, *en si petit nombre qu'ils* « *soient, obtiennent le droit d'élire le pontife, là* « *où ils auront jugé à propos de se réunir*. L'élec- « tion régulière une fois faite, si par la force des « armes, ou par les intrigues et la malignité de « qui que ce soit, l'élu ne peut être intronisé sur « le siége apostolique selon l'usage, l'élu cepen- « dant aura le droit, comme vrai pape, de gouver- « ner l'Église romaine et de disposer de ses biens, « ainsi qu'en agit saint Grégoire avant sa consé- « cration. »

Après ces ordonnances vient un anathème terrible prononcé contre ceux qui ne s'y conformeraient pas : « Que si quelqu'un, au mépris de ce « décret synodal, ajoute le pape Nicolas II, était « élu, ordonné et intronisé à la faveur de séditions « ou de surprises ; par l'autorité divine des saints « apôtres Pierre et Paul, nous le frappons d'un

(1) *Episcopi Cardinales*, évêques principaux cardinaux. Alors le mot *cardinal* indiquait moins une dignité que le rang *principal, cardinal* qu'occupaient les évêques.

« anathème perpétuel, ainsi que les siens, et le « séparons de la sainte Église de Dieu comme an- « techrist et destructeur de toute la chrétien- « té, etc., etc. » (*Labbe, vol. IX, p.* 1013-14).

Malgré la précaution prise pour ne pas choquer l'empereur, il résultait de ce décret important, qu'en principe, le pontife devait être choisi dorénavant dans le sein même de l'Église romaine; que le droit d'élection serait désormais confié particulièrement aux évêques-cardinaux. Or, en restreignant ainsi le droit d'élire dans le cercle étroit des cardinaux formant le conseil du pape, le Saint-Siége passait de l'état démocratique à celui de monarchie, au spirituel comme au temporel.

Comme toutes les grandes révolutions politiques, celle-ci avait besoin de luttes, de revers et de victoires pour s'accomplir; mais les circonstances de cette nature ne tardèrent pas à se présenter.

Après deux ans et quelques mois d'un règne, pendant lequel l'influence du génie d'Hildbrand se fit sentir par le décret qu'on vient de lire, et par le second traité avec les Normands soumis de nouveau au Saint-Siége, qui confirmait la principauté de Capoue à Richard, et le duché de la Pouille et de la Calabre à Robert Guiscard, en y joignant même la Sicile, dont ce dernier méditait la conquête, le pape Nicolas II mourut à Florence, le 22 juillet 1061.

La dissension se mit aussitôt dans la ville de Rome et, pendant trois mois, le Saint-Siége demeura vacant. Deux partis se déclarèrent ouvertement : l'un, soutenu par le cardinal Baronio et les comtes de Tusculum, défendait les prérogatives que l'usage semblait avoir assurées au jeune Henri, roi de Germanie; l'autre, à la tête duquel était l'archidiacre de la sainte Église romaine, Hildbrand, prétendait s'affranchir de toute dépendance du souverain temporel ; et chaque parti, intéressé à gagner l'autre de vitesse, avait envoyé un de ses confidents à la cour de l'impératrice Agnès pour faire agréer son candidat. Mais le cardinal Étienne, chargé des intérêts du sacré collége contre lequel la cour était mal disposée, fut réduit à faire antichambre pendant sept jours, sans pouvoir obtenir audience du roi. Le grave négociateur, blessé du mépris que l'on témoignait à l'envoyé du sacré collége, reprit la route de Rome, où Hildbrand tint aussitôt un conseil auquel assistèrent les cardinaux et les nobles de Rome dévoués à sa cause; là, on proposa d'élire pape, Anselme de Milan, évêque de Lucques. Cette proposition ayant été unanimement acceptée, on fit venir Anselme à Rome où, sans attendre le consentement de Henri, il fut immédiatement consacré et intronisé sous le nom d'Alexandre II. Pour maintenir la multitude en cette circonstance, le chef du parti avait pris ses précautions, et des

troupes lui avaient été envoyées par les princes normands, moins empressés en cette occasion de montrer leur obéissance au Saint-Siége, que de s'opposer aux projets du roi de Germanie avec qui ils étaient en guerre.

La nouvelle de l'élection d'Alexandre II fut reçue à la cour germanique, par l'impératrice Agnès et ses conseillers, comme un affront fait au jeune roi Henri. Et, sans calculer les conséquences d'une résolution qui devait être funeste à la chrétienté, Agnès et son conseil, dans le premier mouvement de leur dépit, favorisèrent une entreprise qui, en faisant naître pour le Saint-Siége, une occasion d'appliquer à la rigueur, le décret de Nicolas II, devait compromettre la dignité du gouvernement de Henri, et rabaisser encore ses prétentions.

Pendant les trois mois de vacance du saint siége, les évêques de la Lombardie, fameux alors par l'excès de leurs débauches et de leurs simonies, furent excités par Guibert, chancelier de la cour impériale, contre Hildbrand, ennemi déclaré de ces deux vices, et dont le pouvoir toujours grandissant donnait de justes inquiétudes à ceux qui y étaient adonnés. Profitant des difficultés survenues entre la cour de Henri et celle de Rome, Guibert poussa les évêques lombards à désigner un pape disposé à fermer les yeux sur leur conduite habituelle, et dont le choix con-

viendrait à Henri, par cela seul qu'il déplairait à l'archidiacre romain.

Dociles à ces conseils, les prélats de la Lombardie choisirent pour légat auprès de Henri, le cardinal Hugues Leblanc, ennemi du clergé de Rome, et le chargèrent de présenter, comme candidat, un certain Cadalo ou Cadaloüs, évêque de Parme, connu pour être l'ecclésiastique le plus corrompu de son temps. Agnès, n'écoutant que son orgueil blessé, et malheureusement trop confiante aux conseils de son chancelier, approuva le choix des évêques lombards. Aussitôt les princes de Tusculum et quelques autres familles qui exerçaient le brigandage autour de Rome en leur qualité de seigneurs féodaux, se montrant plus que jamais ennemis de l'ordre que voulait établir le gouvernement pontifical, s'unirent aux évêques lombards, pour nommer un pape complaisant qui protégeât tous leurs excès. Ces combinaisons criminelles se préparaient sous le prétexte apparent d'un grand attachement aux droits de la couronne impériale ; et, à la suite d'une espèce de conclave qu'ouvrit le chancelier Guibert à Bâle, on nomma Cadaloüs, antipape, sous le nom d'Honorius II.

Cependant Hildbrand, qui venait d'être élevé à la dignité de chancelier de l'Église romaine, par Alexandre II, suivait attentivement la marche de cette conspiration contre le Saint-Siége. Quoique naturellement il n'aimât pas avoir re-

cours à la force matérielle pour soutenir sa cause, la brutalité de ses adversaires en cette occasion, lui fit sentir la nécessité de se tenir sur ses gardes. Il avait donc un corps assez considérable de Normands à Rome, sous les ordres de Richard, prince de Capoue et de Godefroi comte de Toscane, lorsque l'anti-pape Honorius s'y présenta assisté et soutenu par les princes de Tusculum, par le comte de Galéra et tous les gens dont ces seigneurs pouvaient disposer, soit comme vassaux, soit de la populace de Rome. On ignore les détails de ce qui se passa dans la ville sainte, pendant tout un an que dura la rivalité des deux papes Alexandre et Honorius. Mais il y eut beaucoup de sang répandu à l'occasion de ce schisme, sans parler du scandale dont il fut cause dans toute l'Europe. (*Annali d'Italia, vol. VI, pag.* 168.) Toutefois Alexandre II, soutenu par les conseils du chancelier Hildbrand, opposa constamment, et sous toutes les formes, une résistance opiniâtre à son antagoniste, ce qui finit par réunir à sa cause la plupart des Romains dévoués d'abord à Cadaloüs.

La cour d'Allemagne elle-même, qui s'était flattée aussi de voir Alexandre céder, s'apercevant au contraire que les esprits se tournaient en sa faveur, crut devoir mettre un terme à une lutte sanglante qui devenait honteuse pour elle. Annon, l'archevêque de Cologne, qui venait de soustraire le jeune Henri à Agnès sa mère, fit

prendre la résolution d'ouvrir un concile dans le château d'Osbor (*octobre* 1062. *Labbe, vol. IX, pag.* 1156), où, après un mûr examen de la question, en présence du roi Henri et d'une foule d'évêques allemands et italiens, il fut reconnu que Cadaloüs ayant été nommé pape contre les canons, il était, non pas déposé, mais réprouvé et condamné.

L'antipape ne se tint pas pour vaincu, et, après s'être soustrait aux poursuites que l'on fit contre lui, il parcourut la Lombardie, ranima le zèle des évêques en sa faveur, amassa de l'argent, rassembla quelques troupes, puis se fiant sur le secours des seigneurs romains qui l'avaient déjà aidé, il se remit en marche un an après sa condamnation, pour rentrer de vive force dans Rome et s'emparer du siége apostolique.

Au moyen d'une surprise, Cadaloüs força la cité Léonine et prit possession de la basilique Vaticane, dans l'intention de prendre, selon l'usage, le manteau pontifical. Mais on ne lui en laissa pas le temps, car le peuple une fois averti de son arrivée, se porta en foule à Saint-Pierre, chassa les soldats de l'antipape, qu'il aurait même mis à mort, si le fils du préfet de la ville, Cencio, qui lui était dévoué et haïssait Alexandre et Hildbrand, n'eût pas trouvé moyen de le faire évader et conduire au château Saint-Ange où il le mit à l'abri de la fureur populaire.

Ce misérable resta enfermé dans cette citadelle que le peuple de Rome tint bloquée pendant près de deux ans, et où il eut à souffrir tous les genres de privations. Enfin (1065), soit que la surveillance populaire se fût ralentie, ou que l'on eût trouvé une issue pour le faire évader, il pensa à recouvrer sa liberté. Mais quoique ses souffrances la lui eussent déjà fait acheter bien cher, il lui fallut encore la payer trois cents livres à ce Cencio qui semblait n'avoir soustrait Cadalous à la fureur du peuple que pour trafiquer de sa liberté. Enfin, malade, sans un denier, l'antipape partit sur un mauvais cheval, avec un seul valet, et arriva à grand'peine aux environs de Parme, bien heureux de ne plus voir couler les eaux du Tibre.

Aujourd'hui que nous comprenons à peine le droit d'asile et tous les priviléges de même sorte dont jouissaient et abusaient alors les seigneurs et même certains magistrats, comme le préfet de Rome, on s'explique difficilement pourquoi Cadaloüs n'a pas été livré au clergé romain pour être jugé. Mais toutes ces petites souverainetés particulières qui respectaient réciproquement leurs droits, formaient l'essence de la féodalité aux usages de laquelle toute l'Europe était soumise; et, pour violer ou rendre inutiles ces priviléges, il fallait être ou le plus fort ou le plus adroit.

Hildbrand qui, mieux que tout autre, a compris que la force du bras et l'emploi du fer étaient

les plus mauvais moyens dont le gouvernement pontifical pût faire usage pour se défendre ou se consolider, respecta les droits du gouverneur du château Saint-Ange, et résolut de perdre entièrement Cadaloüs en donnant une importance nouvelle au pape Alexandre II. Au milieu des troubles occasionnés par les entreprises audacieuses de Cadaloüs, la cour du roi Henri n'avait point oublié l'injure qu'elle prétendait avoir reçue à l'époque de l'élection du dernier pontife; et quelque temps avant l'évasion de son antagoniste, l'archevêque de Cologne Annon, chargé de surveiller les affaires de la Germanie, étant venu à Rome, reprocha au pape Alexandre, devant les cardinaux, d'avoir méconnu et violé même les droits de la couronne germanique, en acceptant le pontificat avant l'agrément du roi Henri. Il insinua même qu'il y avait eu conspiration et simonie dans les moyens employés pour obtenir ce résultat attentatoire au droit de Henri.

Hildbrand, qui était présent, réfuta avec force cette accusation. Il affirma que le roi ne devait être pour rien dans l'élection d'un pontife, et que ce prétendu droit n'était qu'une tyrannie, comme il avait été établi par le décret de Nicolas II (1067).

Cette fermeté du chancelier qui dérangeait les idées d'Annon, fut cause que celui-ci sollicita Alexandre pour qu'il ouvrît un concile devant lequel il rendrait raison des torts qui lui étaient

imputés. Un synode fut tenu à Mantoue, et parmi ceux que l'on avait convoqués était Annon, archevêque de Cologne, et Pierre de Damien, évêque d'Ostie. Après que le pape eut allégué les raisons propres à éloigner et à détruire les accusations portées contre lui, et lorsqu'il eut juré de la droiture de toutes ses intentions, il fut absous à l'unanimité, et Cadaloüs condamné de nouveau comme faux pape. (*Labbe, vol. IX, p.* 1180.) Le roi Henri avait alors treize ans et venait d'être enlevé à sa mère.

Dans l'intention d'exposer bien nettement l'état où en était alors la question relative aux deux pouvoirs concurrents de l'empereur et du pape, je rapporterai ici la conclusion d'une longue lettre en dialogue de Pierre de Damien, qui avait été lue quelque temps avant au concile d'Osbor, en présence du jeune roi Henri et de son directeur l'archevêque Annon : « Conseillers de la « couronne et serviteurs du Saint-Siége, conclut « Pierre de Damien, défenseur du pape, en par- « lant aussi de l'avocat de l'empereur, nous fai- « sons de communs efforts pour l'union du sacer- « doce et de l'empire, afin que le genre humain, « gouverné par ces deux puissances, ne soit plus « jamais divisé, comme cela est arrivé par le fait « de Cadaloüs ; et que ces deux sommités du « monde se maintiennent dans l'union d'une « charité perpétuelle, de manière à ce que les « parties inférieures qui en dépendent ne se res-

« sentent jamais de leur disjonction ; afin que, « de même que le médiateur entre Dieu et les « hommes a mystérieusement uni la royauté et « le sacerdoce, de même ces deux éminentes « dignités restent liées par une unanimité con- « stante et par le lien d'une charité mutuelle qui « fasse trouver le roi dans le pontife romain, et « le pontife dans le roi, *sauf le droit du pape que* « *lui seul peut exercer* (*salvo scilicet suo privile-* « *gio papæ, quod nemo præter eum usurpare per-* « *mittitur*). D'ailleurs, que le pape poursuive les « criminels dans les tribunaux temporels quand « la cause y est portée, et que le roi se serve des « évêques et de la justice canonique pour agir « sur les âmes ; l'un en qualité de père aura « toujours la prééminence, et l'autre comme fils « unique et particulièrement chéri, se reposera « tranquillement dans les bras paternels Attale « et Nicomède, l'un roi d'Asie, l'autre de Bythi- « nie, portèrent tous deux une telle amitié à la « république romaine, que l'un et l'autre, en « mourant, constituèrent le peuple romain leur « héritier » (1).

Telle est l'exposition fidèle du rêve admirable qu'Hildbrand se proposait de réaliser, et que son ami, son confident, Pierre de Damien, a pris soin de nous faire connaître. Par ce passage curieux, dont je me suis bien gardé d'enlever les

(1) *Voyez* : Concilium Osboriense, Labbe, vol. IX, pages 1156-1172.

trait final, on reconnaît l'influence qu'avaient encore les grands souvenirs de l'ancienne Rome, et l'on reste convaincu que l'*imperator et pontifex maximus*, l'empereur et souverain pontife, avait été le point de départ de toutes les tentatives des papes depuis Charlemagne; et qu'enfin Hildbrand, s'il eût réussi complétement dans ses projets, eût conservé la teneur de l'inscription latine, sauf une transposition de mots qui eût précisément indiqué le nouvel ordre qu'il voulait établir entre ces pouvoirs : *Pontifex maximus et imperator*, souverain pontife et empereur.

Les progrès de la politique pontificale en étaient arrivés là vers 1073, lorsqu'Alexandre II, après un règne laborieux de onze ans, mais dont le poids principal avait été supporté par Hildbrand, cessa de vivre. En ce moment le chancelier apostolique jouissait de la plus grande faveur auprès du clergé et du peuple; et contre l'ordinaire, les Romains étaient calmes. A peine Alexandre avait-il fermé les yeux, qu'Hildbrand ordonna un jeûne de trois jours, afin que l'on se préparât par la prière à connaître le choix de Dieu pour un nouveau pontife. Une foule innombrable de personnes du clergé, de la noblesse et du peuple, sans compter les femmes et les enfants, se réunirent à la basilique de Saint-Pierre aux-Liens où devaient se rendre processionnellement les cardinaux, les évêques et prélats chargés de célébrer les funérailles du pape défunt. « Mais au moment

« où l'on portait le corps du saint père à la sépul-
« ture, dit Hildbrand lui-même dans une de ses
« lettres dont les paroles sont confirmées par ses
« contemporains, il se fit une grande rumeur
« parmi le peuple, et tous, s'étant précipités vers
« moi comme des insensés, m'enlevèrent sur
« leurs bras pour me porter à la place de celui
« qui gouverne l'Église, honneur dont je me sens
« indigne ! »

Après s'être défendu obstinément et, je le crois, sincèrement d'occuper un trône sur les marches duquel il se sentait plus à l'aise pour l'accomplissement de ses desseins, Hildbrand se rendit enfin aux instances du clergé et du peuple, et fut proclamé pape sous le nom de Grégoire VII qu'il prit par reconnaissance et en mémoire de son prédécesseur Grégoire VI, qui avait été son instituteur pendant sa jeunesse. Mais le décret de Nicolas II n'avait pas été ponctuellement suivi en cette occasion, puisque le peuple et le clergé, au lieu d'attendre l'initiative du collége des cardinaux, avaient, au contraire, procédé par acclamation. Aussi Grégoire, qui voulut tout à la fois montrer de la déférence envers le peuple romain et le roi de Germanie, s'empressa-t-il d'envoyer des légats à Henri pour lui donner avis de son élection et l'engager à ne pas la ratifier, *sans quoi*, ajoute le cardinal d'Aragon, biographe de Grégoire, *il ne pourrait fermer plus longtemps les yeux sur des excès graves et restés jus-*

qu'alors impunis. Il est plus que douteux que Grégoire VII ait tenu un pareil langage tout à la fois sans urbanité et impolitique. Sa sévérité bien connue et si redoutée par le clergé d'Allemagne attaché au jeune prince, était plus que suffisante pour que le roi lui-même pesât les conséquences de son refus. Toutefois la réponse du prince se fit attendre, parce qu'en effet ceux des ecclésiastiques allemands dont la conscience était chargée, avaient peur d'Hildbrand. Cependant la partie saine des évêques l'emporta, et Henri, décidé en faveur de la nouvelle élection, se contenta d'envoyer à Rome le comte Ebérard avec l'ordre de s'informer comment les choses s'étaient passées, et de protester de nullité contre tout ce qui était fait, dans le cas où le pape serait déjà consacré. L'officier impérial, après sa réception qui fut gracieuse, demanda compte de tout, et le pontife élu, voulant donner de la consistance à ce qui était déjà fait par ce qu'il pouvait faire encore, répondit à l'envoyé du roi « que c'était « contre son gré que le clergé et le peuple l'a- « vaient élu; mais qu'il s'était formellement op- « posé à recevoir l'ordination avant d'être certain « que le roi et les princes de Germanie eussent « approuvé son élection. » Cette humilité qui, en raison du caractère déjà bien connu de Grégoire VII, prend un certain vernis de politesse de cour, satisfit cependant le roi qui ne tarda pas d'envoyer à Rome l'évêque de Verceil, Grégoire,

chancelier du royaume d'Italie, chargé de confirmer l'élection du nouveau pape et de le consacrer, ce qui eut lieu en effet le 29 juin 1073.

Le pontife venait d'atteindre sa soixantième année; le jeune roi Henri, déjà son rival en puissance suprême, et qui devait lutter encore avec lui pendant tout le cours de son règne, n'avait que vingt-trois ans. Rodolphe de Rheinfelden, beau-frère de Henri, et qui, en s'associant bientôt aux intérêts de Grégoire VII, disputa plus tard au roi son parent et son seigneur, la couronne de Germanie, était âgé de trente ans environ. Mathilde enfin, un quatrième personnage dont je parlerai bientôt, la grande comtesse de Toscane, devenue si célèbre par son attachement inviolable aux intérêts de l'Église et par les secours qu'elle prodigua à Grégoire VII pour régénérer spirituellement le Saint-Siége, en lui donnant une plus grande puissance temporelle, était dans sa vingt-neuvième année.

Ce que l'on sait déjà d'Hildbrand, fait prévoir ce que fut Grégoire VII, et je n'ajouterai que quelques mots pour pénétrer dans les profondeurs du caractère de ce grand homme. L'histoire atteste qu'il fut lié d'opinion et même d'amitié avec les ecclésiastiques et les hommes de son temps les plus recommandables par leur piété, par leurs vertus et leurs lumières; tandis qu'au contraire, ceux qui lui furent opposés d'intention et d'action, appartenaient à la partie la plus corrompue du clergé et des

gens du siècle. Quelques reproches que l'on se croie en droit de lui faire sur les moyens qu'il employa pour accomplir ses desseins, toujours est-il vrai qu'il milita en faveur d'une cause sainte et juste, puisqu'il voulait détruire le libertinage effréné qui s'était introduit dans le clergé, ainsi que la simonie entée sur la féodalité qui corrompait toutes les sociétés de l'Europe; puisque, placé comme il l'était pour jouir et tirer profit de ces deux vices si son caractere l'y avait porté, il eut le rare courage d'ameuter contre lui les jalousies et les haines les plus vivaces, et de résister pendant près de cinquante ans aux attaques que les gens luxurieux et cupides ne cessèrent de diriger contre lui. Quand, sans dévier un seul instant, on a marché droit vers un but si noble, si élevé, qu'il n'est sans doute pas donné à un homme de le toucher, puisque Grégoire VII n'a pu l'atteindre; celui-là qui a consacré sa vie à rompre en visière avec les méchants pour entrer de vive force dans la voie de la justice, a droit à quelque indulgence lorsqu'à son courage habituel il a été obligé d'ajouter la prudence, et parfois même l'adresse, afin d'éviter les embûches que lui tendaient sans cesse des ennemis plus rusés que lui.

Nous rechercherons plus tard si, humainement, il eut raison de travailler à rétablir et à continuer l'ancienne puissance romaine, en transposant l'ordre des pouvoirs et en voulant donner pour chef à la chrétienté un prince *souverain pontife et*

empereur; mais d'abord il faut convenir que la brutalité et l'injustice des formes du gouvernement féodal auquel la masse du clergé s'était assimilée en ce temps, donnaient à ce pouvoir une infériorité telle que toutes les âmes pures, tous les esprits droits devaient préférer et préféraient effectivement, le gouvernement de l'Église. Si ces réflexions sont justes, les prétentions du Saint-Siége au onzième siècle, le deviennent elles-mêmes; et Grégoire VII n'aurait fait alors que coordonner et s'efforcer de réduire en institutions stables, les idées et la volonté de tous les hommes justes et éclairés de son temps.

Après m'être expliqué avec toute franchise, sur la droiture des intentions que je reconnais en Grégoire VII, je ne craindrai pas de rapporter les reproches plus ou moins graves, que lui ont adressés quelques hommes de son temps. De tous les pamphlets écrits pour le noircir, le plus curieux, parce qu'il a été composé par un homme, le cardinal Bennon, l'un de ses adversaires les mieux informés de ce qui se passait à la cour de Rome, est *la Vie d'Hildbrand,* dans laquelle, soit comme archidiacre, soit comme pontife, le fléau des simoniaques et des concubinaires est traité d'ambitieux et de fourbe insigne. Le biographe calomnieux va même jusqu'à l'accuser de séduction envers la princesse Mathilde, et de s'être livré à l'art infâme de la magie. Mais l'excès même de ces accusations ôte tout intérêt à ce qui pourrai

se trouver de vrai dans cette diatribe ; et pour faire connaître ce qu'il y avait de faible dans Grégoire VII, si puissant d'ailleurs, j'aurai recours à quelques passages écrits par un de ses amis, Pierre de Damien, qui, tout en mettant une confiance entière dans la piété, les lumières et le courage de Grégoire, ne laissa pas cependant de lui dire ses vérités.

Après que le pape Alexandre II (1061) eut fait Hildbrand chancelier, Pierre de Damien, qui n'approuvait pas entièrement tout ce qui émanait alors du Saint-Siége, et à qui son âge d'ailleurs commandait le repos, sollicita de ces deux personnages la permission de se démettre de son évêché d'Ostie et de tout autre gouvernement. Malgré la résistance d'Hildbrand, qui ne voulait pas consentir à cette retraite, le pape obtint enfin du chancelier que Pierre de Damien se retirât dans la solitude, et ce fut vers ce temps que l'ami d'Hildbrand fit contre lui un distique où il laisse entendre que le chancelier apostolique se servait du pape comme d'un instrument; voici le sens des deux vers qu'il fit : « J'honore le pape selon l'u« sage, mais toi, Hildbrand, je t'adore en me « prosternant ; tu fais un souverain du saint père; « mais lui fait un Dieu de toi (1). »

Mais c'est surtout dans les lettres familières

(1) « Papam ritè colo, sed te prostratus adoro;
« Tu facis hunc dominum, te facit ipse Deum. »

que Pierre de Damien adressait de sa solitude au pape et au chancelier Hildbrand, qu'on retrouve à travers les précautions d'une ironie amicale, la preuve que le caractère absolu et l'excessive habileté du pape futur frappaient l'attention des hommes avec lesquels il entretenait les relations les plus intimes. Damien, devenu solitaire, écrivit une lettre adressée au pape et à Hildbrand, dont la suscription suffirait pour justifier la remarque qui précède ; elle est ainsi conçue : « Au très-chéri élu de l'Église romaine, et au *fléau Assur* Hildbrand, de la part de Pierre. » Puis Damien, après avoir dit que Cadaloüs cherchait à gagner les Romains par la corruption, ce qui l'a réduit à se retirer des affaires publiques, parle d'Hildbrand de la sorte : « Peut-être ce *tyran flatteur* qui s'est « apitoyé sur moi avec la compassion d'un « Néron (*qui mihi neronianâ semper pietate con-* « *doluit*), qui m'a flatté en me donnant des souf- « flets (*qui me colaphisando demulsit*), qui m'a « pour ainsi dire caressé avec des serres d'aigle, « se plaindra de moi en disant : Voyez, il cherche « un coin pour se retirer, et sous prétexte de pé- « nitence et de mortification, il quitte Rome pour « aller jouir de la fraîcheur de l'ombre, tandis que « les autres se précipitent au fort du combat. » Mais je répondrai à mon *Saint-Satan*, à mon *hostile ami*, (*hostilis amicus meus, dominus archiepiscopus*) ce que les enfants de Ruben et de Gad repliquèrent à Moïse leur chef, etc...

Il est difficile de ne pas deviner, malgré le tour plaisant donné à ces reproches, qu'Hildbrand était passablement impérieux même avec ses amis, et que le *Saint-Satan* de Pierre de Damien passait pour un homme singulièrement fin et habile. Voilà je crois les côtés faibles de ce grand homme.

Quant à son rival, Henri, jeune roi de Germanie, à de grands défauts, à des vices inexcusables même, il réunissait d'éminentes qualités : d'une valeur singulière et fort habile dans l'art de la guerre, pendant un règne de cinquante ans il se trouva à soixante-dix batailles d'où il sortit victorieux toutes les fois qu'il ne fut pas trahi. Fier, violent et rusé tout à la fois, il ne reconnaissait guère d'autre règle que sa volonté, d'autre raison que les armes, ce qui le rendit souvent si faible devant Grégoire VII, qui ne lui opposa jamais que l'autorité apostolique. J'ai dit les débauches auxquelles ce prince se livra dès son adolescence; on sait les suites fâcheuses de son mariage, sa demande en séparation d'avec Berthe son épouse, et les désordres occasionnés en Allemagne par l'injustice de ses ministres et l'insolence de ses soldats qu'il ne pouvait payer; on a vu comment le besoin d'argent pour suffire à son luxe et à ses débauches l'entraîna promptement, sitôt qu'il régna, à trafiquer des investitures ecclésiastiques, et à répandre par son exemple la simonie dans tous les rangs du clergé. Enfin j'ai signalé la révolte des Saxons irrités contre lui par les impôts qu'il

en exigea, et la guerre terrible qu'Henri fit à ce malheureux peuple, forcé momentanément de se soumettre au vainqueur.

Pendant que ces tristes événements avaient lieu (1071-72) et que Henri s'était aliéné l'esprit des seigneurs allemands, et de presque tous ses sujets, celui qui dirigeait véritablement les affaires du Saint-Siége, Hildbrand avait l'œil sur lui. Pour payer les frais de la guerre, Henri qui d'ailleurs ne voulait rien retrancher de son luxe, se laissa aller à tous les excès du trafic des bénéfices ecclésiastiques. Pour ne citer qu'un exemple de ce genre de concussion, je choisirai celui de l'abbaye de Richenou, monastère tellement épuisé par les prodigalités des précédents abbés, que les moines n'y pouvaient plus vivre. Henri leur ordonna cependant de pourvoir à la subsistance d'un fort détachement de ses troupes, ce que l'abbé refusa de faire en se démettant de sa charge. Alors Henri s'adressa à un certain Robert, abbé de Bamberg qui, ne cherchant qu'à s'enrichir, mit dans les coffres du roi une somme considérable, mais fort inférieure à la valeur de l'abbaye, et s'en trouva ainsi possesseur. Ce marché donna l'idée d'en faire une foule d'autres de la même nature, ce qui explique la colère de Henri toutes les fois que la cour de Rome, instruite de pareils scandales, frappait d'excommunication ceux qui y donnaient lieu.

Enfin le nombre de ces marchés infâmes se

multiplia au point, que sur la fin du pontificat d'Alexandre II, ce pape et les princesses Mathilde et sa mère Béatrice, parentes du roi Henri, se trouvant réunis à Lucques, agitèrent la question de savoir s'il était à propos d'user d'indulgence ou de sévérité pour ramener le prince à d'autres sentiments. Mais Hildbrand, consulté en cette occasion, se décida pour le dernier parti, et lorsque les archevêques de Cologne et de Bamberg quittèrent Rome pour retourner en Allemagne, le chancelier les chargea de lettres pour le roi, avec l'invitation de comparaître devant le siége de saint Pierre et d'y rendre compte de sa conduite passée, afin de se justifier sur la simonie et d'autres méfaits qui lui étaient imputés.

C'était la première fois qu'un roi germain du sang impérial recevait un pareil avertissement de cette Rome sur laquelle sa maison avait régné si longtemps. Dans toute autre circonstance, un tel événement eût soulevé toutes les populations allemandes si attachées à leurs princes; mais Henri avait rendu ses sujets malheureux, et s'était si justement attiré l'animadversion du Saint-Siége, que ce prince et ses peuples attendirent silencieusement l'issue de la démarche du pontife romain. Cependant Alexandre II mourut; mais son successeur, Grégoire VII, était sur le trône, attendant la double réponse du roi de Germanie, l'une relative à l'élection, l'autre qui donnerait la mesure de son obéissance au Saint-

Siége. Telle était l'attitude respective des deux souverains vers le mois de juin de l'an 1073.

Rodolphe de Rheinfelden, le beau-frère de Henri, son compagnon d'armes, puis après son compétiteur à l'empire et le protégé de Grégoire VII, était un homme d'une rare bravoure. Cette qualité lui valut même la main de la fille de l'impératrice Agnès qui, dans l'espoir d'attacher plus particulièrement à la couronne impériale les duchés d'Alsace et de Souabe dont Rodolphe venait d'hériter d'Otton III, lui donna, pendant qu'elle gouvernait comme régente, sa fille Mathilde, en 1057. Comme tous les seigneurs féodaux à cette époque, Rodolphe donnait une direction toute différente à ses idées et à ses actions, suivant l'espérance qu'il concevait de défendre, de conserver ou d'augmenter des droits sans cesse contestés, et pour lesquels il fallait presque toujours combattre. Quoique sa jeune épouse, Mathilde, n'ait vécu qu'un an après son mariage, cependant il resta fidèlement attaché aux intérêts de l'empire auxquels les siens étaient liés, et prêta même à Henri, son bras et ses troupes, lorsque celui-ci se vit forcé d'apaiser les rébellions de la Saxe et de la Thuringe par les armes. Enfin, ces deux princes qui devaient se transformer en rivaux si terribles, étaient en fort bonne intelligence, au moment où Grégoire VII monta sur le trône.

Mais il reste à faire connaître encore un qua-

trième personnage qui a joué un rôle important pendant les douze années du nouveau pontificat, la grande comtesse Mathilde. Elle était fille de Boniface qui le premier a porté le titre de duc et de comte de Toscane, et de Béatrice, fille de Frédéric, duc de Lorraine, allié à la famille impériale. Mathilde naquit vers 1046, et elle était à peine âgée de huit ans, que sa mère, devenue veuve par la mort de Boniface, épousa en secondes noces Godefroi, duc de Lorraine, qui lui-même avait un fils de son premier mariage, Godefroi, à qui son infirmité fit donner le surnom de *Bossu*. L'hérédité alors n'était point encore régulièrement établie pour la succession des États; en sorte que Béatrice désirant réunir sur la tête de sa fille, les possessions de la Lorraine et celles de la Toscane, fiança Mathilde à Godefroi le Bossu, son beau-fils. Malgré l'obstacle que semblait opposer ce degré de parenté, et sans faire attention à la contrariété qu'un tel mariage donnait à la cour de Germanie qui ne voyait pas sans jalousie et sans inquiétude, cette maison prendre un si grand développement, Mathilde épousa Godefroi le Bossu. On ignore dans quels rapports les deux époux vécurent ensemble; mais ce qui est certain, c'est qu'ils n'eurent point d'enfants. Il paraîtrait même qu'ils vivaient habituellement séparés; l'époux s'occupant des affaires de Lorraine, sous les auspices de son père tant que celui-ci vécut, et Ma-

thilde se tenant plus habituellement dans les États de Toscane au gouvernement desquels Béatrice, sa mère, la formait soigneusement. Le véritable motif de la désunion qui régnait entre les deux époux était l'attachement constant que Godefroi le Bossu eut et montra jusqu'à la fin de ses jours (en 1176), pour le roi Henri; tandis que sa femme Mathilde, élevée dans des idées toutes différentes par sa mère Béatrice, avait pris avec passion le parti de Grégoire VII et du Saint-Siége contre le roi de Germanie. La quantité de seigneuries, de châteaux fortifiés, d'abbayes et de villes importantes, entre autres Florence, Pise et Mantoue, dans la Toscane et la Lombardie, rendaient l'amitié ou l'éloignement de ces deux femmes extrêmement important à la couronne impériale dont elles étaient feudataires, et, parmi les raisons qui faisaient craindre l'influence du nouveau pape Grégoire VII, on redoutait particulièrement et non sans raison, le dévouement extraordinaire que Béatrice et Mathilde affichaient pour le Saint-Siége, ainsi que pour celui qui allait le gouverner. En effet, ces deux princesses non moins puissantes par la prodigieuse étendue de leurs possessions, que par la supériorité de leur esprit et la fermeté de leur courage, exerçaient une très-grande influence sur les décisions politiques que prenait la cour de Rome contre celle de Henri. On ne peut en citer qu'une preuve historique, mais elle pren-

une telle importance par sa date et par l'événement qui s'y rapporte, qu'elle suffit à prouver que, depuis longtemps avant l'avénement de Grégoire VII au trône, il ne se faisait rien à la cour apostolique sans que Béatrice et Mathilde eussent été consultées. Ce fait que j'ai déjà indiqué, mérite quelques développements. Lorsqu'au printemps de l'an 1072, Alexandre II, prédécesseur de Grégoire, était à Lucques, les deux princesses vinrent l'y trouver; et après une délibération qu'ils eurent ensemble, sur les moyens de ramener Henri, roi de Germanie, à de meilleurs sentiments, ces trois personnages conclurent que ce qui s'était passé rendait toute indulgence inutile, et par suite de cette décision, Hildbrand prévenu, fit inviter par lettres le roi Henri à venir se justifier à Rome de tous les graves méfaits dont il était accusé. (*Fiorentini, anno* 1072; *Domnizon, vita Mathildis.*) Lorsque l'on pense que cinq ans plus tard, la grande comtesse Mathilde fit secrètement en faveur du Saint-Siége et entre les mains de Grégoire VII, la donation de tous les biens qu'elle possédait en propre, ou comme feudataire de l'empire, il devient évident que, sous le rapport temporel seulement, le pontife romain devenait un rival extrêmement dangereux pour la monarchie impériale. Telle était la réciprocité des intérêts des deux cours, lorsque Grégoire VII monta sur le trône.

1073.

Le premier soin de Grégoire fut d'envoyer à tous les grands et aux ecclésiastiques, sur l'appui desquels il croyait pouvoir compter, une circulaire par laquelle il les instruisait de la mort de son prédécesseur, des circonstances de sa propre élection, et de la ferme intention où il était, de faire revenir le roi de Germanie à de meilleurs sentiments. Ces lettres sont adressées à Didier, abbé du Mont-Cassin, à Gisulfe prince de Salerne, à Ugon, abbé de Cluny, à Manassès, archevêque de Reims, à Anselme, évêque de Lucques, à Rodolphe de Souabe, à Godefroi le Bossu, et enfin, aux princesses Béatrice et Mathilde.

La plupart de ces lettres sont datées de Capoue, où le nouveau pape, prévoyant les orages qu'il allait susciter, était allé pour raffermir les liens politiques qui l'unissaient aux princes normands ; pour exiger d'eux de nouveaux serments comme feudataires du Saint-Siége, et les avertir

de tenir toujours des troupes prêtes pour défendre les droits de l'Église contre les prétentions de Henri.

«Nous ne saurions vous donner des instructions autres que celles que nous vous avons fait déjà parvenir, écrivait-il en même temps à Anselme, nommé évêque de Lucques, et attendant l'investiture de Henri, que de vous abstenir de recevoir l'investiture de ce prince, jusqu'à ce qu'obéissant à Dieu et se retirant du nombre des excommuniés, il ait mis ordre à tout de manière à ce qu'il puisse vivre en paix avec nous. Plusieurs personnes réunissent leurs efforts pour obtenir ce résultat : notre très-chère fille l'impératrice Agnès, ainsi que la glorieuse Béatrice et sa fille Mathilde ; le duc de Souabe, Rodolphe se joint à elles, et ce sont toutes personnes pieuses dont nous ne pouvons ni ne devons mépriser les conseils. Quelle que soit la promptitude ou la lenteur de ces négociations, vous pourrez toujours vous considérer comme adhérant à Rome, et vous entretenir avec nous de ce qui pourra arriver d'heureux ou de funeste. Capoue, Calendes de septembre.» (*Labbe, t. X, pag.* 2.)

Dans la lettre adressée à Rodolphe de Rheinfelden, Grégoire s'efforce de démontrer à ce seigneur, qu'il n'a aucune haine personnelle contre Henri ; que loin de là, il aspire au moment où il pourra remplir la promesse de ses prédécesseurs, en donnant aujourd'hui la couronne impériale ;

mais que comme tout doit être pur et sincère dans les liens et la concorde que l'on veut établir entre le sacerdoce et l'empire, il serait à propos qu'il se joignît à l'impératrice Agnès, à la comtesse Mathilde, et aux personnes qui craignent Dieu, pour obtenir cet important résultat.

Enfin s'adressant à Béatrice et à Mathilde dont il n'avait pas besoin de solliciter le zèle à ce sujet, mais qu'il voulait rompre dès les commencements de son règne à la rigidité de ses principes et à son caractère inflexible, il leur retrace « les excès scandaleux de la simonie du clergé lombard et les invite à ne se laisser aller à aucune complaisance envers de tels hommes; » puis à propos d'Anselme nommé évêque de Lucques, l'une des grandes villes des États de Mathilde, il fait entendre que cet ecclésiastique, attendant son investiture du roi, est assez éclairé pour distinguer la bonne voie de la mauvaise, c'est-à-dire la soumission au pape, de celle au prince; et il ajoute: « S'il prend la droite, nous nous en réjouirons; dans le cas contraire, ce qui n'arrivera pas sans doute, nous nous affligerons. Mais quelles que soient les personnes qui viendraient nous solliciter pour des faveurs et des grâces, jamais nous ne donnerons notre assentiment à une impiété. (*Sed nullius personæ gratiâ vel favore, impietati assensum dabimus.*) Quant au roi Henri dont nous vous avons parlé dans nos lettres précédentes, notre résolution (*voluntas*) est d'en-

voyer près de lui des hommes pieux qui, avec l'aide de Dieu et par leurs enseignements, le ramèneront à chérir la sainte Église romaine sa mère, et le formeront, le perfectionneront de manière à ce qu'il devienne digne de l'empire. Que si, contre notre espoir, il dédaignait de nous écouter, cependant nous ne pouvons ni ne devons éloigner de notre mère à tous, l'Église romaine, l'un de ses enfants. Aussi est-il beaucoup plus convenable et plus sûr pour nous, de défendre la vérité dans l'intérêt même de ce prince, en lui résistant jusqu'à la mort (*adusque sanguinem nostrum*), plutôt que de terminer sa carrière, en donnant notre consentement aux iniquités que sa volonté exige ; portez-vous bien, très-chères en Jésus-Christ, et sachez que vous êtes les objets de la préférence de notre cœur. »

A travers la politesse majestueuse de ces lettres amicales, on reconnaît déjà le souverain. Au milieu des soins qu'il prend de s'assurer des soldats normands pour défendre ses droits, il désigne son ennemi le roi de Germanie qu'il est près de combattre et s'assure de la fidélité et du courage de ceux qui ont embrassé la cause du Saint-Siége. Mais on aurait tort de croire que le pontife voulût faire régulièrement la guerre à Henri; Grégoire était trop habile pour se laisser aller à une prétention aussi folle ; et s'il se ménageait le secours des princes normands et de Godefroi le mari de Mathilde, c'était principalement pour

maintenir la population de Rome et les seigneurs de ce pays, dont la plupart, sous couleur de montrer leur attachement au roi de Germanie, fomentaient des dissensions et des troubles favorables à leur ambition et à leurs rapines.

Ces précautions prises, Grégoire s'occupa du gouvernement des nombreuses églises de l'Europe et s'étudia à établir des relations suivies avec les princes chrétiens, pour arriver à l'établissement de cette unité catholique, objet constant de ses travaux passés et de ses projets futurs. La première lettre où il traite de cette importante question est adressée aux princes d'Espagne, pays livré alors à la discorde et à la guerre par la division du pouvoir en Castille, en Navarre et en Aragon entre les mains de différents princes chrétiens, tandis que Séville et le midi de la Péninsule obéissaient aux lois des musulmans. A la suite d'efforts pour reconquérir l'Espagne sur les Maures de ce pays, quelques terres leur ayant été enlevées, Grégoire VII voulut constater aussitôt les droits du Saint-Siége : « Nous ne croyons pas devoir vous cacher, écrivait-il donc aux souverains de ce pays, que le royaume d'Espagne a toujours appartenu de droit à saint Pierre ; et qu'encore aujourd'hui, bien qu'il soit occupé par des païens, (ce droit ne pouvant être prescrit) ce royaume ne peut appartenir en propre à aucun homme, mais seulement au siége apostolique. En conséquence ceux qui se

proposent d'arracher la terre aux païens doivent se souvenir qu'ils travaillent pour saint Pierre, et que l'occupation de ces pays n'est qu'une concession faite par le Saint-Siége. » Puis le pontife termine sa lettre en recommandant aux princes de l'Espagne de s'entendre avec Ugon, cardinal de l'Église romaine, qu'il leur a envoyé à ce sujet.

Un fait qui se rattache à l'histoire générale de la politique moderne et en particulier à celle de Grégoire VII, est l'importance que les femmes ont prise dans le maniement des affaires, depuis l'établissement du christianisme, et l'habileté avec laquelle Grégoire a su se servir de leur influence. Soit qu'il eût intérêt à ramener certains membres du clergé dans des voies favorables à ses vues, soit qu'il sentît le besoin d'amollir les dispositions vicieuses et les instincts féroces de la plupart des princes de son temps, Grégoire a toujours cherché à s'emparer de l'esprit des femmes que leur position, leur rang et leur esprit rendaient propres à devenir ses ministres les plus dévoués et les plus insinuants. On sait déjà jusqu'à quel point Béatrice et Mathilde favorisaient ses entreprises contre le pouvoir impérial, tout en façonnant à cette tendance le clergé de leurs vastes États; mais on retrouve ce soin que prenait le pontife de surveiller le régime intérieur des abbayes et des monastères, dans une lettre adressée à une certaine comtesse Al-

dilasie, à qui il recommande la protection et l'inspection de deux couvents où il s'était introduit des désordres. « *Pari modo Clusini monasterium, abbatem, et ipsius cœnobii res vigilantiæ tuæ, tuendas ac protegendas committimus, quem sub gravi tribulationum fasce laborare audivimus.*» (*Labbe, t. X, p.* 35).

Tandis que par ces lettres, il préparait les grands attachés à sa cause, à le servir avec zèle et dévouement; que dans des synodes ou par des menaces d'excommunications il poursuivait les prêtres simoniaques et concubinaires dans tous les pays, et qu'il avait conclu un traité avantageux avec Richard, roi de Capoue, il attendait avec calme la réponse du jeune roi de Germanie. Enfin vers la fin de l'année où Grégoire était monté sur le trône, il reçut cette lettre de Henri :

« L'exercice de l'empire et du sacerdoce ayant « chacun besoin d'un vicaire, pour être maintenu « convenablement, il est indispensable, mon sei- « gneur et père très-chéri, que ces deux chefs « soient parfaitement unis d'intention. Le seul « moyen de conserver l'unité chrétienne ainsi que « l'état de l'Église et de la religion, est le lien « d'une paix, d'une charité toute chrétienne.

« Quant à nous qui, avec la volonté de Dieu, « avons déjà gouverné quelque temps, nous n'a- « vons pas toujours, comme c'était notre devoir, « rendu respect et honneur au sacerdoce. Ce n'est

« pas sans cause qne nous avons été armés par « Dieu du glaive vengeur ; mais nous ne l'avons « pas toujours tiré contre les coupables, comme « il eût été juste de le faire.

« Mais maintenant que, touchés de la misé- « ricorde divine, nous sommes rentré en nous- « même, nous avouons, en nous accusant devant « votre indulgente paternité, tous nos péchés ; « espérant que, par votre intercession et votre « autorité apostolique, nous mériterons d'être « justifié et absous.

« Hélas ! tombé dans le crime et l'infortune, « autant par l'effet de notre jeunesse que par les « flatteries dont nous avons été entouré, et par « les mauvais conseils et l'excès même de la puis- « sance de notre rang, nous avons péché contre « le ciel et contre vous, et sommes devenu in- « digne de mériter le nom de votre fils ; car non- « seulement nous nous sommes ingéré dans les « affaires ecclésiastiques, mais au lieu de garder « pieusement les portes des églises, nous les « avons livrées à prix d'argent, à ceux qui vou- « laient entrer.

« Mais maintenant qu'abandonné, que privé « de votre autorité, nous ne pouvons réformer « ces églises, nous venons vous demander con- « seil et secours. Vos commandements seront « suivis en tous points. Commencez donc, nous « vous en prions instamment, par la réforme de « l'église de Milan tombée dans l'erreur par

« notre faute, et continuez ainsi à l'égard des « autres. Pour faciliter la réussite de ce que « vous entreprendrez, vous pouvez compter sur « notre zèle, priant du reste votre paternité de « montrer promptement son indulgence envers « nous. D'ici à peu de temps vous recevrez de « nouvelles lettres et des envoyés fidèles par les-« quels vous apprendrez entièrement ce qui « nous reste à dire. » (*Labbe, t. X, p.* 29.)

Grégoire était encore à Capoue occupé à lier Richard au Saint-Siége par un serment (*Labbe, t. X, p.* 23) lorsque cette lettre lui parvint. En la lisant il éprouva une joie mêlée d'étonnement, et lorsqu'il fit part de cette nouvelle à un chevalier de Milan, Herlembald, dévoué à la cause du Saint-Siége, il lui marqua, après l'avoir mis au courant de la pacification prochaine des princes normands, son étonnement de l'étrange soumission de Henri. « Il faut que vous sachiez, « dit Grégoire, que le roi Henri nous a envoyé « des paroles tellement pleines de douceur et « de soumission, que nous ne nous souvenons « pas que ni lui ni ses prédécesseurs, en aient ja-« mais envoyé de semblables aux pontifes ro-« mains. » Il l'avertit ensuite des bonnes dispositions de ce prince pour la réforme de l'église de Milan, et il termine en avertissant le guerrier Herlembald, que l'on peut compter sur le dévouement de Béatrice et de Mathilde. « Que « quant à lui, il ait à se tenir prêt à agir vigou-

« reusement (*tu igitur omnino confidens Deo*, « *viriliter age*), sachant bien qu'avec l'aide de « Dieu, plus la tempête est terrible, plus le « calme sera doux. » (*Labbe, t. X, p.* 27.)

Le véritable motif qui avait porté Henri à écrire une pareille lettre, était l'alliance puis la révolte de la Saxe et de la Thuringe, contre son autorité. Ces deux provinces, fiefs de l'empire, poussées à bout par les vexations de tous genres que leur faisait éprouver le jeune roi de Germanie, ne se proposaient rien moins que de le déposer; et comme vers ce temps, la légitimité d'un souverain vaincu n'avait d'autre appui que l'autorité du Saint-Siége, dans son trouble et après avoir été obligé de se soustraire à la fureur de ses vassaux, Henri avait pris le parti de faire ses soumissions au pape. Cependant ce jeune prince dont l'âme était fière et les habitudes belliqueuses, reprit quelques avantages assez importants sur ses ennemis, pour qu'il fût question d'arrangements. Rodolphe de Rheinfelden lui-même, qui avait eu à se plaindre de Henri pendant ses dernières expéditions contre les Saxons, mais qui ne se sentait pas encore assez puissant pour s'opposer ouvertement à lui, engagea Grégoire VII à se constituer médiateur entre Henri et ses sujets révoltés. En effet le pontife écrivit à plusieurs évêques de la Saxe pour les engager, au nom de saint Pierre et de saint Paul, à disposer les populations à l'obéissance envers leur

souverain, pour mettre un terme aux meurtres, aux incendies, au pillage des églises et à tous les maux qui affligeaient leur pays. Le pape promettait même d'envoyer des légats pour conclure une pacification complète; mais l'emportement du caractère de Henri ne permit pas que ces négociations fussent même entamées, et malgré les avis de ses conseillers et la mauvaise disposition de ses sujets à son égard, il recommença des préparatifs formidables de guerre contre les Saxons.

Pendant que ce nouvel orage se préparait, Grégoire, mu sans doute par un sentiment pieux et humain, mais profitant selon son usage, de toutes les circonstances qui pouvaient servir ses projets, crut le moment favorable pour prêcher une croisade, et appeler les princes de l'Europe à la défense de l'empire de Constantinople, menacé par les hordes victorieuses des Turcs. Peut-être espérait-il, par ce moyen, faire diversion aux troubles qui régnaient en Allemagne, et gouverner plus facilement l'Église en l'absence des princes; mais on était alors trop occupé de ses propres malheurs, pour que l'on songeât à ceux des chrétiens en Orient, et les instances du pape ne produisirent aucun effet.

Au milieu de cette complication d'intérêts purement politiques, le pontife poursuivait toujours son idée principale et constante, l'extinction de la simonie et des dérèglements du clergé. Vers

la fin de l'année (1073), il écrivit de Piperne, des lettres fulminantes à Roderic et à Humbert, l'un évêque de Châlons, l'autre de Lyon, à l'occasion des ventes d'églises, dont le roi de France Philippe Ier faisait effectivement un trafic scandaleux. « Parmi tous les princes de notre temps, « écrit impétueusement le pontife, qui ont perdu « l'Église de Dieu par la vente des dignités ecclé« siastiques, et qui, loin de l'honorer, l'ont traitée « comme une servante, le roi de France Phi« lippe Ier est celui qui, ainsi que nous l'avons « sceu de bonne part, a le plus opprimé les égli« ses de son royaume; à ce point qu'il paraît « avoir comblé la mesure de ce crime détesta« ble. Ce malheur nous afflige d'autant plus pour « ce royaume, que nous n'ignorons pas qu'il « s'est toujours montré très-dévoué à l'église « romaine. La sollicitude que fait naître en nous « la destruction de toutes les églises nous avait « tellement enflammé d'abord, que nous croyions « devoir nous élever très-sévèrement contre des « excès aussi impies. Mais ces jours derniers, le « roi, par l'intermédiaire d'Albéric, son cham« bellan, nous ayant répondu que, docile à nos « conseils, il était disposé à changer de conduite « et à pourvoir régulièrement les églises, nous « nous sommes abstenu de faire usage de la « rigueur canonique. Nous voulons donc es« sayer les effets de sa promesse au sujet du pas« teur de l'église de Mâcon qu'il a ruinée, et être

« certain qu'il y laissera entrer, sans se faire
« payer, son successeur l'archidiacre d'Autun,
« élu unanimement à l'épiscopat, nous a-t-on
« dit, par le clergé et le peuple.

« Que s'il refuse de le faire, il apprendra alors
« que nous ne tolèrerons pas plus longtemps la
« ruine de cette église; et qu'en vertu de l'au-
« torité de Saint-Pierre et de Saint-Paul, nous
« réprimerons sa désobéissance obstinée par la
« rigueur canonique. Car, ou le roi lui-même,
« renonçant au honteux commerce de la simo-
« nie, permettra que l'on élève aux dignités ec-
« clésiastiques des personnes qui en soient di-
« gnes; ou certainement les Français, à moins
« qu'ils ne préfèrent abandonner la foi chré-
« tienne, frappés par un anathème général, re-
« fuseront dorénavant d'obéir à leur roi. »

On ne saurait faire trop d'attention à ce qu'il y a de courageux et de grand dans le zèle de Grégoire lorsqu'il reprend la conduite des princes temporels; et j'admire la sainte audace avec laquelle il attaque les deux plus puissants monarques de l'Europe, le roi de Germanie et celui de France, pour le crime de simonie. C'est à mes yeux la preuve la plus certaine du sentiment juste et droit qui, au fond, présidait aux actions de cet homme. Loin de se laisser aller à de lâches complaisances envers ceux que leur voisinage ou leur force pouvaient rendre si redoutables, il augmente de sévérité au contraire en raison de

leur grandeur, et parce que les mauvais exemples qu'ils donnent devenaient plus dangereux en raison de ce qu'ils étaient plus éclatants.

Aussi est-ce avec une douceur toute pastorale qu'il dicte des conseils sur le gouvernement des églises, aux rois de la Bohême, de la Hongrie, du Danemarck, de la Norwège et même aux princes de l'Espagne; mais pour Henri le Germanique et Philippe de France, il est impitoyable, parce que ces rois sont forts, et qu'ils en abusent pour organiser le mal. Cette résistance constante à la puissance mal dirigée est le trait saillant du caractère de Grégoire, et ce qui l'élèvera toujours au rang des plus grands hommes.

De tous les princes de son temps, celui pour lequel il paraît avoir eu le plus de penchant, est Guillaume le Bâtard, de Normandie. Les qualités de cet homme, grand guerrier mais essentiellement législateur, convenaient à Grégoire qui avait horreur de tout ce qui restait indécis et de ce qui était désordonné. Dans les lettres du pontife au nouveau roi d'Angleterre, tout en lui recommandant avec ferveur les intérêts de l'Église romaine, et une surveillance active et rigoureuse sur le clergé anglais qui, ainsi que celui de France, se livrait scandaleusement à la simonie et au concubinage, il se plaît à lui donner des conseils pour le gouvernement des choses temporelles. Cette lettre (*Labbe, t. X, p.* 56-57) est suivie d'une autre non moins affectueuse,

adressée à la reine Mathilde, femme de Guillaume. Déjà j'ai eu l'occasion de faire observer l'attention qu'avait Grégoire de mettre les femmes dans les intérêts de sa cause, pour s'assurer l'appui des hommes sur lesquels elles pouvaient avoir de l'influence. L'épître brève mais pleine d'onction et de politesse que le pape joignit pour Mathilde, en est une nouvelle preuve, et montre de plus avec quel art le successeur de saint Pierre savait pieusement flatter la disposition qu'ont naturellement les femmes à prendre part au commandement, lorsqu'elles ne peuvent pas l'exercer par elles-mêmes. « Après la lecture des « lettres de votre noblesse, fille chérie, écrit-il « à Mathilde d'Angleterre, nous nous sommes « aperçu que vous êtes toute dévouée à la « charité et à l'humilité, qualité qui nous donne « la joyeuse espérance de votre salut futur. « Nous avons reçu ces nouvelles avec joie et nous « n'attendions pas moins de vous, espérant que « vous persévèrerez dans cette voie, afin que « noble comme vous l'êtes par le sang, vous le « deveniez plus encore en réglant votre conduite « sur celle des saints. Pressez instamment vo- « tre époux, afin qu'il ne néglige rien de tout « ce qui peut être utile à l'âme; car il est cer- « tain, comme le dit l'Apôtre, que si un homme « infidèle à Dieu, est sauvé par une femme fidèle, « l'avenir d'un homme fidèle ayant une femme « fidèle, sera encore beaucoup meilleur. »

Bien que relativement aux nombreux détails historiques que l'on possède sur les négociations de Grégoire VII avec les princes temporels et les dignitaires ecclésiastiques de son temps, je n'aie fait qu'effleurer la matière, on a dû s'apercevoir cependant, que soit comme ami, soit comme adversaire, cet homme a donné une commotion à toutes les intelligences et à toutes les choses. Personne, de son temps et même encore aujourd'hui, n'a pu rester indifférent aux idées, aux actions et aux institutions de ce puissant génie. Les haines, les admirations qu'il excita de son vivant sont toujours palpitantes, et c'est encore dans les jugements qu'il a portés de lui-même, que l'on retrouve, sinon de l'impartialité, au moins le plus de calme. Il est curieux d'entendre parler de lui-même, cet homme devant qui toutes les affaires politiques et ecclésiastiques de l'Europe et d'une partie de l'Asie et de l'Afrique, étaient portées. Dans une lettre confidentielle adressée à Béatrice et Mathilde, de qui il prenait habituellement conseil, après leur avoir donné les raisons qui l'ont conduit à se montrer sévère à l'égard de quelques évêques. « Comme nous « savons, ajoute-t-il, que vous avez entendu « murmurer contre nous à ce sujet par des per- « sonnes pieuses et attachées à la sainte Église « romaine; plein du souvenir du bienheureux « saint Pierre, prince des apôtres, qui ne dé- « daigna pas de donner des explications à ses

« disciples murmurant contre lui ; nous nous « sommes empressé de vous rendre raison de « ce que nous avons fait, en signe de la con- « stante amitié qui nous unit. Car il ne nous est « pas échappé à quel point les opinions et les « jugements des hommes sont divers à notre « égard, et combien il arrive souvent qu'à pro- « pos des mêmes résolutions et des mêmes actes, « les uns nous reprochent d'être trop dur, les « autres d'être trop doux ; ce à quoi il n'y a rien « de plus juste et de plus convenable à répondre, « que ce que dit l'Apôtre : « Pour moi, je me « mets fort peu en peine d'être jugé par vous, « ou par quelque homme que ce soit » (1). Que « Dieu tout-puissant qui est le véritable scruta- « teur des âmes, vous apprenne donc, ainsi qu'à « nous, à faire sa volonté, et qu'il établisse sa « loi au milieu de nos cœurs. Rome , 17 des ca- « lendes de mai, 1074. »

Si je ne m'abuse, Grégoire se peint tout entier dans cette lettre ; on y voit l'homme qui veut que toutes les puissances de la terre soient sou- mises à l'autorité du pontife et que le pontife ne reconnaisse d'autre juge que Dieu.

C'est vers la même époque de cette année qu'affermi dans ces idées par l'expérience qu'il

(1) Il n'a pas osé ajouter la fin du verset : « *Je n'ose pas même me juger moi-même.* » Mihi autem pro minimo est, ut a vobis judicer, aut ab humano die ; *sed neque me ipsum judico.* » Saint Paul, *aux Corinthiens.* Ep. I, chap. IV, vers. 3.

avait faite déjà de l'autorité pontificale dans les divers États de l'Europe, Grégoire résolut enfin d'ouvrir un concile à Rome, où la grande question relative à la simonie et au mariage des prêtres devait être décidée contre tous ceux qui se rendaient coupables de ces crimes. Outre les évêques de Lombardie, qui y furent convoqués, Béatrice et Mathilde, le margrave Azzon, Gisulf, prince de Salerne, ainsi que d'autres grands y assistèrent, et ce fut Grégoire VII lui-même qui l'ouvrit.

Quelle que soit l'importance des grandes batailles que l'on décrit si minutieusement dans l'histoire des princes temporels, il est peu d'événements dont le résultat et la commotion se soient fait sentir aussi longtemps que la tenue de ce concile dont les décrets ont agité l'Europe chrétienne pendant plus de trois siècles. On m'excusera donc si j'insiste pour en faire connaître l'esprit.

On remarquera d'abord qu'il n'y assista que ces évêques lombards dont le plus grand nombre avaient des reproches à se faire; que les seigneurs invités étaient Italiens ou au moins attachés d'intérêt à ce pays, et qu'aucun des grands et des évêques de l'Allemagne ne fut appelé. Grégoire, qui ouvrit, qui présida le concile, voulut encore n'y trouver que des amis ou des gens qu'il se flattait de tenir sous sa dépendance. En effet toutes les décisions furent prises conformément à ses intentions. On y rendit vingt-quatre décrets

ou canons, dont j'indiquerai les principaux : cinq décrets (du 5ᵉ au 10ᵉ) traitent de la simonie et condamnent de nouveau, après avoir rappelé les décisions des conciles précédents, ce crime dans la personne des ecclésiastiques et des laïques qui vendent ou achètent des dignités ou des grâces ecclésiastiques; et étendent l'anathème jusque sur ceux qui servent de médiateurs dans ces criminelles transactions. Ces décrets dont la justesse des dispositions nous paraît inattaquable aujourd'hui, faillit bouleverser complétement l'Allemagne, l'Angleterre et la France, où la simonie était établie et exercée alors aussi ouvertement et beaucoup plus généralement que le commerce des draps et des laines. Les rois, les princes et les évêques tiraient le plus clair de leurs revenus de ce genre de trafic; aussi l'apparition de ces décrets fit-elle naître un genre d'anxiété et de terreur que l'on n'éprouverait de nos jours, que si les banques de France et d'Angleterre suspendaient tout à coup leurs payements. En effet, l'abolition de la simonie était un renversement général de toutes les fortunes.

Plusieurs décrets suivants du concile romain attaquaient un autre vice plus invétéré, plus commun peut-être encore que la simonie, parce que tous les ecclésiastiques depuis les prélats jusqu'aux prêtres des campagnes, pouvaient facilement s'y livrer; c'était l'incontinence et souvent la luxure. Dans le 11ᵉ décret, on interdit formellement l'approche de l'autel aux prêtres incontinents.

Par le 12ᵉ tous ceux qui soutiennent et défendent l'incontinence des prêtres sont anathématisés; et enfin les 13ᵉ et 14ᵉ, sur lesquels je vais donner quelques détails, présentent le développement de cette décision prise dans le concile, « qu'il « n'est pas permis aux ministres des choses sa- « crées d'avoir chacun son épouse, mais seule- « ment aux laïques. *Quod non sacrorum minis-* « *tris, sed laicis permissum sit, ut unusquisque* « *suam habeat uxorem.* »

L'énumération seule des défenses faites dans ces quatre décrets du concile prouverait, qu'au temps où il a été tenu, le mariage des prêtres était une question non résolue encore pour un bon nombre de gens d'église, et un usage toléré par les hommes du siècle. Aussi les argumentations déployées dans les 13ᵉ et 14ᵉ décrets, pour prouver la nécessité canonique du célibat des prêtres, ne laissent-elles aucun doute sur l'obligation où se trouvèrent Grégoire VII et toute la partie pieuse et austère du clergé qui se rattachait à lui de fixer les idées du commun des hommes sur cette question importante, soit en s'appuyant sur ce qu'ont dit les apôtres et les pères de l'Église, soit en interprétant leurs textes dans les endroits où ils présentent des amphibologies et de l'obscurité.

Il paraît que les nombreux partisans du mariage fondaient leurs arguments d'une part, sur l'exemple des prêtres juifs, mais plus particu-

lièrement encore sur deux passages des Épîtres de saint Paul : « Il est avantageux à l'homme, dit cet apôtre (*Cor. Ep. I*re, *cap.* 7, *vers.* 2), de ne toucher aucune femme ; mais pour éviter la débauche, que *chaque homme vive avec sa femme*, et chaque femme avec son mari. « *Unusquisque suam uxorem habeat.* » Dans le décret on s'efforce de prouver qu'en cette occasion, l'Apôtre n'a voulu parler que des laïques, et que par conséquent les défenseurs du mariage des prêtres ne peuvent s'autoriser de ce passage.

Mais dans une autre épître (*à Timoth. I*, *chap.* III, *vers.* 1-12), où saint Paul semble s'être expliqué plus précisément, les ennemis du célibat saisirent ces paroles par lesquelles l'Apôtre fait connaître les qualités que doivent avoir les évêques et les diacres : « Il faut, dit-il, que « l'évêque soit irrépréhensible ; *qu'il n'ait épousé* « *qu'une femme* (*esse unius uxoris virum*) (1), qu'il « soit sobre, prudent....., qu'il gouverne bien sa « propre famille, et qu'il maintienne ses enfants « dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnê- « teté ; car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa « propre famille, comment pourra-t-il conduire « l'église de Dieu ? » (2). Ce qui est dit ici pour les évêques, est répété après, presque mot pour mot, pour les diacres ; en sorte qu'il est facile de

(1) Grec : « Εἶναι μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα. »

(2) Ces paroles de saint Paul sont répétées presque textuellement dans son épître à Tite ; chap. I, vers. 5-9.

s'expliquer comment la masse du clergé, qui, au temps de Grégoire VII, se livrait ouvertement à un libertinage souvent effréné, devait considérer le mariage comme un état saint pour lui, d'autant plus que selon l'interprétation qu'on donnait aux paroles de l'Apôtre, le mariage, loin d'être défendu aux prêtres, leur était au contraire précisément ordonné. La difficulté gisait dans la manière dont on interprétait ces paroles! *oportet esse unius uxoris virum.* Les partisans du mariage entendaient : *qu'il fallait que l'évêque n'eût qu'une femme,* c'est-à-dire qu'il n'eût pas profité de la loi romaine en vigueur du temps de saint Paul, laquelle permettait qu'on en eût deux; et pour soutenir leur opinion, ils s'appuyaient des paroles suivantes de l'Apôtre qui, s'occupant toujours des qualités exigées dans l'évêque, parle *de ses enfants,* du soin qu'il *prend de sa famille,* ce qui implique l'idée de mariage.

Si il ne s'agissait, en ce cas, que d'une question grammaticale, et d'interpréter les passages de saint Paul selon la lettre, j'avoue que malgré ma répugnance naturelle et réfléchie pour le mariage des prêtres, je serais forcé de convenir que le passage de l'épître à Timothée semble le rendre nécessaire, puisque l'Apôtre prend le soin de le confirmer en disant : *car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire celle de Dieu?* »

Quatre décrets (13, 14, 15 et 16) sont consacrés en grande partie à la réfutation de cette manière d'interpréter les passages de saint Paul; et pour éviter de rapporter ici une foule d'arguments parfois plus spécieux que solides, je dirai que ce que l'on fait valoir avec le plus de succès dans cette discussion contre le mariage des prêtres est l'opinion de saint Jérôme, qui dit précisément que de son temps déjà, quelques hérésiarques soutenaient que, selon le texte de saint Paul, les prêtres pouvaient contracter mariage, mais que cette erreur venait de la fausse interprétation de ces paroles : « *Oportet esse unius uxo-* « *ris maritum,* que l'on traduisait ainsi : Il faut « qu'il n'ait qu'une femme, tandis que l'Apôtre a « eu l'intention de dire : *Il faut qu'il n'ait eu* « *qu'une femme.* » C'est-à-dire qu'un homme, après la mort de son épouse, devenu veuf et remplissant d'ailleurs toutes les conditions exigées, pouvait être élu évêque, ou fait diacre. L'opinion de saint Jérôme, d'accord avec celle des autres pères de l'Église sur ce sujet, jointe à l'usage traditionnel du célibat des prêtres catholiques depuis les commencements de l'Église, me paraît plus propre à décider la question, que des arguments scolastiques auxquels on trouve toujours moyen de répondre. Mais je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur une difficulté qu'il était indispensable que je fisse connaître, pour que l'on appréciât les intentions et les actes de Gré-

goire VII, pendant la tenue du concile romain, et que l'on pût s'expliquer la fureur et la haine acharnée que les décrets qu'on y rendit excitèrent contre ce pontife. (*Labbe*, *t. X*, *page* 314 *et suiv.*)

En effet, si l'abolition de la simonie renversait, comme on l'a dit, toutes les fortunes que ce vice faisait faire, quel trouble ne devaient pas jeter dans la société telle qu'elle s'était organisée alors, des décrets ordonnant aux prêtres de renoncer à l'autel dont ils vivaient, ou à leur femme et à leur famille au milieu de laquelle il s'était formé des liens si difficiles à rompre ? Et chose sur laquelle je suis forcé de revenir, parce qu'on peut à peine se la figurer aujourd'hui, c'est qu'en Angleterre, en France, en Lombardie et en Allemagne, les quatre cinquièmes du clergé, tant élevé qu'inférieur, vivaient en famille avec femme et enfants. Or, on doit comprendre comment ce désordre, une fois régulièrement établi, les décrets du concile tenu par Grégoire, durent jeter le trouble et l'épouvante dans presque toute l'Europe.

C'est en effet ce qui arriva, mais ce dont le pontife ne s'émut point. Non content d'avoir frappé d'anathème les simoniaques et les prêtres incontinents, à la fin de ce même concile, Grégoire excommunia Robert Guiscard, en promettant à ce prince de lui pardonner s'il remplis-

sait de nouveau les engagements qu'il avait contractés envers le Saint-Siége.

Cependant la cour apostolique avait fait expédier les canons du concile aux principaux membres du clergé de l'Europe, en les accompagnant de lettres aux évêques pour en presser l'exécution. Mais partout on y opposa la plus vive résistance. En Allemagne, les principaux évêques, ceux de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, d'Augsbourg, de Wirtsbourg, et celui de Mayence même, qui tous prenaient une part importante aux affaires de l'État, témoignèrent de leur répugnance à imposer des décrets qu'ils prévoyaient qu'on ne voudrait pas suivre. A Paris, immédiatement après la réception des canons apostoliques, on avait ouvert un synode, non pour délibérer à leur sujet, mais pour les rejeter *comme intolérables et contraires à la raison.* On dit même que Gauthier, abbé de Pontoise, ayant voulu faire sentir l'inconvenance qu'il y avait à mépriser les ordres du chef de l'Église, fut maltraité et chassé de la manière la plus honteuse, puis conduit jusque devant le roi et jeté en prison.

La nouvelle de cet événement donna à Grégoire l'occasion de manifester le mécontentement qu'il éprouvait depuis longtemps des désordres de tout genre qui avaient lieu en France. Déjà le roi Philippe avait reçu une lettre mesurée, mais ferme, du pontife, lorsque le refus d'obéir

aux décrets du concile vint mettre le comble à l'indignation du pape qui écrivit aussitôt aux archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, de Chartres et aux principaux prélats du royaume, une circulaire apostolique où éclatent sa colère et toutes ses prétentions. Après avoir dit que le royaume de France, autrefois si glorieux et si puissant, commence à déchoir de sa grandeur; après avoir signalé la faiblesse des prélats et du prince qui gouvernait l'État, et rappelé le mépris des lois et l'excès des crimes de toute espèce que l'on commettait impunément dans le royaume de France : « C'est votre roi, « dit-il durement aux évêques, qui sous l'in- « fluence du diable, est cause de ces maux ; lui « qui ne mérite pas le nom de roi mais de tyran; « lui qui passe sa vie dans le crime et l'infamie, « portant vainement le sceptre, lâchant la bride « à tous les crimes par la faiblesse de son gou- « vernement, et y excitant ses sujets par son « exemple. » Puis s'adressant ensuite aux prélats : « Mais vous, mes frères, leur écrit-il, « votre faute est grande aussi, car c'est fomenter « le crime que de ne pas le combattre avec la « puissance épiscopale; et c'est étrangement « vous abuser, si vous croyez qu'en empêchant « le roi de faire le mal, vous manquez au respect « et à la fidélité que vous lui avez jurés. » Puis il les engage à s'unir pour la défense de la justice, à user de l'autorité apostolique pour exhorter le

roi de France à changer de conduite ; et il termine sa lettre en leur disant : « Si ce roi demeure « endurci sans vouloir les écouter ; s'il ne se « sent pas touché de la crainte de Dieu et qu'il « reste insensible à sa propre gloire et au salut « de son peuple, déclarez-lui de notre part, que « quoi qu'il fasse, il ne saurait éviter plus long« temps le glaive de l'ancienne animadversion « apostolique. Alors imitez l'Église romaine, votre « mère, séparez-vous entièrement du service et de « la communion de ce prince ; interdisez par toute « la France la célébration de l'office divin. Que « si cette censure ne le porte pas à rentrer en « lui-même, nous voulons que personne n'i« gnore qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous « nos efforts pour délivrer le royaume de France « de son oppression. « *Quod si nec hujus modi « districtione voluerit resipiscere, nulli etiam « haud dubium esse volumus quin modis omnibus « regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante « Deo, tentemus eripere.* » (*Labbe, tome X, p.* 72-74.)

On ignore quelle fut au juste la cause particulière de la violence que montra Grégoire en cette occasion, à moins qu'on ne la rapporte à l'indignation que lui causa « l'extorsion, le vol, ce sont ses propres paroles, d'une somme immense par le roi Philippe à des marchands (principalement italiens) venus de divers pays, à une foire de France. » Quoi qu'il en soit, et bien que la

grandeur naturelle des vues de Grégoire VII, éloigne un pareil soupçon ; il faut dire qu'en cette occasion, le pontife malgré son zèle sincère pour la justice, compromit cette noble cause, en mêlant à ses censures des prétentions qui attaquaient beaucoup trop vivement les intérêts politiques du royaume de France. Aussi les canons du concile de Rome n'y furent-ils pas exécutés.

Quelque temps après l'envoi de cette dernière lettre (décembre 1094), Grégoire en avait adressé à Rodolphe de Souabe sur lequel il comptait particulièrement, et à d'autres princes de l'empire d'Allemagne, pour les exhorter à employer tous les moyens, et même la force, pour faire exécuter les décrets du concile et aider le Saint-Siége à extirper les deux vices de simonie et d'incontinence. Il pressait également l'impératrice Agnès d'user de toute l'influence qu'elle exerçait sur les grands de la cour, afin de favoriser l'exécution des canons apostoliques. Après avoir pris toutes ces précautions, Grégoire écrivit encore deux lettres au jeune roi Henri de qui il attendait toujours réponse, et dont il avait lieu de croire que les dispositions étaient devenues plus favorables au Saint-Siége. « C'est « avec une grande joie et une sincère reconnais- « sance, lui disait-il dans la première lettre, que « nous avons appris la bonne réception que vous « avez faite à nos légats, dont les rapports ainsi

« que la lettre de notre mère l'impératrice Agnès, « nous assurent que vous avez pris la ferme réso- « lution d'extirper de votre royaume l'hérésie des « simoniaques et la plaie honteuse de l'inconti- « nence des ecclésiastiques. Ce que la comtesse « Béatrice et sa fille Mathilde nous ont écrit tou- « chant votre amitié et votre sincère affection en- « vers nous, ne nous a pas causé une joie moin- « dre; et c'est d'après leurs conseils et à la per- « suasion de l'impératrice votre auguste mère, « que nous vous écrivons cette lettre. Aussi, quoi- « que vous soyez pécheur, faisons-nous cependant « mémoire de vous à la messe sur le corps des « saints Apôtres, priant Dieu qu'il vous affermisse « dans ces bonnes résolutions et qu'il vous en « inspire encore de plus grandes pour le bien de « l'Église. » Il parle ensuite au jeune roi de l'église de Milan pour laquelle il n'avait pas fait tout ce qu'il avait promis, et l'engage de nouveau à restituer à cette église ses priviléges, « alors, « ajoute-t-il en terminant sa lettre, vous vous « apercevrez que vous avez de droit, la puissance « royale, si vous inclinez votre Grandeur devant « le Christ, le Roi des rois, en restaurant, en « défendant ses églises; si vous vous rappelez « avec terreur ces paroles du livre des Prover- « bes : « J'aime ceux qui m'aiment, et j'honore « ceux qui m'honorent; quant à ceux qui me « méprisent, ils sont vils. »

Malgré la douceur de ces paroles comparées à

celles qui avaient été inspirées à Grégoire par la conduite du roi de France, les dernières phrases pouvaient blesser l'esprit fier du jeune prince germain. On peut croire au moins que le pontife eut cette appréhension, si on lit la seconde lettre qu'il lui adressa immédiatement après la première. Dans celle-ci où il parle continuellement avec la tendre sollicitude d'un père qui donne des conseils à son fils, on ne retrouve guère la pensée du souverain et de l'homme politique, que dans le passage assez étendu où il revient sur le projet d'une croisade destinée à secourir les chrétiens en Orient. Quoique le sort de ceux-ci dût inspirer un intérêt sincère au pontife, cependant on pense, et avec raison je le crois, que l'idée qu'il avait déjà eue d'opérer par cette entreprise une diversion dans l'esprit des princes de l'Europe, lui était revenue au moment où les troubles et la rébellion de la Saxe lui faisaient pressentir des orages du milieu desquels il ne serait plus maître de diriger à son gré les affaires de l'Église. Mais Grégoire n'obtint ni de Philippe ni de Henri, ou ce qu'il avait si impérieusement exigé ; ou ce qu'il espérait obtenir par adresse.

Malgré l'énorme différence qui distingue Grégoire de Henri, ces deux hommes avaient quelque chose de commun dans l'énergie du caractère, dans les ressources inépuisables de leur esprit. Pendant que le vieux pontife lançait des décrets contre l'incontinence et la simonie du

clergé ; tandis qu'avec une audace qui prouve en faveur de sa sincérité, il faisait la leçon aux rois et les menaçait de déposition ; Henri qui venait d'atteindre sa vingt-cinquième année, trompait l'expérience de Grégoire en faisant penser à toutes les personnes de sa propre cour dévouées au Saint-Siége, qu'il allait s'y soumettre complétement lui-même. Et cependant, au milieu de ces espérances, et comme l'impératrice Agnès, ainsi que Béatrice, Mathilde et Grégoire se flattaient peut-être déjà d'avoir ramené le roi de Germanie dans la voie sainte, ce jeune prince ayant l'œil sur la guerre civile qui s'était déclarée en Hongrie et profitant de l'imminence d'une nouvelle révolte des Saxons. contre son autorité, restait en apparence impassible. Mais par ses largesses, par des flatteries et des espérances données à propos, il s'occupait sous main à enflammer les princes allemands en faveur de sa cause et à la rendre nationale par la terreur qu'il faisait naître en disant que les Saxons se disposaient à ruiner et à partager l'Empire. L'enthousiasme qu'il parvint promptement à inspirer, devint si général que Rodolphe de Rheinfeld, le duc de Souabe, qui, ainsi que tous les partisans de Rome, n'approuvait pas ces guerres faites aux habitants de la Saxe, s'engagea cependant à suivre Henri et à lui fournir des troupes pour la guerre qu'il allait entreprendre. Toute l'Allemagne se mit donc sous les armes,

et les prélats de ce pays, au lieu de s'empresser à faire exécuter les décrets de Grégoire VII, n'étaient plus occupés au contraire, en leur qualité de vassaux de la couronne impériale, qu'à trouver de l'argent et à lever des troupes pour marcher contre la Saxe, sans crainte de se trouver dans la triste nécessité de faire la guerre à leurs frères les évêques de ce pays. Tel était le grand événement que Henri préparait avec art, pour faire diversion aux entreprises que Grégoire poursuivait de son côté.

Pour le pontife, une indicible douleur, une tristesse infinie s'était emparée de son âme, comme il le dit lui-même dans une lettre confidentielle à Hugues, abbé de Cluny. (*Labbe, t. X, pag.* 103.) De quelque côté qu'il porte ses regards soit sur l'Église d'Orient que l'esprit de ténèbres a séparée de la foi catholique, soit au septentrion ou au midi, sur les évêques ou sur les princes séculiers, il ne distingue personne qui préfère la gloire de Dieu à la sienne propre ; et dans cette douleur qu'il laisse aller dans le sein d'un ami, il va jusqu'à dire : « Je voudrais pou-« voir faire comprendre toute l'étendue des tri-« bulations que j'éprouve, des travaux sans « cesse renaissants dont le poids m'écrase. Sou-« vent j'ai demandé au Seigneur de vouloir bien « m'enlever de ce monde, ou de permettre que « je devinsse véritablement utile à notre mère « commune l'Église. Si je n'avais l'espérance

« d'une vie meilleure, et la perspective de faire « quelque bien, Dieu le sait, je ne demeure- « rais plus à Rome où je suis comme enchaîné « depuis vingt ans. » (Février 1075.)

Mais ce qui fait bien ressortir la force et la grandeur de Grégoire, c'est qu'au moment même où il exprimait ainsi les découragements passagers de son âme, il préparait un nouveau concile pour la réforme de l'Eglise. En effet, on l'ouvrit à Rome quelques jours après l'envoi de la lettre que l'on vient de lire. Dans ce second concile romain, auquel furent appelés les archevêques et évêques de divers pays et entre autres de l'Angleterre, ainsi que plusieurs princes laïques, on porta un décret qui excluait de l'Église, cinq personnes de la cour de Henri, coupables d'avoir concouru à la vente de prélatures. On sévit de la même manière contre l'évêque de Tulle qui se livrait à la simonie et vivait avec une femme comme avec une épouse; alors tous ces coupables furent sommés de comparaître à Rome dans le délai de trois mois, sans quoi ils seraient excommuniés. La même menace fut faite conditionnellement au roi de France Philippe, si les légats qui allaient lui être envoyés de nouveau, n'étaient pas mieux reçus que les premiers. Enfin, l'anathème prononcé déjà contre Robert Guiscard qui semblait pencher pour la cause de Henri, fut confirmé.

Le décret le plus important rendu pendant ce concile, est celui qui défendit pour la première fois ouvertement et sous peine d'excommunication, *les investitures* des évêchés et des abbayes que les rois donnaient aux ecclésiastiques, en leur remettant la crosse pastorale et l'anneau, insignes de leur nouvelle dignité. En effet si ce décret eût été adopté et suivi, la simonie et toutes ses tristes conséquences eussent été détruites. Mais il n'en fut pas ainsi, et la condamnation de ce crime ainsi que de l'incontinence des prêtres, devint au contraire l'occasion des querelles qui divisèrent si longtemps le sacerdoce et l'Empire.

En cette occasion le roi Henri montra encore toute son astuce politique. Bien qu'il eût lu avec dépit et indignation un décret qui non-seulement flétrissait quelques personnes de sa cour, mais dont la teneur lui enlevait un droit qu'il regardait comme inhérent à sa couronne, celui de donner l'investiture, même au pontife, il sut se contenir dans l'incertitude où il était encore du succès que pourrait avoir la guerre qu'il allait faire aux Saxons. Il porta donc toute l'énergie de sa pensée et de ses actions à l'exécution de cette entreprise, et prit si bien ses mesures, que non-seulement son beau-frère Rodolphe de Souabe, mais le duc de Bavière, Godefroi le Bossu, époux de Mathilde, et le duc de Carinthie vinrent se joindre à lui. Henri, à la tête

d'une puissante armée, parcourut donc la Saxe et la Thuringe en portant le fer et la flamme partout, jusqu'au mois de juillet (1075) qu'il se donna à Hohenbourg une bataille sanglante et décisive où, après une défense opiniâtre, les Saxons furent vaincus. A la suite de cet éclatant succès qui toutefois n'entraînait pas la soumission complète et franche de la Saxe, Henri, plus sûr de lui-même cependant, commença à braver les décrets du dernier concile, en recevant à sa cour et en admettant dans sa familiarité, ceux même qui avaient été excommuniés, puis en nommant un chanoine de Verdun, homme de guerre, à l'évêché de Liége, et enfin en plaçant sur le siége de Milan, un certain Thébalde son aumônier, qu'il opposa à Godefroy et à Otton, déjà en contestation pour l'épiscopat de cette église.

Malgré ces taquineries insolentes, le vainqueur des Saxons n'osait cependant pas se déclarer encore l'ennemi du pontife; et contre l'habitude des hommes de son âge, il sut temporiser, pour porter des coups plus sûrs. Certain comme il devait l'être, que le pape avait à se plaindre de sa conduite, il lui envoya peu de jours après sa victoire, une députation chargée de remettre un écrit où il lui disait : « Que tan-« dis que les princes de son empire se plaisaient « à croire que la discorde régnait entre eux, il « s'empressait de lui envoyer confidentiellement

« cette lettre que lui remettraient des hommes « probes, religieux et disposés à entretenir la paix. « Ce que je vous écris, ajoutait-il, ne doit être « confié qu'à ma mère, à Béatrice et à sa fille « Mathilde ; et dès que je serai de retour de mon « expédition contre la Saxe, je vous enverrai de « nouveaux députés choisis parmi mes conseillers « les plus fidèles, qui vous feront connaître ma « volonté, et toute la soumission que je dois à « saint Pierre et à vous. »

Comme il était facile de le prévoir, la victoire de Hohenbourg n'avait pas dompté le courage des Saxons, et leurs rancunes hostiles ne tardèrent pas à fournir à Henri l'occasion qu'il cherchait de vaincre de nouveau ce peuple et de le réduire à une espèce de servitude. Il s'empressa donc de lever encore une armée. Elle fut inférieure en nombre à la première ; Godefroy le Bossu lui en fournit plus de la moitié ; mais les autres princes qui l'avaient aidé la première fois se repentirent de l'effusion du sang chrétien à laquelle ils avaient pris part ; et tous, Guelfe, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie , et enfin Rodolphe de Souabe, l'allié de Henri, refusèrent de concourir à de nouveaux massacres.

Malgré cette défection, l'intrépide Henri s'avança à la tête de ses troupes jusqu'à Gerstungen. Mais comme il arrive souvent entre des ennemis qui ont déjà eu l'occasion d'éprouver leur courage, les Allemands et les Saxons ré-

fléchirent sur le sort si chanceux d'une bataille, et on fit des propositions de paix.

Henri les accepta et promit de n'exercer aucune vengeance envers ceux qui avaient pris part à la défense de la Saxe. Mais peu disposé à tenir sa parole, à peine ses ennemis eurent-ils mis bas les armes, qu'il se saisit d'un bon nombre des seigneurs et des évêques saxons qui s'étaient déclarés contre lui, et les exila ou les fit enfermer dans des forteresses. Longtemps il parcourut la Saxe et même la Thuringe en vainqueur capricieux qui fait indifféremment le bien et le mal pour montrer sa puissance, puis il rentra en Allemagne où, par le choix et les investitures d'évêques, la plupart mal famés, il prit à tâche de témoigner de son mépris pour les décrets du dernier concile, et recommença la guerre avec Grégoire.

Pendant que ces événements se passaient en Allemagne, le pontife romain, qui en gémissait, pressentait encore les nouveaux combats qu'il aurait bientôt à soutenir dans Rome même. On n'a point oublié ce fils d'un préfet de cette ville, ce Cencius qui avait favorisé, à prix d'argent, l'évasion du faux pape Cadaloüs. Cet homme, qui appartenait à une famille illustre et riche, vivant sous le poids d'une excommunication qu'il s'était attirée par des crimes infâmes, avait, selon l'usage des seigneurs féodaux de son pays, fait bâtir des châteaux et de hautes tours dans Rome

même, pour favoriser ses brigandages journaliers. Après la mort de Cadaloüs, Cencius, après avoir feint de se soumettre au pape Alexandre II, lui avait juré fidélité. Mais les mauvais penchants de cet homme le ramenant toujours vers l'inconduite et le crime, lui firent abuser des privilèges que l'opinion accordait alors à toute personne noble et riche, à ce point qu'il fit construire à la tête du pont Saint-Pierre (Saint-Ange aujourd'hui), une tour fortifiée, d'où sortaient ses sicaires qui rançonnaient les passants et exigeaient d'eux un droit de péage. Tant que cette douane n'atteignit que les particuliers et les vilains, l'usage la fit tolérer; mais les commis de Cencius, soit par hasard, soit d'après ses ordres, s'étant avisés, sous le règne de Grégoire, de s'attaquer aux personnes et aux biens de l'Église, le pontife lui fit faire des remontrances et donner des conseils sévères. Cette précaution paternelle n'ayant eu aucun succès, le préfet de Rome alors, Cinthius, homme juste et ferme, usa de ses droits de magistrat, pour se rendre maître de Cencius et le faire enfermer. Mais ce misérable, qui en raison de l'illustration de son nom et de la terreur qu'il inspirait, ne manquait pas de soutiens même parmi les personnages les plus puissants, parvint à obtenir de Grégoire qu'il fût mis en liberté, après avoir donné des ôtages et juré sur le tombeau des saints apôtres, qu'il se conduirait régulièrement à l'avenir. Cencius vivait donc à Rome,

sous une surveillance continuelle, mais nourrissant au fond du cœur le désir et l'espoir de se venger du pontife qu'il regardait comme le premier auteur des poursuites que le préfet avait exercées contre lui.

Telles étaient la position et la tournure des idées de cet homme pendant la tenue du second concile dont les décrets mettaient une si grande partie du clergé en rumeur. Parmi les prélats appelés à cette assemblée, s'était trouvé l'archevêque de Ravennes, Guibert. Ce prélat, voyant le nombre prodigieux d'ennemis que s'était attirés Grégoire dans le concile même, par la sévérité des décrets qu'il y avait fait rendre, conçut le projet de prendre ce pontife, et de profiter des dispositions où étaient à son égard la plus grande partie du clergé et le roi de Germanie, pour essayer de se mettre à sa place.

Mais il fallait d'abord l'en faire descendre, et Guibert s'étant flatté qu'en raison de la haine du clergé contre le pape, un simple coup de main pourrait déterminer sa chute, il eut recours à Cencius pour l'aider dans sa criminelle entreprise. Il gagna donc, en effet, cet homme, au moyen des magnifiques promesses qu'il lui fit au nom de Henri, pour exécuter la conspiration qu'il avait tramée. Cencius n'eut point de peine à faire approuver le projet par tous les seigneurs qui exerçaient ainsi que lui le brigandage dans Rome et aux environs, et lorsqu'il se fut assuré

de leur appui, il poussa jusqu'à la Pouille et à la Lucanie où il s'entendit avec les princes normands frappés d'excommunication. Robert Guiscard, entre autres, avec les mauvaises intentions qu'il nourrissait alors contre le pape, ne demanda pas mieux que de servir les intérêts du roi de Germanie. Cencius ne manqua pas de présenter le roi comme l'âme du complot contre Grégoire, et les princes normands ainsi que quelques seigneurs romains ayant promis de s'avancer vers la ville sainte, sitôt que le signal de la révolution serait donné, Cencius rentra dans Rome où Guibert l'attendait pour se concerter sur le coup de main qui restait à faire.

L'usage était alors que le pape dît la messe de minuit, la veille de Noël, dans la chapelle de la Crèche de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où cette cérémonie attirait ordinairement un grand concours de fidèles. En cette année 1075, la nuit de Noël fut si orageuse que les habitants de Rome n'osèrent pas quitter leurs demeures; en sorte que le pontife ne se trouva entouré dans l'église que de son clergé et d'un très-petit nombre d'assistants. Or, c'était cette nuit même et l'instant de cette cérémonie, que Cencius avait choisis pour attaquer et saisir le pontife; l'orage semblait donc s'être formé exprès pour favoriser ses desseins.

Au moment que Grégoire et le clergé, après avoir communié, étaient prosternés et demeu-

raient absorbés dans la prière, Cencius, suivi d'une troupe d'hommes armés, entra brusquement dans la basilique où l'obscurité leur permit d'intimider en les frappant de leur épée, le peu de fidèles qui s'y trouvaient. Les douleurs des blessés et la crainte de tous firent élever des cris et des gémissements qui avertirent le pontife et les prêtres d'un danger menaçant. Mais Cencius et ses sicaires, se jetant sur la balustrade qui fermait la chapelle de la Crèche, la renversèrent et saisirent Grégoire avant même qu'il eût eu le temps de se relever. Là, sur les marches de l'autel, le pontife fut horriblement maltraité. On lui arracha les cheveux, on le dépouilla de ses habillements pontificaux et il reçut même une blessure assez grave au front. Cependant, persuadé que toute résistance était inutile, loin de laisser échapper une plainte, ou de faire le moindre effort pour toucher ses assassins et demander quelques secours, Grégoire montra un courage calme et une résignation admirable. Il se laissa entraîner par la troupe des assassins vers une des tours de Cencius, d'où celui-ci espérait l'enlever et le faire sortir de la ville à l'aide de chevaux qu'il avait fait tenir prêts à cette intention.

Mais la nuit ne s'était pas écoulée, que le bruit de ce crime se répandit dans Rome. Le peuple se souleva ; des cris d'horreur et de vengeance se firent entendre dans les rues ; les magistrats

firent garder les portes, et l'on commença les recherches les plus actives, pour savoir ce qu'était devenu le pape, et s'il était mort ou vivant. Enfin quelques habitants ayant appris au capitole, que le pontife était retenu prisonnier dans la tour de Cencius, la foule, furieuse et poussant des cris de rage, se porta vers ce lieu en demandant la liberté du saint Père. Dans l'impatience de n'être pas satisfaite sur-le-champ, la multitude alla chercher des machines de guerre, battit les murailles et menaça de faire main-basse sur tous ceux qui étaient dans la tour, si on ne lui remettait pas à l'instant le saint prisonnier. On dit que pendant ce tumulte, Grégoire recevait les soins de deux personnes nobles qui ne l'avaient point abandonné depuis Sainte-Marie-Majeure, et que cet homme et cette femme entouraient le pontife de leurs habits, pour le garantir des rigueurs du froid.

Cependant Cencius voyant que rien ne pourrait apaiser la colère du peuple contre lui, prit enfin le parti de se jeter aux pieds du pape, de lui demander pardon de son crime en se soumettant à telle pénitence qu'il lui plairait de lui imposer. Grégoire lui ordonna d'aller à Jérusalem, ce que le coupable promit. Alors le pontife s'étant mis à une fenêtre, étendit les mains pour faire signe au peuple de s'apaiser, et il engagea quelques personnes à monter pour ratifier l'espèce de capitulation qui venait d'être faite. Mais

avec l'agitation des esprits et au milieu des cris de la populace, les signes du pontife furent interprétés comme un appel qu'il faisait pour qu'on le délivrât, et bientôt les murs ayant été escaladés, on arracha le pontife de la tour. Bien que Grégoire, la tête ensanglantée et mal remis des violences qu'on lui avait faites, n'eût plus ses habits pontificaux, il se fit reconduire à Sainte-Marie-Majeure où il acheva la messe et donna la bénédiction au peuple. Puis, toujours avec la même majesté et le même calme, procédant aux cérémonies d'usage, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire, il alla au palais de Latran et fit servir le banquet solennel qui s'y donne chaque année, à pareille époque.

La joie qu'éprouva le peuple en délivrant le pape de la tour protégea sans doute Cencius et la plupart des conjurés qui s'échappèrent aussitôt de la ville, en conservant, malgré leurs promesses de repentir, l'espérance de se venger de Grégoire. Ce ne fut que quelques jours après, que le peuple, enflammé d'indignation contre ces criminels qui lui étaient échappés, renversa les tours de Cencius, brûla ses maisons et celles de ses complices.

On manque de documents historiques pour affirmer que Henri ait fomenté cet horrible complot à son origine ; mais la conduite qu'il tint après son exécution, démontre qu'il n'eut aucune répugnance à en profiter, et qu'au contraire ce

fut le signal des attaques qu'il méditait depuis si longtemps contre Grégoire VII.

Enhardi désormais par sa victoire sur les Saxons, toutes ses incertitudes politiques à l'égard du Saint-Siége avaient cessé, et il allait agir violemment contre Grégoire. Le roi de Germanie, pour commencer cette guerre, lui demanda d'abord de déposer des évêques de la Saxe et des autres provinces, qui pendant la guerre s'étaient déclarés contre lui. Mais tandis que les envoyés du prince impérial présentaient cette requête à Rome, le pape recevait aussi des lettres des Saxons qui s'adressaient au Saint-Siége, comme au seul tribunal qui pût mettre un frein au despotisme de Henri.

Déjà avant la soumission des princes saxons, Grégoire avait écrit une lettre grave et menaçante au roi de Germanie, à l'occasion du choix de plusieurs évêques qui ne lui convenaient plus; et il avait suscrit son épître ainsi : « Au roi « Henri, salut et bénédiction apostolique, *si cependant il obéit au siége apostolique*, comme il « convient à un roi chrétien » (*Si tamen apostolicæ sedi ut christianum regem decet, obedierit.*) Mais après avoir reçu la requête des Saxons, Grégoire lui écrivit de nouveau pour l'engager « à mettre aussitôt en liberté les évêques qu'il tenait en captivité et à les rétablir dans leurs églises et dans leurs biens ; que c'était dans un concile que tiendrait le pape en personne qu'il

serait décidé si les évêques devaient perdre leurs dignités, ou recevoir une satisfaction pour les torts qu'on leur avait faits ; et qu'en somme, si le roi ne se conformait pas aux décrets de l'Église et continuait à ne pas s'éloigner des excommuniés, le glaive de saint Pierre le retrancherait de la communion des fidèles. »

Henri, encore dans l'ivresse et l'orgueil de sa victoire sur les Saxons, et se flattant que ses succès rendraient le pontife plus traitable, se sentit profondément blessé lorsqu'il s'aperçut qu'au contraire, par de nouvelles remontrances, par des menaces d'excommunication et par le langage même des légats du Saint-Siége, Grégoire le ramenait à la sommation de comparaître à Rome au temps marqué, pour se disculper devant un synode des crimes dont il était accusé. C'est dans ces circonstances et peu de temps après la conspiration de Guibert, évêque de Ravenne, contre le pontife, que Cincius et l'évêque Hugues le Blanc arrivèrent à la cour de Henri de Germanie. Le premier venait assurer le prince de l'appui qu'il trouverait dans les seigneurs de Rome et dans les princes normands pour attaquer Grégoire; tandis que l'autre, déposé comme hérétique et simoniaque, et tout dévoué à l'ambitieux Guibert, se présentait simplement comme accusateur du pontife dont il était prêt, disait-il, à faire connaître la fraude et les crimes, ainsi que l'horreur qu'il inspirait à tout le clergé.

On était dans l'attente de nouveautés étranges lorsque les légats de Grégoire renouvelèrent à Henri la sommation de comparaître. Le prince les chassa ignominieusement de sa présence, et sur-le-champ fit partir des envoyés pour toutes les provinces de l'Empire, en indiquant l'ouverture d'un concile à Worms où il alla lui-même aussitôt. Tout le haut clergé teutonique s'y rendit, ainsi que beaucoup de seigneurs. On prétend même que Cincius s'y trouva. Hugues le Blanc énuméra alors devant cette assemblée tous les reproches qu'il prétendait que Grégoire avait mérités, il l'accusa tout à la fois de simonie, d'incontinence, de magie, et d'avoir abusé de son pouvoir, en menaçant les évêques et les autres ecclésiastiques qui ne se conformeraient pas à ses volontés. Il fit entendre en particulier, que ces violences avaient été exercées pendant le second concile romain où la liberté de conscience des ecclésiastiques et les droits impériaux avaient été scandaleusement violés.

Il est difficile de savoir aujourd'hui jusqu'à quel point le dernier de ces reproches pouvait être fondé ; mais on ne saurait douter de la hâte et de la partialité avec lesquelles Henri, de son côté, fit rendre au bout de quelques jours les décrets au concile de Worms. Tous les évêques, à l'exception d'un ou deux qui hasardèrent quelques objections, souscrivirent à la condamnation et à la déposition de Grégoire VII, après l'avoir

déclaré faux pontife et l'avoir excommunié. A peine cet arrêt fut-il prononcé que Henri fit partir ses envoyés avec des lettres pour en donner connaissance en Lombardie et dans la marche d'Ancône. Bien plus, il députa vers Rome un ecclésiastique de Parme nommé Roland, à qui il donna la commission de remettre des lettres adressées l'une au sénat et aux Romains, et l'autre à *Hildbrand*. Par la première il s'efforçait de gagner l'affection du peuple en prodiguant les promesses les plus flatteuses; tandis que dans celle écrite par Henri, ce prince ordonnait à Grégoire de quitter le saint siége.

Parmi les impostures que Hugues le Blanc avait mises en usage pour surprendre la bonne foi de ceux qui composaient le concile, il avait supposé des lettres écrites par les cardinaux, le sénat et le peuple de Rome, par lesquelles ils demandaient un nouveau pontife. Ce grossier mensonge qui avait pu produire son effet au concile de Worms, où la plupart des prélats, mal disposés pour Grégoire, étaient encore fascinés par la présence du vainqueur des Saxons, fut loin de passer aussi facilement à Rome.

Le hasard fit que lorsque Roland arriva dans cette ville pour remettre la lettre du roi, Grégoire célébrait un concile dans la basilique Latérane. L'envoyé entra brusquement au milieu de l'assemblée, et après avoir présenté avec hardiesse la lettre destinée au pontife, il lui signifia à haute

voix de descendre sur-le-champ de la chaire de saint Pierre ; puis, se tournant vers le clergé romain, il l'ajourna au temps de la Pentecôte, pour se rendre à la cour impériale et recevoir des mains du roi un vrai pape, parce que celui-là, ajouta-t-il en montrant Grégoire, *est un loup*.

Jean, évêque de Porto, eut à peine entendu ces paroles qu'il s'écria que l'on saisît le téméraire qui les avait prononcées, et, au même instant, le préfet de Rome et les soldats de garde tirèrent leurs épées, coururent sur Roland et l'auraient infailliblement mis à mort si Grégoire, s'avançant tout à coup, ne l'eût sauvé de leurs coups. « Mes enfants, dit le pontife après avoir « rétabli dans toutes les âmes le calme qui n'a« vait pas abandonné la sienne, ne troublez point « la paix de l'Église. Voici les temps dangereux « dont parle l'Écriture, où il y aura des hommes « infatués d'eux-mêmes, avares, superbes et dé« sobéissants à leurs parents. Il faut qu'il y ait « des scandales ; et le Seigneur a dit qu'il nous « envoyait comme des brebis au milieu des loups. « Pour nous, nous devons avoir la douceur de la « colombe avec la prudence du serpent. Dieu « veut peut-être recommencer à humecter la « moisson avec le sang des saints ; préparons« nous donc au martyre s'il le faut, et que rien « ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. »

Après avoir prononcé ces mots, le pontife prit les décrets et les lettres apportés par Roland, et

« Pierre ! mais m'y trouvant par votre grâce « sans l'avoir mérité, je pense que votre intention est que la famille chrétienne m'obéisse, « d'après le pouvoir que Dieu m'a donné avec « votre place, de lier et de délier sur la terre.

« C'est dans cette confiance que je défends à « Henri, fils de Henri, qui par un orgueil in« croyable s'est élevé contre votre Église, de « gouverner le royaume de Germanie et l'Italie. « J'absous tous les chrétiens du serment qu'ils « lui ont fait ou feront ; et je défends à qui que « ce soit de le servir comme roi, car il est juste « que celui qui porte atteinte à l'honneur de vo« tre Église perde le sien. Et puisqu'il a refusé « d'obéir comme chrétien ; puisqu'il n'est pas « retourné au Seigneur qu'il a abandonné, en « communiquant avec les excommuniés, en « méprisant les avis qne je lui ai donnés, vous « le savez, pour son salut ; en se séparant de vo« tre Église qu'il a voulu diviser ; en votre place « je le charge d'anathèmes, afin que les peuples « sachent et sentent que vous êtes Pierre, que « sur cette pierre le Fils de Dieu a élevé son Église « et que les portes de l'enfer ne prévaudront pas « contre elle. » (*Labbe, t. X, p.* 356.)

A la suite de cette excommunication, Grégoire prononça ou renouvela celle des dix ou douze évêques allemands conseillers de Henri, qui vraisemblablement avaient concouru à la rédac—

tion de la lettre insolente adressée par ce prince au pontife et lue à ce synode.

Enfin on rapporte encore à la tenue de cette assemblée si célèbre dans l'histoire, l'énoncé des vingt-sept sentences connues sous le titre de *dictatus papæ*, qui déterminent les limites, on pourrait dire infinies, que Grégoire attribua à l'autorité pontificale. Malgré le nombre de ces sentences, l'importance de ce document exige qu'il soit cité en entier, et le voici :

« [1] L'Église romaine n'a été fondée que par « Notre Seigneur. [2] Le pontife romain seul est « appelé avec raison : pontife universel. [3] Lui seul « a le droit de déposer les évêques et de les ré- « concilier avec l'Église. [4] Dans les conciles, son « légat est au-dessus de tous les évêques, fût-il « d'un rang inférieur, et il peut prononcer con- « tre eux la sentence de déposition. [5] Le pape « peut déposer les absents. [6] Il est défendu de « demeurer dans la même maison avec ceux qui « ont été excommuniés par le pape. [7] Le pape « seul a la faculté, selon l'exigence des temps, « de faire de nouveaux règlements et d'assem- « bler des personnes nouvelles ; de faire une « abbaye d'un canonicat, ou au contraire de di- « viser un riche évêché et d'y réunir d'autres « évêchés qui sont pauvres. [8] Lui seul peut por- « ter les insignes impériaux. [9] Que les princes « sont tenus de ne baiser les pieds que du pape « seulement. [10] Le nom du pape seul doit être

« récité dans les églises. [11] Que son nom est uni-
« que au monde. [12] Il lui appartient de déposer
« les empereurs; [13] De transférer les évêques se-
« lon la nécessité. [14] Il peut ordonner un clerc
« de quelque église que ce soit. [15] Celui qui est
« ordonné par lui, peut gouverner l'église d'un
« autre, mais non porter les armes; et il ne doit
« recevoir aucun degré supérieur, d'un évêque
« quel qu'il soit. [16] Aucun synode, sans l'ordre du
« pape, ne peut être dit général. [17] Nul capitule,
« nul livre ne peut être tenu pour canonique,
« sans son autorisation. [18] Sa sentence ne peut
« être réformée par personne; et lui seul peut
« réformer celle de tout le monde. [19] Il ne peut
« être jugé par personne. [20] Personne ne doit se
« permettre de condamner celui qui en appelle au
« siége apostolique. [21] Que les causes majeures
« de toute église doivent lui être déférées. [22] Que
« l'Église romaine n'a jamais erré et ne faillira
« jamais, comme le prouve l'Écriture. [23] Que le
« pontife romain, ordonné canoniquement, de-
« vient indubitablement saint, par les mérites
« de saint Pierre, comme l'attestent Ennodius
« évêque de Pavie, plusieurs saints Pères et les
« décrets du bienheureux pape Symmaque.
« [24] D'après la permission et l'ordre du pape,
« un inférieur peut accuser son supérieur.
« [25] Sans synode, le pape peut déposer ou réta-
« blir les évêques. [26] Nul n'est catholique s'il ne
« concorde pas avec l'Église romaine. [27] Le pape

« peut délier les sujets du serment de fidélité « envers les injustes. » (*Labbe, t. X, p.* 110-111.)

Quoique l'authenticité de cette pièce soit généralement reconnue par les défenseurs les plus purs du Saint-Siége, elle a été cependant contestée, particulièrement en France. Mais en admettant que la rédaction ne soit ni de Grégoire, ni précisément de son temps, les vingt-sept sentences qui la composent sont en telle harmonie avec les lettres et les actions de ce pontife, qu'elles offrent un résumé précis de ses doctrines et de sa conduite.

Le pape déposé par le roi, futur empereur, et Henri déposé et excommunié par le pontife romain, tels étaient donc les deux points divergents vers lesquels était arrivé l'empereur et souverain pontife « *Imperator et pontifex maximus.* » Depuis que ce double pouvoir s'était divisé après la chute de l'empire romain, l'unité semblait plus belle et plus complète que jamais en théorie, mais en fait et dans la pratique, la division n'avait jamais été plus grande. Les deux principaux souverains de l'Europe prétendaient tenir, chacun, leur puissance immédiatement de Dieu ; et en raison de ce principe, l'un ne voulait rien céder à l'autre, disposition morale et intellectuelle due particulièrement au spiritualisme chrétien, et qui dans les grandes et dans les petites circonstances, ne laisse habituellement d'autre ressource

pour trancher les difficultés, que les combats ou le duel. Aussi en était-ce un que ce qui allait se passer entre Henri et Grégoire, et les défis avaient été portés et acceptés aux synodes de Worms et de Rome.

Soutenu intérieurement par la conscience de son droit et entraîné par la nécessité de le défendre, chacun de ces souverains fit en cette occasion une démarche en rapport peut-être avec l'autorité qui lui était attribuée, mais qui outrepassait sa puissance réelle. Grégoire et Henri semblent l'avoir senti ; car immédiatement après leur déposition mutuelle, il y eut de l'hésitation dans la conduite de ces deux chefs opposés, de même que les opinions en leur faveur furent balancées en Allemagne, en Italie et dans le reste de l'Europe. C'est même de cette époque que date réellement l'origine de ce dissentiment qui dure encore, et se manifesta avec tant de violence pendant plus de deux siècles entre les Guelfes et les Gibelins, les uns donnant la supériorité au pape, les autres comme Dante dans sa *Monarchie*, « soutenant que l'autorité impériale « ne dépend en aucune manière de l'Église. » Ainsi pour ne signaler que les faits principaux qui commandent tous les autres, la grande majorité des évêques lombards adhérèrent à la déposition de Grégoire, tandis que les Romains entrèrent en fureur lorsqu'ils apprirent cette nouvelle. Mais en Allemagne la confusion fut plus complète

et plus prompte; car si Guibert, l'évêque de Ravennes, avait su entraîner presque entièrement le clergé lombard dans sa haine ambitieuse contre Grégoire, les lettres que ce pontife avait écrites en Allemagne pour plaider en faveur du Saint-Siége et signaler les énormités de Henri, avaient divisé d'opinion à l'instant même tous les évêques de ce pays. Après le synode de Worms et dans son indignation pontificale, Grégoire avait écrit à Heriman, évêque de Bamberg : « Il est inutile que vous nous demandiez quels sont les évêques, les prêtres ou les laïques qui ont été excommuniés : *ce sont évidemment ceux qui communiquent avec un excommunié comme le roi Henri.* Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, qu'ils lisent ce qu'a écrit saint Pierre; qu'ils sachent que le pape Zacharie déposa le roi de France (1), et déchargea tous les Français du serment qu'ils lui avaient fait; qu'ils apprennent que saint Grégoire non-seulement veut que l'on excommunie les rois et les seigneurs qui violent les priviléges des églises, mais qu'on doit même les priver de leurs dignités... Car si le Saint-Siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spi-

(1) L'érudition de Grégoire me paraît en défaut en cet endroit. Le pape Zacharie a régné de 741 à 752, lorsque Childéric III fut proclamé roi de France. Or, ce prince n'a jamais encouru les anathèmes du Saint-Siége. Zacharie fut d'ailleurs un pape très-doux, conciliant même, et dont on ne rapporte aucun acte de sévérité.

rituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les choses temporelles? Mais les rois qui préfèrent leur avantage à l'honneur et à la justice de Dieu, croient peut-être que la dignité royale est au-dessus de la dignité épiscopale; or on en peut apprécier la différence par l'origine de l'une et de l'autre : « Celle-là a été inventée par l'orgueil « humain, celle-ci instituée par la bonté divine » (*Istam quidem superbia humana reperit, hanc divina pietas instituit.*) Celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Aussi comme l'a dit le pape Anastase : « L'Épiscopat est autant au-des-« sus de la royauté, que l'or au-dessus du plomb.» (*Labbe, t. X, p.* 150.)

Ces paroles terribles, et telles qu'aucun pape, malgré les citations alléguées par Grégoire, n'en avait encore dit jusque-là, produisirent un grand trouble en Allemagne et dans tous les fiefs de l'Empire. Depuis les évêques et les seigneurs jusqu'aux simples particuliers, personne ne put rester neutre, et il fallut se soumettre ou à la disposition du pape ou à celle du roi. Une controverse haineuse s'établit entre tous les évêques de partis opposés, mais le plus souvent les questions furent jugées par le clergé dans un sens favorable à Grégoire, dont en dernière analyse il se sentait dépendant. On redoutait sans doute la puissance du roi, mais la terreur qu'avait jetée l'anathème prononcé par Grégoire,

contre tous ceux qui communiqueraient avec Henri, pénétrait jusqu'au fond des âmes et ne laissait personne tranquille. Les plus intimes conseillers de Henri étaient indécis et craintifs; le nombre de ceux qui exécutaient ses ordres était diminué, et enfin les évêques et ceux de ses officiers à qui il avait confié la garde des princes saxons captifs, crurent devoir les laisser échapper, pour éviter d'obéir à leur maître excommunié. Cet événement eut les conséquences les plus graves; car la Saxe s'étant soulevée de nouveau, Henri fut obligé de se préparer à une guerre qui ne tarda pas à détacher de son parti tous ceux qui croyaient voir décroître la puissance de leur maître. A une diète qu'il convoqua à Worms, pour délibérer sur les besoins de l'Empire, aucun des grands vassaux ne se présenta. Il fut obligé de prendre à lui seul le soin de former une armée, de négocier vainement avec les Saxons, de tenter une irruption en Misnie; et enfin il se trouva heureux de soustraire sa personne à ses ennemis. Le résultat de cette triste entreprise fut qu'Othon, ainsi que tous les seigneurs saxons échappés des prisons de Henri, ayant repris les armes contre lui, l'avertirent « qu'après lui avoir donné les conseils dictés par « l'honneur et le bien de l'état, puisqu'il préférait « ceux de ses flatteurs, il n'avait qu'à attendre « l'issue de la guerre; que pour lui Othon, ainsi « que les autres, il se croyait délié pour jamais de

« tout serment de fidélité et qu'il était résolu à « soutenir de son épée et de ses conseils la cause « de son pays. »

Cette espèce de victoire donna une énergie nouvelle aux Saxons. Ligués autrefois avec la Souabe, ils saisirent cette occasion pour tenter de renouer un lien qui permettrait à ces deux pays, de se défendre en commun sous le commandement d'un nouveau roi qu'ils éliraient : et impatients de commencer à mettre leur projet à exécution, les princes saxons adressèrent des lettres au pontife, pour lui demander ses avis et son conseil à ce sujet.

On est en droit de penser que Grégoire, par l'entremise des évêques de la Saxe et de la Souabe si peu portés en faveur de Henri comme vassaux et tout dévoués d'ailleurs aux intérêts du Saint-Siége, a pu favoriser cette petite conspiration contre les intérêts du roi de Germanie. Henri était excommunié, presque déposé même, et loin d'avoir témoigné la moindre condescendance envers le Saint-Siége, il persistait à méconnaître l'autorité et la dignité de Grégoire. Les évêques, comme grands vassaux du roi et en qualité d'ecclésiastiques, avaient donc double intérêt de chercher à se lier à un royaume séparé de l'Empire, et qui serait soutenu par le Saint-Siége.

Après les lettres où, comme on l'a vu, Grégoire se montre si menaçant envers la royauté et tellement sévère contre Henri, il est curieux de

voir l'espèce de bienveillance prudente avec laquelle il répond aux Saxons disposés à se nommer un nouveau roi : « Il est vrai, dit-il, que « par le fait de l'excommunication lancée contre « Henri, il est enchaîné par les liens de l'ana- « thème ; qu'il est privé de la dignité royale ; « que le peuple est dégagé de tout serment de « fidélité envers lui. Mais, comme nous ne som- « mes animé contre Henri ni par orgueil ni par « une vaine ambition, et que la discipline et le « soin des églises sont les seuls motifs de nos « actions, nous vous demandons, comme à des « frères, de le traiter avec douceur, s'il revient « sincèrement à Dieu; non avec cette justice « qui lui enlève l'empire, mais avec cette misé- « ricorde qui efface ses crimes.... Si, contre nos « désirs, il ne revient pas sincèrement à Dieu, « trouvez un prince qui vous fasse secrètement « la promesse d'observer ce que nous venons de « dire, ainsi que ce qui serait nécessaire à la « religion chrétienne et au salut de l'empire ; « puis faites-nous connaître aussitôt sa per- « sonne, sa position et ses mœurs, afin que nous « confirmions votre choix par l'autorité aposto- « lique. » (*Labbe, t. X, p.* 152.)

A peine les princes allemands à la tête desquels étaient Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie et Guelfe de Bavière, eurent-ils connaissance de cette lettre, que la plupart d'entre eux se concertèrent pour convoquer à Tribur

toutes les personnes qu'intéressait le salut de l'État, et s'y occuper de mettre un terme aux désordres qui troublaient la paix de l'Église depuis si longtemps. Ils envoyèrent des députés en Souabe, en Bavière, en Saxe, en Lorraine et en Franconie pour prévenir les princes et les grands de se rendre à cette importante assemblée, qui en effet s'ouvrit au mois d'octobre (1076). Toute la noblesse allemande s'y rendit, des légats du pape s'y trouvèrent, et le roi Henri, inquiet des résultats de cette conférence, se tint à Oppenheim de l'autre côté du Rhin, d'où il envoyait des députés porteurs de lettres annonçant l'intention où il était de changer de vie et de retourner vers le bien. Quant à l'assemblée de Tribur, ceux qui la composaient, sans faire attention à des promesses auxquelles ils ne croyaient plus, agitèrent la question de créer un nouveau roi et décidèrent avec les légats apostoliques, que le saint père serait prié de se rendre à Augsbourg, pour juger le différend entre eux et le roi, et décider la question.

Tandis que les princes de l'Allemagne ramenaient ainsi par leur exemple tout ce qui restait de partisans à Henri vers les intérêts du Saint-Siége, les évêques de Lombardie, animés par l'archevêque Guibert excommunié ainsi qu'eux, se rassemblèrent dans un conciliabule à Pavie, où ils prononcèrent l'excommunication contre Grégoire VII. Mais cette fois encore cette vaine tenta-

tive plongea le clergé lombard plus avant dans le schisme, sans que le Saint-Siége eût à en souffrir.

Le pape ayant reçu la nouvelle de ce qui s'était passé à Tribur, fit savoir aussitôt aux princes, aux archevêques et aux évêques de la Germanie, qu'il se trouverait au milieu d'eux à Augsbourg le 2 février de l'année suivante (1077). « Nous « serons à Mantoue le 7 janvier, leur écrivait-il; « et nous n'hésiterons pas un instant à affronter « tous les dangers, la mort même, pour obtenir « la liberté de l'église et le bien de l'état. » Animé par l'espérance vive que lui donnait ce retour inattendu des personnages les plus importants de l'Allemagne vers le Saint-Siége, Grégoire, rassuré d'ailleurs par les bonnes dispositions que lui montra en ce moment le clergé de l'Italie méridionale, se mit en marche pour passer en Allemagne.

La grande comtesse Mathilde venait de perdre successivement dans le cours de cette année (1076) son mari Godefroi le Bossu et sa mère Béatrice, ce qui la rendait héritière des états de sa mère. Mathilde, cette espèce de Sémiramis chrétienne, possédait des qualités que l'on trouve rarement réunies chez un grand homme. Élevée dans la piété et au milieu de toutes les vertus, dit son historiographe-poète, Domnizon, elle parlait plusieurs langues, était également versée dans la connaissance des affaires d'état et dans l'art de

la guerre. Le nombre des églises, des abbayes et des citadelles qu'elle a fondées dans la Toscane, ainsi que dans la Lombardie et la marche d'Ancône, paraît incroyable, et l'activité et la prudence avec lesquelles elle gouvernait ses immenses possessions ne le sont pas moins.

Ce qui a été dit plus haut de cette femme a fait voir à quel point son influence combinée avec les efforts de sa mère et ceux de l'impératrice Agnès, a contribué à soutenir et à défendre les intérêts du Saint-Siége à la cour du roi Henri et auprès du haut clergé allemand. Longtemps elle avait espéré, comme on l'apprend par la correspondance que Grégoire et elle entretenaient, ramener son parent, le roi Henri, à des sentiments plus humains, à plus de respect envers l'église de Rome pour laquelle elle a montré, depuis son enfance jusqu'à sa mort, l'attachement le plus inviolable. Mais la persévérance de Henri dans ses habitudes simoniaques; le peu d'attention qu'il mit à s'opposer aux désordres du clergé allemand; ses guerres injustes et cruelles contre les Saxons, et enfin sa révolte ouverte contre le pontife au conciliabule de Worms, lui firent abandonner les intérêts d'un prince à la vassalité duquel elle était impatiente de se soustraire ainsi que ses états. On peut donc être autorisé à croire que si Mathilde, par un reste de bienséance envers son parent Henri, n'assista pas personnellement à l'assemblée de Tribur, elle adhéra

du moins à tout ce qui s'y fit, puisque dès que Grégoire VII eut résolu de se mettre en voyage pour se rendre à Augsbourg, ce fut la grande comtesse Mathilde qui lui fournit la nombreuse et vaillante escorte qui devait protéger la marche du pontife à travers l'Italie.

Bien plus, elle accompagna elle-même Grégoire qui, bien qu'âgé de soixante-trois ans et malgré un hiver dont l'extrême rigueur a fait conserver le souvenir, voulut remplir sa promesse et se rendre à la diète d'Augsbourg. Si la personne du pontife eut à souffrir des incommodités de ce voyage, son âme eut lieu d'être satisfaite; car à mesure que Grégoire avançait dans la Lombardie, les évêques et tout le clergé s'empressaient de venir sur son passage, pour exprimer leur repentir et demander l'absolution du vieillard. Plus il avançait, plus la multitude s'augmentait autour de lui, et ce fut après une marche presque triomphale, que vaincu par le froid et par la fatigue, il fut obligé de s'arrêter à Vercelli à quelque distance de Trente. Comme il arrivait en cette ville, on venait d'y recevoir la nouvelle que le roi Henri était arrivé en Piémont. Ce fut l'évêque de Vercelli, en outre chancelier de Henri, qui crut devoir prévenir le pontife de cet événement, en ajoutant que c'était sur un faux bruit répandu dans la ville, que l'on affirmait que le roi venait en Italie dans des intentions hostiles et suivi d'une armée; qu'au

contraire, le prince, touché de repentir et craignant de laisser expirer l'année avant de s'être fait absoudre, désirait se présenter en toute humilité devant le pape. Grégoire était disposé à croire aux bonnes dispositions de Henri ; mais la prudente Mathilde crut devoir faire quelques réflexions avant de se fier à lui.

A peu près vers le temps que le pontife quittait Rome pour se diriger vers Augsbourg, Henri, le roi de Germanie, après avoir passé deux mois à Spire dans l'abandon de tous ses partisans, triste, inquiet et tourmenté enfin de l'idée que le délai qui lui avait été accordé pour se présenter devant le pape allait expirer, sentit la nécessité de prendre un parti décisif. Ne pouvant plus rien par la force, et réduit à une solitude presque absolue par l'effet de l'excommunication qui pesait sur lui, sa fierté royale balança l'inconvénient de paraître comme pénitent devant le pontife seul, avec celui de se présenter à Augsbourg, au milieu des princes ses vassaux, en roi détrôné ; et il s'arrêta à l'idée d'aller implorer Grégoire. Toutefois, son projet n'était pas tellement fixe, qu'il ne se proposât pas d'en changer, dans le cas où, comme il l'espérait encore, il trouverait en Italie des partisans plus nombreux et mieux disposés en sa faveur qu'en Allemagne, avec lesquels il pourrait tenter quelque entreprise hardie et désespérée.

Rodolphe, Guelfe et Berthold gardaient avec

leurs troupes tous les passages de l'Italie, en sorte que Henri, devenu leur ennemi, ne pouvait prendre sa route ni par le Frioul, ni par la Carniole, ni par la Suisse. Averti de ces obstacles, Henri quitta cependant Spire avec sa femme Berthe, son enfant, le jeune Conrad, et quelques domestiques; et par un froid tel que le Rhin même fut gelé cette année, le roi de Germanie suivit le Jura jusqu'au lac de Genève, gagna les hautes montagnes, et après mille dangers et toutes les privations imaginables, descendit dans la Lombardie.

Évidemment, la crainte de ne pas se trouver avant le jour indiqué pour se faire absoudre agitait vivement l'esprit du roi; et c'est à cette disposition qu'il faut attribuer la promptitude avec laquelle il fit, avec sa famille, un voyage si périlleux, et ce qui le rendit presque insensible aux cris de joie et aux applaudissements du clergé lombard, qui l'appelait comme un libérateur en proférant des injures contre Grégoire.

Henri se dirigeait vers Turin, lorsque la nouvelle de son arrivée parvint jusqu'aux oreilles du pape à Vercelli. Le dissentiment qui régnait dans toutes les villes donnait naissance à mille bruits contradictoires que chacun accueillait ou repoussait, selon ses espérances. Mais les partisans de Henri ne manquèrent pas d'assurer que ce prince conduisait une armée se grossissant à mesure qu'il avançait, et cette circonstance, que le schisme

du clergé lombard rendait assez vraisemblable, fut ce qui frappa l'esprit de Mathilde. La grande comtesse conseilla au pape de se mettre sur ses gardes, et lui offrit pour asile la forteresse inexpugnable de Canosse qui lui appartenait.

Le pape suivit cet avis sage et continua à recevoir en ce lieu une bonne partie des évêques et beaucoup de laïques allemands venus malgré le froid et en traversant les chemins les plus difficiles des montagnes, pour se faire absoudre de l'excommunication. Ce fut dans ce moment où Grégoire était rentré dans toute sa puissance spirituelle, que Henri prévenu de ce qui se passait et voyant qu'il ne lui restait plus d'autre parti que celui de se soumettre, s'approcha de Canosse et fit demander à la grande comtesse Mathilde qu'elle voulût bien lui accorder un entretien. Outre le pape, cette princesse avait fait entrer dans son château de Canosse, Hugues, l'abbé de Cluny, Azzo, marquis d'Este, Adélaïde de Suze et son fils, amis de Mathilde, et quelques princes d'Italie. Ce fut accompagnée de ces hauts personnages, que Mathilde alla trouver le roi, qui la pria d'être son intermédiaire auprès du pape pour offrir sa demande en réconciliation et engager le pontife à ne pas ajouter foi aux accusations des princes allemands, animés contre lui par l'envie et l'esprit de sédition; insistant en particulier sur sa bonne volonté, ainsi que sur les efforts qu'il avait faits pour entretenir

l'harmonie indispensable entre les deux pouvoirs spirituel et temporel.

On ignore quelles purent être les réflexions que cette conduite de Henri fit faire au pontife, et surtout à Mathilde qui avait tant de part alors dans les décisions que prenait le chef de l'Église; mais Grégoire fit répondre au roi : que s'il était si sûr de son innocence, il ne devait pas craindre de se présenter à Augsbourg devant les princes qui l'accusaient; que là, lui pontife entendrait les raisons alléguées de part et d'autre et jugerait selon la justice et les lois de l'Église. Cette réponse n'ayant fait qu'accroître les inquiétudes de Henri, il fit parvenir un envoyé jusqu'au pape, qui témoigna le vif désir qu'il avait de se soumettre au jugement du pape à Augsbourg; mais que le jour anniversaire de l'excommunication (28 janvier 1077) approchait, et que d'après les lois du pays, il risquait de perdre ses droits à la couronne, si l'anathème n'était pas levé.

Le pontife se montra inflexible. Il se sentait rentré dans toute sa puissance de prince de l'Église et jugea à propos d'en profiter. Mais pour juger sainement de ce qui va suivre, il ne faut pas perdre de vue la position respective des deux souverains dont chacun cherchait à abaisser la puissance de l'autre.

Henri roi de Germanie était un des plus puissants monarques de l'Europe, destiné à recevoir

la couronne impériale, d'une bravoure éclatante, et luttant déjà par instinct contre les prétentions des seigneurs féodaux, pour les réduire à l'unité monarchique. Dans l'intention d'arriver à ce but, il avait employé la force contre ses vassaux révoltés, et dans l'administration intérieure de ses Etats, il eut recours à la séduction pour s'entourer de créatures dévouées. Pendant la guerre contre les Saxons, il fut parfois injuste et cruel envers les individus; et le désir de s'attacher les grands et le clergé, le jeta dans les laideurs de la simonie; mais Henri voulait conserver ses droits impériaux intacts tout à la fois des entreprises de ses grands vassaux et de celles du Saint-Siége, et cette tâche était difficile à remplir pour un prince environné de puissance, ardent aux plaisirs et qui, au moment où il était sous les murs de Canosse, venait d'atteindre à sa vingt-sixième année.

Quant à Grégoire dont on a sans doute apprécié le caractère droit, mais entier, inflexible, il était intimement convaincu que tous les trônes temporels devaient être soumis au Saint-Siége; et que Rome, tête, chef intellectuel du monde, devait commander à tous les Etats, membres obéissants et chargés d'exécuter les ordres de l'église de saint Pierre. La Suprématie de l'autorité pontificale, ainsi que la Légitimité inviolable des droits impériaux, étaient donc pour Grégoire ainsi que pour Henri, des vérités

fondamentales et éternelles, dont chacun de ces souverains rapportait l'origine et l'essence, à Dieu seul. Telles étaient les prétentions réciproques de ces deux rivaux terribles qui ne différaient pas moins par la qualité de leur pouvoir, que par leur âge, puisque Henri avait vingt-six ans et Grégoire VII soixante-trois.

Le vieux pontife, averti par les effets de ses excommunications, que les âmes les plus rebelles et les plus fières venaient s'humilier devant le successeur de saint Pierre, résista encore longtemps aux instances qui lui furent faites en faveur de Henri de Germanie. Soit qu'il se défiât de l'inconstance des résolutions de ce prince, ou qu'il voulût éprouver la sincérité de son repentir par la durée de l'attente, Grégoire ne se rendit qu'à la dernière extrémité, aux supplications de ceux qui l'entouraient. Enfin, il se décida à faire connaître ses conditions au roi, à qui on dit de la part du pontife : « Que dans le cas où il « éprouverait un véritable repentir de ce qu'il « avait fait contre le Saint-Siége, il aurait à « déposer d'abord entre les mains du pontife, la « couronne et les autres insignes de la royauté, « puis en preuve de sincère pénitence, de se « reconnaître indigne du rang et du titre de « roi. »

Grégoire eut sans doute l'idée de demander beaucoup trop, afin d'obtenir juste ce qu'il voulait. Mais ces conditions semblèrent dures, cruel-

les même, à ceux qui l'entouraient, et l'on recommença à implorer sa clémence. Enfin, en paraissant se faire violence, Grégoire consentit à laisser approcher Henri du château et à ce qu'il réparât par la pénitence et la soumission seulement, les injures qu'il avait faites à l'Eglise.

C'est alors que se passa dans les murs du château de Canosse, ce drame de trois jours, auquel on a peine à croire malgré les nombreux témoignages des historiens et celui même du pontife.

La forteresse de Canosse avait une enceinte triple, et c'est dans la seconde que le prince fut introduit après avoir laissé sa suite dans la première. Loin d'avoir conservé le moindre signe de sa dignité, le roi avait les pieds nus et n'était couvert que d'un cilice. Ainsi vêtu et observant le jeûne, le monarque germain, désigné empereur, consentit à passer trois jours par un froid d'une rigueur excessive, en attendant toujours la sentence du souverain pontife. Pendant ces trois mortelles journées, on ne cessa d'intercéder en faveur de Henri, mais Grégoire demeura inexorable. Le prince ayant pénétré dans la chapelle y trouva Hugues, abbé de Cluny, qu'il pria instamment de se rendre caution pour lui auprès du saint Père, pour témoigner des sentiments de repentir dans lesquels il était; mais le moine affirma que la chose était impossible et que la comtesse Mathilde, présente, était la seule personne qui pût se permettre une telle témérité. Alors

Henri se jeta aux pieds de la princesse qui en effet promit de faire ses efforts pour adoucir la sévérité du pape.

En effet Mathilde demanda ou conseilla à Grégoire de mettre un terme à la pénitence du roi, ce qui fut accordé sous la condition que Henri jurerait obéissance et fidélité au Saint-Siége, ce que le prince fit aussitôt. Le lendemain (26 janvier 1077) le pénitent royal toujours nu-pieds et transi de froid, entra chez le pape devant lequel il se prosterna en étendant ses membres en croix et s'écriant : « Bienheureux et pieux Saint-Père! « ayez pitié de moi ! » Le pape le voyant qui pleurait, lui dit : « C'est assez. » Et après quelques explications, il fut convenu que l'anathème était levé, sous les conditions dont voici les principales : « Que Henri se présenterait à la diète d'Augs-« bourg pour se disculper devant les princes et « être jugé par le pape; qu'il garderait sa cou-« ronne ou y renoncerait, selon le jugement qui « serait porté; et qu'enfin il ne pourrait prendre « aucune part au gouvernement ni puiser dans « le trésor impérial, tant que sa cause n'aurait « pas été jugée. »

Le pape ne crut pas devoir se contenter d'une promesse verbale, bien qu'il eût pris soin de la faire faire devant témoins, et après avoir exigé encore du prince un serment écrit, il voulut pour plus de précaution que plusieurs évêques, entre

autres celui de la ville de Vercelli, confirmassent le serment de Henri (1).

Ce ne fut qu'après toutes ces précautions, que le pontife donna la bénédiction au roi et célébra la messe publiquement. Après la consécration ille fit approcher de l'autel ainsi que les autres assistants et tenant l'hostie, il lui dit que puisque lui et ceux de son parti l'accusaient de crimes dont il lui serait facile de démontrer la fausseté, il voulait cependant, pour lui montrer son innocence, se mettre à l'épreuve en touchant le corps de Jésus-Christ. « Je prie Dieu, ajouta-t-il donc « en mettant une moitié de l'hostie dans sa bou- « che, de me faire mourir subitement, si je suis « coupable. »

Le peuple, présent à la cérémonie, ne put voir cette noble confiance du pape en lui-même, sans témoigner l'excès de son admiration et de sa joie. Mais Grégoire, toujours calme, reprit la parole et s'adressant de nouveau au roi : « Les princes al- « lemands vous accusent, dit-il, ils demandent « instamment que vous soyez jugé. Vous connais- « sez l'incertitude de la justice humaine; faites « donc, mon fils, ce que vous m'avez vu faire, « prenez cette autre partie de l'hostie, afin que « cette preuve de votre innocence impose silence

(1) Labbe, t. X, pages 158-159-160; on trouvera la lettre adressée aux Allemands dans laquelle Grégoire rend compte de ce qui s'est passé entre Henri et lui au château de Canosse, et le serment du roi.

« à vos accusateurs, me force à prendre votre « défense, à vous réconcilier avec les grands, et « mette un terme à la guerre civile. »

A cette apostrophe inattendue, le roi, profonfondément étonné, montra un embarras et une incertitude extrêmes. Dans son trouble, il alla vers ceux qui l'accompagnaient comme pour prendre conseil, mais après avoir balbutié plusieurs excuses vagues, et s'étant remis tant soit peu du coup terrible que le pontife venait de lui porter, il demanda enfin que cette épreuve fût remise au jour où l'on tiendrait la diète à Augsbourg, ce à quoi le pape consentit.

Après la messe, le pontife invita le roi à dîner; puis en le comblant d'égards, il le renvoya vers les siens qui étaient restés en dehors des murs du château. Ainsi se termina ce drame étrange dont le résultat fut d'augmenter l'irritation des deux partis qui divisaient l'Allemagne et l'Italie. Le clergé lombard et tous ses adhérents vomirent des torrents d'injures contre Grégoire, qu'ils nommaient le faux pape; et ceux même qui, trois jours avant, mettaient leur confiance et leur espoir en la personne de Henri, voulaient alors qu'on le déposât, puisqu'il s'était laissé humilier par un prêtre simoniaque et adultère. La confusion devint bientôt générale; et de tous côtés, on entendait dire que le roi s'étant rendu indigne de porter le sceptre, il fallait le placer entre les mains de son fils; que cet enfant, tout jeune qu'il

fût, marcherait avec une armée sur Rome et annullerait tout ce qu'avait fait l'apostat Grégoire. Telles étaient les idées qui agitaient l'ensemble des populations. D'un autre côté, l'opinion des gens éclairés et puissants n'était guère plus favorable sur les derniers événements de Canosse, car les grands et les évêques pensaient que Grégoire s'était montré sévère jusqu'à la cruauté, et que Henri avait tenu une conduite ignoble et lâche.

La retraite de Grégoire à Canosse est l'événement le plus important de sa vie. Il y a mis en jeu sa grande qualité, sa passion de la justice; son défaut, l'inflexibilité de son caractère; et, enfin, c'est de là qu'il a lancé l'idée politique qui a, certainement, le plus agité le monde moderne. Qui saurait décider aujourd'hui si la puissance du pape est supérieure à celle de l'empereur; ou si l'autorité impériale, venant de Dieu seul, ne dépend pas du Saint-Siége? On s'est disputé, haï, battu, déchiré pendant quatre siècles en Europe, pour résoudre ce problème, et, au moins pour les théologiens, la question est encore pendante de nos jours. Je ne m'occuperai donc que de l'influence qu'elle a exercée sur les destinées du monde chrétien considéré sous le point de vue temporel, et je demanderai si en accordant à Grégoire toute la pureté d'intention religieuse que je lui reconnais, il n'a pas compromis la cause non-seulement du gouvernement aposto-

ique, mais les intérêts de la religion, en donnant naissance par des questions insolubles, à des guerres, à des factions et à des schismes qui ont ébranlé et perverti les croyances religieuses.

Humainement parlant, l'humiliation excessive que Grégoire fit subir à Henri, fut impolitique, et je m'étonne que le pontife qui, malgré sa volonté de fer, avait l'esprit si flexible, n'ait pas senti que le roi de Germanie, pressé par l'époque de son ajournement à comparaître devant lui, s'était décidé à tout supporter momentanément, pour gagner du temps, reprendre un élan nouveau et opposer bientôt une résistance plus vive que jamais au successeur de saint Pierre.

Quant à Henri, du moment que sa pénitence de trois jours à Canosse et que ses humbles supplications au pape n'étaient point le résultat d'une véritable piété et d'un repentir sincère, comme le prouve son refus de faire l'épreuve de l'hostie ; sa conduite en cette occasion fut basse et déshonorante.

Il semble donc que l'entrevue de Canosse a eu le double inconvénient de faire mettre en question l'autorité du pontife, qui s'était gonflée d'une manière exorbitante jusque-là; et de forcer le roi de Germanie, et par la suite, tous les princes temporels à prendre le parti de se défier des envahissements du Saint-Siége et à opposer ouvertement leur puissance temporelle aux foudres de l'excommunication. D'où il résulte, si ces observations

sont justes, que non-seulement Grégoire VII n'atteignit pas à cette grande unité monarchique qu'il se flattait d'établir de son vivant, mais qu'il en a dispersé les éléments avec tant de violence, que depuis lui jusqu'au dix-septième siècle, la puissance sacerdotale a toujours été plus ou moins en hostilité avec celle des princes du monde. Ce n'est certes pas ce que la grande âme de Grégoire voulait; mais c'est ce qui arriva, et ce qui se manifesta même, comme on va le voir, dans les dernières années de son pontificat.

L'effet de l'entrevue de Canosse sur les populations italiennes n'avait été favorable ni à Henri ni à Grégoire; aussi tous deux avaient-ils besoin de remonter l'esprit de leurs partisans. Le pape resta dans les états et sous la protection de la princesse Mathilde en attendant la décision que prendrait le roi; quant à celui-ci, dont l'intention était de rentrer en Allemagne, il eut à supporter plus d'une humiliation dans les villes italiennes qu'il traversa, et où on lui reprocha au moins son indigne conduite, comme roi, lorsqu'on ne lui ferma pas les portes à son passage. Après avoir tout sacrifié pour se racheter de l'anathème ecclésiastique, ce malheureux prince se sentait retombé sous le poids de la réprobation de ses partisans. Les évêques lombards excommuniés que dirigeait toujours Guibert de Ravenne, ne manquèrent pas de tirer parti du découragement où ces reproches universels avaient fait

tomber le roi, et ils lui firent sentir la faute qu'il avait faite en mécontentant son parti sans avoir gagné l'amitié sincère du pape. Henri n'avait que vingt-six ans ; il avait de la fierté, de l'emportement dans le caractère, défauts augmentés encore par l'exercice d'une puissance absolue ; et quoiqu'un peu tard, il rougit de s'être abaissé jusqu'à jouer une comédie inutile. Il fréquenta donc les évêques lombards excommuniés, se revêtit des habits et des insignes de la royauté, rendit des décrets et se conduisit en roi, malgré la promesse formelle qu'il avait faite au pape de vivre en particulier tant que sa cause n'aurait pas été jugée par les princes d'Allemagne. Il poussa même la témérité jusqu'à envoyer demander au pontife la permission de se faire imposer la couronne de fer à Monza, comme roi d'Italie; et s'il faut en croire un auteur du temps (Domnizon), dans une entrevue qu'il avait demandée au pontife, il faillit s'emparer de sa personne qui fut heureusement sauvée de ce danger par la prudente et courageuse Mathilde.

Si la conscience du roi dut être tant soit peu chargée en violant ainsi le serment qu'il avait fait au pape, du moins sa position politique était-elle devenue meilleure, puisque cette nouvelle rupture avec Grégoire lui rendit aussitôt le secours de ses partisans italiens, avec lesquels il caressait déjà le projet de combattre et de punir ses ennemis en Allemagne.

De son côté, Grégoire, immédiatement à la suite des événements de Canosse, avait envoyé aux grands d'Allemagne une copie du serment de Henri, accompagnée d'une relation détaillée de tout ce qui avait été fait pour la réconciliation du roi avec l'Église; ajoutant qu'il persistait dans le dessein d'aller en Allemagne pour décider avec eux d'une affaire qui n'était point *terminée,* mais seulement *suspendue.*

Vers ce temps, il se passa encore un événement de la plus haute importance dans ce fameux château de Canosse. Après tous les soins que la grande comtesse Mathilde avait pris pour émouvoir le pape en faveur de Henri qu'elle avait cru sincère dans son repentir, cette princesse, indignée de la rechute scandaleuse de son parent, dans le mal, résolut de rompre avec lui. Déjà ses troupes avaient protégé Grégoire dans l'embuscade que lui avait préparée Henri, et elle était décidée à employer toutes ses ressources pour défendre le pontife à l'avenir. Mais Mathilde, possesseur d'une foule de comtés, de duchés et de biens de toute espèce en Ligurie et en Toscane, fiefs relevant pour la plupart de l'empire, ne voyait désormais qu'avec crainte et dégoût les liens politiques qui l'engageaient à servir Henri. Dans cette disposition d'esprit et ayant toujours eu pour but principal de ses actions, l'élévation de l'Église ainsi que l'affirment tous les historiens, elle fit don au Saint-Siége de tous

les biens qu'elle possédait en propre ou inféodés à l'empire. Cette donation, renouvelée comme on le verra par la suite, fut faite secrètement à Canosse entre les mains de Grégoire VII. Tous ces biens ne sont pas restés au Saint-Siége, mais c'est d'eux que vient ce que l'on appelle encore aujourd'hui le territoire de Saint-Pierre.

Ce qui donne un caractère particulier de grandeur à Grégoire, c'est le calme qu'il conservait dans les circonstances les plus difficiles, et la ponctualité presque minutieuse avec laquelle il s'acquittait de tous les devoirs du pontificat. Après l'orage de Canosse, et tandis que Mathilde veillait sur lui comme un ange et un soldat, le pontife envoyait jusque dans les contrées les plus éloignées, des lettres distribuant ses avis ou ses ordres pour faire fleurir l'Église et gouverner ses états. Il faisait remettre un glaive et une couronne à Zwodimir, qui gouvernait la Croatie, pour l'attacher plus intimement au Saint-Siége, et en recevoir un tribut; il lançait l'anathème contre le roi de Pologne Boleslas, qui avait assassiné un évêque au pied des autels; dans plusieurs évêchés, il recommandait la sévérité contre les prêtres qui, malgré ses anathèmes, persévéraient dans la simonie et l'incontinence; il recommandait à Guillaume-le-Conquérant d'user de sa puissance royale pour aider à la punition d'un évêque qui s'était rendu coupable de plusieurs crimes; aux évêques de France il en-

voyait des circulaires pour confirmer les excommunications qu'il avait prononcées contre plusieurs prélats de ce pays, et il ordonnait en particulier à Jeofroi, évêque de Paris, de lever l'excommunication que l'évêque de Reims avait lancée injustement contre un certain Gauthier; terminant presque toujours, par des instances pressantes de poursuivre constamment les prêtres simoniaques et concubinaires.

Ces lettres et tant d'autres, que je n'indique pas ici, sont datées de Bibianello, de Carpinetto, de Carpi, de Ficarolo et d'autres villes du territoire de Reggio, faisant partie des états de Mathilde, où le pontife se tint jusqu'au mois de juin 1077.

Cependant, tandis que Grégoire remplissait ainsi tranquillement ses devoirs en Italie, la division était devenue plus grande que jamais en Allemagne, où l'absence du souverain et les préoccupations des princes et du haut clergé favorisaient toute espèce de tumultes et d'excès. Henri qui, depuis qu'il avait violé toutes ses promesses, voyait le nombre de ses partisans croître de jour en jour en Italie et se plaisait à y former des projets de vengeance contre les princes allemands, crut devoir se dispenser de se présenter à la diète d'Augsbourg. Quant au pape, la crainte d'être surpris en route par les affidés de Henri l'avait empêché de s'y rendre, en sorte que Rodolphe et les principaux seigneurs d'Allemagne,

prenant leur parti de l'absence du roi et jugeant que les délibérations entre eux deviendraient plus faciles, annoncèrent une diète générale à Forcheim (mai 1077), où toutes les questions relatives au bien de l'Église et de l'état devaient être discutées.

On fit part de cette résolution au pontife qui l'approuva, qui promit même de se rendre à Forcheim et eut l'attention, malgré la conduite de Henri, de l'engager à s'y trouver pour se disculper, comme il l'avait promis, devant les seigneurs allemands appelés à juger sa cause. Mais Henri répondit sèchement qu'il était trop occupé en Italie pour faire ce voyage, et lorsque l'envoyé qui lui était adressé lui demanda de donner un sauf-conduit au pontife pour passer en Allemagne, il le refusa.

Le peu d'espérance que Grégoire avait pu conserver sur l'amendement de Henri se dissipa; et il était facile de s'apercevoir que l'autorité pontificale ne pouvant plus intervenir d'une manière efficace dans cette affaire, tout annonçait une tempête politique des plus violentes. Cet avenir qui ne dut pas échapper à la sagacité de Grégoire, fut-il cause que le pontife ne se rendit point à Forcheim, ou, comme le disent les historiens, le pape fut-il détourné de faire le voyage par quelques gouttes de sang tombées sur ses mains et que l'on regarda comme un mauvais augure? c'est ce qu'on ne peut décider. Quoi

qu'il en soit, le pape prit le parti d'envoyer deux légats à Forcheim.

Ces prélats y trouvèrent réunis l'archevêque de Mayence, une foule d'évêques, les ducs Rodolphe, Berthold et Guelfe, avec tous les nobles et les grands du royaume ; et les premières paroles qu'ils prononcèrent à la diète furent pour l'informer que « le pape avait fait beaucoup d'efforts pour s'y rendre, mais que Henri occupait tous les passages, de telle sorte que le pape n'était pas plus maître de venir en Allemagne que de se rendre à Rome ; que cependant Sa Sainteté était toujours dans l'intention de venir, et qu'elle priait les personnes qui composaient la diète, de différer l'élection du nouveau roi jusqu'à son arrivée. »

Après que les légats eurent parlé, on salua respectueusement ces envoyés du Saint-Siége ; on exposa l'état malheureux dans lequel l'Allemagne était plongée par la conduite criminelle du jeune roi ; mais l'on témoigna de nouveau le désir que le pape vînt le plus tôt qu'il serait possible.

La nuit porta conseil ; car le lendemain les princes et les seigneurs exposèrent nettement aux légats le danger qu'il y aurait à différer l'élection du nouveau souverain, et ils déclarèrent qu'il fallait y procéder immédiatement. Les envoyés de Rome répétèrent bien encore, sans trop insister cependant, qu'il serait mieux d'attendre

la venue du pontife; mais ils finirent, soit par faiblesse de leur part, soit qu'ils eussent des instructions secrètes, par dire qu'ils étaient tellement rassurés par la prudence des princes, qu'ils ne croyaient pas à propos de s'opposer à leur désir.

Dans l'impatience qu'éprouvaient les grands vassaux de Henri de secouer le joug de leur seigneur, il leur échappa des naïvetés féodales qui, selon toute apparence, durent mettre fort à l'aise les légats de Grégoire. « Le pape, disaient-ils, ne saurait exiger de nous que nous attendions son arrivée; nous sommes des hommes libres, notre volonté l'est également, et nous avons le droit d'élire un chef. Quant à Henri, nous ne sommes plus tenus de lui obéir, puisque l'anathème nous était réservé si nous lui avions obéi, et que le pontife lui a interdit l'exercice de la royauté. »

Ainsi les princes allemands prenaient toute la responsabilité de l'affaire; et je pense, quoique tout le monde ne soit pas d'accord sur ce point, que c'était le désir de Grégoire qui avait vraisemblablement donné des instructions très-précises à ses légats.

Quoi qu'il en soit, avec la permission des légats, on s'assembla dans le palais de l'archevêque de Mayence, pour procéder à l'élection. Or, voici les principes d'après lesquels on convint de la faire :

« 1° Que les évêchés ne seraient point le prix « de l'or ou de la faveur; mais que chaque église « aurait la liberté de nommer ses membres « comme le commande la discipline ecclésias- « tique;

« 2° Que la dignité royale, d'après les an- « ciennes coutumes, *ne serait point héréditaire;* « mais que le fils du roi, *s'il était digne* de suc- « céder à son père, *serait élu*, d'après un choix « libre; et que s'il n'était pas digne et que le « peuple ne voulût pas le reconnaître pour son « seigneur, *il serait rejeté.* »

Il est impossible de ne pas reconnaître dans cette double condition, les concessions récipro- ques que furent obligés de se faire la cour de Rome et les princes vassaux de l'empire. Gré- goire obtint bien de ceux-ci ce qu'il désirait par- dessus tout, l'abolition légale de la simonie; mais sous la condition qu'il laisserait reprendre aux sei- gneurs allemands les franchises et les priviléges de la féodalité, ce qui annulait les efforts tentés jusque-là pour rendre la dignité impériale héré- ditaire, ce qui ranimait l'ambition dans l'âme des princes même les plus subalternes, et faisait pénétrer l'anarchie dans les gouvernements tem- porels.

L'assemblée des princes et du peuple avait une telle hâte d'en finir, que les deux propositions précédentes eurent à peine été accueillies et ap- prouvées à l'unanimité, que l'on procéda aussi-

tôt à l'élection. Ce fut l'archevêque de Mayence qui le premier se déclara en faveur de Rodolphe de Rheinfeld, duc de Souabe. Les princes Berthold, Guelfe et Otton suivirent son exemple, et bientôt tous les grands et le peuple le proclamèrent roi. Dans la même journée, les légats confirmèrent cette élection, et les nouveaux sujets de Rodolphe lui prêtèrent serment de fidélité. Vainement ce prince chercha-t-il à se soustraire à une dignité qu'il savait bien que le belliqueux Henri ne lui céderait pas volontairement; pressé par la portion des grands, du clergé et du peuple partisans de Grégoire, entraîné surtout par la gravité des événements qui ne permettaient ni réflexion ni délai, il prit le poids de la couronne (15 mars 1077) en s'engageant d'accomplir les décrets du pontife, mais sans que sa dignité royale fût héréditaire. Dix jours après, il fut couronné à Mayence, roi légitime et défenseur des Francs.

L'Allemagne avait deux rois et l'Italie allait avoir bientôt deux papes. Cet énoncé suffit pour faire comprendre que dans chacun de ces pays, la population, divisée en deux parts, agissait et militait soit en faveur de Henri qui ainsi que tous les grands monarques alors travaillait instinctivement à la liberté temporelle de sa nation, soit pour Grégoire, et pour Rodolphe devenu le bras et l'épée du pontife, qui combattait pour purifier et affermir l'Église de Saint-Pierre. D'un côté, étaient

les seigneurs, les évêques et les grands disposés à obéir au souverain dont ils attendaient des faveurs; de l'autre, les princes jaloux de leurs droits et de leurs priviléges féodaux, se trouvant par l'effet de la circonstance, les champions du Saint-Siége. Le résultat de ces combinaisons politiques, fut une anarchie complète en Allemagne et en Italie.

Henri sut profiter de ce désordre avec une grande habileté. Instruit de tout ce qui se passait à Mayence, il se tenait dans la haute Italie où était Grégoire qu'il surveillait, tout en animant son parti qui s'était accru au delà de ses espérances, comme on l'apprend par les renseignements que Grégoire donne lui-même dans ses lettres. (*Labbe, t. X, pag.* 170, 171.)

Il paraît qu'à l'époque de la convocation des princes allemands à Forcheim, Henri s'empara de toutes les positions d'où il pouvait empêcher le pontife de se rendre en Allemagne. Peut-être prévit-il l'embarras où se trouveraient les légats du Saint-Siége, livrés à eux-mêmes, et s'arrangea-t-il de manière à ce qu'ils fussent obligés de prendre une mesure subite et aventurée, comme cela leur arriva effectivement, en permettant l'assemblée des grands à Mayence, et surtout en n'attendant pas les ordres du pape pour confirmer l'élection du nouveau roi Rodolphe. Mais Henri avait pris son parti d'être excommunié, et il n'avait plus d'autre idée que de mettre Gré-

goire dans une fausse position et de lui faire commettre une grosse faute politique, ce qui arriva en effet, ou de lui-même, ou par l'intermédiaire de ses légats.

Le jour même de son sacre, Rodolphe avait fait partir des envoyés pour prévenir le pape de son élection et l'assurer de son obéissance entière aux ordres du Saint-Siége. Henri, de son côté, ne tarda pas à rappeler à Grégoire les droits qu'il avait à la couronne et à lui faire sentir que ses légats avaient peut-être agi trop légèrement. Le pape devait être fort inquiet des résultats de l'élection du nouveau roi; il ne l'était pas moins du voisinage de Henri dont les troupes tenaient en respect celles de la grande comtesse Mathilde, en sorte que l'état de ses affaires, ainsi que sa position personnelle, était devenu on ne peut plus critique.

Grégoire reconnaissait, mais trop tard, qu'il avait outrepassé sa puissance spirituelle, et par cela même qu'il avait donné de la force à son ennemi. En effet, sans pouvoir apprécier la disposition momentanée de l'âme de Henri, lorsqu'il se laissa si lâchement humilier à Canosse, il est certain qu'en tant qu'homme politique et en guerrier, il tira le plus heureux parti de la comédie qu'il avait jouée, en forçant Grégoire à s'entremêler des affaires temporelles. Une fois sur ce terrain, Henri se sentit plus ferme et passa de la défense à l'agression.

A la tête d'une armée déjà assez forte et qui le devint toujours plus à mesure qu'il marcha, il passa par Vérone, traversa Aquilée, entra dans le Frioul, puis dans la Carinthie et se dirigea sur Ratisbonne. Les Bourguignons, qui aimaient Henri, vinrent en foule grossir son armée; il reçut des renforts de Bâle, de Lausanne, de la Franconie, de la Bavière, et même de la Souabe; car la division qui régnait partout et ne permettait la neutralité à personne, faisait que tout ce qui était en état de porter les armes allait se ranger sous les drapeaux, ou de Henri, ou de Rodolphe.

Je n'entrerai point dans les détails de l'horrible guerre civile qui affligea alors l'Allemagne. Henri, à la tête d'une armée de quinze mille hommes dont les forces s'augmentèrent encore à son passage dans chaque ville, fit irruption dans la Souabe, mit les troupes de Rodolphe en fuite, ravagea tout le pays et fit détruire et raser, avec cet instinct monarchique qui s'est conservé jusqu'au cardinal de Richelieu, tous les domaines et tous les châteaux-forts de ses ennemis, les déclarant déchus de leurs dignités et de leurs fiefs qu'il distribua aux gens qui se dévouaient à lui.

Dans l'état fâcheux de ses affaires, Rodolphe, espérant donner plus de consistance à sa cause, envoya des ambassadeurs au pape pour l'engager à reconnaître l'élection de Forcheim et le dé-

clarer roi. Mais Henri ne manqua pas d'en faire partir presque dans le même moment, pour avertir le pontife du succès de ses armes et de l'opportunité qu'il y aurait pour lui de se détacher de Rodolphe.

On éprouve quelques regrets en voyant un esprit aussi droit, aussi ferme que celui de Grégoire tomber dans une indécision que l'on pourrait prendre pour de la ruse, ou pour une pusillanimité vulgaire, s'il était possible de douter un instant de la foi et de la sincérité de ce pontife. Henri avait été excommunié par lui, Rodolphe venait d'être nommé roi devant ses légats, et il écrit à ceux-ci : « Nous vous ordonnons d'en« joindre aux *rois Henri et Rodolphe* d'assurer « la liberté de notre voyage en Allemagne, et de « nous faire accompagner par des gens dans les« quels vous aurez toute confiance. Nous avons « à cœur de régler leur différend et de décider « entre les mains duquel la justice doit placer « les rênes de l'empire. » Ainsi, par une réserve qui devait blesser surtout Rodolphe et tous les partisans du Saint-Siége qui avaient placé ce prince sur le trône, il ranime les espérances de son ennemi, engourdit la bonne volonté de Rodolphe et de son parti, désapprouve la conduite de ses légats et remet en question ce qui paraissait avoir été décidé à Mayence par le couronnement du nouveau roi. On ne reconnaît pas plus Grégoire, dans cette lettre que dans une

autre sur le même sujet, où il dit : « Si l'un de « *ces deux rois* refuse d'obéir à nos commandements, usez de la puissance que vous tenez « de nous et du Saint-Siége pour lui résister jusqu'à la mort. Et en lui arrachant le pouvoir « impérial, anathématisez-le avec tous ses partisans. A celui *des deux rois*, ajoute-t-il, qui « aura reçu notre volonté avec respect et qui « montrera son obéissance envers l'Église, donnez tous les conseils, tous les secours pour l'aider. Vous le confirmerez dans la dignité royale « et ordonnerez à tous les évêques, clercs et « laïques du royaume, de lui obéir fidèlement, « de le servir comme leur souverain. » (*Labbe, t. X, pag.* 170.)

Que veulent dire ces paroles adressées aux deux légats mêmes qui ont confirmé l'élection de Rodolphe? Henri était excommunié et pécheur récalcitrant, le nouveau roi s'était mis aux ordres du Saint-Siége, le choix n'était pas difficile à faire; pourquoi le pontife se décharge-t-il de ce soin sur ses légats? par quelle raison charge-t-il ses envoyés de recommencer une chose qui est faite? et enfin, en poursuivant ce mystère plus loin, c'est-à-dire quatre ans après l'événement, pourquoi Grégoire a-t-il attendu si longtemps pour dire enfin d'une manière claire et positive : « Que ce n'était ni *par son ordre ni par son conseil* que Rodolphe avait été élevé à la dignité « royale, et qu'il avait même statué dans un

« concile, que si les archevêques et les évêques « qui l'avaient sacré ne donnaient pas de bonnes « raisons de ce qu'ils avaient cru devoir faire, « ils seraient déposés de leurs siéges ? (*Labbe,* « *t. X, p.* 296.) *Notificare non dedignamur, Deo* « *teste, Rodulphum, qui rex ab ultramontanis* « *ordinatus est, non nostro præcepto sive consilio* « *regnum tunc suscepisse.* » Tout cela prouve évidemment qu'alors il régnait de la confusion dans les idées de Grégoire, et que ce trouble résultait de la faute commise à Canosse. Tant que le pontife s'était tenu dans les limites de sa puissance apostolique, il avait conservé la supériorité; mais Henri, une fois repoussé durement au delà des questions religieuses, s'était retranché dans les réalités d'une politique sèchement temporelle, et avait résolu de décider la question par les armes.

Peu disposé à courir les chances de l'espèce d'enquête que Grégoire voulait faire faire par ses légats, Henri occupa tous les passages des Alpes pour couper court aux correspondances établies entre la cour de Rome et ses envoyés en Allemagne; puis poussant avec activité ses armements, il traversa la Bavière et marcha droit sur la Saxe pour aller combattre son compétiteur Rodolphe. Mais celui-ci, attendant les renforts de Berthold et de Guelfe, ainsi que ses vassaux de la Souabe, fut obligé de faire des marches et des contre-marches qui amenèrent enfin les

deux rivaux à se trouver face à face, ayant le fleuve Necker entre eux. A la vue de Henri et de son armée, Rodolphe et les siens, se flattant d'en venir à une action décisive, provoquèrent leurs ennemis; Rodolphe lui-même demanda que la décision relative à Henri et à lui fût remise au jugement de Dieu, soit par un duel entre les deux compétiteurs, soit par une bataille générale, défis auxquels Henri ne fit aucune réponse.

Ce mouvement des deux armées ne s'opérait pas sans que les pays parcourus en souffrissent horriblement, et les légats du pape parvinrent à obtenir des deux rois une suspension d'armes à la suite de laquelle on espérait conclure une pacification générale. On convint de part et d'autre, que celui des deux princes dont la cause serait reconnue injuste se soumettrait à l'autre comme à son seigneur et à son roi. Une diète allait être ouverte en présence des légats apostoliques; Henri et Rodolphe s'étaient même engagés à ne pas s'y trouver, pour laisser les délibérations plus libres. Mais à peine ces conventions étaient-elles faites que le crédule Rodolphe congédia ses troupes et se retira en Saxe, tandis que Henri, qui venait de recevoir un renfort de Bavarois et ne se regardait nullement comme engagé par ses promesses, pénétra dans la Souabe, y exerça toutes sortes de violences, et profita de la terreur qu'inspiraient ses troupes

pour arrêter tous ceux qui voulaient se rendre à la diète à l'époque fixée. Rodolphe, indigné d'avoir été ainsi pris pour dupe, engagea les légats à se rendre à Goslar, où en vertu de l'autorité apostolique, ils prononcèrent l'anathème contre Henri et lui interdirent de nouveau l'administration du royaume.

Les légats agirent-ils cette fois d'après des instructions reçues de Rome? ou obéirent-ils aux circonstances qui les dominaient ainsi que Rodolphe et les partisans de Grégoire? C'est ce que les historiens ne nous apprennent pas. Mais depuis les lettres où le pape laissait la couronne royale comme suspendue sur deux têtes; et après cette nouvelle excommunication lancée à Goslar contre Henri, les seigneurs allemands du parti de Rodolphe sentirent décroître la confiance que leur avait inspirée jusque-là le caractère ferme et juste du pontife. Ils lui firent une réponse au sujet de la conduite qu'il les avait engagés à tenir : « Vous savez, lui dirent-ils, que « ce n'est ni par nos conseils ni en vue de nos « intérêts, mais seulement pour venger les injures faites à l'Église, que vous avez déposé notre « roi Henri, que vous nous avez défendu de lui « obéir. Ce n'est ni sans peine, ni sans avoir « éprouvé d'affreux malheurs, que nous avons « exécuté vos ordres. Après avoir été plus d'un « an sans roi, nous en avons élu un autre; et à « peine commençait-il à relever notre courage et

« nos espérances, que nous avons appris non « sans étonnement par vos lettres, que vous re- « connaissez deux rois, et qu'à tous deux vous « adressez également vos légats. Cette espèce de « division que vous avez faite du royaume a di- « visé les esprits ; et si nous ne devons pas tenir « compte de ce qui a été décrété dans un con- « cile à Rome et confirmé depuis par vos légats, « nous ignorons absolument ce que nous devons « tenir pour authentique. » (*Bruno, Sax. bell. hist., t. I, p.* 218-219-220.)

Les lettres du pape et cette réponse font clairement comprendre dans quelle anarchie était plongée l'Allemagne ainsi que l'Italie, et elles jettent un jour triste sur cette politique expectante de Grégoire qui crut devoir suivre ce système, pendant près de trois années que dura l'affreuse guerre que se firent les deux compétiteurs à la couronne. Il y avait loin de là à la politique une de l'*empereur et souverain pontife* de l'ancienne Rome, et en s'efforçant d'intervertir l'ordre dans lequel les Romains avaient lié ces deux pouvoirs, le pape Grégoire VII les avait complètement désunis.

L'excommunication lancée deux fois contre Henri, avait cessé d'être une arme redoutable contre ce prince ; aussi n'était-il plus occupé qu'à mettre tous ses partisans en état de recommencer la guerre avec plus d'activité que jamais. De son côté, Rodolphe faisait des préparatifs ana-

logues ; et désormais à leur rivalité comme souverains, et à la différence de leurs causes, se joignit cette haine affreuse qui s'établit toujours entre deux hommes dont l'un a été trompeur, et l'autre dupe. Henri et Rodolphe se mirent en campagne avec l'idée qu'il ne devait y avoir d'autre roi que celui d'entre eux deux qui survivrait à l'autre.

Tandis qu'en Allemagne cette question allait se décider par les armes, Grégoire se disposait, à Rome, à l'éclaircir et à la juger dans un concile (janvier 1078) ; mais par l'effet de cette temporisation que le pontife croyait devoir appliquer à tout ce qui se rapportait à la politique temporelle, le résultat de cette assemblée ne fut qu'évasif. On y convoqua plus de cent archevêques, évêques et abbés, avec un très-grand nombre de laïques. Mais il s'en fallut bien que tous ceux qui s'y présentèrent fussent disposés favorablement pour Grégoire. Le pape qui avait l'intention d'être sévère, et qui le fut en effet pour tout ce qui regardait la discipline ecclésiastique, avait invité ou plutôt assigné à ce concile les principaux prélats de la Lombardie, pour la plupart en révolte ouverte contre le Saint-Siége. De ce nombre, étaient Guibert, archevêque de Ravenne, et tous ses suffragants. Ce synode se composait donc de beaucoup de membres du clergé qui soutenaient avec ardeur la cause de Henri, et en particulier Guibert qui, avec Cencius, on s'en souvient, avait

attenté à la vie de Grégoire à Sainte-Marie-Majeure. Les deux rois rivaux ayant été avertis de l'ouverture de ce concile, y envoyèrent des députés pour soutenir leurs droits.

Les envoyés de Rodolphe témoignèrent au pontife de la soumission du roi leur maître envers lui, lui firent un récit vrai et déchirant de l'état de l'Église d'Allemagne, et implorèrent sa pitié en sa faveur. Quant aux gens de Henri, leurs paroles furent égalem entpleines de respect pour l'assemblée , mais ils accusèrent Rodolphe de s'être rendu coupable d'infidélité et de trahison envers Henri son légitime souverain , et d'une usurpation qui méritait les anathèmes du Saint-Siége.

On était impatient de savoir jusqu'à quel point Grégoire porterait la sévérité envers les ecclésiastiques, et ce qu'il déciderait à propos des deux rois. Fidèle à sa conduite antérieure, il fit renouveler l'excommunication contre les évêques Hugues Leblanc, Roland de Trévise, Arnould de Crémone ; et en outre, il suspendit de toute fonction ecclésiastique les archevêques Thébalde de Milan, et Guibert de Ravenne. Toutefois la rigueur de cette peine fut quelque peu adoucie dans ce synode, et la femme, les enfants, et les serviteurs des excommuniés ne la partagèrent pas. On fit encore une exception en faveur des pèlerins et des voyageurs que leurs besoins forçaient souvent d'approcher des personnes frappées d'anathème.

Quant à la question relative aux deux rois, Grégoire retomba dans son indécision accoutumée, et après avoir exprimé succinctement les maux que cette querelle engendrait en Allemagne, il ajouta qu'il jugeait à propos d'envoyer des légats sages et prudents sur les lieux, pour favoriser *le parti* qui tient le droit de la justice, afin que *le parti* qui n'a pas ce droit se désiste, et que la justice et les lois obtiennent leur ancienne vigueur (*Aut finem et pacem componant, aut veritate cognitâ, cui parti magis justitia faveat, ad plenum addiscere valeant ; quatenus pars injusta desistat, et apostolicâ auctoritate munita, justitia vigoris et auctoritatis robur obtineat*). (*Labbe, t. X, p.* 370.) Puis il termina à ce sujet par enchaîner par les liens de l'anathème, quiconque serait assez téméraire pour violer ses ordres et s'opposer à la mission de ses légats.

A la fin de ce décret il se trouve un passage singulier qui n'est précédé ni suivi d'aucun considérant, d'aucune réflexion. C'est celui où il est dit : « Nous excommunions tous les Normands « qui s'efforcent d'envahir les terres de Saint-« Pierre, la marche d'Ancône, le duché de Spo-« leto ; ainsi que ceux qui assiégent Bénévent, « qui tentent de s'emparer de la Campanie, des « Maresmes (*maritima*), et de la Sabine, et osent « même penser à ruiner Rome. »

Ce n'est pas l'occasion de s'étendre ici sur les

conquêtes des Normands dans le pays qui fait aujourd'hui le royaume de Naples, ni d'entrer dans les détails des rivalités et des guerres que ces conquérants eurent entre eux. Mais il est indispensable que l'on sache que, malgré les fréquentes excommunications que Grégoire lança contre ces princes, particulièrement contre Robert, prince de Capoue, et Robert Guiscard, duc de Pouille, ce pontife était disposé à favoriser autant qu'il le pouvait leur établissement, dans l'espérance qu'il nourrissait toujours de trouver en eux un appui pour le Saint-Siége, en les opposant aux empereurs d'Allemagne. Dans l'idée de Grégoire qui voulait que Rome sainte fût la tête du monde, et que les autres puissances temporelles ne devinssent que ses membres forts, mais soumis et obéissants, les princes normands, dont la bravoure était incontestable et qui portaient une foi vive à l'Église, bien que leurs mœurs fussent encore extrêmement barbares, lui paraissaient plus propres que d'autres à devenir les soutiens du Saint-Siége. Les altërnatives de sévérité et de douceur envers ces hommes du Nord prouvent à quel point Grégoire était préoccupé de leur avenir, et quelle était la force de l'instinct qui l'avertissait qu'en cas de revers et de malheurs, ce serait de leur côté qu'il obtiendrait des secours.

Parmi les motifs qui rendaient les résolutions et la conduite du pontife incertaines et vacillan-

tes à cette époque, on peut donc compter les négociations qu'il ne cessait d'entretenir avec les Normands. Peu après avoir excommunié ces princes comme on vient de le voir, Grégoire fit un voyage dans le Midi de l'Italie, et eut une entrevue avec le plus puissant d'entre eux, Robert Guiscard, excommunié lui-même. Ce fut à Acquin ou à Bénévent que ces deux personnages se trouvèrent ensemble ; et là, selon le témoignage de trois historiens (1), Guiscard après avoir donné toute satisfaction au sujet de sa conduite, fut déchargé du poids de l'excommunication par Grégoire auquel le duc Normand rendit foi et hommage, et de qui il reçut le titre de soldat du bienheureux saint Pierre, la propriété du duché de toute la Pouille et de la Calabre, avec le droit de porter l'étendard du Saint-Siége apostolique. Enfin le bruit se répandit, que Grégoire, pour engager plus fortement Guiscard à le défendre, lui fit espérer la couronne du royaume d'Italie (2).

Dans sa chronique, Richard de Cluny avance le même fait. Il ajoute même que le pape Grégoire avait l'intention de nommer Robert Guiscard ou son fils Bohémond, empereur, dans

(1) Cardinalis de Aragonia, *Vita Greg. VII.* — Gullielmus Apulus. lib. III.—Richardus Cluniasensis. *Chronic.*—Muratori. *Annali d'It.,* t. VI, page 220.

(2) Romani regni sibi promisisse coronam Papa ferebatur. (*Gulliel. Apulus.* lib. III.)

l'espérance que le puissant et invincible duc de la Pouille, pourrait seul le délivrer des terribles épreuves que Henri de Germanie lui faisait subir depuis si longtemps.

Il résulte clairement de tout ceci, que Grégoire redoutait le roi Henri, qu'il n'osait confier sa cause au roi Rodolphe, et qu'il cherchait un appui dans le duc de la Pouille. De là venaient toutes ses indécisions ; de ces indécisions naissaient ces légats parcourant la Germanie comme des ombres, et enfin ce dernier concile tenu à Rome, où toutes les affaires d'Allemagne venaient d'être remises encore en question.

Aussi cette assemblée, loin de calmer les populations allemandes et italiennes, ne fit-elle que les enflammer et les aigrir davantage. En Lombardie et en Toscane les deux partis opposés se menacèrent avec plus de fureur que jamais; et si l'on parvint à comprimer les derniers excès de cette effervescence, ce ne fut que grâce à l'activité courageuse de la grande comtesse Mathilde qui employa tout ce qu'elle avait d'autorité et de force, pour maintenir l'ordre dans ses États et dans ceux du Saint-Siége.

Pour l'Allemagne naturellement belliqueuse, et où le haut clergé portait les armes en qualité de seigneurs, de châtelains, de vassaux de Henri ou de Rodolphe, tout y était disposé pour la guerre, et les deux rivaux rassemblaient leurs forces.

La guerre civile que fit éclater la prétention de ces deux rois à la couronne de Germanie, dura près de trois ans (janvier 1078-octobre 1080). Mais précisément à cause de l'intérêt épisodique qu'offrent les détails de ce terrible conflit, je n'en indiquerai que les circonstances principales, celles surtout qui influèrent sur les déterminations et sur les actes de Grégoire VII, auquel nous nous attachons particulièrement. Passant donc sous silence une foule de combats et d'engagements où la victoire souvent incertaine n'eut pour résultat certain que la mort d'une foule d'Allemands qui s'étaient entretués, je signalerai les trois grandes batailles données à Melrichstadt, à Flandenheim et enfin sur les bords de l'Elster, dont chacune influa tout à la fois si fortement sur la politique du Saint-Siége, et sur le sort de Rodolphe et de Grégoire.

Après une trève dont Henri chercha encore à profiter pour surprendre Rodolphe, les deux armées de ces princes se rencontrèrent enfin près de Melrichstadt en Franconie. La victoire parut d'abord se ranger sous les bannières des impériaux; mais par l'arrivée et l'attaque subite d'un des seigneurs du parti de Rodolphe, le nouveau roi défit les troupes de Henri et les força de fuir. Cette victoire se borna cependant comme tant d'autres si célèbres, à l'occupation du champ de bataille que Henri abandonna plutôt par prudence que par crainte, car la perte fut à peu près égale

dans les deux armées, et le vaincu, devenu encore plus actif après sa défaite, se retira à Ratisbonne pour lever de nouvelles troupes et revenir à la charge contre son rival.

Pendant que la guerre acharnée et sanglante laissait la question toujours indécise entre les deux rois, Grégoire semblait s'attacher plus particulièrement aux devoirs du pontificat, pour reprendre, comme pape, une autorité et une importance que ses essais dans les négociations d'affaires temporelles avaient quelque peu compromises. En cette année, durant laquelle le sang germain coula à longs flots, Grégoire déploya une activité incroyable pour détruire la simonie et rétablir la discipline la plus sévère dans les églises de l'Europe. Par son ordre, Hugues, évêques de Die, tint des conciles à Anse, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon et dans d'autres villes de France, où il poursuivit les prêtres simoniaques et incontinents. Jamais peut-être ces deux vices n'ont été condamnés avec plus de rigueur qu'en cette année, par les ordres de Grégoire ; et cette recrudescence de sévérité fait d'autant plus d'honneur à sa piété énergique, qu'en ce moment où le pouvoir du Saint-Siége était mis en question non-seulement en Allemagne par l'armée de Henri, mais en Italie et en France par le nombre exorbitant des prêtres schismatiques, il usait du pouvoir pontifical avec d'autant plus de force et d'assurance.

Toutes les fois que Grégoire agit en prêtre et commande en vertu de sa dignité suprême, il est admirable. Aussi ce même homme qui sentait son impuissance à terminer la guerre d'Allemagne qu'il avait imprudemment allumée, éprouvait-il le besoin d'exercer son autorité sur les affaires spirituelles, pour lui rendre sa sainteté et sa force.

Vers la fin de l'année (nov. 1078) il ouvrit un concile à Rome, le cinquième sous son règne ; on s'y occupa encore de Bérenger à qui il fut enjoint de demeurer dans la ville jusqu'au concile prochain, pour rendre un compte exact de sa doctrine. Mais bientôt Grégoire voulant donner une preuve de l'autorité apostolique qu'il exerçait sur les souverains, excommunia l'empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, pour avoir usurpé la couronne impériale sur Michel Parapinace que le pontife avait toujours considéré comme très-disposé à la réunion des églises grecque et latine. Cet acte net, cette résolution franche au sujet d'une question qui intéressait particulièrement l'église, fait une disparate remarquable avec l'apparition à ce même concile, des députés des deux rois compétiteurs Henri et Rodolphe, qui vinrent jurer là que leurs maîtres n'useraient d'aucune fraude pour empêcher la conférence que ces vains légats apostoliques devaient toujours tenir en Allemagne où le sang ne cessait de couler à grands flots.

Il se passa peu de temps sans qu'un nouveau

concile fût célébré à Rome (janvier 1078) où se rendirent encore les députés des deux rois. Après que les questions et les affaires ecclésiastiques eurent été traitées, les envoyés de Rodolphe prirent la parole pour porter les plaintes les plus graves contre Henri. Ils présentèrent l'état de l'Allemagne sous les plus sinistres couleurs, et accusèrent Henri de dévaster les provinces, de ruiner les églises, de ne respecter ni les lieux saints, ni les prêtres, et de retenir jusqu'aux archevêques captifs pour mettre à leur place les hommes les plus vils.

Il faut croire que ces accusations étaient bien fondées, puisqu'on ne dit pas que les envoyés de Henri aient trouvé quelque chose à répondre. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre d'évêques assistant au concile, pleins de l'indignation que leur inspirait la conduite de Henri, élevèrent la voix pour dire : « Qu'après de telles « indignités ce serait une lâcheté que de tempo- « riser encore, mais qu'il était temps que le « glaive apostolique fût levé contre le tyran. »

« Mais la mansuétude apostolique le détourna, » est-il dit dans le concile (*Labbe, t. X, p.* 399), ou bien le pontife, comme le rapportent les historiens, ne jugeant pas encore l'occasion favorable pour prononcer une dernière sentence, remit la décision de cette affaire à une diète générale des princes de l'empire, et fit jurer aux envoyés des deux rois, au nom de leur maître, que l'on ac-

corderait un libre passage aux légats du Saint-Siége pour se rendre à cette assemblé ; de plus, que les deux princes se soumettraient à la décision déjà prise, sitôt qu'elle aurait été ratifiée par le souverain pontife. D'ailleurs, Grégoire, pour plus de précaution, crut devoir remettre l'examen approfondi de cette affaire au concile prochain qui fut fixé au jour de la Pentecôte.

Henri qui sentait bien la fausse position politique où il avait jeté le pontife, ne cherchait qu'à gagner du temps. Aussi la décision du dernier concile lui donna-t-elle de la tranquilité, et lorsque les deux légats apostoliques arrivèrent en Allemagne ils se trouvèrent fort embarrassés dès qu'ils s'aperçurent que la dernière décision de Grégoire excitait un mécontentement général. « Pourquoi, entendaient-ils répéter en tous « lieux, le pape a-t-il changé de dispositions à « l'égard de Rodolphe ? pourquoi placer l'ancien « roi sur la même ligne que le nouveau, après « avoir permis, conseillé même l'élection de ce-« lui-ci ? Pour quelle raison Rodolphe se présen-« terait-il à un tribunal avec Henri, pour faire « juger la validité de son élection ? N'est-ce pas « donner lieu de croire que le bon droit est du « côté de Henri ? » D'autres prétendaient « que « Henri n'avait rempli aucune de ses promesses ; « que l'élection du nouveau roi ayant été faite « selon toutes les formalités prescrites, il n'y « avait aucune raison pour la soumettre à une

« révision ; et qu'enfin les tergiversations de « Grégoire faisaient évanouir toutes les espéran-« ces que l'on avait placées jusque-là dans les « résolutions immuables du Saint-Siége. »

Ces réflexions qui prenaient souvent le caractère de reproches, ne furent pas exprimées seulement de vive voix. Les évêques saxons écrivirent au pontife qui leur répondit, et le résultat de ces négociations fut toujours que Grégoire s'en remit à la décision des princes allemands pour juger la conduite de Henri et ratifier l'élection de Rodolphe, prématurément reconnue par les légats qui y avaient assisté.

Évidemment Grégoire avait été enfermé par le jeune Henri dans un cercle vicieux d'où il lui était impossible de sortir, à moins d'un coup inattendu.

Le sang coulait toujours avec plus d'abondance en Allemagne; les deux rivaux, impatients de décider leur querelle par une grande bataille, dirigèrent leurs armées l'une vers l'autre jusqu'à ce qu'ils se rencontrassent, le 27 janvier de l'année 1080, près de Flandenheim. Les circonstances de cette seconde bataille eurent quelque analogie avec celles de la première, et Henri, vainqueur d'abord, puis voyant ensuite son armée battue, fut obligé de se soustraire encore à la poursuite des vainqueurs en s'enfonçant dans les forêts. Le carnage fut horrible de part et d'autre; et le résultat de cette action fut encore pour le vain-

queur l'occupation du champ où l'on s'était battu.

Mais Henri se retira avec la ferme résolution de reformer son armée et de rentrer en campagne. Rodolphe, trompé par cette retraite et conservant, malgré de nombreuses pertes, un assez bon nombre de troupes sous les armes, se laissa aller aux illusions que lui donna sa victoire. Il en envoya aussitôt au pontife un récit dans lequel il représenta la cause de Henri comme entièrement perdue. Cette nouvelle parvint à Rome dans les premiers jours de février, et vers la fin de ce même mois, Grégoire, mal instruit sans doute par ses légats, et se fiant inconsidérément aux assurances que lui avait données Rodolphe, ouvrit le huitième concile à Rome. Ce qui se passa à cette célèbre assemblée, jette tout à coup la lumière sur la conduite qu'avait tenue Grégoire depuis l'entrevue de Canosse. Si, comme le disent les écrivains qui veulent excuser tout dans sa conduite, ce pontife attendait que Dieu lui-même eût désigné le véritable roi en lui accordant la victoire, ceux qui traduisent cette pensée en langage purement politique, n'y voient qu'une temporisation peu glorieuse, calculée pour ne se déclarer qu'en faveur du plus fort.

Mais voici les faits sur lesquels on pourra asseoir son jugement: cette fois Grégoire, en parlant dans ce concile, reprit toute la fermeté d'intention, et cette précision de langage dont il

ne s'était jamais écarté jusqu'à la scène de Canosse.

Il renouvela d'abord les décrets des précédents synodes, contre les investitures de dignités ecclésiastiques données par des laïques, fussent-ils comtes, marquis, ducs, rois ou même empereurs ; menaçant ces princes, en cas de contravention, de la vengeance apostolique.

Il confirma, en la corroborant, la sentence d'excommunication contre les trois évêques principaux fauteurs du schisme : Tebaldo de Milan, Roland de Trévise, et enfin celui dont il connaissait les menées dangereuses et la liaison avec Henri, Guibert de Ravenne.

Ceux des princes normands qui ne s'étaient pas encore rattachés aux intérêts du Saint-Siége, et qui se livraient au brigandage armé dans les états de Saint-Pierre, furent excommuniés de nouveau.

Grégoire donna ensuite des instructions aux différents siéges, pour engager ceux qui s'étaient rendus coupables de vols, de violence ou de meurtres à se soumettre aux pénitences infligées par la sainte Église, et il rappela les règles que l'on devait suivre pour élire les évêques lorsque leur siége venait à vaquer.

Mais vers la fin du concile, Grégoire, reprenant l'attitude et le langage qui lui étaient propres, s'exprima ainsi devant l'assemblée nombreuse des archevêques, évêques, ecclésiastiques de tous

grades et des laïques de tout rang qui avaient été convoqués :

« Bienheureux Pierre prince des apôtres, et « vous bienheureux Paul docteur des nations, « daignez en inclinant vos oreilles vers moi, m'é- « couter avec bonté.... Les rois de la terre, les « princes du siècle et ecclésiastiques, les courti- « sans et le peuple se sont tournés contre le « Seigneur et ceux qu'il a oints, en disant : « *Brisons leur joug et rejetons-le loin de nous.* « Et pour me perdre par la mort ou par l'exil, « il n'y a pas de moyen dont ils n'aient tenté « de faire usage.

« A leur tête est le fils de l'empereur, Henri « que l'on appelle roi. Il a menacé votre Église « *de son talon,* et conspirant avec plusieurs « évêques allemands et italiens, il s'est efforcé « de la soumettre à son joug, en me jetant loin « du siége pontifical. Votre autorité a résisté « à son orgueil, et la puissance qui nous est « déléguée l'a confondu. Humilié, ce prince « est venu vers moi en Lombardie et m'a de- « mandé d'être déchargé de l'excommunication. « En le voyant dans cet état et après avoir reçu « de lui la promesse réitérée qu'il amenderait « sa vie, je lui ai rendu seulement la commu- « nion avec les fidèles, mais sans le rétablir dans « l'autorité royale dont je l'avais privé dans « le troisième synode romain; et sans ordonner à « ceux qui lui avaient juré ou lui jureraient fi-

« délité et que j'en avais dispensés, de la lui
« conserver.

« J'en ai agi ainsi, dans l'intention où j'étais
« de prononcer entre lui et les évêques et les
« seigneurs de Germanie qui étaient restés fi-
« dèles à l'Église, ou dans l'espoir de faire la
« paix, d'après le serment que Henri me fit, par
« l'intermédiaire de deux évêques.

« Ces évêques, ces seigneurs ayant appris que
« Henri ne tenait aucune des promesses qu'il
« m'avait faites, et désespérant de sa conversion
« élurent sans mon avis, vous en êtes témoins, le
« duc Rodolphe, pour leur roi. Le roi Rodolphe se
« hâta de me faire savoir par des envoyés, qu'il
« avait été forcé de prendre le gouvernement du
« royaume, mais qu'il était prêt à m'obéir en tout
« point; et en effet, pour entretenir ma con-
« fiance, il n'a pas manqué depuis ce temps, de
« me tenir les mêmes discours et de m'offrir en
« otage pour garant de sa fidélité, son fils et ce-
« lui de son ami le duc Berthold.

« Cependant Henri commença à me prier de
« l'aider contre Rodolphe. Je lui fis réponse que
« j'étais tout disposé à le faire, lorsqu'après
« avoir entendu les deux parties, je saurais de
« quel côté étaient la justice et le droit. Certain de
« gagner sa cause par ses propres forces, Henri
« méprisa ma réponse. Mais lorsque bientôt après,
« il vit ses espérances trompées, il fit venir à
« Rome deux évêques, ses partisans qui, en plein

« synode, me prièrent de sa part de faire justice ; « ce que me demandèrent également les envoyés « de Rodolphe. Enfin, d'après l'inspiration de « Dieu, à ce qu'il me semble, j'ordonnai dans « le même synode, que l'on ouvrirait une confé- « rence en Allemagne soit pour rétablir la paix, « ou pour décider de quel côté était la justice. « Car vous en êtes témoins, vous mes pères et « mes maîtres, que jusqu'ici, je n'ai été disposé « à favoriser d'autre parti que celui vers lequel « penche la justice ; et comme j'ai pensé que le « parti le plus injuste (*pars injustior*) ne voudrait « pas que cette conférence eût lieu, puisqu'on y « rendrait justice à qui de droit, j'ai excommu- « nié et lié par l'anathème tous ceux, rois, ducs, « évêques, qui s'opposeraient à la tenue de cette « conférence. »

Après ce considérant qui faisait prévoir le terrible arrêt que le pontife allait lancer, Grégoire poursuivit en ces termes :

« Mais le susdit Henri, ainsi que ses fauteurs, « bravant le danger de la désobéissance, crime « d'idolâtrie, a encouru l'excommunication et « s'est lié lui-même avec les chaînes de l'ana- « thème, en empêchant cette conférence. Il a en « outre été cause de la mort d'une multitude de « chrétiens, de la ruine de beaucoup d'églises « et de la désolation qui règne dans presque tout « le royaume de Germanie. C'est pourquoi, con- « fiant dans le jugement et la miséricorde de

« Dieu et de la très-sainte Vierge Marie, et « soutenu par votre autorité, je frappe d'excom- « munication et lie par l'anathème Henri si sou- « vent nommé, que quelques-uns disent roi, et « tous ses fauteurs. Et le privant de nouveau « des royaumes d'Allemagne et d'Italie, de la « part de Dieu et de la vôtre, je lui enlève toute « autorité et dignité royale, interdis à quelque « chrétien que ce soit de lui obéir comme, roi et « j'absous tous ceux qui lui ont juré ou jureront « fidélité de leurs serments. Qu'Henri et ses par- « tisans n'obtiennent aucun secours ni aucune « victoire dans leurs entreprises guerrières. Mais « pour que Rodolphe, élu par les Allemands, « gouverne et défende au contraire le royaume « teutonique, je donne et accorde de votre part, « à tous ceux qui sont fidèles à ce prince, l'abso- « lution de tous leurs péchés, votre bénédiction « dans cette vie et dans l'autre; et de même que « Henri est rejeté justement du trône à cause de « son orgueil, de sa désobéissance et de sa faus- « seté ; ainsi Rodolphe reçoit cette puissance et « cette dignité à cause de son humilité et de sa « soumission.

« Allez donc maintenant, je vous prie, pères et « princes très-saints, afin que chacun comprenne « et sache que si vous pouvez lier et délier dans « le ciel, vous pouvez accorder ou retirer sur la « terre les empires, les royaumes, les principau- « tés, les duchés, les marquisats, les comtés et

« toutes les possessions des hommes, selon leurs « mérites. En effet, n'avez-vous pas souvent en« levé aux indignes le patriarcat, la *primatie*, l'ar« chiépiscopat, comme vous avez donné ces di« gnités ecclésiastiques à des hommes religieux ? « Si vous jugez des choses spirituelles, que ne doit« on pas attendre de vous à l'occasion des tem« porelles ? Que les rois et les princes du siècle « apprennent donc ce que vous êtes et quelle est « votre puissance, qu'ils redoutent de ne pas « faire attention aux ordres de votre Église, et « exercez votre justice sur le susdit Henri avec « tant de promptitude, que tout le monde puisse « reconnaître que ce n'est pas par hasard, mais « par l'effet de votre puissance qu'il tombera. « Fasse le ciel que dans sa confusion il retourne « à la pénitence afin que son esprit soit sauvé « au jour du Seigneur. *Acta roma. nonis. Mar« tiis.* 1080. » (*Labbe, t. X, p.* 382-383.)

On rapporte qu'à la fin du concile, Grégoire, en congédiant les envoyés de Rodolphe, les chargea de remettre à ce prince une couronne avec cette inscription :

« *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho.* »

Le premier effet de cette excommunication fut de jeter du trouble et de l'indécision dans l'esprit de Henri. Cependant il ne tarda pas à se remettre dès qu'il se fut aperçu que les seigneurs

tant ecclésiastiques que laïques, attachés à son parti, montraient toute la colère et l'indignation que leur inspirait le dernier acte de Grégoire VII. Fort de cet appui, Henri jugea alors le moment favorable pour braver et combattre ses deux ennemis, le pape et le nouveau roi, avec plus d'énergie qu'il ne l'avait fait encore; et il résolut de porter atteinte d'abord à la puissance spirituelle du pontife pour affaiblir les forces et la confiance de Rodolphe son rival, et le vaincre plus facilement après.

A en juger par la promptitude et la violence de la riposte à l'attaque venue du Saint-Siége, le dernier concile romain avait produit l'effet le plus fâcheux en Allemagne; et dans la persuasion où étaient désormais Henri et son parti de ne plus pouvoir compter sur un rapprochement, ils rompirent avec Grégoire.

Le prince convoqua d'abord un synode à Mayence, que l'on reporta bientôt à Brixen dans le Tyrol, pays intermédiaire, plus favorable pour la réunion des évêques allemands et lombards attachés à la cause de Henri. Là se trouvèrent trente prélats, tous les grands qui faisaient partie de l'armée de Henri, et tous d'un consentement unanime, après avoir reconnu et déclaré Hildbrand, nommé Grégoire VII pape, faux moine, instigateur d'idées extravagantes, et usurpateur du saint siége, décidèrent qu'il fallait le chasser du trône pontifical bien qu'absent

de l'assemblée, et qu'ils élisaient à sa place Guibert, archevêque de Ravenne. La conclusion du décret statuait que l'on avait agi ainsi, parce qu'il était constant, disait-on, « qu'Hildbrand « n'avait pas été choisi par Dieu ; qu'au contraire « il s'était fait nommer de lui-même, par fraude « et à force d'argent ; qu'il avait subverti l'or« dre ecclésiastique et porté le trouble dans toute « la chrétienté ; que par ses intrigues il avait « frappé de mort l'âme et le corps du roi catho« lique et pacifique Henri ; qu'il avait soutenu et « défendu un roi parjure, excité le scandale en« tre les frères, le divorce entre les époux et « porté le trouble dans tout ce qui était en paix.

« Aussi avec l'aide de Dieu et soutenus par l'au« torité de dix-neuf évêques dernièrement as« semblés le jour de la Pentecôte à Mayence, « avons-nous porté ce jugement, est-il dit dans « le décret, contre ledit Hildbrand, contre cet « homme prêchant le sacrilége et l'incendie, « fauteur du parjure et de l'homicide, mettant « en question la présence réelle d'après les doc« trines de Bérenger ; se livrant à la divination, « à l'interprétation des songes, à la nécromancie; « travaillé par une fureur pythonique et par cela « même s'écartant de la foi véritable ; nous avons « rendu le jugement qui le condamne canoni« quement, à la déposition et à l'expulsion, et le « perd à perpétuité, si après avoir entendu nos « paroles il ne descend pas de lui-même du

« Saint-Siége. Calendes de juillet 1080. » (*Labbe, t. X, p.* 389.)

Ainsi dans ce conciliabule, Henri fit déposer, excommunier Grégoire VII, puis nommer Guibert à sa place. Ainsi il y avait deux rois et deux pontifes ; et les églises divisées d'Allemagne et d'Italie, ainsi que les princes et tous les laïques attachés à l'un ou à l'autre parti, se portaient une haine effroyable et étaient décidés à ne céder qu'à la force des armes. Jamais le pouvoir de saint Pierre et la puissance impériale n'avaient été séparés avec tant de violence ni d'une manière si absolue ; jamais on ne s'était autant éloigné de l'antique unité romaine : « IMPERATOR ET PONTIFEX MAXIMUS, *empereur et souverain pontife.* » Aussi une guerre à outrance était-elle ouverte entre le sacerdoce et l'empire et devait-elle durer, terrible, plus de trois cents ans.

Henri, étonné d'abord du défi que lui avait porté son imposant rival, l'accepta bientôt cependant avec une joie maligne, dès qu'il s'aperçut que l'excommunication lancée contre lui, loin d'éloigner ses vassaux et ses sujets, les ramenait en foule sous ses drapeaux. Avec cette activité et ce talent qui le distinguaient, Henri de Germanie remit son armée sur un pied formidable, et entra vers le mois d'octobre (1080) dans la Saxe, décidé à diminuer et à achever de détruire même la puissance spirituelle du pontife, si cela était possible, en mettant à néant les forces et les préten-

tions de Rodolphe. Tout allait donc se décider par une grande bataille.

Tandis que l'antipape Guibert de Ravenne, sous le nom de Clément III, mettait tout en œuvre à force d'intrigues et de promesses, pour attacher plus fortement les seigneurs ecclésiastiques et laïques à son parti et à celui du roi de Germanie, Henri et Rodolphe, également impatients de vider leur querelle, se cherchèrent avec tant d'ardeur qu'ils se rencontrèrent avec leurs armées en présence, sur les bords de l'Elster, dans la Saxe que le roi venait de ravager de nouveau. Rodolphe avait fait force de marches pour joindre son rival, et ses troupes étaient épuisées de fatigue, lorsqu'au lever du soleil elles se trouvèrent en face de l'ennemi. Sa cavalerie était particulièrement hors de service ; alors les hommes, laissant leurs chevaux, se mirent en ligne avec l'infanterie. Ce ne fut pas sans inquiétude que le soldat de Grégoire compara l'état de ses troupes avec celui de l'armée fraîche et formidable de son compétiteur. Mais les évêques guerriers qui faisaient partie des officiers de Rodolphe, ranimant le courage des soldats, les firent avancer en chantant avec tous les clercs présents alors, le psaume d'Asaph (82e) « O Dieu ! qui « sera semblable à vous ? Ne vous taisez pas, ô « Dieu ! et n'arrêtez pas plus longtemps les ef- « fets de votre puissance, etc. » Au bruit de ces chants inspirés par la foi et la fureur, les Saxons

tournèrent un lac qui les séparait des soldats de Henri et commencèrent la bataille en se précipitant sur eux. L'impétuosité de leur choc fut vaillamment reçue par les soldats de Henri qui se battirent, ainsi que lui, avec une valeur sans égale. Les Saxons commençaient à plier, l'espérance augmentait l'ardeur de leurs ennemis, et déjà, dans la certitude de la victoire, les évêques et les clercs de l'armée de Henri se mirent à entonner le *Te Deum*. Mais cette ivresse fut tout à coup troublée par la vue du cadavre d'un des principaux chefs de l'armée, Rapotho, comte palatin de Bavière, l'un des plus ardents soutiens de la cause de Henri. Il était porté par des soldats qui, dans leur retraite, avaient entraîné une partie de l'armée. On sait avec quelle promptitude les terreurs paniques se communiquent; aussi l'armée, bientôt frappée d'épouvante à la nouvelle de la chute d'un de ses chefs les plus vaillants, se mit-elle à crier : « *Sauve qui peut!* » et à fuir. C'est alors que les Saxons commandés par les seigneurs les plus attachés à Rodolphe profitèrent de ce tumulte pour l'augmenter encore en poursuivant les fuyards l'épée dans les reins. Culbutant bataillons sur bataillons, ils mirent l'armée de Henri en déroute, s'emparèrent des différents camps des seigneurs leurs ennemis, et firent un butin considérable.

Déjà la victoire était complète et les acclamations retentissaient de tous côtés, lorsqu'une af-

freuse nouvelle vint jeter la consternation parmi les vainqueurs. Rodolphe était mort, Rodolphe avait été tué ! Ce prince, qui avec un caractère plus droit et plus honorable que Henri, n'était pas moins brave que son rival, avait déployé un courage héroïque pendant toute l'action. Mais au moment où il s'apprêtait à passer un ruisseau pour aller encourager un corps de ses troupes, attaqué par un ennemi redoutable qui le cherchait avec opiniâtreté depuis le commencement de la bataille, il tomba frappé d'un coup de lance. Par une de ces bizarreries de la fortune, celui-là même qui donna la mort au champion du Saint-Siége apostolique, était ce Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, porte-étendard alors de Henri de Germanie, et qui devait, vingt ans après, reconquérir le saint sépulcre et être le rempart de l'Église apostolique et romaine.

Outre une blessure mortelle, Rodolphe avait eu le poing coupé, et l'on rapporte qu'entouré des évêques et des seigneurs au milieu de la plaine, il dit, en voyant sa main droite séparée de lui : « C'est elle que j'ai levée autrefois pour « prêter serment au roi Henri. » Puis, comme il sentait sa fin prochaine, il demanda d'une voix affaiblie : « A qui reste la victoire? — A vous, « seigneur, à vous ! — J'accepte donc avec joie « la mort, dit-il, puisque Dieu me l'envoie avec « un triomphe pour sa cause. » Et il expira.

Henri forcé de fuir, mais sans être abattu, se

retira en Bohême, où il s'occupa à lever des troupes pour reprendre la guerre avec une nouvelle ardeur. On aurait dit que ce prince, poussé par un esprit satanique, cherchât à augmenter les désordres et les calamités de la Germanie, pour aigrir encore davantage les esprits contre le pontife que l'on rendait responsable de tous ces malheurs. En effet, depuis la mort de Rodolphe mille bruits étaient répandus pour ôter au pape toute considération. On prétendait qu'il avait prédit que le faux roi mourrait dans l'année et qu'à son insu l'oracle avait été justifié par la mort de Rodolphe; on faisait mille plaisanteries sur l'incertitude de Grégoire au sujet des deux rois dont Dieu, disait-on, lui avait enfin fait connaître le véritable; les fréquentes tergiversations de ses légats étaient tournées en ridicule, et l'antipape Clément III ne laissait échapper aucune occasion d'entretenir la haine et le mépris contre le pontife romain, en renouvelant contre lui les accusations de simonie, de fornication et de nécromancie, sur lesquelles on avait appuyé sa déposition prononcée au conciliabule de Brixen.

Tandis que les troubles de toute espèce contribuaient ainsi à ruiner la cause de Grégoire en Allemagne, elle n'était pas moins menacée par ce qui se passait en Italie. A peu près au même moment que Rodolphe perdait la vie à la bataille de l'Elster, la grande comtesse Mathilde, la seule d'entre les princes d'Italie qui fût restée fidèle au

Saint-Siége, vit son armée défaite près de Mantoue par les troupes que conduisit contre elles le fils même de Henri, entouré des évêques et des princes schismatiques de la Lombardie, et même de la Toscane, qui s'entendaient avec le roi de Germanie. Dans la conflagration générale où étaient les populations italiennes, Mathilde, par son attitude courageuse, parvint sinon à les calmer, du moins à les contenir, et elle redoubla de zèle et d'activité pour entretenir et augmenter ses forces contre lesquelles tous les états d'Italie, y compris même une partie des siens, venaient se heurter.

Grégoire VII n'avait donc pour soutien temporel que cette courageuse princesse. Après s'être montré extrêmement sévère à l'égard du roi de France Philippe Ier, celui-ci, sans se déclarer hostile au pontife, ne lui avait jamais laissé espérer qu'il portât secours au Saint-Siége. Quant à Guillaume, roi d'Angleterre, l'affaire des investitures dont ce souverain si absolu dans ses volontés voulait conserver le droit à l'égard du clergé de son pays, avait mis du froid entre lui et le pontife romain, en sorte que lorsque Grégoire demanda des secours au prince anglais contre les seigneurs italiens schismatiques, il n'en put rien obtenir. Grégoire était donc abandonné par tous les grands souverains temporels de l'Europe, et n'avait pour soutien que la fidèle et généreuse Mathilde, et le Normand Robert Guiscard qui se

rangeait du parti du pape bien moins par zèle religieux que dans l'espérance d'être choisi par Grégoire pour succéder à Rodolphe et disputer l'empire à Henri.

Depuis la défaite de l'armée de Mathilde, le roi Henri ne permettait plus à aucun Allemand de faire le voyage d'Italie, sans jurer solennellement de n'avoir aucun rapport avec le pape, espèce d'excommunication qui affaiblit encore beaucoup le parti du pontife. Fort de sa victoire et aidé par ces mesures, Henri, qui dès lors nourrit la ferme espérance de briser la puissance pontificale en abaissant Grégoire, jugea l'instant favorable pour descendre en Italie et mettre ses projets à exécution. Quoique la puissance et le droit de Henri fussent loin d'être reconnus par tous les Allemands, ce prince, voulant surprendre et saisir son ennemi au lieu même de sa résidence, confia le commandement de ses troupes en Germanie à plusieurs de ses plus vaillants vassaux, et se mit en marche avec une armée nombreuse au mois de mars 1081, pour descendre en Italie. Accompagné de tous ses évêques guerriers, et traînant avec lui l'antipape Clément III, il entra à Vérone, vers Pâques; puis s'étant porté plus avant, il rencontra sa cousine la grande comtesse Mathilde. Celle-ci, malgré ses efforts et son courage, eut la douleur de voir ses troupes culbutées, ses domaines et ses forteresses ravagés et détruits. Henri avait poussé jusqu'à Florence dont il fut

obligé de former le siége en règle. Cette ville ne se rendit qu'après avoir fait une héroïque résistance. Tout se soumettait donc à ses armes, et bientôt vainqueur sur tous les points, il s'avança, avec l'antipape Guibert, sous les murs de Rome, où son armée campa.

Malgré ses nombreux revers, Mathilde, loin de désespérer de la cause du Saint-Siége, concentra toutes celles de ses troupes qu'elle put rassembler et les fit entrer dans Rome où elles se trouvèrent effectivement lorsque Henri vint pour se rendre maître de cette ville. Mais les projets ne réussirent pas aussi promptement que ce prince se l'était imaginé, car ses troupes demeurèrent près de trois ans sous les murs de la ville éternelle.

Cependant les affaires d'Allemagne se compliquaient de plus en plus. L'absence de Henri, en ranimant les espérances du parti qui lui était contraire, avait donné lieu à un événement qui redoubla la haine entre les peuples de la Germanie. Les Saxons et les évêques de ce pays, malgré la trêve que Henri avait obtenue d'eux pour faire plus sûrement la guerre en Italie, tinrent une diète où ils élurent, pour leur roi, Herman de Luxembourg, de la maison de Lorraine. A peine cette élection eut-elle été annoncée, que les seigneurs partisans de Henri se présentèrent avec des forces imposantes pour empêcher qu'elle n'eût lieu. Mais Herman et Guelfe, duc de Ba-

vière, qui se tenaient sur leurs gardes, tombèrent à l'improviste sur leurs ennemis dont ils mirent l'armée en déroute. Après cette victoire, Herman se rendit maître de quelques villes, et enfin les Saxons, l'ayant adopté, lui donnèrent la couronne royale à la fin de décembre 1081. Il y avait donc encore deux rois de Germanie et deux papes, on était donc aussi loin qu'il est possible de l'unité romaine, puisque l'harmonie entre la puissance impériale et la puissance sacerdotale n'existait pas, et qu'au lieu d'un souverain unique, il y en avait quatre qui travaillaient chacun pour s'emparer du pouvoir absolu.

Mais je me bornerai à signaler ces nouveaux éléments de discorde dont on peut facilement imaginer les conséquences, pour revenir au lieu de la scène principale où se passait le grand drame qui nous occupe. Henri qui avait cru que sa présence suffirait pour faire ouvrir les portes de Rome, s'aperçut bientôt qu'il s'était trompé. Loin de se rendre à lui, les habitants de cette ville s'attachèrent avec plus de force à Grégoire et le défendirent avec une patience et un courage auxquels les assiégeants étaient loin de s'attendre.

L'armée de Henri avait investi la cité Léonine vers la Pentecôte (1081), et elle y demeura plus de deux ans, exposée à des revers, à des souffrances sans nombre, que les Romains lui firent éprouver par des sorties fréquentes et meurtrières.

Pendant ces durs travaux, Henri, avec le reste de ses troupes, parcourait, en les ravageant, les domaines de Mathilde où il établissait successivement sa puissance en chassant les évêques dévoués à Grégoire, pour leur substituer ses créatures, les prélats qui avaient reconnu l'antipape Guibert. Cependant, malgré ces succès qui diminuaient toujours plus les ressources de Mathilde et la sécurité de Grégoire, le siége de Rome, le point important dans l'entreprise de Henri, n'avançait pas. La résistance des Romains était également vive, et bientôt des chaleurs excessives ayant développé des maladies pestilentielles parmi les assiégeants, le peu de ces derniers qui conservèrent des forces, les employèrent plutôt à se préserver des maux qui les entouraient, qu'à s'emparer d'une ville si peu disposée à se rendre.

Mais au milieu de tant d'événements étranges, ce qu'il y a de plus remarquable est l'attitude ferme et immuable que conserva Grégoire pendant que l'Italie était occupée par les armées de Henri, lorsque plus de la moitié de l'Europe était soulevée contre lui, et tandis qu'il était assiégé dans Rome.

Parmi tous les documents de cette époque qui nous ont été conservés, il n'y en a pas de plus curieux que la lettre adressée par ce Pontife à Herman, évêque de Metz. C'était le sujet habituel des discussions en Allemagne et dans toute

l'Europe que de savoir : « *si le pape peut déposer* « *un roi* », et cette difficulté qui avait été présentée plus d'une fois à celui qui déposa Henri et reconnut Rodolphe, lui était soumise de nouveau par l'évêque de Metz, à qui Grégoire ne fit pas difficulté de répondre : « Que le Seigneur ayant « dit : *Pierre, je te donne le pouvoir de lier et de* « *délier dans le ciel et sur la terre*, » il n'a été « fait aucune exception en faveur des rois ; cette « disposition de la volonté divine, cette préro- « gative de l'Église, ajoute-t-il, donnée et con- « firmée au chef du collége apostolique, a été ac- « ceptée et maintenue par les saints Pères et « dans les conciles généraux. »

Grégoire, VII après avoir cité l'autorité de plusieurs de ses prédécesseurs, continue en disant : « Si saint Grégoire, ce docteur si bon et si doux, a décrété qu'on devait non-seulement déposer, mais anathématiser les rois qui violeront les priviléges qu'ils auront accordés à un hospice, qui oserait nous blâmer d'avoir prononcé la même peine contre Henri, lui qui méprise les sentences du Saint-Siége, lui qui opprime sa mère l'Église, lui le spoliateur impie des églises et du royaume ? Une dignité inventée par les hommes ignorant le vrai Dieu ne doit-elle pas être soumise à celle que la sagesse du Tout-Puissant a fondée et qu'il a donnée au monde dans sa miséricorde ? Qui peut ignorer que les rois, les ducs ont reçu leurs titres d'hommes qui ne connaissaient point Dieu

et qui, au milieu de leurs rapines, ivres d'orgueil et de crimes, ont mis tout en œuvre pour établir leur domination sur leurs semblables ? Et d'autre part, qui peut douter que le prêtre de Jésus-Christ ne doive être vénéré comme le père et le docteur des rois, des princes et de tous les fidèles ? »

A la suite des citations et des arguments à l'aide desquels il a cherché à établir la supériorité absolue de la puissance sacerdotale, Grégoire, entraîné dans toutes les conséquences qui résultent de ce principe, émet des opinions subversives de l'ordre temporel établi, en disant, comme Wicklef le soutint trois siècles et demi après : « que personne n'oserait plus douter que le prêtre ne soit préférable aux rois ; que si les rois se mettent dans le cas d'être jugés, ils ne peuvent l'être que par le souverain pontife. Que d'ailleurs, *les bons chrétiens, de quelque classe qu'ils soient, méritent mieux le nom de rois que les mauvais princes;* que les uns ne s'attachent qu'aux choses de Dieu, tandis que les autres ne s'occupent uniquement que de leurs intérêts et font peser sur leurs frères un joug tyrannique. Les premiers sont membres du Christ, dit Grégoire, les seconds membres de Satan ! » (*Labbe, t. X, p.* 270, 272.)

Par cette longue lettre dont je n'ai cité que des fragments, on peut juger que le pontife romain n'était rien moins que disposé à rabattre quoi que ce fût de ses prétentions ; aussi son antagoniste,

Henri, dont la volonté n'était ni moins entière ni moins ferme, crut-il devoir tenter les derniers efforts pour réduire Grégoire.

Henri, après s'être rendu maître par les armes et par la séduction des forces de Mathilde et de la plupart de ses sujets; maître de l'Italie et pensant bien que les prétentions d'Herman de Luxembourg cesseraient en Allemagne, dès qu'il se serait rendu maître de Grégoire, dirigea toutes ses vues et toutes ses forces sur Rome. Profitant des préoccupations du seul homme qu'il eût à craindre, de Robert Guiscard qui en ce moment cherchait à se rendre maître de l'empire d'Orient, il revint pour la troisième fois, au commencement de 1083, sous les murs de la ville Léonine à laquelle il donna un terrible assaut et dont il parvint à s'emparer.

Maître de cet important faubourg, le roi de Germanie, profitant de la terreur qu'il inspirait pour se donner les apparences d'un vainqueur débonnaire, employa tour à tour l'or, les présents et les caresses afin de s'attacher les grands du pays et de donner des espérances aux membres du clergé qui se montraient favorables à lui. Il rendit la liberté aux évêques captifs, laissa le passage libre à ceux qui voulaient entrer dans Rome, et finit même par se faire bien venir auprès des bourgeois et des gens du peuple, en les flattant de l'espoir d'un repos que rendait indispensable la longueur du siége. En somme, les

Romains, séduits par ses manières et par ses promesses, engagèrent le pape à se montrer indulgent pour les fautes passées de Henri, à prendre leur pays en pitié et à rétablir l'union entre l'Église et le roi. Touché des prières et des sollicitations que lui adressait ce peuple qui avait si courageusement combattu pour lui, Grégoire crut qu'il était de son devoir de faire une dernière tentative pour tâcher de toucher le roi et dit : « Qu'il avait eu de fréquentes occasions de re- « connaître la perfidie et l'astuce de Henri ; mais « que cependant il était prêt à lui donner la « couronne impériale, si le prince était disposé à « rendre à Dieu et à l'Église une satisfaction pro- « portionnée à l'énormité de ses crimes. Que si « le roi ne voulait pas agir ainsi, il lui était im « possible de se rendre aux vœux des Romains. »

La proposition de Grégoire fut reportée à Henri qui refusa net d'y accéder. Le prince se souvint des humiliations de Canosse, et voulut puisqu'il avait eu l'art de ramener la question dans le cercle des affaires temporelles, en profiter pour user de représailles envers son ennemi.

Le refus de Henri fit faire aux Romains bien des réflexions sur la sévérité du pape, qu'ils conjurèrent de nouveau de se montrer moins exigeant envers le prince, pour faciliter la paix. Mais le souverain pontife demeura inflexible. De ce moment les affaires de Henri tournèrent

plus favorablement, et le pouvoir de Grégoire déclina. La fermeté du pontife, regardée comme de l'obstination, ne tarda pas à lui aliéner les esprits de ceux qui, peu de temps avant, l'avaient défendu avec le plus d'ardeur. Bientôt Rome ne fut plus que faiblement garantie des attaques des troupes du roi, et Grégoire se vit forcé de s'enfermer, avec les siens, dans le château Saint-Ange pour ne pas se laisser surprendre.

Du fond de cette citadelle où toute la puissance du Saint-Siége était alors concentrée dans la personne de Grégoire, ce pontife trouva moyen de donner une activité nouvelle aux négociations qu'il n'avait pas cessé d'entretenir avec Robert Guiscard et les princes normands sur le secours desquels reposaient toujours ses espérances. En attendant réponse, et pour gagner du temps dans ces circonstances difficiles, il proposa de tenir vers le mois de novembre (1083) un synode où l'on statuerait définitivement sur les affaires de l'Église et de l'empire. En faveur du prestige qui entourait alors le pontificat, Henri lui-même, qui avait fait déposer Grégoire, fut contraint de promettre, sur la foi d'un serment qu'il ne tint pas il est vrai, de n'empêcher qui que ce fût de se rendre à ce concile et de laisser le passage libre à tous les évêques. Mais loin de tenir sa parole, il en fit arrêter un grand nombre, ce qui indisposa de nouveau le peuple

romain contre lui et n'empêcha pas l'ouverture du concile.

On se tint durant trois jours dans la basilique Latérane. La plupart des prélats français et allemands ne purent s'y rendre en raison des perfides précautions que Henri avait su prendre contre eux, et ceux des évêques qui y assistèrent, venus de la Campanie et de la Pouille, avaient tout à la fois un motif religieux et un but politique, en s'y rendant sous les auspices de Robert Guiscard et des autres seigneurs normands. Grégoire traita de la foi, de la morale chrétienne, et de la constance et de la fermeté nécessaires dans la persécution présente de l'Église. Il s'exprima avec tant d'autorité et d'onction, qu'il semblait, disent les actes du synode, que ce fût, non un homme, mais un ange qui parlât (*ore non humano, sed angelico potenter edisserens*). (*Labbe, t. X, p.* 402.) Il est à remarquer que le pontife, malgré le nouveau parjure de Henri, ne crut pas devoir renouveler l'excommunication contre lui, en sorte que la tenue de ce synode peut être considérée comme un moyen de temporiser d'une part et de l'autre, comme une occasion, pour Grégoire de s'entendre avec les évêques de la Pouille sur les dispositions des princes normands à l'égard du Saint-Siége.

Mais le pape éprouva un vif chagrin à l'issue de ce concile, en apprenant, ce qu'on lui avait soigneusement caché jusque-là, que les Romains,

pendant le séjour de Henri dans leur ville, avaient juré secrètement au roi de déterminer le pontife à le couronner, ou, dans le cas de refus, d'élire un autre pape auquel on imposerait cette condition. Par l'effet des étranges restrictions que l'on mettait alors à tous les actes les plus importants, on fit observer à Grégoire que le serment fait par les Romains n'allait pas jusqu'à l'obliger de donner l'onction sainte à Henri, mais seulement la couronne impériale; en sorte que le pontife, saisissant ce moyen d'éluder la difficulté, déclara qu'il était prêt à couronner le roi aussitôt qu'il donnerait satisfaction à l'Église; et même que, pour remplir la promesse faite par ses sujets, et dans le cas où le roi persisterait dans l'impénitence, il donnerait cependant à Henri une couronne qu'on lui ferait parvenir du haut des murs du château Saint-Ange, au moyen d'une longue lance, mais en le maudissant (1).

Cet affront fut le dernier que Henri voulut souffrir. Après avoir poursuivi avec la dernière rigueur les évêques qui conservaient encore de l'attachement au Saint-Siége occupé par Grégoire, il se présenta pour la quatrième fois, avec l'antipape Guibert, sous les murs de Rome, ré-

(1) C'est Fiorentini qui rapporte ce fait d'après Berthold. *Memorie della gran contessa Matilda*, lib. III, pag. 216. « O che dal castello ove il papa s'era ridotto, per mezzo d'un' « asta li fosse portata la corona imperiale, maledicendolo. »

solu à ne plus s'en éloigner sans avoir pris cette ville. Pendant la durée du siége, il reçut des ambassadeurs de l'empereur d'Orient pour le prier de faire la guerre à Robert Guiscard, et détourner ce prince des entreprises qu'il faisait contre ses États. Le monarque byzantin appuyait sa prière de présents magnifiques et d'une grande quantité d'or et d'argent destinée à subvenir aux frais de la guerre contre le prince normand. Ces trésors arrivèrent tout à point, dans la pénurie où se trouvait le roi de Germanie qui s'en servit d'abord pour gagner les Romains et s'emparer de leur ville, sauf à remplir ensuite sa promesse envers l'empereur d'Orient.

Les choses en étaient là peu de temps avant les fêtes de Pâques de l'an 1084, lorsque Henri, « perdant l'espérance de s'emparer de Rome, « comme il le dit dans une de ses lettres, se pré« parait à retourner en Allemagne. » Tout à coup, trois jours avant les Rameaux, soit par lassitude ou par trahison, on vint lui offrir d'être introduit dans la ville, où il pénétra en effet le 21 mars par la porte de Latran. Il fit son entrée en grande pompe, avec son antipape Guibert, et prit possession d'une bonne partie de la ville, à l'exception toutefois de plusieurs citadelles gardées par les troupes du pontife et du château Saint-Ange où Grégoire s'était réfugié avec ceux des seigneurs romains qui lui étaient restés fi-

Le lendemain de cette entrée, Guibert antipape sous le nom de Clément III, fut installé dans le palais de Latran et, le jour suivant, sacré par les évêques de Modène et d'Arezzo, contre l'usage qui attribuait cette fonction à ceux d'Ostie, d'Albano et de Porto.

Pour consommer sa vengeance, il ne manquait plus à Henri que d'être fait empereur à Rome, près du lieu où Grégoire était prisonnier. En effet, après avoir pourvu à la défense de Rome, mis une forte garnison sur le mont Aventin et bloqué tous les forts restés au pouvoir des troupes pontificales, il se rendit, le jour de Pâques, avec sa femme la reine Berthe, à ce que disent quelques auteurs, dans la basilique de Saint-Pierre, où l'antipape Clément III, après avoir été adoré de nouveau, mit la couronne impériale sur la tête de Henri, au milieu des acclamations du peuple romain qui acheva la cérémonie en le déclarant patrice.

Cette fête fut cependant troublée par un tumulte excité par les partisans de Grégoire qui profitèrent de la foule pour attaquer les gens de la suite de Henri dont il y eut quarante de tués ou de blessés. Ce mélange disparate d'acclamations et de meurtres indique assez à quel point les habitants de Rome étaient divisés. Aussi Henri voulut-il les forcer au calme par la terreur. Le Capitole était encore occupé par les troupes du pontife, l'empereur l'attaqua, le prit et y mit

garnison. Enfin un parent de Grégoire, un certain Rusticus, homme plein de résolution, s'était enfermé avec quelques hommes déterminés dans le Septizonium (1), alors transformé en un château-fort très-élevé. Toutefois, à la vue des machines de guerre que l'on fit avancer, ces derniers défenseurs du pontife furent obligés de se rendre à discrétion. Toute la ville était donc au pouvoir de l'empereur qui se disposait à couronner son œuvre en pénétrant dans le fort Saint-Ange dont il poussait le siége avec ardeur pour y saisir le pontife.

Le ciel épargna cette ignominie à Grégoire; mais on verra bientôt à quel prix! Du fond de l'obscur château, l'âme et l'intelligence de cet homme s'élançaient pour solliciter les secours de celui qu'il semblait avoir ménagé, puni et caressé toute sa vie, pour en faire son sauveur. Après l'occupation de la ville de Rome par Henri, le pape avait informé Robert Guiscard de l'extrémité à laquelle il était réduit, et aussitôt le prince normand avait fait partir de la Pouille une armée forte de trente mille hommes d'infanterie et de six mille cavaliers. Didier, abbé du couvent du mont Cassin, l'un des plus fermes et des plus nobles soutiens de Grégoire, avait toujours été l'intermédiaire dans les négociations fréquentes qui avaient eu lieu entre le pontife et les con-

(1) Mausolée d'Auguste dont il ne reste que quelques ruines aujourd'hui.

quérants normands. En cette occasion, il remplit ce rôle avec un nouvel empressement et en y employant son habileté accoutumée. Chargé par le pape de prévenir Robert, à peine eut-il la réponse favorable de celui-ci, qu'il la fit parvenir en même temps à Grégoire prisonnier, dont il voulait ranimer les espérances, et à Henri vainqueur, pour le frapper de crainte.

Le double message secret de Didier produisit tout l'effet qu'il avait prévu ; car à la nouvelle de l'arrivée de Robert Guiscard à la tête de trente-six mille hommes de troupes aguerries et habituées à la victoire, l'empereur sentit que toute résistance de sa part était impossible. Il éprouva donc la honte d'être obligé de se présenter devant la populace qui l'aidait à faire le siége du château Saint-Ange, pour lui recommander l'honneur du nom impérial et dire « qu'il se trou-
« vait dans la nécessité d'aller jusqu'en Lom-
« bardie; mais qu'il ne tarderait pas à revenir
« parmi les Romains, et qu'alors il récompen-
« serait chacun selon son mérite. » Après cette honteuse harangue, Henri, emmenant son antipape avec lui, se dirigea vers Civita-Castellana pour se rendre à Sienne, en mai 1084.

Dans le même moment que ces deux personnages entraient dans cette ville, Robert arrivait sous les murs de Rome à la tête de son armée, et dressait son camp devant la porte Latine. Si le pape éprouva de la joie à la vue de son libéra-

teur, ce ne fut pas sans une terreur profonde que les Romains, dont le plus grand nombre s'étaient rattachés à Henri, se sentirent à la veille d'être à la merci d'un vainqueur dont on craignait autant la férocité que la bravoure. La composition de son armée d'ailleurs, était de nature à inspirer une juste terreur.

Outre les Normands qui depuis leurs conquêtes dans la basse Italie, avaient contracté l'habitude de ne vivre que de pillage, Robert Guiscard avait introduit dans son armée tous les vagabonds de l'Italie et de la Dalmatie, et sa cavalerie en particulier se composait de plusieurs corps de Sarrasins qui portaient la désolation et la mort partout où ils passaient. Ce fut avec cette nuée de barbares, que Robert vint fondre tout à coup sur la ville de Rome, dont on lui ferma les portes. Vainement en fit-il demander l'entrée. Malgré les intentions de la noblesse romaine qui s'était rattachée à Grégoire, le peuple la refusa obstinément, certain de ne pouvoir éviter dans aucun cas la vengeance que Robert voulait tirer de lui. Mais comme les Romains s'occupaient des préparatifs de défense, le feu fut mis, dit-on, à quelques parties de la ville par les ordres même de Cincius, alors consul de Rome, et pendant que la multitude était occupée à l'éteindre, la porte Flaminia (1) fut ouverte à Robert qui

(1) Cette porte qui n'existe plus, était située près de celle du Peuple.

entra dans Rome au commencement de la nuit.

La plume se refuse à retracer les horreurs sanglantes et les crimes dégoûtants qui eurent lieu pendant les trois jours et les deux nuits que dura le sac de cette malheureuse ville de Rome, si fatiguée déjà par les trois années de siége qu'elle venait de soutenir contre l'empereur Henri. Les foyers de l'incendie éclatèrent sur trois points, le Quirinal, le mont Celio et l'Aventin ; et en outre tout fut livré aux flammes par le gros de l'armée de Robert qui en entrant par la porte Latine porta le fer et le feu sur tout ce qui s'opposa à son passage jusqu'au Capitole. Les Sarrasins se distinguèrent surtout par leurs violences. Ces hommes qui éprouvaient une horrible joie en égorgeant des chrétiens sous les ordres d'un prince qui soutenait le Saint-Siége, assouvirent tout à l'aise les passions féroces dont ils étaient embrasés. Quand on eut tué et égorgé impitoyablement tous ceux des Romains à qui on supposait une velléité de résistance, la soldatesque ivre de carnage se précipita sur les femmes et jusque dans les couvents de religieuses pour les flétrir. Toutes les passions hideuses de l'homme ramené à l'état de la brute se montrèrent dans ces horribles jours ; et lorsqu'on ne pensa plus qu'au butin, les soldats de Guiscard se mirent à couper les oreilles et les doigts des femmes pour recueillir avec plus de promptitude les bijoux qu'elles portaient.

D'ailleurs, non-seulement les palais des grands furent livrés à l'incendie et au pillage, mais beaucoup d'églises éprouvèrent le même sort. On rapporte que lorsque Grégoire eut été tiré du château Saint-Ange par Guiscard, ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint, avec le secours du peu de soldats qni lui restaient, à préserver de ces malheurs les basiliques de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, ainsi que toutes celles situées depuis Saint-Jean de Latran jusqu'au Colysée. Pendant plusieurs jours le défenseur du Saint-Siége, le Normand Robert Guiscard, exerça un pouvoir arbitraire dans la ville éternelle, et réduisit en esclavage, comme au temps des païens, un grand nombre des Romains qui avaient abandonné ou trahi le pontife. Ce prince qui, selon l'expression du cardinal d'Arragon, paraissait dans Rome « comme un lion fort, « comme un triomphateur glorieux. (*fortissi-« mus leo, gloriosus triomphator*), » sentit bientôt cependant qu'il y aurait du danger pour lui et les siens à abuser plus longtemps de la victoire. Déjà ceux des Romains que le sort avait épargnés sentaient la vengeance se réveiller dans leur cœur, et bientôt ils reprirent les armes. Si l'on peut reprocher à ce peuple trop de disposition au changement, c'est selon moi avec injustice que les écrivains partisans de Grégoire le taxent d'avoir été lâche, traître et vénal pendant le séjour de Henri dans leur ville, et au moment où

l'on s'opposa à l'entrée de Robert Guiscard. La question de la légitimité de tel roi et de tel pape n'était pas plus facile à résoudre pour les simples habitants de cette ville que pour les évêques les plus éclairés de l'Allemagne et de la Lombardie; et dans cette circonstance, on ne peut pas reprocher plus vivement le doute aux petits qu'aux grands. En outre, les habitants de Rome avaient pour excuser leur erreur, les pertes, les privations et les calamités de toute espèce qu'ils avaient éprouvées pendant le blocus de leur ville fait par Henri. L'antipape Guibert avait ruiné les campagnes environnantes; on avait souffert de la faim, des maladies et de tous les malheurs qui résultent d'un siége de trois ans. Le peuple romain était las; ses forces et ses ressources étaient épuisées, il voulait la paix à tout prix, et ce n'était certes pas une lâcheté que de l'acheter au prix des dernières gouttes de son sang, en reprenant les armes contre ce Guiscard victorieux et encore entouré de ses indomptables Normands et de ses féroces Sarrazins.

Soit que Robert craignît les suites de cette recrudescence de courage désespéré, ou qu'il cédât aux avis prudents du pontife qu'il avait indiscrètement servi, il sortit de Rome avec son armée qu'il ne pouvait plus soumettre à aucune discipline.

Ce fut alors, au milieu de Rome couverte encore de cendres brûlantes et jonchée de cadavres,

que le pape Grégoire VII produisit le dernier acte de sa puissance pontificale. Épuisé lui-même par les douleurs de l'âme ainsi que par les fatigues de son corps ; ne pouvant plus compter raisonnablement sur la fidélité des Romains envers lui, et désirant, peut-être trop tard, épargner le sang de ses sujets, il résolut d'ouvrir un synode pour maintenir et confirmer le grand principe sur lequel il voulait établir la constitution de l'Église catholique, apostolique et romaine, et de s'éloigner ensuite d'une ville où il n'y avait plus de sécurité pour lui, à la paix de laquelle il ne pouvait plus concourir.

Dans ce synode peu nombreux, Grégoire VII renouvela néanmoins l'excommunication contre l'*antipape* Guibert, contre le *faux* empereur Henri et leurs fauteurs. Ainsi se termina le règne de ce pontife que ni ses afflictions personnelles, ni celles des autres ne purent faire dévier un seul instant de ce que sa conviction lui faisait regarder comme le seul moyen d'instituer l'ordre et la justice sur la terre. Ainsi finit en lui le souverain, on va voir comment a fini l'homme.

Grégoire n'avait guère alors que soixante-douze ans ; mais naturellement frêle et de petite stature, l'exercice continuel de son âme grande et ardente avait hâté le dépérissement de son corps. Dans les derniers temps surtout, ses souffrances morales et physiques l'avaient abattu. Et lorsque Robert Guiscard, qui s'était chargé de protéger

sa retraite, le conduisit à Salerne, il le fit reposer au couvent du Mont-Cassin. Là, Grégoire retrouva le fidèle abbé Didier, auquel il confia le soin du gouvernement de l'Église, se proposant dans son exil d'employer les derniers instants de sa vie à se préparer à mourir.

Tandis qu'il était à Salerne, employant ses jours à la méditation et à la prière, la grande comtesse Mathilde, sous la figure de laquelle Dante a si heureusement personnifié la vie active, se montrait toujours fidèle et ardente à la défense de la cause du Saint-Siége. On a pu s'étonner de n'avoir pas vu paraître cette courageuse princesse pendant les grands événements de Rome; mais aussi habile en politique que dans l'art de la guerre, elle était restée pendant ces jours de malheur, en Lombardie ou en Toscane, usant tout à la fois de la supériorité de son intelligence pour affaiblir les effets du schisme sur le clergé de ses états et surveiller ses armées pour contenir au moins dans un calme forcé ses sujets divisés d'opinions. L'influence qu'elle exerça alors sur les évêques et sur le peuple fut immense, et c'est elle qui empêcha tous ceux des Lombards et des Toscans qui penchaient pour Henri d'aller grossir l'armée de ce prince, tandis qu'il assiégeait Rome.

Mais lorsque l'empereur, après avoir traversé la Toscane avec l'antipape Guibert, fut arrivé en Lombardie, il donna l'ordre aux évêques et aux

marquis de lui fournir des troupes propres à former une nouvelle armée avec laquelle, disait-il, il voulait retourner à Rome. Mais c'était en effet pour faire la guerre à Mathilde et détruire sa puissance en Italie. La princesse, qui pénétra aussitôt ce dessein, se tint sur ses gardes, et en effet, Henri ne tarda pas à diriger ses troupes sur le château de Sorbara pour en faire le siége. Quoique la comtesse ne pût opposer qu'un nombre de combattants fort inférieur à la puissante armée de Henri, elle sut profiter si habilement de la témérité dédaigneuse avec laquelle son ennemi l'attaquait, qu'elle remporta une victoire signalée sur l'empereur. Profitant de la négligence avec laquelle l'armée de Henri campait sous les murs de Sorbara, la princesse s'avança tout à coup sur ces troupes à la faveur de la nuit, et en fit un carnage horrible. Le général de l'empereur, le marquis Oberto, blessé, fut forcé de prendre la fuite ; l'évêque de Reggio, que la terreur avait fait partir sans vêtements, demeura trois jours caché dans des haies, et enfin six capitaines, l'évêque de Parme et un grand nombre de combattants furent faits prisonniers.

Cette victoire eut pour résultat de raffermir la puissance de Mathilde dans ses états et de décider Henri à retourner en Allemagne pour ranimer le zèle de ses sujets et combattre l'anti-César Herman dont les affaires ne prospéraient guère mieux que celles de l'antipape Guibert. Des diè-

tes et des conciles contradictoires où l'on excommunia, de part et d'autre, les deux pontifes et les deux rois, ne firent que reproduire les mêmes difficultés, en augmentant toujours les calamités qui pesaient sur les populations germaniques; et ces dissensions et ces guerres, qui en Allemagne, et surtout en Italie, durèrent jusque vers le milieu du quinzième siècle, ne s'affaiblirent réellement que quand les idées nouvelles de Luther vinrent produire en sens inverse, dans le monde intellectuel, une révolution aussi forte que celle qu'avait faite Grégoire VII, cinq siècles auparavant.

Mais Grégoire, tout occupé des choses divines dans le château de Salerne, ne trouvant de consolations que dans la lecture des livres saints, sentait ses forces s'affaiblir. Déjà vers le mois de janvier 1085, il avait de la peine à marcher. Le dépérissement de sa santé alla toujours en augmentant jusqu'au mois de mai, qu'il lui devint impossible de se lever. Sentant sa fin prochaine, il fit appeler les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles. Ceux qui l'assistèrent, touchés de l'état du pontife romain mourant exilé, s'efforçaient d'adoucir ses derniers moments en lui promettant la récompense céleste que lui mériteraient la constance et la fermeté avec lesquelles il avait défendu les droits de l'Église et établi la justice dans le gouvernement de ce monde. Mais Grégoire leur dit: « Mes frè-

« res bien-aimés, je compte mes travaux pour rien; « ce qui me donne quelque confiance, c'est que j'ai « toujours aimé la justice et haï l'iniquité.» Ceux qui l'entouraient ne purent s'empêcher de lui parler pour prendre ses conseils sur les embarras de leur situation, après sa mort. « Je monterai « là, leur dit-il en élevant la main vers le ciel, et « je vous recommanderai à ce Dieu souveraine- « ment bon. »

Interrogé sur le choix de son successeur dans le trouble où se trouvait toute la chrétienté, il désigna trois personnes qui lui paraissaient dignes de porter le fardeau du pontificat : Hugues de Lyon, Otton, évêque d'Ostie, et enfin Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin qui en effet lui succéda sur le saint siége.

Trois jours avant sa mort, on l'interrogea pour savoir s'il était dans l'intention d'user d'indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés; il répondit : « A l'exception du *prétendu roi Henri*, « de *Guibert qui a usurpé le siége de Rome*, et « de tous ceux qui les soutiennent dans l'impiété « et le crime par leurs conseils et par leurs se- « cours, je donne l'absolution et ma bénédiction « à quiconque croit, sans hésiter, que j'ai ce pou- « voir spécial, en qualité de vicaire des apôtres « Pierre et Paul. Au nom du Dieu tout-puissant « et en vertu de l'autorité des saints apôtres, « ajouta-t-il quelques instants après, je vous dé- « fends de reconnaître personne pour pontife lé-

« gitime, à moins qu'il n'ait été élu et ordonné « d'après les saints canons et par l'autorité des « saints apôtres. » Enfin la mort s'approchait, un souffle lui restait à peine et il l'employa pour proférer ces dernières paroles : « J'ai aimé la « justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs « en exil. (*Dilexi justitiam, et odii iniquitatem;* « *propter ea morior in exilio.*) »

Il mourut le 25 mai 1085, à l'âge de soixante-treize ans environ, après avoir régné douze ans et trois jours, et fut enterré à Salerne, par les soins de Robert Guiscard, dans l'église de Saint-Matthieu que le pontife avait consacrée lui-même peu de temps avant; mais on ne mit aucune épitaphe sur sa tombe.

En considérant la vie d'Hildbrand du point de vue humain, on peut sans doute y découvrir de grandes fautes ; et depuis ses contemporains jusqu'à nous, les reproches les plus durs n'ont point été épargnés à ce grand homme. On en a même poursuivi sa mémoire. Quant à moi qui viens de retracer succinctement, mais avec exactitude, tous les actes importants de sa vie, jusqu'à son dernier jour, je reconnais bien aussi quelques-unes des fautes qu'il a commises dans l'exécution de son projet; et j'irai même jusqu'à dire que son projet ne me paraît pas raisonnable, puisqu'avec la puissance de volonté et les talents qu'il a déve-

loppés ainsi que quelques-uns de ses plus illustres successeurs, ce projet, son idée, son système n'ont pu être complètement réalisés, et que les questions qu'il a soulevées sont restées et resteront toujours insolubles.

Depuis les lettres si curieuses qui nous restent de ce pontife, jusqu'au livre *du Pape* de M. de Maistre, écrit de notre temps, il a été composé des milliers de volumes dans l'intention de démontrer et de prouver les avantages qui résulteraient pour le gouvernement du monde d'une hiérarchie qui subordonnerait tous les princes temporels à la puissance spirituelle du souverain pontife. Dans ces livres, rien ne paraît plus simple, plus clair, plus agréable même à l'esprit, que ce système auquel tout le monde adhère quand, avec le secours de la lecture, on l'arrange et le façonne à son imagination; quand, porté sur les ailes de la théorie, on néglige toutes les difficultés de la pratique.

Mais ce système, comme la vie de Grégoire VII le démontre, a amené dans la pratique de la vie, non-seulement des désordres des plus fâcheux, inconnus jusque-là, mais des difficultés et des malheurs politiques dont aucune histoire n'avait encore fourni d'exemples. Ainsi, je ne crains pas de le dire : le pontife romain a commis des fautes graves en mettant la puissance des souverains de la terre toujours en question, et en ne laissant d'autre moyen de la trancher que les

armes, ce qui est absolument contraire à l'esprit de lÉ'glise de Jésus-Christ.

Comment se fait-il donc que cet homme a trouvé cependant des esprits forts et purs qui ont reconnu en lui un pontife inspiré de Dieu, un prêtre venu sur la terre pour changer le plomb en or et consolider l'Église sur des fondements inébranlables? Pourquoi les écrivains, ecclésiastiques et laïques, qui ont blâmé avec le plus de violence, la prétention qu'il s'est arrogée de soumettre tous les souverains de la terre au Saint-Siége, ont-ils été forcés de louer en ce pontife la fermeté inébranlable qu'il a employée pour rétablir la discipline ecclésiastique? Et enfin, par quelle raison secrète, moi qui ne puis me défendre de blâmer et son inflexible rigueur et les nouveautés dangereuses qu'il a introduites dans le monde politique, ne puis-je cependant m'empêcher de reconnaître en Grégoire VII un homme je ne dirai pas d'une capacité extraordinaire, mais ce qui est bien plus rare, d'une force d'âme et d'une pureté d'intention qui justifient presque la qualité de saint qui lui a été donnée?

« *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est* « *pourquoi je meurs en exil,* » a-t-il osé dire en mourant, à cette heure où il est si difficile de mentir. Et en effet, si l'on a pesé attentivement les actes de la vie de ce pontife, on reconnaîtra que loin d'avoir travaillé dans un intérêt personnel ou temporel, toutes ses idées, tous ses efforts et

jusqu'à ses fautes mêmes, ont eu pour objet constant l'extinction des deux vices qui gangrenaient la société à cette époque, la simonie et la débauche auxquelles se livraient tous les grands, ecclésiastiques comme laïques.

Pour faire ressortir tout ce qu'il y a eu de courageux dans la conduite de Grégoire à ce sujet, peut-être eût-il fallu peindre avec des couleurs plus vives et dans des tableaux plus détaillés, l'effronterie avec laquelle les grands et le haut clergé trafiquaient des dignités les plus saintes; les déportements honteux auxquels se livraient les ecclésiastiques de tout rang; il eût fallu dire surtout que le célibat des prêtres, pratique traditionnelle jusque là, n'était point encore irrévocablement fixé par la discipline; et qu'au mépris des conseils et des injonctions donnés par les Pères de l'Église, l'usage au onzième siècle permettait encore aux prêtres de s'entourer d'une femme, d'enfants, pour vivre en famille. Avec ces détails, que j'ai cru devoir écarter, j'aurais fait comprendre bien plus facilement comment Grégoire VII, qui certes ne voulait qu'une chose parfaitement juste devant Dieu et aux yeux des hommes, en cherchant à détruire la simonie et l'incontinence, troublait effectivement la société telle qu'elle était faite alors. J'aurais fait voir qu'en poursuivant les simoniaques et les incontinents à outrance, il renversait des fortunes et des existences de la plus haute

importance, mais fondées sur des trafics et des habitudes profanes, et qu'il portait la désolation dans des familles qui, pour être illégitimes, n'en étaient pas moins unies par les liens les plus forts de la nature.

En voulant déraciner de la chrétienté la simonie et l'incontinence, intention sainte et juste, Grégoire s'attaquait donc aux deux passions dont les racines plongent le plus profondément dans le cœur humain ; et par cela même, il mettait toute la société en révolte contre lui.

Qu'un publiciste, ne considérant la question que sous le point de vue temporel, avance que Grégoire a manqué d'adresse, de prudence même, en attaquant ainsi subitement et de front deux vices qui, après tout, servaient d'appui à l'édifice social de ce temps ; c'est un point admissible dans ce que j'appelle la politique à tempérament ; mais un pontife véritable qui ne doit pas transiger avec le vice, fût-il même passagèrement utile, ne peut admettre de semblables transactions. C'est en cela, je l'avoue, que j'admire Grégoire, qui, prévoyant bien l'orage qu'il allait amonceler contre lui, ne recula devant aucune difficulté, méprisa tous les obstacles et se prépara à supporter toutes les violences pour rétablir et faire triompher ce qu'il regardait comme juste. Cette disposition de son âme qui s'est manifestée avec une force égale dans toutes les cir-

constances si variées de sa vie, en fait un homme, un pontife du premier ordre.

Cette haute et rare vertu suffirait seule, sans doute, à l'élever où je le place; mais pour satisfaire aux préoccupations variées de l'esprit des lecteurs, j'ajouterai que ce pontife dont la pénétration et l'habileté dans la politique mondaine, n'ont pu échapper à personne, a sans doute pensé que si on laissait la simonie et l'incontinence des prêtres durer encore un siècle en Europe, la société retomberait infailliblement dans la plus dangereuse des barbaries, celle qui a pour principe la corruption. Aussi Grégoire, en poursuivant ce vice avec tant d'ardeur et de persévérance, et lorsqu'il fit du célibat des prêtres un point fixe de discipline, me paraît-il avoir sauvé l'Europe chrétienne d'une dissolution morale imminente.

J'ai fait ressortir la vertu qui le distingue: *Son amour de la justice, sa haine pour l'iniquité.* Jetons un coup d'œil sur ses côtés faibles. Tous les auteurs, ceux même qui furent le plus attachés à l'Église, lui reprochent d'avoir trop souvent invoqué l'autorité des apôtres et prodigué les excommunications. On regarde tout à la fois comme une sévérité pontificale trop grande, et comme un acte impolitique, d'avoir poussé les effets de l'excommunication jusqu'à transmettre indéfiniment la même peine à ceux qui communiquaient avec les excommuniés. La vérité est,

qu'après cinq ans du règne de Grégoire, les personnes frappées d'anathèmes par lui, en Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre, formaient un monde si nombreux et si puissant, que force fut à ces gens de vivre ainsi sans se préoccuper des foudres pontificales; et qu'enfin les choses en vinrent au point que, comme on l'a vu dans le quatrième concile romain, on fut obligé de faire une exception en faveur des femmes, des enfants, des esclaves, des serviteurs, des pèlerins et des voyageurs que leurs devoirs et leur condition forçaient de fréquenter les personnes excommuniées.

C'est toujours un grave inconvénient dans la politique temporelle, et à plus forte raison quand il s'agit de gouverner les âmes, que d'étendre des peines à l'infini et de les rendre inapplicables à la rigueur; car l'autorité souveraine ne tarde pas à être ébranlée dans ce qui en fait le fondement, l'immuabilité de ses actes et la crainte respectueuse qu'elle imprime.

Mais ces graves inconvénients n'étaient que le résultat forcé de la rigueur excessive dont Grégoire VII avait usé envers le roi Henri IV à Canosse. Non que je croie, en me reportant en esprit au milieu de ce siècle, que ce pontife ait exigé du prince une pénitence hors de proportion avec sa désobéissance et sa révolte criminelle envers l'Église; puisque Henri lui-même a jugé nécessaire de contrefaire l'homme converti

et de se soumettre aux rigueurs les plus humiliantes, pour débarrasser ses partisans de la gêne et de l'indécision où les plongeait l'excommunication frappée contre lui ; mais Grégoire, à mon sens, fit une énorme faute comme prince temporel, en risquant de pousser à bout, ainsi qu'il le fit, un jeune homme tel que Henri, qu'il devait assez bien connaître pour prévoir qu'une conversion sincère ne pouvait s'opérer dans l'âme d'un homme qui, bien que n'ayant atteint que sa vingt-sixième année, avait déjà donné tant de preuves de sa profondeur astucieuse en politique et qui ne négociait jamais que quand il ne se sentait pas en mesure de trancher les questions avec l'épée. Ainsi, en admettant que Grégoire ait manqué de pénétration d'esprit en cette occasion, ce serait peut-être un motif pour faire honneur de cette faute à sa grande âme, qui se flatta de porter la conviction et le repentir dans celle de son jeune rival. Dans la terrible pénitence et le pardon conditionnel de Canosse, il y a quelque chose, à ce qu'il me semble, qui indique le père irrité, mais qui attend, qui désire la résipiscence d'un fils coupable ; car au fond Grégoire n'exigeait de Henri qu'une chose juste, mais *rigoureusement juste*, et c'est ce que l'on n'obtient presque jamais dans la pratique de la vie ; aussi m'étonné-je que ce pontife ait poussé les choses si loin.

Ces fautes de conduite peuvent donc être

expliquées favorablement par les intentions généreuses de l'âme de Grégoire ; cependant les rigueurs de Canosse ayant rendu Henri plus désobéissant et plus hostile que jamais au pontife, en attirèrent de nouvelles, en sorte que l'acte par lequel Grégoire espérait ramener tout à coup la paix, redoubla au contraire la division des esprits, et l'entraîna à lancer excommunication sur excommunication, sans trève et sans fin.

Toutefois la faute la plus importante que Grégoire ait commise pendant son règne, c'est la conduite faible et ambiguë il faut le dire, qu'il a tenue à l'égard de l'anti-César Rodolphe. Quoi qu'en ait pu dire ce pontife dans une lettre tardive : « qu'il n'avait pas donné son con« sentement pour que les seigneurs saxons et « souabes partisans du Saint-Siége élussent « un roi en opposition à Henri, et que ses lé« gats auraient à répondre personnellement de « ce qui s'était fait au concile de Mayence (ou « d'Oppenheim) (1076), » il est évident que ces légats n'ont pu prendre sous leur seule responsabilité une élection aussi importante, et qu'ils avaient dû recevoir des instructions du Saint-Siége. Cette cour fit donc alors ce que font la plupart des souverains temporels ; on attendit le résultat favorable ou fâcheux de la mesure prise, afin de s'en faire un mérite en cas de réussite, ou de rejeter la faute sur les inférieurs, si la chose tournait mal. Toute

cette négociation traînante et timide, me paraît être une tache dans la vie de Grégoire considéré comme souverain pontife ; et cette temporisation excessive pourrait tout au plus faire honneur à un prince du monde qui se piquerait d'habileté et de finesse.

Rodolphe une fois élu et combattant pour soutenir la cause du Saint-Siége contre Henri qui persistait dans son impénitence, comment Grégoire a-t-il pu balancer si longtemps pour faire un choix entre eux? par quelle étrange prudence a-t-il cru devoir préalablement reconnaître ces deux rois, leur demander des saufs-conduits pour passer d'Italie en Allemagne ; répéter si longtemps aux populations divisées et aux deux rois de Germanie, qu'il fallait qu'ils se rendissent à la diète d'Augsbourg pour faire juger leur différend par les seigneurs allemands, et qu'il se réservait, lui Grégoire, de prononcer en faveur du souverain qui tiendrait son droit de la justice? Henri ravageant la Saxe et la Souabe pour faire la guerre aux partisans du Saint-Siége, commandés par Rodolphe; et Rodolphe sacrifiant son repos et celui de ses états à la cause du pontife, le choix pouvait-il rester indécis, et les intentions des deux rois auraient-elles été mieux connues dans une diète que sur le champ de bataille? Sous le rapport spirituel, il n'y avait aucun doute à conserver; c'était donc comme prince temporel que Grégoire hésitait. Or on se demande dans quelle voie son

esprit s'était engagé. Le roi Henri, comme les grands monarques de France et d'Angleterre, à cette époque, était entraîné par un instict secret à détruire la féodalité, pour former de grandes monarchies et établir le pouvoir héréditaire. Les souverains pontifes, et Grégoire VII en particulier, devaient, sauf les modifications qu'exigeait la nature de leur pouvoir, concourir à l'établissement des grandes monarchies temporelles, pour perfectionner et consolider la leur. Ainsi, en ce point au moins, Grégoire et Henri avaient un intérêt commun. Ces deux souverains s'accordaient encore pour détruire la féodalité, puisque Henri assurait ainsi l'unité et la fixité de sa puissance, et que Grégoire espérait tirer le clergé du luxe, de la débauche et de la vie de soldat dans lesquels les seigneuries féodales dont les prélats étaient nantis les plongeaient chaque jour plus avant.

Si l'on excepte l'avantage passager et plus que douteux d'arrêter le progrès des armes de Henri en Saxe et en Souabe, que pouvait-il résulter de bon pour la prospérité du Saint-Siége, et le progrès de la Monarchie catholique de Grégoire, en soulevant et en réveillant contre le roi de Germanie désigné empereur, toutes les prétentions des seigneurs ses vassaux? Lorsque Rodolphe fut élu roi à Mayence, qu'arriva-t-il? un fait que Grégoire n'avait sans doute pas prévu, et qui fit bondir le cœur de roi de Henri. Rodolphe reçut

la couronne sous la condition qu'elle ne serait pas de droit héréditaire dans sa famille, et que son fils serait réélu *si on l'en jugeait digne*. Cette circonstance si remarquable, jette un jour vif sur la politique que suivirent alors Grégoire et Henri. Elle explique comment le pontife resta tout à coup indécis sur le choix qu'il avait à faire entre les deux rois, et pourquoi de ce moment Henri, prévoyant que la couronne germanique allait redevenir dépendante de la fantaisie des seigneurs féodaux, poursuivit à outrance Rodolphe et Grégoire.

Enfin j'arrive à la plus grande des fautes du pontife romain, puisqu'elle lui attira de la part de ses ennemis, l'injure de *faux prophète, de Nécromancien* même, et diminua tout à coup son autorité dans l'esprit de beaucoup de ses contemporains. On n'a sans doute pas oublié les paroles que Grégoire osa ajouter à l'excommunication déjà si terrible, qu'il lança contre Henri dans le huitième concile romain; et comment, après avoir enfin déclaré Rodolphe roi, il prononça cette sentence au nom des saints apôtres: *Que « désormais Henri n'ait aucune force dans la « guerre, et ne gagne aucune victoire en sa vie!* » Or quelques mois après, Rodolphe, le roi préféré, le roi choisi par le successeur de saint Pierre, tombait mort à la bataille de l'Elster, sous les coups de Godefroy de Bouillon, et en moins de trois ans, Henri, presque toujours victorieux, avait

réduit le pape à s'enfermer dans le château Saint-Ange, d'où il ne sortit que pour aller mourir en exil.

On pourrait peut-être se hasarder à dire que ce qui a le plus nui à Grégoire, est sa double supériorité comme pontife et comme souverain temporel. Quoique l'observation et l'administration de la justice appartiennent également à ces deux dignités, il est certain cependant que le prince mondain doit moins se préoccuper des frottements fort durs mais inévitables de la machine politique qu'il gouverne, qu'un pape ne s'inquiète de la perfection morale et religieuse à laquelle il désire que tout tende. L'instinct profondément monarchique de Henri, joint à la grande habileté et à la haute bravoure de ce prince, en ont fait un rival terrible pour Grégoire, parce que tandis que le pontife, parlant au nom de Dieu et des apôtres, voulait que tout se fit d'après la justice rigoureuse, le roi, avec un talent souvent mêlé d'astuce, trouvait toujours moyen d'attirer et de ramener son antagoniste sur le terrain temporel, où en effet il l'a vaincu. Aussi l'étude de ces deux hommes si remarquables, représentant d'une manière si précise, l'un la puissance impériale, l'autre la puissance pontificale, fait-elle parfaitement comprendre ce qui a gêné et gênera toujours la papauté dans ceux de ses actes qu'elle est obligée de mettre en harmonie tout à la fois avec les besoins spirituels et

avec les temporels. La malheureuse affaire de l'élection de l'anti-César Rodolphe, cause de la perte de Grégoire, n'aurait pu avoir lieu , si, comme dans Rome antique, le même prince eût été à la fois : *empereur et souverain pontife ;* mais entre deux souverains investis d'une puissance d'égale force, mais de nature contraire, l'unité d'action ne peut jamais s'établir.

C'est ce qu'Hildbrand avait d'ailleurs très-bien vu, dès qu'il prit part aux affaires du monde ; et d'après la hiérarchie graduée qu'il s'efforça bientôt d'établir, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands trônes, pour en former comme une voûte dont le Saint-Siége devait être la clef, il est évident qu'il jugeait indispensable que le pape devînt *souverain pontife et empereur.*

C'est la transposition, c'est le lien nouveau de ces deux dignités, œuvre de Grégoire VII, qui place cet homme à la tête de ceux qui ont pris la plus grande part au grand travail de la *renaissance.* Profondément imbu de l'idée, de la *chose romaine,* il voulut la remettre en honneur et prétendit bientôt la restituer. Il en conserva donc le plan, sauf à en modifier les détails, et de même que depuis Constantin, on avait transformé les temples et les basiliques en églises ; que l'on avait soumis la langue latine à la liturgie chrétienne et aux prières, ainsi Hildbrand s'efforça d'élever la monarchie chrétienne sur les fondements de l'empire romain.

J'écarte à dessein la difficulté de savoir si Grégoire VII, en formant ce projet, a porté atteinte à la pureté et à la simplicité de l'Église primitive, parce que cette question en entraîne une foule d'autres fort difficiles à résoudre ; et en particulier celle de savoir si la république chrétienne, telle qu'elle fut instituée par les apôtres et lorsque son gouvernement était exclusivement pastoral, pouvait conserver cette forme, du moment où le christianisme, s'étant répandu par tout le monde, y avait fondé une législation nouvelle, s'était trouvé forcé de se mêler de toutes les questions d'état, ainsi que des affaires administratives et politiques, sans omettre la surveillance des fidèles de tous les pays pour le maintien des dogmes et l'observation de la discipline ecclésiastique. Était-il possible que l'évêque de Rome devant qui étaient portés les différends de tous genres émus soit entre les prélats, soit entre les princes ou même entre les plus humbles particuliers d'Europe, d'Afrique et d'Asie ; qui recevait des dons, des aumônes et des dîmes de tous ces pays ; qui se chargeait du gouvernement temporel de Rome et d'une portion de l'Italie ; se pouvait-il, dis-je, que le pontife fît face à tant d'affaires difficiles, administrât les fonds qui lui étaient confiés, pourvût aux besoins et à la défense des états romains, négociât avec les souverains étrangers et exerçât en outre ses fonctions de père spirituel, sans qu'il fût entouré d'admi-

nistrateurs, de légistes, de capitaines, de légats et d'évêques-cardinaux qui partageassent avec lui les travaux d'un gouvernement déjà si compliqué? De là à une cour, l'intervalle à franchir n'est pas grand; et si à ces difficultés on joint encore l'inconcevable dépravation de mœurs régnant alors dans la société, et en particulier dans le corps ecclésiastique à qui étaient confiés tous les grands intérêts spirituels et temporels, on comprend que le gouvernement purement pastoral a pu paraître insuffisant.

C'est au moins ainsi qu'en jugea Hildbrand, lorsque, frappé des affreux désordres qu'occasionnaient la simonie et l'incontinence, il prévit que si l'on ne portait pas un remède prompt à ces maux, l'Église et par suite la société moderne qui tenait son existence morale d'elle, étaient perdues sans ressources.

Je ne saurais donc trop le redire à ceux qui veulent pénétrer dans les intentions de Grégoire VII et bien apprécier ses actes : le secret de son inflexible rigueur, le mobile de sa volonté si forte, si tyrannique même parfois, et qui lui inspira l'idée de cette subordination ascendante depuis le serf et les rois jusqu'au pontife, on les trouve dans le saint effroi que lui causèrent les deux vices dominants alors, la simonie et l'incontinence, et l'ardeur avec laquelle il a attaqué et poursuivi ces deux hydres pendant toute sa vie, prouve qu'il fallait qu'il aimât bien fortement la justice,

puisque, loin de tirer personnellement aucun avantage de sa rigueur, il attira sur lui la haine de plus de la moitié de l'Europe et des plus grands souverains qui la gouvernassent.

Ainsi, Grégoire s'abuse, se trompe, fait des fautes et dépasse même souvent les limites du pouvoir qui lui est confié, mais c'est toujours par excès de zèle et d'amour pour la justice, et jamais dans un intérêt personnel.

L'histoire de son temps vérifie l'observation qui a été faite : que la cupidité est le vice le plus tenace dans le cœur de l'homme, car, malgré les constants efforts du grand pontife pour la déraciner de l'âme de ses contemporains, la simonie ne put être vaincue ; et dans les quatre ou cinq siècles qui suivirent le sien, on signala toujours ses effets, sans pouvoir détruire sa cause.

Grégoire fut plus heureux à la suite du long combat qu'il eut à livrer à l'incontinence. Sur ce point, ses adversaires eux-mêmes trouvèrent moins de prétextes pour le combattre, et les ecclésiastiques qui se livraient avec le plus d'effronterie à la débauche, sentirent leur faute et reconnurent, au moins intérieurement, la force et la vérité des reproches qui leur étaient faits. Aussi, soutenu par sa persévérance et sa rigueur, Grégoire parvint-il, en faisant du célibat des prêtres un point fixe de discipline, à établir sur un terrain solide les fondements de sa monarchie catholique.

Dans cette institution moderne, on retrouve, sans aucun doute, les principaux éléments qui constituaient le vieil empire de Rome. Dans la ville de Mars, tout se rapportait, tout était dévoué absolument à la patrie. Dans chaque citoyen romain, Rome comptait autant d'enfant, qui lui devait son temps, son bien, sa vie. Rome daignait faire des rois et était fière de ses citoyens ; placée à la tête du monde civilisé par sa législation, elle l'implantait partout où elle avait porté ses armes victorieuses ; et elle poussait la prudence de ses conquêtes jusqu'à admettre les dieux vaincus et étrangers dans son Panthéon, comme elle faisait de l'Afrique, de l'Asie, de la Germanie, des Gaules et de la Grande-Bretagne, des provinces de son empire.

Cette large et puissante conquête de Rome païenne, dont on reconnaît l'empreinte même aujourd'hui dans nos langues, dans nos lois, dans nos arts, fournissait des témoignages bien vifs encore au temps de Grégoire VII. L'élection des papes et des empereurs avait besoin d'être validée par la voix du peuple romain ; Rome avait encore son consul, des sénateurs et un préfet ; cette ville qui, d'après les paroles d'Horace confirmées par la voix des apôtres, est surnommée l'*Éternelle*, étendait déjà son influence spirituelle sur tous les peuples dont Rome païenne lui avait transmis l'héritage. Au lieu de l'aigle lancée du Capitole pour faire le tour du monde, en servant de

guide aux soldats des Césars, c'était, il est vrai, la douce colombe qui dirigeait jusque dans les lieux les plus éloignés les propagateurs de la foi chrétienne envoyés par le pontife ; mais ce que les anciens romains avaient arraché par la force des armes, leurs descendants voulaient l'obtenir par la bénédiction ; et pour s'assurer de la victoire, il ne s'agissait plus de vaincre, mais de persuader. Et telle était l'idée de Grégoire VII, comme on n'en saurait douter lorsqu'on lit avec attention cette immense quantité de lettres qu'il ne cessa pas d'écrire au milieu des plus vives tribulations, et même pendant les deux dernières années, si amères, de sa vie. Rien n'égale la sollicitude constante, le zèle éclairé, la force persuasive avec lesquels, sans jamais transiger avec le mal, le pontife s'efforce d'établir la paix entre les membres du clergé, leur recommande l'amour de la justice et l'observation de la discipline pour acquérir de l'autorité ; et avec quelle ardeur il leur enseigne que l'Église ne peut être forte qu'en étant une ! Toute la partie pastorale de la vie de ce grand homme dont l'histoire se trouve tracée par lui-même dans ses lettres donne l'idée la plus haute de la grandeur de son esprit, de l'élévation de son âme et de cet instinct qui le portait à fondre le système impérial romain avec la puissance apostolique.

Mais s'il est permis de se servir des formes de l'apologue pour jeter une lumière subite sur mo

sujet, je dirai que le vol de l'aigle de la Rome antique n'a pu se mettre en harmonie avec celui du Saint-Esprit, et que, comme l'attestent les terribles différends entre Henri et Grégoire et ceux de leurs prédécesseurs, ces deux principes, désunis, se sont fréquemment heurtés l'un contre l'autre, de telle sorte que loin de s'aider, ils se sont presque toujours nui.

Entre toutes les tentatives hardies que Grégoire VII a faites pour constituer l'empire chrétien tel qu'il le concevait, celle dont la réussite paraissait la plus douteuse, qui lui coûta le plus de soins et lui attira le plus d'ennemis, mais qui servit le mieux ses projets, fut la fixation irrévocable du célibat des prêtres.

Il fit du clergé un peuple à part, composé de citoyens n'ayant pour patrimoine, pour famille et pour patrie, que l'Église Universelle répandue ou à répandre sur toute la surface du globe. Dégagé des affections et de tous les embarras de la vie temporelle, le prêtre devenait pour l'Église ce que le citoyen de Rome était pour la patrie : un soldat dévoué mais paisible, un vicaire du successeur des apôtres, exclusivement attaché à la cause de Dieu et toujours prêt à exécuter ponctuellement les ordres du Saint-Siége. De Rome moderne, partait une nouvelle milice, hommes préparés à toutes les privations, à la mort même, pour conserver les conquêtes déjà faites avec la sainte colombe et en tenter continuellement de

nouvelles. De Rome moderne, la législation évangélique était aussi transmise aux contrées où la foi avait déjà pénétré ; et comme les consuls romains, les pontifes faisaient et déposaient des rois, mais au nom de Dieu seul.

Je n'ai point cherché dans les récits qui précèdent, à dissimuler les inconvénients graves qui résultèrent immédiatement et se firent sentir pendant plusieurs siècles en Europe, à partir de l'agrandissement excessif du pouvoir des pontifes opposé à la puissance impériale ou temporelle ; mais mon intention maintenant est de faire ressortir avec quelle force d'âme et d'esprit Grégoire VII a su pressentir la puissance qu'il communiquerait au prêtre en le séparant du monde, en en faisant l'enfant, le citoyen , le soldat de l'Église , par le fait seul du célibat. C'était sans doute une très-grande idée que celle de modifier pour l'agrandir encore, le système de conquête des anciens Romains, en le reproduisant sous la forme chrétienne. Mais la plupart des hommes peuvent concevoir de grands projets : une qualité bien plus rare , c'est de trouver le véritable moyen pour les réaliser ; et Grégoire VII a parfaitement réussi en ce point. On ignore si, après avoir été banni de Rome , et pendant son exil à Salerne, sa haute intelligence a pu lui faire prévoir l'énorme puissance qu'il léguait à ses successeurs ; mais il est certain que l'empire catholique ne serait jamais arrivé au degré de puissance et d'éclat

temporels qu'il a atteint depuis Grégoire VII jusqu'au seizième siècle, sans les prodigieuses combinaisons de ce génie extraordinaire.

Je conserve présente et vive encore dans ma mémoire l'émotion singulière que j'éprouvai il y a vingt ans, lorsqu'après avoir vu toutes les merveilles que renferme le Vatican, j'arrivai enfin dans la salle dite *Royale*, voisine de la Sixtine, que le pape Grégoire XIII fit décorer, en 1580, de peintures représentant les traits d'histoire qui constatent particulièrement les progrès de la puissance pontificale et réputés les plus glorieux pour elle. On y voit Luitprand, roi des Lombards, signant l'acte de donation au Saint-Siége des Alpes Cozie, et Charlemagne restituant à l'Église toutes les villes qu'il avait reconquises sur Didier, le dernier roi des Lombards. Plus loin est représenté Grégoire VII assis, recevant en présence de la comtesse Mathilde, les humbles excuses du roi Henri IV que le peintre a montré presque nu et prosterné devant le souverain pontife. A cette scène en succède une de la même nature, mais où figurent d'autres personnages. On y voit le pape Alexandre III assis sur un trône dans la place Saint-Marc à Venise, d'où il relève de l'excommunication, l'empereur Barberousse, prince qui, ainsi que Henri, fit élire un antipape, favorisa le schisme et se réconcilia enfin avec l'Église (1161). Bientôt on aperçoit Célestin IV (1245), voulant venger l'injure faite à Grégoire IX

son prédécesseur, par l'empereur Frédéric II qui, non moins audacieux que Henri, avait assiégé le pontife jusque dans Rome et fut frappé d'excommunication dans un concile tenu à Lyon. L'œil se repose plus agréablement sur une composition qui retrace l'époque à laquelle (1379) Grégoire XI, conseillé et conduit par sainte Catherine de Sienne, reporta le Saint-Siége d'Avignon à Rome. Puis enfin la prise de Tunis, et la bataille de Lépante, deux victoires remportées sur les enfants de Mahomet, et si heureuses pour la chrétienté, sont retracées et se voient avec plaisir sur les murs de ce Vatican que ces glorieux faits d'armes préservèrent peut-être de l'invasion des infidèles.

Sauf le défaut d'humilité que l'on peut sans doute reprocher au pontife qui a désigné le choix de ces compositions; comme, après tout, la gloire d'une nation, même soumise à un pouvoir théocratique, est un élément nécessaire à son existence temporelle, on conçoit qu'un souverain pontife ait employé les mêmes exagérations dont ont toujours abusé les princes de la terre pour flatter l'orgueil de leurs sujets. Mais ce que l'on a peine à comprendre, c'est qu'à la suite des tableaux qui viennent d'être indiqués, le pape Grégoire XIII ait eu l'idée d'y joindre les deux derniers sujets qui sont tracés sur les murs de cette salle Royale. L'un est le roi de France Charles IX, assis et approuvant en plein parle-

ment la condamnation de l'amiral Coligny et des Huguenots pour s'être révoltés contre le roi et l'Église ; l'autre, le massacre des protestants exécuté dans la nuit de la Saint-Barthélemi en l'an 1572, et Coligny frappé à mort et précipité du haut d'une fenêtre.

Cet événement de sanglante mémoire fut donc jugé à Rome, huit ans après qu'il avait eu lieu, comme une action favorable et glorieuse pour l'Église, comme un fait qui se liait avec les actes de la politique pontificale de Grégoire VII, comme une victoire du Saint-Siége, en un mot, dont il fallait imprimer le souvenir sur les murs du Vatican.

J'ai reconnu, admiré même l'amour excessif de Grégoire VII pour la justice absolue ; et j'ai mis dans tout son jour la haute intelligence de cet homme ; quant à juger de l'accroissement qu'il a donné au pouvoir temporel du Saint-Siége et des résultats de la politique qui a été suivie à Rome pendant cinq cents ans, depuis lui jusqu'à Grégoire XIII, on peut consulter les murs de la salle Royale ; on en apprendra plus que je n'en saurais dire.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

1182 — 1226.

Malgré les études préliminaires auxquelles se livre tout voyayeur prudent, avant d'entrer dans un pays qu'il a l'intention de parcourir et de connaître, il se trouve souvent en défaut. C'est ce que j'éprouvai lorsque, visitant l'Italie, et quittant la Toscane pour me rendre à Rome, je passai par l'Ombrie. J'eus alors le regret de ne pas avoir pris d'avance plus de renseignements sur cette contrée. Mais de tous les grands souvenirs qui s'y rattachent, celui sur lequel je me trouvai le plus neuf, fut le nom de saint François d'Assise, le fondateur des Ordres Mineurs. Dans toute l'Italie, et particulièrement dans l'Ombrie, l'admiration respectueuse qu'inspire la mémoire de cet homme est aussi vive aujourd'hui qu'elle le le fut au moment de sa mort ; là, les monuments, les lieux et les hommes ; tout parle de lui.

Déjà, en approchant de Pérouse, le voiturin qui me conduisait, disposé, je ne sais par quel sentiment intérieur, à prendre l'habit de Frère Mineur, m'exprimait dans son langage grossier sa dévotion à saint François. Tout en disant son rosaire à la chute du jour, pendant que nous voyagions, mon conducteur s'interrompait pour célébrer les vertus et raconter les miracles *de l'homme de Dieu.* Honteux de mon ignorance, je sollicitai la complaisance de cet homme pour me rendre, dans la ville où nous allions arriver, le service qu'il m'avait rendu dans celles que nous laissions derrière nous ; et en effet, sitôt qu'il eut pris le soin de me trouver un bon gîte à Pérouse, il parcourut la ville et ne revint à mon auberge qu'avec trois ou quatre volumes qu'il mit à ma disposition. Il n'y était question que de saint François, de sa vie, de sa Règle et du couvent de Sainte-Assise. Mon attention se fixa particulièrement sur l'un des petits livres intitulé : « *Opus-* « *cules du patriarche séraphique saint François* « *d'Assise.* »

Je lus sa *Règle ;* je lus ce qui reste des poésies qu'il a écrites en italien, et enfin je m'attachai à ses *entretiens* (*colloquia*), avec l'espoir d'y trouver les élans purs de l'âme du saint. Le seizième entretien fixa mon attention.

« Le bienheureux Père, y est-il dit, ayant été « retenu quelque temps à Sienne, à cause d'un « mal d'yeux, reçut d'un haut personnage de

« cette ville, nommé Bonaventure, l'offre d'un « fonds de terre, pour y bâtir un monastère aux « Frères Mineurs. « Mon Père, demanda le li- « béral donataire, comment vous plaît-il que ce « séminaire ou ce monastère soit construit ? car « malgré mes bonnes intentions, je ne me fie « pas en mes lumières pour déterminer la dispo- « sition d'un tel édifice. »

« — Très-honoré Frère, lui répondit le bien- « heureux Père, nous vous exprimons d'abord « toute notre reconnaissance pour le champ que « vous nous offrez et sur lequel je pense que l'on « pourra bâtir une petite église proportionnée à « nos besoins. Quant à sa construction, je vais « vous dire ce qu'il convient de faire : les Frères « (mineurs) doivent évaluer le nombre d'ar- « pents qui leur suffiront, d'après le vœu de pau- « vreté qu'il leur a plu de faire au Seigneur, et « pour donner bon exemple au prochain. Cette « première chose réglée, les Frères s'adresseront « à l'évêque diocésain, à qui ils déclareront qu'un « haut personnage, tant pour l'amour de Dieu « que pour le salut de son âme, leur a donné une « terre sur laquelle on peut construire un mona- « stère ; et je désire qu'ils viennent à lui, évêque, « patron et père très-pieux des Frères Mineurs, « pour le prier de faire descendre la bénédiction « céleste sur *la chaumière ou le pauvre petit mo-* « *nastère* (*tuguriolum aut monasterium pauper-*

« *culum*) (1), qu'ils ont l'intention de bâtir.
« Après avoir reçu la bénédiction et la permission
« de l'évêque, que les Frères alors fassent une
« enceinte à la circonférence du terrain sur lequel
« doit s'élever leur petite église, et qu'au lieu de
« mur ils l'entourent d'une forte haie en signe de
« la sainte pauvreté et de l'humilité auxquelles
« ils sont voués. D'ailleurs, qu'ils fassent con-
« struire quelques pauvres corps de logis avec du
« bois et de la boue, ainsi que des cellules dans
« lesquelles les Frères puissent, quand cela con-
« vient, prier et travailler pour se maintenir
« dans la pureté d'âme et loin de l'oisiveté. Dans
« l'idée d'étendre les prédications, ou sous tout
« autre prétexte, que les Frères ne bâtissent
« pas pour eux des églises spacieuses et d'une
« grande capacité. Il convient à leur humilité
« d'en avoir de petites; et ils donneront un
« meilleur exemple au peuple, en allant prêcher
« dans d'autres églises étrangères à leur Ordre. »

Après cette lecture, le lendemain vers le soir, ayant visité toutes les curiosités de Pérouse, et lorsque je me promenais sur la terrasse circulaire de la citadelle d'où l'on découvre des campagnes si fertiles et plus loin les montagnes qui vont se joindre à l'Abruzze, on me fit remarquer au milieu d'une longue ligne de végétation, une

(1) Et faciant mitti magnam carbonariam in circuitu terræ quam pro ædiculæ situ acceperunt.

espèce de tour, et un peu plus loin, vers la gauche, au milieu de la montagne, des taches blanches qui brillent comme suspendues sur un vert sombre. « Voilà Notre-Dame-des-Anges, me « dit-on en m'indiquant l'édifice, et là, au milieu « des bois, est Assise, la patrie de saint François. » L'humilité des intentions du saint, au sujet de la bâtisse d'un monastère, me revint alors à l'esprit en regardant le dôme élevé de Sainte-Marie-des-Anges; et dans le conflit de réflexions que ma lecture et ce que je voyais me firent faire, j'aspirais au moment où je serais près de la ville d'Assise.

Quarante-huit heures après, je m'en approchais. J'entrai d'abord dans cette église de la Madone-des-Anges, que j'avais prise de loin pour une haute tour. C'est un édifice assez vaste bâti vers le seizième siècle, par Vignola. Son ordonnance et sa disposition rappellent celles de Saint-Pierre de Rome. Cependant l'attention serait faiblement éveillée, si un détail singulier et très-apparent ne frappait pas tout à coup l'œil du spectateur. Immédiatement sous la coupole du dôme, et au centre de l'église, s'élève une petite maisonnette, *Tuguriolum*, comme dit saint François, que le saint a effectivement habitée et où il se retirait pour prier. C'est dans ce lieu désigné par le nom de *Porziuncula* et où saint François rétablit une église ruinée mais de fondation ancienne, qu'il eut une vision pendant laquelle

Jésus-Christ lui dit de s'adresser au pape qui accorderait une indulgence plénière à tous les vrais pénitents qui visiteraient cette église. Cette indulgence fut effectivement accordée par Honorius III en 1223, et depuis ce temps, le concours des pénitents qui s'y rendent le jour de l'Assomption est immense.

En entrant dans cette cahute, et à la vue du grabat et de quelques menus ustensiles qui ont appartenu à saint François, et que l'on conserve depuis six cents ans, on éprouve une vive émotion, on se sent pénétré au fond de l'âme de la profonde humilité dont le saint faisait profession.

Mais lorsque l'on sort de cette humble cabane et que tout à coup on mesure de l'œil les arcs, les voûtes et la coupole de la spacieuse et riche église qui lui sert de dais aujourd'hui, il vous vient d'étranges idées sur les modifications que l'on a apportées aux instructions que François avait données pour la construction des églises de son Ordre.

On va juger si elles ont été mieux observées pour la construction du monastère. Assise est une ville de trois mille âmes environ, dans laquelle, outre une vingtaine d'églises et dix ou douze couvents d'hommes et de femmes, on remarque avant tout, le *saint couvent* où sont déposées les dépouilles mortelles de saint François. La masse immense et les constructions hardies de ce splen-

dide édifice couvrent le sommet et une partie du penchant d'une belle colline adossée à une montagne assez élevée. Lorsque l'on monte vers ce lieu, et en gravissant le chemin tournant qui y conduit, on aperçoit, sous mille aspects divers mais toujours majestueux et pittoresques, les habitations et le grand monastère de la ville. L'église même du saint couvent le cède au monastère dont les terrasses suspendues sur des arcs d'une élévation prodigieuse sont abritées par un portique moins haut qui semble se marier avec l'étage inférieur. Il n'y a qu'un grand aqueduc à double voûte, qui puisse donner une idée de l'aspect que présente le couvent d'Assise à ceux qui ne l'ont point vu. Au-dessous de cet immense édifice, croissent une végétation abondante et tous les fruits que la terre peut fournir. Enfin, derrière, s'élève une montagne boisée qui le fait ressortir avec le plus vif éclat.

Dans cet ensemble, il y a tout à la fois quelque chose du château d'Atlant et du palais d'Armide ; le voyageur va d'enchantement en enchantement, jusqu'à ce que parvenu à la rue principale de la ville, il se trouve au seuil de la porte de l'église supérieure où les fidèles sont journellement admis. Le style en est gothique (1206), et toutes les parties intérieures de son architecture, depuis le sol jusqu'à la voûte, sont couvertes de figures et d'ornements peints, dont l'aspect général est gai et éclatant. Mais ce lieu

n'est en quelque sorte que l'atrium de l'église d'Assise ; car immédiatement au-dessous d'elle, on descend dans une autre, et enfin dans une troisième, lesquelles par leur gisement souterrain, communiquent avec le saint couvent et se trouvent enfermées dans ces immenses galeries en terrasse, qui présentent leurs flancs du côté de la campagne. La première église souterraine formée d'une multitude de voûtes à arètes surbaissées, est mystérieusement éclairée par des ouvertures et décorée dans ses moindres parties des peintures admirables de la composition de Giotto. C'est à l'extrémité de cette riche et majestueuse église souterraine, qu'est placé l'autel adossé à la partie du rocher où l'on savait, par tradition, que les restes mortels de saint François avaient été déposés après sa mort, en 1227, sous le pontificat de Grégoire IX.

Aujourd'hui, il existe une seconde chapelle souterraine pratiquée, creusée sous la première. En 1822 l'empereur d'Autriche visitant l'Italie, s'arrêta à Assise. Charmé de la magnificence du lieu et touché des soins qu'il avait reçus au saint couvent, il voulut consacrer le souvenir de son passage en laissant au monastère une assez forte somme d'argent. Les religieux de Saint-François eurent aussitôt l'idée de l'employer à faire une recherche exacte de la voûte secrète où la tradition indiquait qu'avait été déposé le corps du fondateur de leur Ordre, afin d'orner

dignement son tombeau. On fut obligé de creuser à même la montagne, pour sculpter un énorme pilier de pierre, assez massif et assez fort pour soutenir le rocher auquel est adossé le maître-autel de l'église souterraine supérieure où est enfermé le corps du saint. En 1823, lorsque j'allai à Assise, ce premier travail gigantesque était fait; on construisait les voûtes retombant sur le pilier central, et destinées à soutenir le poids des deux églises qui les surmontent; bientôt enfin cette troisième chapelle fut achevée et mise dans l'état où elle est aujourd'hui.

Telle est la disposition de ces trois étages d'églises auxquelles est adossé le saint couvent. Quant à ce monastère, il est immense. Outre ce qui est rigoureusement nécessaire à un établissement de cette nature, on y trouve encore tout ce qui peut rendre la vie douce et commode à ceux qui l'habitent. Magasins, fruitiers, greniers pour les provisions et les récoltes, infirmeries et pharmacies, rien n'y a été oublié. On a poussé le soin jusqu'à établir des promenoirs et des réfectoires pour l'hiver et pour l'été; dans toutes les parties des nombreux bâtiments, destinées aux usages les plus communs de la vie, il règne une propreté et une abondance constantes, et les précautions journalières sont tellement bien prises, qu'à toute heure de nuit ou de jour, on est certain de trouver tout ce qui peut être nécessaire à la vie.

En rapprochant les instructions données par saint François, pour régler l'étendue et l'importance des égliseset des couvents destinés aux frères de son Ordre, avec l'état où sont arrivés dès le quatorzième siècle et où se trouvent aujourd'hui le monastère et la triple église d'Assise, on peut déjà se faire une idée générale de l'accroissement successif et des vicissitudes qu'a éprouvées l'institution des Frères Mineurs pendant six siècles ; or je pose cette double limite, pour déterminer le cadre dans lequel j'ai l'intention d'inscrire et de tracer l'histoire de l'homme qui a fondé et vivifié cette célèbre Religion.

François est né en 1182, à Assise, ville de l'Ombrie. Son père, nommé Pierre Bernardone de Mériconi, commerçant, avait exercé sa profession, selon toute apparence, ainsi que ses confrères de la Toscane, en France. Cette conjecture est d'autant plus probable, qu'outre l'établissement des banquiers et des négociants italiens, connus à Paris sous le nom de *Lombards* à cette époque, on prétend que le fils de Bernardone, qui avait été nommé *Jean* sur les fonts baptismaux, reçut celui de *François*, à l'époque de son adolescence, à cause de la facilité avec laquelle il apprit et parla la langue française que son père lui avait sans doute enseignée, en lui donnant une teinture des lettres. Sa mère se nommait Pica.

Lorsqu'il sut les langues française et latine, son père voulut le mettre au courant des habitu-

des de son commerce ; mais le jeune François, peu enclin à cette vocation et disposé à jouir des plaisirs de la jeunesse, tout en prenant part aux travaux de son père, vivait avec ses jeunes amis au milieu des fêtes et des festins. Cependant, malgré ces petits écarts et tout en prodiguant souvent l'argent, on remarqua en lui dès cette époque, une propension constante à soulager les pauvres et à leur prodiguer même ce dont il pouvait disposer. Il était d'ailleurs fort doux, ayant de la grâce dans l'esprit et se montrant aimable à tous.

Étant encore jeune homme, il lui arriva d'être fait prisonnier par les habitants de Pérouse, à l'occasion d'une querelle et d'un combat qui eurent lieu entre ceux de cette ville et les gens d'Assise. Pendant sa captivité, il commença à montrer la supériorité de son caractère et la force de son âme soit en relevant par des paroles sérieuses le courage abattu de ses jeunes concitoyens, soit en leur donnant des distractions agréables, par l'agrément de ses récits et de sa conversation. Cette circonstance donna quelque importance au jeune François qui parvint à l'âge de vingt ans ayant vécu selon le siècle, mais avec une tempérance remarquable, et partageant sans goût, mais sans résistance, les soins du commerce de son père.

Vers 1202, il éprouva à l'âge de vingt ans, une dangereuse et longue maladie, pendant laquelle il prit la résolution en lui-même d'abandonner

la vie mondaine. A peine ses forces lui permirent-elles de sortir, qu'il en profita pour aller dans la ville, où il rencontra un pauvre dont il revêtit les haillons, et à qui il fit prendre ses propres habits. Après avoir fait cet échange en signe d'humilité, il rentra chez lui. Pendant la nuit il vit en songe une grande salle remplie d'armes de toute espèce, et crut recevoir l'avertissement d'en choisir pour lui, de prendre la croix, et d'aller combattre en Terre-Sainte, pour la conquête du saint sépulcre. Ayant acheté un cheval et s'étant pourvu d'armes, il partit pour la Pouille, dans l'intention de passer en Palestine. Mais averti par Dieu qu'il devait faire une guerre spirituelle et non mondaine, docile à l'ordre divin qu'il avait reçu, il résolut d'obéir, s'attendant bien à recevoir ultérieurement des ordres d'en haut, propres à le diriger dans ce qu'il avait à faire. A ce songe succéda une vision; Jésus crucifié lui apparut et lui dit: « François, il faut que tu aimes tout ce que tu as abhorré et que tu rejettes tout ce que tu as aimé jusqu'à présent. » Pénétré de cet ordre et voulant surmonter tout d'un coup la révolte de ses instincts les plus impérieux, François ayant rencontré un lépreux, alla à lui, l'embrassa et lui fit une large aumône. Par cet acte, il venait de triompher tout à la fois des répugnances de son corps et de son âme, il en était maître. De ce moment François changea complétement toutes ses habitudes. Il chercha la solitude, passa

une partie du jour dans les bois ou dans les églises. S'étant prosterné un jour, pour prier, dans celle de Saint-Damien, située à quelque distance de la ville d'Assise, comme cet édifice menaçait ruine, il lui sembla entendre une voix qui lui ordonnait de le réparer. Les yeux encore baignés de larmes, il courut aussitôt chez son père, prit une certaine quantité d'étoffes, alla les vendre dans la ville voisine, à Foligno, ainsi que le cheval dont il avait fait usage pour y aller, et revint avec le prix des marchandises à l'église de Saint-Damien. C'était un pauvre prêtre nommé Pierre qui la desservait et en prenait soin. François, après s'être incliné avec respect vers l'ecclésiastique dont il était bien connu ainsi que sa famille, lui offrit l'argent destiné à la réparation de l'église et au soulagement des pauvres, en le priant en outre de consentir à ce qu'il le laissât demeurer quelque temps avec lui. Le prêtre voulut bien recevoir François, mais refusa d'accepter une somme d'argent dont les parents du donataire pourraient lui demander impérieusement compte. Alors le jeune inspiré, sans s'émouvoir, jeta toutes les pièces de monnaie par la fenêtre, comme si c'eût été de l'ordure, et s'établit à l'église de Saint-Damien.

Quelques jours après, le père de François, Bernardone, étonné d'abord de l'absence de son fils, puis bientôt après devenu furieux en ap-

prenant ce qui s'était passé, courut à l'église de Saint-Damien. François, effrayé du courroux de son père et cédant à cette crainte, alla se cacher dans une retraite où il demeura quelques jours. Mais là, il ne tarda pas à rougir de la lâcheté qu'il avait commise, et s'étant retiré de sa cachette, il alla, plein de joie et de confiance, se promener dans les rues d'Assise. Pendant sa retraite à Saint-Damien, il avait tellement négligé le soin de sa personne, et le jeûne, les prières et les macérations avaient déjà si fort altéré ses traits, que ses amis, ses concitoyens crurent qu'il était devenu fou. La populace qui le poursuivit d'abord en le raillant, se mit bientôt à l'assaillir à coups de pierres, et à lui jeter de la boue. L'étonnement des uns, la brutalité des autres, loin d'ébranler le courage de François, le rendirent au contraire plus ferme dans ses résolutions; et en se voyant abandonné de ses amis et insulté par la populace, plein de l'amour qu'il éprouvait déjà pour Jésus-Christ, il se sentit en quelque sorte lancé vers lui et séparé à tout jamais des affections mondaines. Loin de laisser échapper même un geste qui indiquât de la colère ou du chagrin, il continua à se promener gravement dans sa ville natale, jusqu'au moment où son père, furieux et humilié tout à la fois du spectacle que donnait son fils, s'empara violemment de lui et l'enferma dans sa maison. On rapporte même que Bernardone poussa la cruauté jusqu'à le tenir enchaîné

et à le frapper, dans l'espoir de le faire changer de résolution.

Cependant Bernardone fut obligé de faire un voyage pour les affaires de son commerce. Pendant son absence, sa femme Pica fut chargée de la surveillance de son fils qu'elle aimait tendrement. Profitant donc de cette circonstance qui lui parut favorable pour essayer auprès de François des moyens de persuasion contraires aux violences de son mari, elle lui dit tout ce que la tendresse maternelle put lui inspirer de plus fort et de plus entraînant, pour le ramener à des sentiments et à un genre de vie plus raisonnables. Mais le jeune inspiré resta inflexible; et loin de se laisser toucher par les paroles de sa mère qui venait de lui rappeler les soins qu'elle avait pris de son enfance, il lui représenta au contraire, qu'il avait plus d'obligation à Dieu qu'à ses parents; puis prenant auprès de celle qui l'avait exhorté d'abord, l'autorité que lui donnait l'ardeur de sa foi, François finit par engager sérieusement sa mère à suivre son exemple, à abandonner le monde et à ne vivre que pour Dieu. Pica, reconnaissant que toute observation devenait désormais inutile, prit le parti de faire échapper son fils de la maison paternelle et de le laisser libre d'agir selon ses intentions.

Mais au retour de son voyage, Bernardone entra en fureur lorsqu'il eut appris la fuite de son fils; et après avoir accablé sa femme de re-

proches, il alla droit à l'église de Saint-Damien pour reprendre son fugitif. Mais cette fois, François, au lieu de redouter la présence de son père, se présenta à lui, et dit en lui montrant un front calme et serein : « Mon père, je ne redoute « plus ni vos menaces, ni votre prison, ni même « les tourments que vous pourrez m'infliger, « parce que je me sens disposé à souffrir toute « espèce de supplices pour l'amour de Dieu. » Le calme et la fermeté avec lesquels ces paroles furent prononcées firent sentir à Bernardone que rien ne pourrait plus ébranler la résolution de son fils ; et voulant au moins, dans ces circonstances, perdre le moins d'argent possible, il redemanda au prêtre la somme que son fils avait eue de ses marchandises, restitution que l'ecclésiastique put faire, en raison de la précaution qu'il avait prise de ramasser les pièces de monnaie que François avait jetées par la fenêtre.

Rentré dans ses fonds, mais redoutant de nouvelles prodigalités de la part de son fils, Bernardone crut devoir se mettre en garde contre lui et garantir son bien qui serait infailliblement passé aux pauvres. Il fit donc assigner François devant l'évêque, afin qu'il fît une renonciation en forme de son héritage. François se rendit effectivement à l'assignation, et en présence de l'évêque et de Bernardone, il se dépouilla de tous ses vêtements jusqu'à sa chemise, en fit un petit paquet, et après avoir

renoncé à l'héritage de son père, il dit à celui-ci : « Je vous ai appelé jusqu'ici mon père en ce « monde ; mais dorénavant je dirai avec bien « plus de confiance : *Notre Père qui êtes dans les* « *cieux*, lui seul que je connaisse à présent, lui « seul en qui je dépose mon héritage. »

L'évêque fut si profondément touché des sentiments qu'exprimait François, qu'après l'avoir embrassé avec tendresse, il lui fit donner des habits. Mais le jeune saint préféra le sarrau d'un des serviteurs du prélat ; et après l'avoir taillé de manière à ce qu'il représentât la forme de la croix, il s'en revêtit, remercia l'évêque et renonça entièrement à son père.

Délivré de toutes les affections et de tous les soins qui jusque-là l'avaient encore attaché aux choses du monde, François s'en alla dans les lieux déserts, où, le cœur satisfait et l'âme libre, il se mit à chanter des *louanges spirituelles* en l'honneur de Dieu.

Cet accident des premiers temps de la vie sainte de François peut fournir une occasion de pénétrer dans les profondeurs de son âme, et d'apprécier au juste la disposition de son esprit à cette époque, en 1206, lorsqu'il avait atteint sa vingt-cinquième année.

Il paraît que François s'exerçait à la poésie en langue française et italienne ; mais il ne nous reste que trois cantiques de sa composition, écrits dans ce dernier idiome. Aucun renseignement

positif n'indique à quelle époque de sa vie ils ont été faits; mais le troisième, et le plus important, est évidemment une peinture de l'état de son âme, lorsque, embrasé de l'amour de Jésus-Christ, et tout entier à cette passion divine, il fut forcé d'en verser la fougue d'expression dans un mode de poésie qui tient tout à la fois du mysticisme et du dithyrambe. Or, comme on en pourra juger par les citations que je vais donner, les sentiments exprimés dans ce cantique se rapportent évidemment à la disposition d'âme où dut se trouver François lorsque, débarrassé des soins terrestres et tout dévoué à Jésus-Christ, il prit le Sauveur pour modèle et chercha en quelque sorte à se transformer en lui.

Ce cantique qui n'a pas moins de 350 vers, et dans lequel on trouve, à propos de l'amour divin, toutes les locutions, toutes les figures consacrées alors et depuis à la passion la plus mondaine, est divisé d'abord en couplets, puis il prend la forme dramatique, et se termine par une explosion de tendresse et d'amour qui, considérée au moins du point de vue littéraire, n'a d'analogue que dans les passages les plus aventurés des odes de Pindare. Tout en évitant la prolixité et les redites qui y abondent, je vais en donner la traduction extraite, de manière cependant à en faire saisir le sens, la marche et le but.

« Amour de charité, pourquoi m'as-tu blessé
« si profondément? s'écrie François; mon cœur

« brûle d'amour. Il brûle, il brûle! il se liquéfie, « il se consume comme la cire au feu; et tout en « vivant, il meurt.... Avant que je fusse dans « cet état, je demandais l'amour au Christ, « pensant que ce n'était que douceur; que je « vivrais exempt de peines et dans la paix la « plus douce. Mais aujourd'hui que je me sens « dans toute l'exaltation de ce sentiment, j'é- « prouve un tourment auquel je n'avais pas « même songé... Bon sens, cœur, volonté, plai- « sir! J'ai tout perdu. Toute espèce de beauté « me paraît de la fange, et les délices, les ri- « chesses ne sont plus pour moi qu'un sujet de « perdition. Planté dans mon cœur, l'arbre d'a- « mour avec ses fruits me nourrit seul.... Pour « obtenir cet amour, j'ai laissé, j'ai donné tout « le monde; pour l'acheter je me suis complète- « ment engagé, vendu. Aussi suis-je tellement « fasciné par lui, que je ne sais où je suis en- « traîné. L'amour m'a changé, détruit. Je passe « pour fou aux yeux de tous, et je me suis si « complètement vendu, que je ne sais plus si « j'ai la moindre valeur.

« Ceux de mes amis, continue François, « comme s'il voulait faire allusion aux derniers « événements de sa vie qui ont été rapportés « plus haut, ceux de mes amis qui sont hors de « cette voie, se flattaient de m'en retirer. Mais « celui qui a disposé de soi ne peut se donner « encore; il n'est pas au pouvoir de l'esclave de

« faire que la possession n'existe pas. La pierre « se briserait plutôt elle-même, avant que l'a« mour qui me possède se détruisît.

« Ma volonté et l'amour ne font plus qu'un; « et ni le fer ni le feu ne pourraient les séparer. « Ce sont deux choses trop bien unies pour qu'el« les puissent être divisées. La peine et la mort « elles-mêmes ne sauraient s'élever jusqu'à la « hauteur où ma volonté pleine d'amour a été « portée. Au-dessous d'elle on voit toutes les « choses du monde tourner et s'agiter, tandis « que, comme une âme ravie, elle est heureuse « dans les régions les plus hautes.

« ..... Je voudrais ressentir plus d'amour afin « d'en donner davantage; mais j'ai tout donné « à celui qui m'a renouvelé, parce que je voulais « qu'il possédât tout. Beauté antique et nouvelle! « ô lumière immense! depuis que je t'ai trouvée, « je suis ravi hors de moi, et mon cœur est trans« formé en Christ.

« ..... C'est par le charme de la douceur, que « l'âme est liée; c'est ce qui la fait s'épanouir « pour s'attacher à ce qu'elle aime; et plus elle « considère la beauté, plus elle tend à s'élancer « hors d'elle-même. Une fois dans le Christ, « elle nage au milieu des richesses; elle ne se « soucie plus d'autre chose, elle perd jusqu'au « souvenir d'elle-même.

« Ainsi transformée en Christ pour ainsi dire, « et unie à Dieu, elle devient divine, elle s'é-

« lève au-dessus de toutes les hauteurs et devient
« Reine..... En Christ est née une nouvelle
« créature qui a dépouillé le vieil homme. »

Le saint poète revient encore, et avec plus d'ardeur, à la peinture des tourments et des inquiétudes que lui cause l'amour dont il est enflammé; puis tout à coup, il exprime les doutes qui assiégent son esprit: « Je ne sais, s'écrie-t-il,
« comment je puis supporter un tel tourment.
« Mon cœur, ma raison m'ont été ravis, je ne
« puis juger de ce que je fais ni de ce que je
« dois faire. Ceux qui me voient ainsi absorbé
« se demandent si l'amour abstrait et sans acte
« plaît au Christ; et moi-même, m'interrogeant
« pour savoir quel mérite, quelle valeur il me
« resterait si cela ne lui convenait pas, je de-
« meure préoccupé de cette question, sans que
« je conserve ni volonté ni possibilité d'agir.

« J'ai su parler; maintenant je suis muet. Je
« voyais, et suis devenu aveugle. Et toute-
« fois, tant l'abîme où je suis est profond, en
« me taisant je parle; je fuis et je suis lié. En
« descendant je monte; je tiens et suis tenu,
« je suis dedans et dehors; je poursuis et je suis
« poursuivi. O amour immense, pourquoi me
« brûles-tu ainsi? pourquoi me rends-tu fou? »

Malgré l'entraînement et la passion avec lesquels François paraît avoir composé ce cantique, on peut cependant y découvrir un certain art. On dirait qu'il a voulu expliquer et excuser

tout à la fois la nature de la folie dont son père et ses amis le crurent frappé. Il en fait minutieusement connaître, comme on vient de le voir, la cause et les effets, sans craindre même d'avouer toute sa force. Arrivé à cet aveu, le poète quitte momentanément la forme lyrique et fait parler le Christ :

« O toi qui m'aimes, dit le Sauveur à Fran« çois, ordonne ton amour; car il n'y a pas « de vertu sans discipline. Puisque tu désires si « vivement de t'unir à moi, renouvelle ton in« telligence par la vertu. Pour m'aimer conve« nablement, je veux que tu aies recours à la « charité telle qu'elle est ordonnée et prescrite. « C'est par le fruit que l'on juge de l'arbre. Tou« tes les choses que j'ai créées, l'ont été selon un « ordre et selon une mesure; toutes sont ordon« nées pour leur fin. C'est par l'effet de cet ordre « que chaque chose conserve sa valeur ; et la « charité a besoin, plus que quoi que ce soit, « d'être soumise à l'ordre. Ainsi, âme, puisque « c'est par l'ardeur que tu es devenue folle, c'est « que tu es sortie de l'ordre. »

Après un avertissement si net, si ferme et venu de si haut, il semblerait que François dût s'incliner et obéir. Mais il en arrive tout autrement, et comme aurait pu le faire un amant mondain, il défend, il excuse, il justifie sa passion, et jusqu'à sa folie :

« Christ, répond François, eh quoi, c'est après

« avoir ravi mon cœur, que tu me recomman-
« des, pour t'aimer, de mettre l'ordre dans mon
« esprit ? Eh ! comment, depuis que je suis
« changé en toi, serait-il possible qu'il restât
« quelque chose de raisonnable en ma personne?
« Ainsi que le fer chauffé jusqu'à l'incandes-
« cence, j'ai reçu une autre forme. En moi, l'es-
« prit pur, ô amour Jésus, s'est transformé en
« toi ; et du moment où une chose a perdu sa
« qualité propre, elle ne peut plus opérer par elle-
« même, car sa puissance dépend de sa forme ;
« c'est la condition pour porter fruit. Je me suis
« donc transformé en toi, Christ, en pure vé-
« rité ; ainsi c'est à toi seul qu'il faut s'en pren-
« dre de ce que ma conduite ne te plaît pas. Or,
« si je ne te plais pas, l'amour ne te plaît donc
« pas non plus ?

« Il est certain que si je suis devenu fou, c'est
« toi, Science éternelle, qui m'as mis en cet
« état. Et cela m'est arrivé du moment que j'ai
« été blessé, que j'ai fait pacte avec l'amour,
« et que, m'étant dépouillé de moi-même, il m'a
« revêtu de toi. J'ignore comment je suis passé
« à une nouvelle vie, de quelle manière j'ai été
« détruit ; mais maintenant que l'amour m'a
« donné tant de force, les portes sont rompues,
« et je suis avec toi, ô Christ !

« Pourquoi m'as-tu exposé à de telles ardeurs,
« si tu voulais que je demeurasse dans les bornes
« de la tempérance? s'il y a eu faute, elle est tienne

« et non mienne, puisque c'est toi qui m'as jeté « dans cette voie.

« Et toi-même, as-tu pu te garantir de l'amour « quand tu es descendu du ciel en terre? Te ra« valant jusqu'à la condition humaine, n'as-tu « pas erré dans le monde, ne voulant posséder « ni maison ni bien, et chérissant outre mesure « la pauvreté dont tu as voulu nous enrichir « pendant notre vie et dans la mort? Ivre en « quelque sorte, tu parcourais le monde, con« duit par l'amour comme un homme vendu. « Dans toutes tes actions, tu ne donnais que des « preuves d'amour, et ne te souciant de rien de « ce qui pouvait t'être personnellement utile, du « milieu du temple tu criais : « Qu'il vienne « celui qui a éprouvé la soif d'amour, et il lui sera « donné un amour démesuré dont la douceur dé« saltère et nourrit! » Tu ne t'es pas gouverné ha« bituellement avec une telle prudence, que tu « n'aies parfois lâché la bride à ton amour. Tu « n'es pas né de la chair, mais de l'amour et « de l'amour humanisé, pour lequel tu as couru « te mettre en croix; et si je ne me trompe, tu « ne t'es pas disculpé de cet amour devant Pilate. « Je vois que la sagesse était cachée et que l'a« mour seul se laissait voir; que la puissance ne « se montrait pas parce que la vertu n'était pas « encore en liberté. Or c'était un grand amour « que celui qui se montrait si tendre pour « l'homme, jusque sur la croix.

« Ainsi donc, ô Jésus, si tu as été si pas-
« sionné, si tu t'es laissé enivrer par tant de dou-
« ceur, pourquoi me reproches-tu d'avoir perdu
« le sens et la raison, d'être resté sans force en
« pareille occasion, toi que l'amour a lié si for-
« tement. S'il a su te contraindre à accepter la
« condition la plus vile, comment pourrais-je
« trouver la force de dire que je ne veux pas de-
« venir fou ainsi que toi ? »

Et à la suite de ces réflexions et de ces récriminations étranges, François, paraissant se sentir sûr de la victoire, entonne de nouveau un hymne sur l'amour, et célèbre dans les termes les plus exaltés le bonheur qu'il éprouve de se sentir identifié avec Jésus-Christ.

Malgré l'étendue de cette citation, je pense qu'on ne me saura pas mauvais gré d'avoir reproduit ici un morceau de poésie d'une assez grande importance littéraire, et qui fait si bien connaître la disposition de l'âme et la tournure de l'esprit du personnage que nous étudions. Chacun peut apprécier maintenant ce que les contemporains de François ont appelé sa folie, et il est bon que l'on sache quelle couleur prenait la dévotion chez les hommes le plus sincèrement pieux, au commencement du treizième siècle.

On sait donc quels étaient les sentiments secrets et la qualité de l'intelligence de François d'Assise lorsqu'il était jeune encore. Maintenant

nous allons chercher à suivre les modifications de son caractère et de son esprit, pendant sa vie d'homme fait.

François, dégagé de tous les liens terrestres, de ceux même de la famille, se mit à marcher sans projet mondain et dans l'intention seule de s'entretenir avec Dieu et de le louer. Dans le trajet qu'il fit d'Assise à Eugobio, la singularité de son costume, et sans doute l'expression extatique de sa physionomie, lui attirèrent de mauvaises rencontres. On le prit pour un fou échappé, et plus ordinairement encore pour un malfaiteur. Mais tous les mauvais traitements qu'on lui prodigua ne firent que l'affermir dans sa résolution. Sans parler des pauvres qu'il recherchait, partout où il rencontrait des lépreux, espèce de malades fort communs alors en Europe depuis les croisades, il allait à eux, soignait leurs plaies, les baisait même, afin d'accoutumer ses sens à vaincre toutes les répugnances. Et pour parvenir plus sûrement à intéresser tout le monde en faveur de ces malheureux dont on s'écartait, il demandait l'aumône et leur donnait ce qu'il avait reçu. Ce fut en employant ainsi son temps, qu'il fit le chemin jusqu'à Eugobio où il trouva l'un de ses amis, dont il n'accepta qu'un pauvre vêtement pour remplacer celui qui ne pouvait plus lui suffire. Après avoir vécu quelque temps ainsi, il se souvint de l'ordre qu'il croyait avoir reçu de Dieu, de réparer l'église de Saint-

Damien. Étant retourné à Assise, dans sa ville natale, où tout le monde l'avait vu vivre dans un état presque opulent, il se mit à demander l'aumône avec tant de courage et avec une telle persévérance, qu'il ne tarda pas à amasser une somme qui put le mettre à même de commencer la réparation de l'église. Mais pour contribuer de tout son pouvoir à cette œuvre pieuse, malgré la faiblesse de sa santé qui était déjà altérée par les jeûnes, les veilles et les macérations, il se décida à servir les ouvriers, et porta des pierres de construction. Enfin l'église de Saint-Damien fut restaurée avec l'argent qu'il fournit, et même par ses soins.

La force et la constance de volonté chez l'homme sont peut-être les facultés qui donnent la plus haute idée de lui à ses semblables. Ces qualités frappent même chez les scélérats qui en font le plus horrible emploi ; aussi ne doit-on pas s'étonner de l'effet qu'elles produisent quand elles s'appliquent à de nobles et saintes actions.

Il y avait encore, à quelque distance d'Assise, l'église de Saint-Pierre qui menaçait ruine. Sans se glorifier de son premier succès, mais entraîné seulement par son zèle, François résolut de la faire réparer aussi, et se remit en devoir de demander de nouvelles aumônes. Cette fois, non-seulement on ne se moqua pas de lui, mais émerveillé de son zèle pieux, on s'empressa de lui

faire des offrandes, et l'église de Saint-Pierre fut aussi restaurée.

Une troisième église tombait en ruine. Bien qu'appartenant à des moines Bénédictins, elle était abandonnée depuis longtemps déjà. Lorsque François se livrait à ses méditations et à la prière, un attrait particulier l'attirait souvent vers ce vieil édifice, dédié à la Vierge. Cette église, située dans la plaine, à peu de distance d'Assise, occupait un espace dit *la Portioncule,* et elle était nommée alors, comme elle l'est encore aujourd'hui : *La Madone-des-Anges.*

Grâce à la pieuse activité de François, elle ne tarda pas à être remise en état de recevoir les fidèles, et la prédilection que ce saint personnage avait pour la *Portioncule* s'étant augmentée, il résolut de s'établir dans cette même petite cabane qui se voit encore aujourd'hui, sous la somptueuse coupole dont Vignola a surmonté la nouvelle église de la Madone-des-Anges.

François avait déjà fait intérieurement d'immenses progrès dans la vie sainte qu'il se proposait de mener, mais il éprouva encore à cette époque la satisfaction de voir que les gens du siècle, loin de le repousser comme avant, étaient disposés au contraire à venir à lui. Toujours préoccupé de la perfection à laquelle il désirait atteindre, un jour qu'il assistait à l'office divin, il se sentit pénétré de ces paroles de l'Evangile : « *Ne portez ni or, ni argent, ni deux tuniques, etc.* » Honteux en

quelque sorte du luxe qu'il se permettait encore, « Voilà, s'écria François, en entendant ces mots, « ce que je cherche, ce que mon cœur désire avec « tant d'ardeur! » Et aussitôt il quitta ses souliers, son bâton, sa besace, et renonça à l'argent. Il lui restait encore une ceinture de cuir qu'il rejeta, pour y substituer une corde dont il se ceignit les reins.

A peine eut-il, par ces actes, commencé à se conformer strictement à la règle des apôtres, que désirant faire participer les autres à ce perfectionnement de la vie chrétienne, il se décida à prêcher la pénitence. On dit que commençant toujours par ces mots : « *Dieu vous donne la paix*, » ses discours étaient si simples et si touchants tout à la fois, qu'ils pénétraient jusqu'au fond de l'âme de ses auditeurs.

Ses paroles ne tardèrent pas à porter des fruits, et de toutes les personnes qui les avaient écoutées, ce fut un des plus riches citoyens d'Assise, Bernard Quintavalle, qui, pénétré des avertissements de l'*homme de Dieu*, car on désignait déjà François ainsi, résolut le premier de quitter le monde. Les circonstances de cette conversion et la cérémonie bizarre par laquelle elle fut consacrée, sont trop curieuses pour que je ne les fasse pas connaître en détail. Bernard, disposé à se convertir, mais voulant s'assurer plus particulièrement de la sainteté de François, l'invita à souper chez lui. Pendant et après le repas, ils

eurent des entretiens spirituels qui les conduisirent assez avant dans la nuit. Bernard fit faire un lit à son hôte auprès du sien, et ils reposèrent dans la même chambre où le maître du logis avait fait mettre une lampe de nuit. Bernard ne tarda pas à feindre de dormir, pour épier son compagnon qui, à plusieurs reprises, se leva, se mit à genoux et pria Dieu avec ardeur, et non sans verser des larmes, lui demandant de le maintenir dans la voie où il s'était engagé. Bernard, persuadé et touché plus que jamais de la sincérité profonde de François, n'attendit pas que le jour fût venu pour lui déclarer que son intention était de le suivre et de distribuer son bien aux pauvres. Mais l'instituteur, non moins prudent que le disciple, fit observer qu'il serait imprudent d'agir ainsi sans *consulter Dieu*. Or la précaution que François voulait faire prendre à Bernard n'était rien autre chose que de consulter *les sorts des saints*.

Les sorts des saints étaient alors ce que les *sorts virgiliens* avaient été chez les païens. Dans les occasions importantes de la vie où l'on ne croyait pas devoir prendre parti sans interroger le destin, on ouvrait au hasard un livre, celui d'un poète chez les anciens, et ordinairement l'Evangile ou un psautier depuis l'établissement du christianisme; et le premier passage qui s'offrait aux yeux devenait l'arrêt de la destinée du consultant. (*Voyez Ducange, Sortes sanctorum.*)

Malgré la condamnation fréquente de cette pratique par les conciles précédents, François, qui avait plus de foi que d'érudition, se rendit à l'église accompagné de Bernard et d'un certain Pierre de Catane, chanoine de l'église de Saint-Ruffin, la cathédrale d'Assise, lequel témoignait aussi depuis quelque temps le désir de faire pénitence. Après avoir entendu la messe, François, accompagné de ses deux amis, pria alors le prêtre de faire le signe de la croix sur le missel, puis de l'ouvrir. A la première épreuve, on lut ces mots : « *Si vous voulez être parfaits, allez et vendez tout ce* « *que vous avez ;* » à la seconde : « *Ne portez rien* « *en voyage ;* » enfin à la troisième : « *Que celui* « *qui veut venir après moi, renonce à soi-même ;* « *qu'il porte sa croix et me suive.* »

Cette sentence prononcée, François, se tournant vers Bernard de Quintavalle et Pierre de Catane, leur dit : « Vous avez entendu, mes Frères, « quelle doit être notre Règle et celle de tous ceux « qui voudront se joindre à moi ; allez ! et faites « ce que Dieu a ordonné. » A la suite de cette cérémonie bizarre , Bernard, le premier disciple de François , vendit ses biens , les distribua et reçut l'habit, ce que fit également Pierre. Tel fut le commencement de l'Ordre des Frères Mineurs, événement qui eut lieu le 16 avril 1209, deux ans après la pénitence de François, et lorsqu'il était dans sa vingt-septième année.

Ces deux disciples ne tardèrent pas à en at-

tirer d'autres. Un gentilhomme d'Assise, Egidio, qui avait été présent à la distribution que Bernard avait faite de ses biens, voulut imiter son exemple, et s'associa à François. Bientôt Filippo Longò, Ruffino, Sabbadino et Silvestro le premier prêtre qui soit entré dans l'Ordre, tous des premières familles d'Assise, vinrent se réunir aux premiers pénitents. Ils étaient déjà au nombre de sept, lorsque François, après avoir recommandé sa nouvelle famille à Dieu et avoir donné à ses Frères des instructions sur la manière dont ils devaient se conduire et prêcher la pénitence des péchés et la conversion à Dieu, les associa, en s'y comprenant, deux à deux, les bénit et les fit partir en croix, deux au levant, deux au couchant, deux au midi et deux au nord.

Les épreuves furent souvent dures, pendant le saint voyage de ces huit missionnaires couverts d'habits sales et déguenillés, que retenait une corde. Les pieds presque nus et ne pouvant vivre que des aumônes qu'on voulait bien leur faire, ils devenaient tour à tour l'objet de la dérision et des mauvais traitements des enfants et de la populace, ou la terreur des habitants qui les prenaient pour des voleurs et des assassins. Plus d'une fois leur vie fut en danger; mais les instructions de François étaient si précises et l'obéissance de ses disciples fut si complète, que la nouvelle confraternité finit par triompher de toutes les préventions et de toutes les craintes qu'ell

avait inspirées. N'ayant absolument rien que leur pauvre habit et leur confiance en Dieu, en entrant dans les maisons pour demander l'aumône, leurs premières paroles étaient : « *Paix à cette mai-« son ;* » puis quêtant et prêts à recevoir la plus simple nourriture, si on la leur accordait, non-seulement ils ne se plaignaient pas d'un refus, mais même d'un mauvais traitement ou d'une brutalité exercée contre eux.

Cette première épreuve eut pour résultat d'accoutumer les populations d'Italie au costume et aux pratiques des Frères Mineurs, de faire connaître le désir qu'ils avaient d'amener les chrétiens à la pénitence, et enfin d'affermir les disciples de François dans les rudes travaux apostoliques qu'ils s'étaient imposés.

Lorsqu'ils se retrouvèrent à Assise, le nombre de la famille ne tarda pas à s'élever jusqu'à douze frères, conformité avec les apôtres de Jésus-Christ, ce qui parut être à François un avertissement d'établir sur des fondements solides la nouvelle société qu'il venait de former.

Il fit donc sa *première Règle*, en prenant l'Évangile pour fondement et ajoutant quelques préceptes nécessaires, afin de rendre la vie des Frères uniforme. La renonciation à toute propriété, et par conséquent la pauvreté absolue, ainsi que la chasteté la plus rigoureuse, sont les premiers devoirs imposés aux Frères par la Règle. Leur habit doit se composer de deux tuniques dont l'une

« Dieu, parce que cette honte qu'ils auront reçue « deviendra pour eux un honneur et une gloire « devant le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-« Christ. Qu'ils sachent que cette honte ne re-« tombera pas sur eux, qui l'auront soufferte; « mais au contraire sur ceux qui auront eu l'in-« tention de les en couvrir. L'aumône est l'héri-« tage, la justice due aux pauvres, et Jésus-« Christ nous l'a acquise. Or, les Frères, en « travaillant à agrandir et à répandre cette jus-« tice d'après l'exemple de Notre-Seigneur, re-« cevront de lui une ample récompense. »

Dans tout ce que François d'Assise a écrit en cette occasion, on sent qu'il a été entraîné, comme il le dit lui-même, par un amour excessif de Dieu. Mais si l'on cherche à se rendre compte, par la réflexion, du sens des lois que son instinct pieux lui a fait dicter, on y trouve cette singulière combinaison d'idées, au moyen desquelles il se proposait d'amener le riche à faire don de ses biens aux pauvres, pour acquérir le droit de demander lui-même l'aumône sans rougir, et relever ainsi l'état de pauvreté. En humiliant le riche et en exaltant le pauvre qu'il rapprochait par la sainteté et la ferveur d'une charité réciproque, il se flatta, au moyen de cette théorie ingénieuse, qui tendait à rendre la pauvreté universelle, de rétablir l'égalité spirituelle, et même positive, entre les hommes. Cette idée si séduisante dans tous les temps, et accueillie avec tant d'enthousiasme au

treizième siècle, fut sans doute en grande partie cause du succès immense qu'obtint l'institution des Frères Mineurs dès son origine ; mais il faut convenir que son action, à mesure qu'elle s'est fait sentir, est loin d'avoir produit les grands et beaux résultats que son fondateur en attendit pendant quelque temps.

Deux causes ont concouru, selon moi, à la rendre à peu près nulle, relativement au moins à l'intention sainte de François : la première réside dans les conditions les plus simples, mais les plus impérieuses, de la vie humaine que la Règle de François voulait faire mettre de côté à des populations entières. On peut assujettir des masses d'hommes à des devoirs ; mais il est imprudent de leur imposer, journellement, l'exercice de vertus et de dévouements auxquels ne s'élèvent que rarement et ne se soutiennent qu'avec beaucoup de peine et de grands combats, les âmes le plus favorablement privilégiées.

Quant à la seconde cause de l'altération prompte de l'institution des Ordres *mendiants*, on peut la saisir, je crois, dans les paroles mêmes de la Règle de François, par lesquelles il prétend donner à l'institution de la *mendicité*, une source divine. Aucun passage de l'Evangile ou des actes des Apôtres ne peut donner lieu, même par induction ou par allusion, à prétendre « *Que Jésus-Christ, Fils* « *du Dieu vivant, ait demandé l'aumône, ainsi* « *que ses disciples et la Vierge sa mère.* » On a

lieu de s'étonner d'une pareille erreur chez un homme tel que François d'Assise dont personne cependant ne mettra jamais en doute la bonne foi ; mais on ne sait comment expliquer que son disciple saint Bonaventure, lui qui était lettré et profondément versé dans l'étude des Saintes Écritures, ait reproduit cette étrange erreur dans son *Apologie des pauvres*. Était-ce aussi un préjugé populaire auquel le temps avait donné l'importance d'une vérité, ou quelque auteur chrétien, qui nous est inconnu aujourd'hui, avait-il transmis cette tradition ? C'est ce qu'il est difficile de décider péremptoirement ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que vers le milieu du treizième siècle, trente ans après la mort de François, les docteurs les plus graves, ainsi que les poètes satiriques du temps, signalèrent avec force cette grave erreur.

Quoi qu'il en soit, cette Constitution étant arrêtée, celui qui l'avait donnée sentit le besoin de la faire connaître au chef de l'Église, afin qu'elle reçût de lui force et existence par son approbation. François décida donc avec ses disciples, que l'on se mettrait en route pour Rome; et, se réservant la direction spirituelle de ses Frères, il se reposa sur Bernard de Quintavalle du soin de veiller à la marche du saint troupeau. Pendant le voyage, les Frères, animés par l'exemple de François, prièrent avec une nouvelle ferveur, soignèrent les pauvres et les malades qu'ils

rencontrèrent jusqu'à leur entrée dans la grande ville, où ils furent reçus à l'hôpital de Saint-Antoine.

C'était en 1210. Depuis douze ans déjà, Innocent III occupait le trône pontifical. Cet homme habile, de la famille des comtes de Segni, après avoir été cardinal-diacre, fut ordonné prêtre et élu pape, à l'âge de 37 ans. Personne, de son temps, n'était plus savant que lui en jurisprudence, et cette qualité jointe à l'ardeur avec laquelle il s'appliqua à affermir et à étendre la puissance temporelle du Saint-Siége, le fait placer, avec juste raison, au nombre des plus grands souverains qui ont gouverné les affaires de Rome. Tout le grand système politique dont Grégoire VII n'avait, relativement à ce qu'a fait son successeur, que tracé la théorie, fut réalisé, régularisé et mis rigoureusement en pratique par Innocent III. Le lendemain de sa consécration, et au mépris des droits des empereurs, ce pontife reçut l'hommage-lige du préfet de Rome, lui donna le manteau d'investiture de sa charge, lui fit jurer de la résigner dès qu'il en serait sommé, et exigea des sénateurs et des officiers du gouvernement, de lui prêter serment de fidélité. L'empereur Henri VI qui s'était successivement rendu maître d'une grande partie de l'Italie, venait de mourir. Profitant donc d'un événement qui délivrait le pays d'un joug accablant, Innocent reprit aussitôt possession de la marche d'An-

cône et de l'Ombrie; revendiqua les biens de la grande comtesse Mathilde, et fut sur le point de s'emparer de l'Exarchat de Ravenne. Ces actes de fermeté attirèrent à Innocent III la faveur populaire, et ce pape, profitant de la haine que les Italiens portaient aux Allemands, en fit le point d'appui de sa puissance future. Il s'agissait de nommer un successeur à Henri VI. Suivant l'exemple de Grégoire VII, Innocent prit parti dans le différend qui s'éleva entre les deux compétiteurs à l'empire, Philippe de Souabe et Otton de Brunswick, et se déclara en faveur du second; mais en maître, sans descendre à des explications et s'autorisant seulement de ce principe: « Que toute puissance de la terre émane « de Dieu, et par conséquent de son vicaire. » Fort de ce principe et enhardi par son succès, Innocent III annula bientôt l'élection que le dernier empereur avait fait faire de Frédéric, son fils, encore enfant, pour roi des Romains, et maintint l'empire vacant pendant près de dix ans, jusqu'à ce qu'Otton, son protégé, fût élevé à la dignité impériale. Dans le même moment qu'il rejetait le joug des Allemands pour leur imposer le sien, il dictait aussi ses lois à la France en interdisant ce royaume à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec Ingeburge; il confirmait par une simple bulle le titre de roi de Bohème à Prémislas; l'un de ses légats couronnait Joannice en Bulgarie; et le roi Jean d'Angleterre, re-

fusant de rappeler l'archevêque et les moines de Canterbury, se voyait abandonné de ses sujets et menacé lui-même d'une sentence apostolique qui lui ravissait son trône. Bien plus, donnant et arrachant les couronnes avec une hardiesse et une soudaineté inouïes jusqu'alors, Innocent excommunia ce même Otton IV qu'il avait soutenu pendant dix ans et élevé à l'empire, dans l'intention de punir ce prince du refus qu'il faisait de restituer les biens que la comtesse Mathilde avait donnés au Saint-Siége.

A toutes ces grandes combinaisons religieuses et politiques se joignaient les événements les plus extraordinaires et les plus graves. L'Europe était menacée de l'invasion des Tartares; les entreprises des Européens sur la Terre-Sainte étaient presque ruinées, et le pontife se trouvait dans la nécessité de faire prêcher une nouvelle croisade. Mais un événement tout à fait inattendu, la prise de Constantinople par les Croisés mêmes rassemblés à la voix d'Innocent et conduits par Beaudoin, comte de Flandre, n'eut pour résultat que de rendre le pape arbitre de l'empire d'Orient comme il l'était devenu déjà de l'empire d'Occident. Toutefois cet avantage inespéré fut contre-balancé par les suites funestes d'une autre croisade, dirigée contre les Albigeois dont l'Église ne put se débarrasser qu'en noyant ces malheureux hérétiques dans leur propre sang.

Innocent III gouvernait donc l'Europe latine et

grecque, mais au milieu des agitations politiques continuelles et ayant à régler et à maintenir autour de lui des populations qui, malgré l'observation des pratiques religieuses, étaient au fond très-vicieuses. Car malgré les efforts tentés par les papes et les conciles depuis Grégoire VII, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, on n'avait pu déraciner la simonie, l'incontinence et le luxe orgueilleux auxquels le clergé était adonné. Ces vices étaient toujours aussi forts et aussi communs, non-seulement parmi les gens d'Eglise, mais chez les laïques puissants et riches.

C'était donc à ce souverain tout-puissant et au milieu d'une ville où le clergé ne paraissait qu'avec des vêtements dont la recherche et la somptuosité mondaine excita plus d'une fois les remontrances des conciles, que l'humble François d'Assise, mal vêtu et sale, ainsi que ses pauvres Frères, venait se présenter.

Innocent III, l'esprit sans doute préoccupé de tant d'événements compliqués dont il cherchait à rendre l'issue favorable, se promenait sur une terrasse nommée le *Miroir* qui dominait le splendide palais de Latran, lorsque François, dans toute la rude simplicité de son costume, se présenta pour lui soumettre sa Règle. Bien que le cardinal Jean de Saint-Paul, évêque de Sabine, eût parlé favorablement de François à Innocent, celui-ci, soit par distraction, soit que l'aspect du moine lui inspirât du dégoût, le rebuta et ordonna même

impérieusement qu'on le fît sortir de sa présence.

L'humble François alla retrouver ses Frères à l'hospice Saint-Antoine; et ils se mirent tous en prière. On dit que pendant la nuit suivante, Dieu fit une révélation au pape, tandis qu'il dormait, et que le pontife, voyant un palmier croître peu à peu entre ses pieds, puis s'élever jusqu'à la hauteur d'un arbre majestueux, s'aperçut alors que le palmier indiquait le pauvre qu'il avait si durement repoussé la veille. Il est possible aussi que le cardinal Jean de Saint-Paul, en insistant sur le mérite de François, ait fait revenir son souverain de sa prévention; mais ce qui est certain, c'est qu'Innocent fit rappeler François, lui donna une longue audience à la suite de laquelle il se décida à approuver *conditionnellement* la Règle que l'instituteur lui présenta, et à permettre la prédication aux Frères Mineurs.

D'après le témoignage de tous les historiens, il paraît que la personne de François d'Assise ainsi que l'idée de la Religion nouvelle qu'il voulait établir, furent très-favorablement appréciées par Innocent, et que si ce pape n'accorda qu'une *promesse* d'approbation définitive, il faut en attribuer le motif à sa prudence et à des déterminations qu'il ne voulait pas enfreindre sans de fortes raisons, surtout sans avoir soumis les actes du nouvel Ordre, à l'expérience.

On venait de prendre, au quatrième concile de

Latran, une décision ainsi conçue : « Dans la « crainte que la trop grande diversité de Religions « n'apporte de la confusion dans l'Eglise de Dieu, « nous défendons fortement que qui que ce « soit en cherche, en combine de nouvelles ; et « quiconque voudra se mettre en Religion, n'aura « qu'à choisir l'une de celles déjà trouvées et qui « existent. » (*Quatrième concile de Latran, chapitre 13. Labbe, t. XI.*)

Ce document précieux démontre tout à la fois les craintes que la cour de Rome concevait à propos de la grande quantité d'Ordres religieux existants déjà, et combien la disposition des esprits en Europe était alors favorable à ces établissements, puisque malgré le grand nombre de ceux déjà reconnus et la défense que l'on vient de lire, on ne cessa pas d'en fonder de nouveaux jusqu'au commencement du dix-septième siècle.

Je pense qu'une indication des établissements religieux antérieurs à ceux des Frères Mineurs et Prêcheurs, fondés par saint François et saint Dominique, donnera une idée de l'importance et des inconvénients qui ont pu résulter de ces institutions.

Après les premiers solitaires avoués par le Christianisme, les Palémon, les Pacôme, les Antoine et quelques autres pieux personnages qui se retirèrent dans les déserts de la Thébaïde, parut au sixième siècle (544) saint Benoît dont la Règle a servi de fondement à celles de presque

tous les Ordres purement religieux institués après. Au temps de Charlemagne, commencèrent à s'établir les chanoines réguliers, vivant en commun sous la même règle, soumis à un abbé et formant des monastères. En 910 l'abbaye de Cluny fut fondée par Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. Saint Bruno institua en 1082 l'Ordre des Chartreux ; puis s'élevèrent successivement le monastère de Cîteaux en 1098, celui de saint Antoine de Vienne, et en 1113 l'ordre de Fontevrault. Or il faut remarquer que la plupart de ces institutions furent appliquées à des congrégations de femmes et qu'à quelques modifications près, on s'y conformait à la règle de saint Benoît ; en sorte que l'Europe était couverte de Bénédictines. Quant aux canonicats réguliers, ils furent également appliqués aux deux sexes, et dès le neuvième siècle, ils servirent de refuge aux dames nobles qui désiraient entrer en Religion.

Peu de temps après la première croisade, cette guerre sainte donna lieu à l'institution des Ordres religieux-militaires : les Templiers en 1118, les chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1130. Enfin, pour réduire les païens nouvellement réunis à la foi chrétienne, dans le nord de l'Europe, on avait créé les Ordres militaires des *Frères de l'épée* qui furent réunis ensuite aux chevaliers Teutoniques, en 1190.

A peu près vers ce temps, la manie des com-

grégations religieuses augmenta encore en Europe ; et outre les Ordres qui viennent d'être énumérés, on créa encore de 1190 à 1209, ceux de Flore, des Servites, des Humiliés, des Jouissants, des Mathurins, des Béguines, etc., etc. Parmi les associations de cette nature, dont les Règles moins sévères permettaient à ceux qui en faisaient partie de vivre dans le monde, il faut distinguer les faiseurs de ponts (*pontifices*), congrégation qui, dès le commencement du douzième siècle, a fourni une grande quantité d'ingénieurs et d'architectes habiles, qui se chargeaient de l'établissement, du tracé et de la construction des chaussées, des routes et des ponts.

Sauf l'omission de quelques congrégations peu importantes, tels étaient les Ordres religieux établis et approuvés par le Saint-Siége, en 1212, lorsque l'on jugea à propos, au concile de Latran, d'arrêter l'ardeur de ceux qui voulaient en créer de nouveaux.

Mais précisément lorsque cette défense était promulguée, François et Dominique qui venaient de concevoir l'idée de deux Ordres fameux destinés à se répandre dans tout le monde, demandaient simultanément l'approbation du pontife romain, pour mettre leurs institutions en usage et en vigueur.

Sans supposer un instant que l'esprit religieux n'entrât pas pour beaucoup, dans la disposition si générale, aux douzième et treizième siècles, de se

soumettre à des Règles austères, et à faire partie d'une association monacale, il est indubitable cependant, qu'il y avait dans le gouvernement des affaires du monde quelque chose de pénible et de douloureux même, qui entraînait chacun à se soustraire à la puissance et à la juridiction arbitraire des princes temporels et à se réfugier dans des lieux et au milieu d'hommes gouvernés par des lois ou des règles fort austères sans doute, mais auxquelles on se soumettait volontairement et qui n'étaient pas sujettes aux caprices de ceux qui les avaient dictées ; car la fixité des lois est un des plus solides éléments de la justice. Mais outre cette disposition, particulière aux *Règles* religieuses, qui empêchait que la vie intérieure et extérieure des hommes ne fût remise sans cesse en question, il faudrait être frappé d'aveuglement, pour ne pas s'apercevoir qu'à travers toutes les entreprises audacieuses qu'ont tentées les pontifes romains, pour affermir et étendre la puissance temporelle du Saint-Siége, il règne dans les actions, dans les écrits et les institutions de la plupart d'entre eux, un instinct de justice admirable, si on le compare aux fantaisies officielles des princes de la terre, leurs contemporains. En général, les papes ont défendu les faibles et les opprimés ; presque toujours ils ont bravé les souverains les plus puissants de leur temps, pour les arrêter au moment où aucun de leurs pareils n'était assez puissant lui-

même pour les empêcher de commettre une cruauté, une injustice ou une impiété. La vie de Grégoire VII *qui aima la justice et haït l'iniquité*, comme il put dire de lui en mourant, est pleine de ces pieuses témérités qui lui faisaient braver le plus puissant monarque de son temps, parce que ce prince était injuste et sans foi dans ses promesses. Innocent III qui marcha sur les traces de Grégoire, mais en reculant indéfiniment le but déjà proposé, Innocent III, dont la sévérité envers les rois eut ordinairement pour objet le perfectionnement moral de leur conduite, est encore le souverain en Europe, qui ait eu le premier l'idée de substituer aux lois barbares du moyen âge, le grand acte qui a servi de point de départ au développement de la jurisprudence qui règne aujourd'hui. L'abolition *des sentences par le sang*, *le rejet des prétendus jugements de Dieu*, des *duels judiciaires*, au moyen desquels les causes étaient jugées selon l'usage féodal, a eu lieu sous le règne d'Innocent III ; et ce décret fut très-vraisemblablement le résultat de la volonté de ce pontife si versé dans l'étude et la connaissance des lois (1).

(1) Ce fait a trop d'importance pour que je ne rappelle pas textuellement le chap. XVIII du quatrième concile de Latran, où il se trouve consigné ; le voici : « Sententiam sanguinis « nullus clericus dictet aut proferat : Sed nec sanguinis vindictam exerceat, aut ubi exercetur intersit. Si quis autem hujus « modi occasione statuti, ecclesiis, vel personis ecclesiasticis « aliquod præsumpserit inferre dispendium, per censuram

En ne considérant même les choses que du point de vue temporel, rien n'est donc plus facile à comprendre que l'entraînement des classes faibles, pauvres et tyrannisées vers le gouvernement ecclésiastique qui annulait en quelque sorte la force matérielle et brutale, et établissait des principes tendant à faire rendre justice à qui de droit, sans avoir égard au rang, sans s'inquiéter de la puissance ou de la faiblesse, quelles qu'elles fussent, de ceux qui avaient des différends à régler.

Mais malgré les bons effets que devait avoir l'établissement de ce principe nouveau, ils furent extrêmement lents à se faire sentir, par la raison que tout le haut clergé de l'Europe, devenu souverain, seigneur féodal et vivant de fait selon les usages et les lois mondaines, fit corps avec les princes de la terre et s'opposa avec une opiniâtreté extrême à l'introduction d'une jurisprudence qui tendait à lui ravir une foule de priviléges dont il ne fut réellement dessaisi qu'après six siècles de luttes.

« ecclesiasticam compescatur. Nec quisquam clericus litteras « scribat aut dictet pro vindictâ sanguinis destinandas. Unde « in curiis principum hæc sollicitudo non clericis, sed laicis « committatur.» (*Labbe, t. XI, pars I. page* 170.) Ce décret fut rendu en 1215, et les *Établissements* de saint Louis, faits pour ses domaines, où la défense expresse du duel judiciaire est également exprimée, n'ont été publiés par ce grand prince, qu'en 1270, cinquante-cinq ans plus tard que la tenue du quatrième concile de Latran.

En consultant l'histoire des conciles, depuis le onzième siècle jusqu'au quinzième, on voit donc l'action pontificale constamment quoique vainement employée, il est vrai, à l'extinction de la simonie, de l'incontinence et du luxe dans l'ordre du clergé, trois vices que ce corps avait contractés depuis que les lois et les mœurs féodales l'avaient englobé avec le reste de la société. Aussi, les pontifes, malgré leurs prétentions excessives en tant que souverains, se trouvent-ils placés comme les défenseurs des opprimés, comme les soutiens de la justice en Europe; aussi le pontificat, dès le huitième siècle, devint-il populaire, en protégeant les sujets contre les rois; de même que, plus tard, la monarchie fut adoptée par les classes inférieures, parce que les peuples trouvèrent dans la personne d'un roi un rempart contre la tyrannie des seigneurs.

Cette double disposition, dont le principe était l'amour et le besoin de la justice, conduisit naturellement les classes pauvres, faibles et opprimées à l'idée des associations. Les premières furent religieuses et s'érigèrent en Ordres; les autres, d'abord confréries d'ouvriers, de manufacturiers et de commerçants, eurent des syndics, élurent des magistrats et finirent par s'organiser en gouvernements municipaux. En effet, c'est depuis le onzième siècle jusqu'au quatorzième, que les associations religieuses et civiles les plus importantes, en se constituant, se sont

fait des législations et des jurisprudences particulières, au moyen desquelles elles sont parvenues à se soustraire aux fantaisies injustes et souvent cruelles des princes et des souverains qui les gouvernaient féodalement et d'après le droit de conquête. Les Ordres religieux ne reconnurent qu'une seule autorité : celle du pape ; quant aux associations civiles, qui eurent presque toutes pour fondateurs des artisans, des manufacturiers et des banquiers, en différents pays, comme les institutions nécessaires à leur existence se rapportaient plutôt au développement loyal et libre du commerce qu'à l'établissement de la justice prise dans un sens moral et absolu, elles ne reconnurent pour souverain que celui qui les protégeait, et furent bientôt disposées à s'affranchir de toute autorité. Elles tendirent même à établir le gouvernement républicain, comme cela est arrivé dans la plupart des états de l'Italie, comme on y a toujours été disposé en Flandre et en Angleterre, comme on l'est enfin en France, depuis que l'esprit commercial s'est efforcé d'éteindre les habitudes agricoles naturelles à ce pays.

A ces établissements religieux et civils, si nombreux au temps où saint François et saint Dominique proposèrent encore les leurs, se joignirent tant en Italie que dans toutes les parties de l'Europe, une foule d'associations illicites, ayant toutes pour intention et pour but de protester contre les désordres du clergé, et poussant même

leurs prétentions jusqu'à s'affranchir des lois, de la discipline de l'Église, et à rejeter certains dogmes de la religion catholique. Ces sectes, fort nombreuses alors et qui variaient tant soit peu dans l'exposition de leurs croyances, se résument toutes aujourd'hui, pour nous, en une seule, celle des Albigeois. Quels qu'aient été leurs principes véritables, ce que nous n'avons pas à rechercher ici, il est indubitable que les Albigeois se donnaient pour ennemis de la cour de Rome, et l'étaient effectivement. La puissance mondaine, les richesses, le luxe et la conduite scandaleuse du clergé catholique à cette époque; cette multitude de croisés revenus de l'Orient avec des vices honteux et mêlant les impiétés les plus révoltantes et une brutalité féroce aux pratiques religieuses, indignaient les classes inférieures qui avaient à souffrir et de la pauvreté, et des violences que les gens puissants exerçaient contre eux. Ce spectacle qui frappait depuis longtemps la population humble, contribua sans doute puissamment à faire faire un retour aux esprits vers les temps de la primitive Église, où la pauvreté, l'humilité et la tempérance servaient de fondement à la religion chrétienne; et ce fut dans le moment même où les conciles, outre la condamnation de la simonie et de l'incontinence, renouvelaient sans cesse la défense faite aux ecclésiastiques de porter des habits de soie de différentes couleurs attachés avec des agrafes d'or, et de se chausser

avec des bottines rouges ou vertes, que la manie de la pauvreté et de l'humilité, si l'on peut s'exprimer ainsi, se manifesta tout à coup parmi les populations laïques, avec une force et une rapidité extraordinaires. Vers 1176, les Patarins, les Catares, les Bons Hommes, les Pauvres de Lyon, les Joséphins, les Flagellants, les Publicains, les Ensabattés, les Pilphes, enfin les Albigeois, s'érigèrent en sectes, et se répandirent presque simultanément, en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Flandre et en Angleterre. Ces sectes affectaient ostensiblement la plus grande austérité de mœurs, s'abstenaient de viandes, pratiquant un jeûne presque continuel, vivant à l'aventure, ne portant que les habits les plus simples, et marchant souvent presque nu-pieds. Leurs prétentions étaient de mener la vie des Apôtres et de prêcher la véritable doctrine, telle qu'ils l'entendaient, rejetant l'Ancien Testament et n'admettant qu'une partie du nouveau, remettant les péchés par la simple imposition des mains, ne voulant ni du baptême, ni du mariage, ni de l'eucharistie ; se refusant à toute espèce de serment, demandant l'abolition de la peine capitale et réduisant enfin le gouvernement de la société à une espèce de vie nomade que régularisaient, tant bien que mal, seize Eglises répandues dans le monde, entre autres, celles de France, de Toulouse, de Cahors, d'Albi, de Bulgarie et de *Dugranicie,* espèce de Jérusalem imaginaire

d'où ils prétendaient qu'étaient sorties toutes les autres. Quant aux reproches qu'ils adressaient aux catholiques pour justifier leurs opinions et leur conduite : « Vous autres, leur disaient-ils à ce « que rapporte Enervin, auteur du temps, vous « joignez maison à maison, et champ à champ; « les plus parfaits d'entre vous, comme les moines « et les chanoines réguliers, s'ils ne possèdent « point de biens en propre, les ont du moins en « commun. Nous qui sommes les pauvres de « Jésus-Christ, sans repos, sans domicile cer- « tain, nous errons de ville en ville, comme des « brebis au milieu des loups, et nous souffrons « persécution comme les apôtres et les mar- « tyrs » (1).

Parmi les opinions professées par ces hérétiques, l'une de celles qui alarmaient le plus la cour de Rome, parce qu'elle tendait à détruire la hiérarchie des pouvoirs et l'infaillibilité des papes, fut cette proposition : que les pontifes, les archevêques, les évêques et les prêtres n'étaient capables ni de donner ni de recevoir les sacrements, parce qu'ils étaient pécheurs ; soutenant que les sacrements et les mystères perdaient toute leur force, en passant par des mains impures.

(1) Parmi les documents relatifs à l'histoire des opinions des *Bons hommes*, *Catares*, *Albigeois*, etc. Le concile de Lombez tenu en 1176 (*Labbe, t. X, page* 1470) est un des plus curieux. On peut consulter aussi *Antiquitates Italiæ*, de Muratori, dissertatio 60, et le XI[e] livre de l'*Histoire des Variations* de Bossuet.

Cette hérésie qui fut reproduite par Wicklef au quatorzième siècle, et dont Luther fit un si terrible usage au quinzième, fut la cause de la rigueur excessive avec laquelle on poursuivit toutes ces sectes, depuis 1160 jusqu'en 1240 environ, et ce qui donna naissance au tribunal de l'inquisition en 1204.

Mais si ces opinions parurent dangereuses, l'espèce de critique que les sectaires firent du clergé, en affectant de se jeter dans les rigueurs de la vie la plus sainte et la plus austère, ne causa pas moins d'inquiétudes à la cour de Rome. Les Vaudois, Bons hommes ou Pauvres de Lyon, ceux de tous ces hérétiques qui, au jugement des catholiques, et de Bossuet lui-même, sont reconnus pour avoir été infiniment moins mauvais que les autres, commencèrent à se faire connaître en 1160. Un certain Pierre Valdo, marchand de Lyon, fut si frappé de la mort subite d'un de ses confrères, au milieu d'une assemblée de commerçants, qu'il distribua son bien, qui était considérable, aux pauvres de la ville. Plusieurs de ses concitoyens, touchés de componction, en firent autant, et Valdo ayant rassemblé un assez grand nombre de disciples, leur apprit la pauvreté volontaire et à imiter la vie de Jésus-Christ et des apôtres. « Au commencement, cette secte obscure « et timide n'avait aucun dogme particulier, ou « du moins ne le déclarait-elle pas ; ce qui fait, « ajoute Ebrard de Béthune, qui donne ces ren-

« seignements, que l'on n'y remarquait que l'af-
« fectation *d'une superbe et oisive pauvreté*. On
« voyait ces *insabattés*, ou *déchaussés*, comme
« nous dirions aujourd'hui, avec leurs pieds à
« moitié nus, dans des chaussures ouvertes par
« dessus, demander l'aumône et ne se soutenir
« qu'avec ce qu'on leur donnait. Après avoir vécu
« quelque temps dans cette pauvreté prétendue
« apostolique, ils s'avisèrent que les apôtres n'é-
« taient pas seulement pauvres, mais prédicateurs
« de l'Évangile ; et à leur exemple, ils se mirent à
« prêcher; mais sans l'autorisation des prélats ni
« du Saint-Siége, qui s'opposèrent avec force à
« cette innovation. Les sectaires ne laissèrent pas
« cependant de continuer secrètement, et non sans
« murmurer contre le clergé qui voulait compri-
« mer leur zèle par jalousie, disaient-ils, et parce
« que leur doctrine et la sainteté de leur vie con-
« fondaient les mœurs corrompues des prêtres. Il
« fallut vingt ans aux Vaudois pour faire de leur
« secte un corps dont l'importance exigeât que
« l'on sévît contre elle; et ce fut vers 1181-82,
« précisément lorsque François d'Assise venait au
« monde, que le pape Lucius III condamna les
« Vaudois, qui, quelques années après (1194), fu-
« rent mis en Espagne, d'après une ordonnance
« d'Alphonse, roi d'Arragon, au nombre des hé-
« rétiques anathématisés par l'Église. »

Outre les dangers qui résultaient des doctri-
nes bizarres et contradictoires que professaient

ces sectes si nombreuses, l'unité de l'Église catholique était menacée encore par l'opiniâtreté, la hardiesse et le courage indomptable avec lesquels les sectaires soutenaient leurs croyances à la vue des supplices. On les avait condamnés d'abord au fouet et à être marqués au front avec un fer chaud; puis quand la violence de leurs opinions s'augmenta avec leur nombre, et qu'ils se transformèrent en armées de combattants, on les brûla vifs par centaines. Les récits de ces terribles exécutions sont fréquents dans l'histoire des douzième et treizième siècles; et d'après le rapport même de ceux qui autorisaient ces supplices, ces malheureux sectaires Patarins, Catares et Albigeois, loin de se repentir en voyant allumer le feu où ils devaient périr, s'y précipitaient avec enthousiasme et en confessant hautement leur foi.

Tel était l'état des esprits, quant aux opinions religieuses, en 1212, dans cette année même où François d'Assise, après avoir renoncé au projet d'aller en Palestine, vint à Rome pour faire approuver la Règle du nouvel Ordre qu'il voulait fonder. Ce conflit de Religions déjà approuvées si nombreuses, et cette multitude de sectes contre lesquelles une armée de croisés faisait, dans le midi de la France, une guerre terrible et dangereuse, peuvent donner une explication toute naturelle de ce qui se passa sur la terrasse du Miroir, au palais de Latran, lorsque François

se présenta devant le pape Innocent III. L'aspect inculte du jeune moine, ses pieds demi-nus, et cette humilité extrême avec laquelle il se présenta, durent rappeler tout aussitôt au pontife ces Vaudois, ces Catares et ces Albigeois ennemis du Saint-Siége, dont il lui sembla voir peut-être un ambassadeur devant lui. Alors il le fit chasser ignominieusement de sa présence. Mais lorsque l'évêque d'Assise et le cardinal de Saint-Paul eurent éclairé le pape sur le caractère simple et pur de François; quand ils lui eurent fait connaître l'attachement particulier que ce jeune homme portait au Saint-Siége; lorsque surtout, Innocent eut l'occasion de s'entretenir avec François, ses idées changèrent subitement; et au lieu d'un homme dangereux qu'il avait cru voir en lui, il reconnut au contraire le chef futur d'une milice sainte qu'il pourrait opposer à l'armée de sectaires menaçant d'envahir la chrétienté. En effet, tout ce que les sectes, s'autorisant de l'Évangile, demandaient avec le plus de force et d'obstination, la pauvreté, la chasteté, l'humilité, le détachement des choses de ce monde et la pénitence, était également imposé dans l'Ordre proposé par François; mais avec cette différence importante: que loin de prétendre, comme les hérétiques, que la moindre contravention à ces vertus de la part des prêtres, suffît pour les rendre indignes de donner les sacrements et d'exercer leur ministère, il reconnaissait au contraire le sacerdoce

et par conséquent le chef du Saint-Siége, inattaquables et infaillibles.

En considérant sous le point de vue humain, le succès rapide qu'eut l'Ordre des Frères Mineurs dans le monde, on peut donc l'attribuer à deux causes principales : à la sympathie qu'il excita dans les classes inférieures de la société, demandant une réforme dans le haut clergé et la noblesse ; et à cette autre, l'espoir donné au chef de l'Église de voir des confréries de moines diriger leurs efforts vers ce même but, mais régulièrement, canoniquement, en se soumettant avec respect à la hiérarchie ecclésiastique et en rapportant exclusivement tout le fruit de leurs travaux à l'avantage de l'Église, à l'intégrité et à la toute-puissance du Saint-Siége.

Pendant le séjour de François à Rome, et durant les entretiens et les discussions que l'examen de sa Règle fit naître parmi les cardinaux, il y eut plusieurs de ceux-ci qui se récrièrent sur l'impossibilité qu'il y aurait d'en obtenir la stricte exécution. L'excès de pauvreté auquel on prétendait soumettre les nouveaux Frères, leur parut surtout au-dessus des forces humaines, et ce fut un point sur lequel on fixa particulièrement l'attention du pontife. A cette occasion, le cardinal de Saint-Paul, celui qui soutenait avec le plus de zèle l'entreprise de François, fit observer, « que si « l'on refusait la demande de ce pauvre, il fal- « lait *prendre garde de rejeter l'Évangile même,*

« puisque la Règle que François voulait faire ap-
« prouver *était conforme à ce que l'Evangile en-*
« *seigne.* Car, de soutenir que la perfection évan-
« gélique contient quelque chose d'exagéré et
« d'impossible, n'est-ce pas, ajoutait-il, blas-
« phémer contre Jésus-Christ, auteur de l'É-
« vangile? » Cette assertion fausse parut satisfaire le pape qui, se tournant vers François présent à cette discussion, lui dit : « Mon Fils, prie Jésus-
« Christ, afin que par toi, il nous fasse connaître
« sa volonté, et que quand nous la saurons,
« nous puissions, en toute sécurité, favoriser tes
« pieux désirs. » François se mit en prières, puis s'étant représenté de nouveau devant le pontife auquel il exposa encore sa demande, mais sous la forme d'un apologue, Innocent III dit à ceux qui l'entouraient : « En vérité, voilà l'homme qui
« soutiendra l'Église de Jésus-Christ, par ses
« mœurs et par sa doctrine. » François s'agenouilla alors devant le pontife, lui promit une obéissance sans bornes, reçut la bénédiction apostolique et obtint *l'approbation verbale* de son institution.

Fort de la grâce divine et de l'autorité du Saint-Père, François et son petit troupeau reprirent le chemin d'Assise, et prêchèrent la paix et la pénitence en traversant la vallée de Spoleto. Bientôt après, par les soins et d'après les instances de l'évêque d'Assise, l'abbé des Bénédictins du mont Subiazo, fit don à François et à la congrégation de l'église de Sainte-Marie-des-Anges, ou

de la Porzioncule, qui devint un lieu indépendant, où les Frères Mineurs purent reposer leurs têtes. Ce fut la première maison de l'Ordre. De ce lieu ils allèrent prêcher avec une nouvelle ardeur dans tous les lieux environnants, et de ce moment, le nombre des pénitents, tant hommes que femmes, s'accrut avec une rapidité si extraordinaire, que dans le cours de l'année 1211, il y eut plusieurs couvents fondés, dont les principaux furent ceux de Cortone, de Pise et de Bologne. Le respect et l'enthousiasme qu'inspirait François, étaient tels déjà, que pendant son voyage en Toscane, et lorsqu'il fit son retour à Assise, toutes les fois qu'il entrait dans une ville, on sonnait les cloches ; le clergé et le peuple venaient audevant de lui en chantant des cantiques et portant des rameaux. C'était à qui toucherait ses vêtements et baiserait ses mains ou ses pieds. Mais au milieu de ces triomphes, François n'oubliait jamais d'avertir ses disciples : « Qu'il ren« voyait tous ces respects à Dieu, et que cepen« dant ceux qui les exprimaient profitaient, en « honorant le Seigneur dans la plus vile de ses « créatures. »

Ce fut ainsi qu'il rentra à Assise, au commencement du carême de l'année 1212, pendant lequel il fit un grand nombre de conversions, dont la plus importante fut celle de Claire, fille du chevalier Schiffi et d'Ortolana, tous deux d'une famille noble d'Assise.

Le nombre des femmes qui firent pénitence après avoir entendu les prédications des Frères Mineurs, n'était pas moindre que celui des hommes; aussi le besoin de régulariser la vie de toutes ces converties, ne tarda-t-il pas à se faire sentir, et François trouva bientôt l'occasion de fonder un couvent de femmes.

Cette dame Ortolana, personne très-pieuse et appliquée aux bonnes œuvres, au retour d'un pèlerinage qu'elle avait fait en Terre-Sainte, selon l'usage du temps, devint enceinte. Près d'accoucher, comme elle adressait de ferventes prières à Dieu, pour obtenir une heureuse délivrance, elle crut entendre une voix qui lui dit : Ne crains point, tu mettras au monde une lumière qui l'*éclairera,* ce qui lui fit donner le nom de *Claire* à la fille qu'elle mit au monde.

En effet, dès son enfance, Claire fut très-pieuse, montra une grande charité envers les pauvres; et à mesure qu'elle avança en âge, son amour pour Dieu et son dégoût du monde augmentèrent. Forcée par les convenances que lui prescrivaient la noblesse et l'opulence de sa famille de se parer d'habits précieux, sous la soie et sous l'or, elle portait un cilice; et comme intérieurement elle s'était déjà vouée à Dieu, elle refusa plusieurs mariages avantageux qui lui furent proposés.

A peine ce que l'on rapportait de François parvint-il à ses oreilles, qu'elle désira avec la plus

vive ardeur de le connaître. De son côté, le saint homme qui avait entendu parler de la piété singulière de Claire, souhaita de la voir pour l'engager à renoncer entièrement au monde. Ils se rendirent enfin plusieurs visites, mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat, et dans ces entretiens François persuada à Claire de se consacrer à Dieu.

On sait le peu de cas que ce saint personnage faisait des biens du monde et même des affections de famille; aussi ne se fit-il aucun scrupule de décider la jeune demoiselle, non-seulement sans consulter ses parents, mais en la déterminant même à s'éloigner secrètement de la maison paternelle, à se mettre sous sa conduite. Cette fuite s'exécuta, en effet, le 18 mars 1212. C'était le dimanche des Rameaux. Le matin elle alla à l'église avec les autres dames, et comme celles-ci s'empressaient pour aller recevoir les palmes, Claire demeura modestement à sa place. Alors l'évêque descendant de l'autel, alla lui en offrir une. Ce prélat était-il dans le secret, ou son acte fut-il une inspiration, présage, comme disent les historiens, de la victoire que Claire allait remporter sur le monde? Quoi qu'il en soit, tout étant préparé pour l'évasion, Claire, selon l'ordre que François lui avait donné, sortit secrètement de la maison de sa mère, accompagnée comme la bienséance l'exigeait, et se rendit à Sainte-Marie de la Porzioncule, où les Frères qui

chantaient Matines la reçurent à la lueur des flambeaux. Là, après avoir quitté les ornements qui la paraient encore, on lui coupa les cheveux, et lorsqu'elle eut reçu devant l'autel l'habit de pénitente, François la conduisit à l'église de Saint-Paul où on la tint cachée, jusqu'à ce qu'on pût la mettre dans le couvent des Bénédictines qui est attenant.

Claire était âgée de dix-huit ans et fort belle, dit-on. Sa fuite mit toute sa famille en fureur, et dès qu'on eut connaissance de sa retraite, son père et ses frères coururent à l'église de Saint-Paul, pour en arracher leur parente. Violence et caresses, ils employèrent auprès d'elle tous les moyens imaginables pour la faire renoncer à son dessein, n'omettant pas surtout de lui représenter tout ce qu'il y avait d'inconvenant, de honteux même, à fuir ses parents, action qui la déshonorait ainsi que sa famille. Mais Claire, inébranlable dans sa résolution, portant une de ses mains sur la nappe de l'autel, et de l'autre découvrant sa tête rasée, protesta qu'on ne l'arracherait pas du service de Dieu. Pendant plusieurs jours, elle eut à combattre les efforts réitérés de sa famille; mais sa fermeté fut plus puissante que leurs instances, et ils l'abandonnèrent à elle-même.

François la fit passer dans un autre couvent de Bénédictines, près de celui de l'église de Saint-Damien qu'il avait fait réparer par ses soins. Il y avait seize jours que Claire était dans ce monastère, lorsque sa jeune sœur Agnès, qui partageait

ses sentiments pieux, et supportait difficilement son absence, prit la résolution de fuir aussi de la maison paternelle, et d'aller joindre son aînée. Cette démarche d'Agnès enflamma de nouveau la colère des parents qui accoururent le lendemain au nombre de douze, pour enlever la jeune demoiselle de vive force. Ils l'entraînaient en déchirant ses habits, lorsque Claire intervint et pria ses parents de se retirer, ce qu'ils ne firent qu'avec beaucoup de peine et en la maudissant.

Agnès se consacra donc aussi à Dieu, et François lui coupa les cheveux de sa main. Béatrice, seconde sœur de Claire, ne tarda pas à suivre l'exemple de ses aînées, et Ortolana, leur mère, vint enfin se soumettre à la rigueur de la vie de ses filles, lorsqu'elle fut devenue veuve.

Peu de temps après que Claire eut été établie au monastère de saint Damien, elle rassembla autour d'elle les femmes qui voulaient faire pénitence, et ce fut l'origine de l'*Ordre des pauvres Dames*, ou *des pauvres Sœurs*, pour lequel François écrivit une Règle destinée à rendre leur vie sainte uniforme, et qui ainsi que celle des Frères Mineurs, ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe.

On croit que François se rendit de nouveau à Rome en 1215, et qu'il alla au quatrième concile de Latran, où le pape Innocent III approuva publiquement sa Règle. Mais cette tradition n'est confirmée par aucun témoignage authentique, et

bien que le fait soit très-probable, on ne saurait l'affirmer. Toutefois, les grands travaux apostoliques que le saint homme confia bientôt à ses disciples, et ceux qu'il entreprit lui-même, prouvent que les intentions du pontife favorisaient effectivement les grands projets de François.

C'est à ce voyage de Rome qu'il faut sans doute rapporter la connaissance que François y fit d'une certaine dame Jacoba de Settesoli, qui, pénétrée d'admiration pour lui, et recherchant ses instructions pieuses, le soigna avec une sollicitude particulière, durant une grave indisposition qu'il eut à cette époque. On n'a que peu de renseignements sur cette personne mystérieuse, et je marque ici le temps où François l'a connue, parce qu'on la verra reparaître et agir à la fin de la vie du saint homme, de manière à faire juger qu'il régnait entre les âmes de ces deux personnages une sympathie pieuse aussi pure que profonde.

Mais François, à ce moment de sa vie, éprouva, comme fondateur d'un nouvel Ordre, une hésitation dans son esprit, que l'on aura peut-être quelque peine à comprendre aujourd'hui. Certain du succès de son entreprise sainte, jusqu'alors, mais désirant de lui assurer une longue durée et de lui faire rapporter de bons fruits, il délibéra en lui-même, s'il s'appliquerait exclusivement à la vie contemplative et à la prière, ou bien, dans l'intention de se rendre positivement

utile à son prochain et au monde, s'il s'adonnerait à la prédication. Après de longues méditations sur cette incertitude, il résolut de consulter deux de ses disciples dans la foi desquels il avait le plus de confiance : Frère Sylvestre, prêtre qui priait sans cesse sur la montagne près d'Assise, et Claire devenue directrice des *Pauvres Sœurs*. Tous deux s'accordèrent dans leurs réponses, et décidèrent que la volonté de Dieu était que François s'appliquât à la prédication.

Soumis à cet ordre qu'il considéra comme divin, l'apôtre, se sentant enflammé d'une ferveur nouvelle pour remplir ce ministère, donna de saintes instructions à ses Frères sur la conduite qu'ils auraient à tenir pour répandre la parole de Dieu ; et bientôt après, ils les divisa par troupes, leur assigna des guides et les envoya dans les différentes parties de l'Europe. Bernard de Quintavalle, son premier disciple, partit avec plusieurs autres Frères pour l'Espagne; Jean Bonello, avec trente-trois Mineurs, fut chargé de prêcher en Provence ; Jean de Penna, accompagné de soixante disciples de François, se rendit en Allemagne ; puis Jean de Stracchia, Benoît d'Arezzo et Frère Elie de Cortone, furent établis Ministres en Lombardie, dans la marche d'Ancône et en Toscane.

François s'était réservé le soin d'aller en France ; mais sur les représentations du cardinal Ugolino qui lui fit sentir que sa présence était in-

dispensable en Italie, il envoya à Paris le Frère Pacifique, lequel, de musicien de l'empereur et de poète fort mondain qu'il avait été, avait changé tout à coup de sentiments et de conduite, pour se livrer à la vie pénitente, après avoir entendu prêcher François. Le calme qui avait succédé dans l'âme de cet homme, après sa conversion, et depuis qu'il s'était voué à Dieu, lui avait fait donner le nom de *Pacifique*. Ce fut lui qui, le premier, remplit les fonctions de Ministre des Frères Mineurs en France, l'an 1216.

Presque toutes ces missions furent parfaitement accueillies. Elles produisirent un grand nombre de conversions et firent établir des couvents dans les divers pays où François les avait envoyées. Il n'y eut qu'en Allemagne où les efforts des Religieux ne furent pas couronnés du succès. L'ignorance où ces Frères étaient de la langue vulgaire leur ôta tous moyens de faire connaître leurs véritables intentions. On ne les jugea que d'après leur extérieur rude et sauvage ; on les confondit même avec les Flagellants qui avaient déjà commencé à paraître, et leur silence forcé augmentant les soupçons, ils se virent honteusement chassés du pays, non sans avoir éprouvé de durs traitements.

Cet accident, joint à la certitude qu'avait acquise François que quelques prélats des différents pays de l'Europe et de l'Italie même, agissaient avec dureté envers ses confrères, lui fit prendre

la résolution de demander au pape un Protecteur pour son Ordre. Innocent III était mort, et Honorius III venait de lui succéder. François alla à Rome et fit part de ses inquiétudes à Ugolino qui n'avait pas cessé de lui témoigner le plus sincère intérêt. Le cardinal, tout plein des mérites de François et imaginant sans doute qu'en mettant le saint homme en évidence, il lui faciliterait les moyens d'obtenir ce qu'il avait l'intention de demander, le pressa vivement de prêcher devant le pape et les cardinaux. Le pieux et humble François fit toute la résistance possible, pour se tirer de cette difficulté inattendue; mais le cardinal d'Ostie le pressa tellement, qu'il crut convenable de céder à ses instances. Il composa donc un sermon avec le plus grand soin, et l'apprit par cœur. Mais au moment de le réciter, la mémoire lui manqua complètement, et il resta muet devant l'imposante assemblée. Rien ne peut mieux faire juger la nature du génie prime-sautier de cet homme que l'issue de cette aventure. Oubliant tout à fait le discours qu'il avait sans doute péniblement travaillé, et se fiant, comme de coutume, à cette inspiration divine qui donnait tant de force à son éloquence naturelle; sans s'émouvoir ni se troubler, il parla d'abondance devant le pontife et les cardinaux qui se sentirent édifiés et touchés de la sainte profondeur de ses pensées et de la foi vive qui anima constamment sa parole. A la suite de cette scène singulière, le cardinal

d'Ostie, Ugolino, introduisit à l'audience du pontife, François qui dit tout aussitôt avec cette assurance que donne la pureté d'intentions: « Saint-Père, je suis confus de vous importuner « pour les intérêts de nos pauvres Frères, dans un « moment où vous êtes accablé de tant d'affaires « importantes ; mais donnez-nous le cardinal, « ajouta-t-il en montrant Ugolino, afin que dans nos « besoins, nous puissions avoir recours à lui, sous « votre autorité. » Cette noble franchise toucha de nouveau le pape qui accorda ce que François lui demandait; en sorte que le cardinal Ugolino devint ainsi le premier *Protecteur des Frères Mineurs*.

Le grand œuvre auquel François travaillait avec une si sainte ferveur, prenait chaque jour plus de consistance, et le nombre de ceux qui s'associaient à lui, s'augmentait avec une rapidité surprenante. Un trait frappant du caractère et de la tournure d'esprit de cet homme est la confiance absolue qu'il avait en lui et dans les décisions qu'il prenait, après avoir reçu d'en-haut les lumières qu'il obtenait ordinairement en priant. Malgré tous les conseils qui lui furent donnés à différentes époques, ou de fonder sa Règle sur celles déjà suivies, ou de modifier celle qu'il avait faite, sous prétexte que son observance serait trop rude, et même impossible, il ne céda jamais, se contentant de répéter que

Dieu la lui avait dictée ainsi, et qu'il ne lui était pas permis d'y rien changer.

Une occasion importante fit voir à quel point il était immuable dans les résolutions qu'il avait prises.

Innocent III était mort sans avoir approuvé, autrement que par sa parole, l'Ordre des Frères Mineurs, ainsi que celui des Frères Prêcheurs qu'avait fondé Dominique. Celui-ci était un tout autre homme que François ; Espagnol, issu d'une famille noble, instruit, lettré et étant entré jeune dans les Ordres, Dominique n'avait jamais balancé, comme François, la question de savoir s'il prierait ou s'il prêcherait exclusivement. C'était, malgré la sainteté de sa conduite, un homme d'action, et ce fut pendant la sanglante croisade contre les Albigeois, dans le comté de Toulouse, qu'il s'exerça d'abord à faire entendre la parole de Dieu et à prêcher la pénitence et l'orthodoxie. Innocent III qui, au milieu des nombreuses difficultés de son règne, était obligé de composer, pour la sûreté de l'Église, une armée propre à tous les genres d'attaques et de défenses, protégea également, mais avec la même prudence, l'Ordre fondé par le séraphique François, et celui qu'avait établi le savant Dominique. Ces deux hommes, maintenus dans la même attente, nourrissant un espoir semblable et faisant la même requête, s'étaient trouvés à Rome, pendant la tenue du concile de Latran, sans avoir eu l'occasion de

se connaître et de se parler. On rapporte cependant que Dominique vit en rêve, à cette époque, la figure de François, et que grâce à cette vision, les deux fondateurs se reconnurent et s'entretinrent dans une Église. Quoi qu'il en soit de cette tradition, leur première entrevue paraît avoir eu lieu à Pérouse, chez le cardinal Ugolino, légat en cette ville, et qui bien que Protecteur reconnu de l'Ordre des Frères Mineurs, servait également celui des Prédicateurs, et cherchait même à n'en faire qu'un des deux. Réunis chez le cardinal d'Ostie, François et Dominique eurent un entretien dont les historiens ont conservé quelques détails. C'était en 1219, François n'avait que trente-sept ans. Quant à Dominique, outre douze années de plus, il avait encore la supériorité de position que lui donnait sa qualité de prêtre. Les deux saints futurs s'entretinrent assez longtemps, des affaires de l'Église, jusqu'à ce que le cardinal, jugeant d'après ce qu'ils avaient dit, que ce serait l'occasion d'introduire dans le gouvernement ecclésiastique des hommes sincèrement pieux et étrangers à tous les vices du temps, leur demanda « s'ils trouveraient bon que quelques-« uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités « de l'Église; ajoutant qu'il était persuadé qu'ils « gouverneraient leurs troupeaux avec le même « soin et la même pureté, que les évêques des « premiers siècles de l'Église, puisqu'ils vivaient « dans la pauvreté, qu'ils avaient une charité sin-

« cère, et ne songeaient qu'à instruire et à édifier « les peuples. » A cette question, Dominique répondit que c'était un assez grand honneur pour ses Frères, que d'être appelés à instruire les fidèles et à défendre la foi contre les hérétiques ; puis François prenant la parole, dit : que ses Frères ne seraient plus *Mineurs*, s'ils devenaient *grands;* que pour tirer tout le fruit de leur institution, il fallait les laisser dans leur état. En sorte que les deux instituteurs s'accordèrent pour refuser des prélatures.

Malgré l'édification du cardinal, au sujet de tant d'humilité, il n'abandonna pas aussitôt son projet, et fit un tableau, malheureusement trop vrai, de l'état déplorable où était alors l'Église, pour prouver que cette humilité même devait être employée utilement à la remettre en honneur parmi ceux qui seraient chargés du gouvernement ecclésiastique.

Les deux interlocuteurs gardèrent quelque temps le silence. Puis Dominique le rompant enfin, proposa à François d'unir leurs deux congrégations pour n'en faire qu'une et agir de concert. « Mon cher Frère, interrompit alors François, c'est la volonté de Dieu qu'elles de« meurent séparées, afin que ceux qui trouvent « l'une trop rude, puissent embrasser l'autre. »

Malgré cette persistance dans la séparation des Ordres, les deux fondateurs se témoignèrent vivement le désir de voir l'étroite union d'esprit

qui régnait entre eux deux se continuer entre leurs disciples, et ils se promirent de faire, chacun de son côté et par des moyens différents, tous leurs efforts pour consolider la sainte Église.

Au moment où cette entrevue avait lieu, le pape Honorius III et toute la cour pontificale étaient à Pérouse. C'était alors la Pentecôte (1219), jour que François avait assigné par des lettres écrites de Rome, à tous ses Frères établis déjà dans différents pays, pour qu'ils se rendissent à Sainte-Marie-des-Anges, où devait se tenir le second Chapitre général de l'Ordre.

Il y avait à peine dix ans que l'institution avait commencé, et le nombre des Frères Mineurs qui répondirent à cet appel s'éleva à plus de *cinq mille!* Autour du modeste couvent de Sainte-Marie-des-Anges, on fut obligé d'élever des tentes, de bâtir des cabanes de paille dans la plaine, pour donner un abri à cette foule de Frères. Nulle précaution n'avait été prise pour les vivres; mais toutes les populations environnantes, attirées d'abord par la curiosité ou pour prendre part aux pénitences, avaient apporté des provisions qu'elles distribuèrent, en sorte qu'elles nourrirent ainsi les disciples de François, tant qu'ils demeurèrent près de lui. Le jour de la Pentecôte, toute cette multitude sainte se dirigea vers Pérouse, pour aller au-devant du Protecteur de l'Ordre, du cardinal Ugolino qui vint officier à Sainte-Marie-des-Anges. Le soir de ce grand jour, ce prélat, con-

duit par François, auquel se joignirent des chevaliers du pays, et enfin Dominique, parcourut *le camp de cette armée sainte*, comme le dit le cardinal qui pleurait de joie en voyant ces soldats de l'Eglise rassemblés par troupes de cinquante, de soixante Frères, s'entretenant avec calme des choses de Dieu, du salut des âmes et de la conquête sacrée du monde.

Quant à François, imperturbable dans son humilité, même à l'instant d'un succès et d'un triomphe qu'il n'avait pas prévu; tout en ressentant une vive reconnaissance envers Dieu de ce qu'il avait donné une extension si grande à sa famille, il laissait échapper des paroles qui exprimaient le désir de faire plus encore dans l'avenir. Mais, malgré l'aspect de cette fête auguste, des prévisions tristes assiégeaient son esprit, et, comme si l'éclat excessif de cette gloire sainte lui eût fait craindre de ne pas la voir durer, il rappelait à ceux qui l'entouraient, que le plaisir est court et la peine éternelle; qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus; puis, s'adressant à ceux de ses Frères près desquels on passait, il leur disait : « Aimons par-dessus tout la « sainte Eglise, mes Frères! prions pour qu'elle « soit exaltée, et n'abandonnons jamais la pau- « vreté! »

Le cardinal Ugolino, après avoir fait la revue de cette milice chrétienne, donna beaucoup de louanges aux Frères dans un discours qu'il leur

adressa ; mais François, craignant que ces paroles ne fissent germer dans l'âme de ses disciples des idées de vanité, leur rappela aussitôt la nature des devoirs qu'ils avaient à remplir, les tentations et les persécutions auxquelles ils devaient s'attendre ; puis, cédant tout à coup à ce sentiment indéfinissable de tristesse et d'inquiétude que tout homme éprouve, lorsqu'il voit réussir une entreprise qui exige plus d'efforts pour être mise à fin qu'il n'en a fallu pour la commencer, il imputa à ses Frères, comme une faiblesse et une lâcheté, d'avoir écouté des éloges qu'ils n'avaient sans doute pas mérités ; et enfin, François se laissa aller jusqu'à prédire le relâchement de leurs successeurs et la décadence future de l'Ordre.

Les Frères restèrent confus de ces réprimandes ; de son côté, le cardinal, tant soit peu mortifié de cette sortie inattendue, ne put s'empêcher de s'en plaindre à François, qui lui répondit aussitôt : « Seigneur, je l'ai fait pour « conserver et affermir les sentiments qui ont « été l'objet de vos louanges, et soutenir ceux « de ces Frères, en qui l'humilité n'a pas encore « jeté d'assez profondes racines. »

Ces paroles, et tant d'autres non moins puissantes et délicates tout à la fois, échappées de la bouche de François, font sentir tout ce qu'il y avait de pénétration dans l'âme et l'esprit de cet homme, d'ailleurs illettré et si simple. On dirait qu'il fut effrayé du succès extraordinaire de son

institution en ce jour et qu'il désespéra de pouvoir lui communiquer dorénavant une impulsion qui pût la faire grandir par la suite avec une force égale à celle de son premier développement. A la tenue de ce second chapitre et au milieu de ses cinq mille disciples, sa joie fut donc mêlée de tristesse : et ce qui eut lieu le jour suivant justifie ses pressentiments.

Malgré la pureté des intentions du cardinal Ugolino, ce prélat était homme de cour, attaché au pape Honorius, et attentif à profiter de tout ce qui pouvait faciliter le gouvernement des affaires du Saint-Siége. Les efforts qu'il avait tentés pour réunir les deux Ordres de François et de Dominique, les offres qu'il avait faites d'évêchés, de prélatures et même de cardinalats, à ceux des nouveaux Frères que la pureté de leur conduite et leurs talents pourraient rendre propres à recevoir ces dignités, indiquaient clairement le désir qu'il avait de s'emparer de la nouvelle congrégation, au profit du Saint-Siége. Ces dispositions n'échappèrent pas à plusieurs des disciples de François, dont la vanité, l'ambition même, avaient été éveillées par les offres séduisantes du cardinal d'Ostie.

Le bruit de ces propositions, avait circulé autour de la petite église de Sainte-Marie-des-Anges, et jusque sous les cabanes de paille où reposaient les disciples de François; aussi le

lendemain du jour de la tenue du chapitre, le Frère Élie, Ministre de l'Ordre en Toscane, le Frère Jean, Ministre à Bologne, et plusieurs de leurs confrères, se rendirent-ils chez le cardinal Ugolino, pour le prier de dire à François, mais comme de lui-même : qu'il serait bon qu'il écoutât les conseils de ses Frères, dont plusieurs étaient savants, et capables de bien gouverner ; qu'il ne pouvait se dissimuler qu'il était sans lettres, et trop simple ; que d'ailleurs sa mauvaise santé le mettait hors d'état de vaquer régulièrement aux affaires temporelles de l'Ordre, et qu'ainsi il serait à propos qu'il se déchargeât d'une partie de ces soins, en les confiant à quelques-uns de ses Frères. Ils portèrent ensuite l'attention du cardinal sur la singularité et la rigueur de la Règle qu'il avait faite. Pourquoi, disaient-ils, ne respecterait-on pas celles données par saint Benoît, saint Augustin et saint Basile ? Est-ce que nous pouvons raisonnablement prétendre à être meilleurs que nos pères ? et est-il prudent d'imposer à des hommes, des conditions qu'il leur est impossible de remplir ? Ces objections n'étaient rien moins que nouvelles pour le cardinal, puisqu'elles avaient été faites à la cour d'Innocent, III dès la première fois que la Règle de François lui avait été soumise ; et l'on peut même croire qu'Ugolino penchait en faveur de cette opinion, puisqu'il ne fit pas difficulté de transmettre à François les objections de ses Frères, en les lui pré-

sentant comme sages, et dignes d'être prises en considération.

L'entretien entre le cardinal et François à ce sujet, eut lieu tandis que les Frères étaient assemblés en Chapitre ; aussi le saint homme qui, avec sa perspicacité ordinaire, s'aperçut de la petite conspiration dont on avait rendu le Protecteur de l'Ordre complice, se leva-t-il dès qu'il eut entendu les propositions, pour conduire le cardinal à l'assemblée des Frères auxquels il dit sans préambule : « Mes Frères, Dieu m'a appelé pour « suivre la folie de la croix, par la voie de la « simplicité et de l'humilité. Gardez-vous donc « de me parler d'aucune autre Règle que celle « que le Seigneur a bien voulu me prescrire. Je « crains que ceux qui s'en éloignent et en dé- « tournent les autres, n'éprouvent les effets de la « vengeance divine ! » Après avoir dit ce peu de paroles foudroyantes, il sortit. L'auditoire resta muet, et le Protecteur de l'Ordre n'eut rien de mieux à faire que « d'exhorter la congrégation « à obéir en tout point à l'homme apostolique « en qui il voyait, leur dit-il, la présence de « l'esprit de Dieu. »

La tenue de ce second Chapitre, outre l'accroissement du nombre déjà si grand des pénitents, et de ceux qui s'engagèrent dans la confraternité, eut des résultats importants pour l'affermissement et l'extension de l'Ordre. Il fut arrêté qu'on célèbrerait, tous les samedis, une

messe à la Vierge, dans l'église de la Madone des Anges, et que, dans les oraisons, il serait fait une mention particulière des apôtres saint Pierre et saint Paul, ce qui était tout à la fois un témoignage du dévouement de l'Ordre des Frères Mineurs au Saint-Siége, et de la protection que le Saint-Siége accordait à l'Ordre.

François y recommanda de nouveau, la pauvreté, et une grande modestie dans les bâtiments à élever pour les besoins des Frères; il donna les règles de conduite à suivre dans tous les cas difficiles; insista particulièrement sur le respect et l'obéissance humble que les Frères devaient toujours montrer, quelles que fussent d'ailleurs la mauvaise humeur, la dureté, la brutalité mêmes des curés, des évêques et des prélats, auxquels ils se présenteraient, dont ils auraient à réclamer des permissions, sans l'autorité desquels ils ne devaient rien entreprendre, et en qui il fallait toujours respecter, avant tout, le caractère de prêtres de Jésus-Christ.

Mais les missions en Europe et dans les terres des infidèles, pour y répandre la parole de Dieu et confondre les doctrines de Mahomet, furent l'objet le plus habituel des conférences de ce Chapitre, où François dressa un vaste plan de conquête spirituelle de tout le monde.

Le saint homme après s'être réservé la tâche de pénétrer en Asie par les lieux où la guerre sainte était le plus vive alors, en Palestine, dé-

signa six Frères pour aller prêcher la foi aux Maures d'Espagne et de Maroc là où ils trouvèrent le martyre. Un nombre à peu près égal se dirigea vers Tunis; mais malgré leur courage et leurs efforts, ils ne purent rester dans le pays; et enfin plusieurs Frères partirent pour l'Allemagne où, plus heureux cette fois, ils firent de nombreux prosélytes et fondèrent plusieurs couvents de leur Ordre.

Quant à François, c'était la troisième fois qu'il tentait de passer en Terre-Sainte. Déjà en 1212, à la sixième année de sa pénitence, il s'était embarqué pour faire ce voyage; mais les vents contraires l'avaient obligé de revenir. L'année suivante, étant allé en Espagne pour pénétrer jusqu'à Maroc, une maladie le força de revenir en Italie; enfin, en 1219, après la tenue du second Chapitre, c'est-à-dire vers le mois de juillet, il s'embarqua de nouveau à Ancône, avec dix de ses disciples, sur un bâtiment qui portait des secours à Jean de Brienne, roi de Jérusalem, occupé alors du siége de Damiette, centre de la puissance mahométane. Cette ville fut prise le 5 novembre 1219, et il n'est pas dit que François assistât à ce grand fait d'armes, en sorte que sa mission en Egypte n'a pas duré plus de trois mois. Quoique la relation en ait été faite par son disciple saint Bonaventure et par Jean de Vitry, évêque d'Acre qui fut présent lui-même au siége de Damiette, ce qui est dit des travaux

apostoliques de François, est tout à la fois si important et si confus, que je me bornerai à en rapporter simplement le récit. Il est bon d'avertir d'abord, que l'expédition de Jean de Brienne, couronnée d'un si brillant succès, avait assez mal commencé. Comme on attendait des secours et des renforts promis depuis la dernière croisade prêchée par Innocent III, à la suite du quatrième concile de Latran, il s'était élevé dans les rangs de l'armée d'Orient des querelles de vanité militaire entre les cavaliers et les fantassins. Ils s'accusaient mutuellement de lâcheté; et pour mettre fin à des propos et à des rixes qui auraient pu compromettre le sort des croisés, Jean de Brienne était souvent forcé de mener ses troupes au combat et de les distraire ainsi de leurs querelles. Ce fut alors que Jean de Brienne se trouvait forcé de livrer une de ces batailles au moins inutiles quand elles ne devenaient pas funestes, que François arriva à l'armée des Croisés. Frappé du danger auquel on exposait la cause divine, il dit à l'un de ses compagnons : « Le « Seigneur m'a fait connaître que les chrétiens « auront du désavantage; si je le dis hautement, je passerai pour un fou; si je ne le dis « pas, ma conscience en sera chargée. Que vous « en semble? — Peu vous importe le jugement des hommes, lui répondit le Frère. D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on vous « regarde comme un insensé; délivrez donc votre

« conscience, et craignez Dieu plus que le mon-
« de. » Il est difficile de croire que François et ses disciples aient eu le temps de faire entendre raison aux soldats de l'armée; et leur conseil ne put être d'un grand secours à Jean de Brienne qui avait la main forcée pour donner le combat. Aussi cette affaire eut-elle les résultats les plus tristes, car les chrétiens, après avoir perdu six mille hommes, attendirent avec plus d'anxiété encore le reste des troupes qui devaient arriver d'Europe. Cependant après le combat, les deux armées étaient en présence, et malgré l'avertissement donné que le Soudan avait mis à prix la tête de tous les chrétiens, François, n'écoutant que son zèle, résolut de pénétrer dans le camp des ennemis. Il se mit en marche avec son disciple, dit l'Illuminé, chantant ces paroles du Prophète : « *Maintenant, Seigneur, que vous êtes*
« *avec moi, je marcherai à l'ombre de la mort !* »
A la vue de deux brebis qu'il rencontra, son cœur tressaillit de joie, et il dit : « Frère, ayez confiance
« au Seigneur, la parole de l'Évangile s'accomplit
« en nous : « *Voici que je vous envoie comme des*
« *brebis au milieu des loups.* »

A peine avait-il prononcé ces mots, qu'en effet un parti de Sarrasins se jeta sur les deux religieux, les garrotta et les porta devant le Soudan qui leur demanda par qui, pourquoi et comment ils étaient envoyés. Le serviteur de Dieu répondit avec intrépidité : « Ce ne sont pas les hommes,

« mais le Dieu très-haut qui m'envoie pour « montrer à vous et à votre peuple la voie du « salut, et pour vous enseigner l'Évangile de vé- « rité. » Puis il prêcha avec tant de ferveur d'âme et d'esprit Dieu unique et triple, et Jésus-Christ, que le Soudan, dit saint Bonaventure, frappé d'admiration, l'écouta avec plaisir et l'engagea instamment à demeurer auprès de lui. Le saint biographe ajoute que François répondit : « Si toi « et ton peuple voulez vous convertir au Christ, « par amour pour lui, je resterai au milieu de « vous. Mais si tu hésites à abandonner la loi de « Mahomet pour celle du Christ, ordonne qu'on « allume un grand feu, et j'entrerai dedans avec « tes prêtres, afin que vous jugiez tous par là, « quelle est la foi qu'il faut suivre avec le plus de « certitude. » A ce défi, le Soudan, qui s'était aperçu qu'un des plus anciens prêtres s'était retiré sur la proposition du saint homme, répondit qu'il ne croyait pas qu'aucun des Imans voulût jamais entrer dans le feu pour sa religion. « Si vous voulez « me promettre, continua François, pour vous « et votre peuple, d'embrasser la religion chré- « tienne en cas que je sorte sain et sauf du feu, « j'y entrerai seul : si je suis brûlé, on l'impu- « tera à mes péchés ; mais si Dieu me conserve, « vous reconnaîtrez Jésus-Christ pour le vrai Dieu « et le Sauveur de tous les hommes. » Saint Bonaventure, qui donne ces détails, ajoute : « que le « Soudan, après avoir fait observer que s'il ac-

« ceptait ce défi, il craindrait une sédition, offrit
« de grands présents à François qui les méprisa
« comme de la boue. »

On ne peut s'expliquer les détails de cet événement, et comment François et le Soudan, ainsi que cet Iman qui s'échappa pour éviter l'épreuve du feu, s'entendaient facilement, si ce n'est par l'usage établi déjà, depuis les croisades, de la *langue franque;* car François ne savait ni ne parlait l'arabe.

Cependant, à l'exception de l'estime et de l'admiration mutuelles, que François et le Soudan ont dû concevoir l'un pour l'autre, il me paraît fort douteux qu'ils se soient réellement compris au sujet de la question religieuse; et ce qui me ferait croire que François en a jugé à peu près ainsi, c'est le peu de durée de sa mission en Égypte, et son prompt retour en Italie. François alliait à une grande simplicité de cœur, un jugement très-solide et beaucoup d'esprit; ce qui sans doute lui fit sentir, après sa courageuse tentative auprès du Soudan, que lui et ses Frères trouveraient parmi les Sarrasins, des intelligences plus difficiles à réduire qu'ils ne l'avaient cru d'abord.

Sans avoir donc concouru ni assisté à la prise de Damiette, il rentra en Italie par Venise, où il convoqua le troisième Chapitre général de son Ordre à Assise, pour 1220. A cette assemblée il reçut beaucoup de plaintes contre le frère Élie qu'il

avait laissé son vicaire général, pendant son voyage en Terre-Sainte. En effet, ce religieux avait apporté déjà beaucoup de relâchement dans l'observance de la Règle. François, dès qu'il vit Elie, s'aperçut de la justesse des reproches dont il était l'objet. Ses vêtements doublés étaient propres jusqu'à la recherche ; l'étoffe en était fine ; le capuchon de sa tunique descendait jusqu'à ses reins, selon la mode adoptée alors parmi les gens du monde ; ses manches étaient amples ; et à toutes ces délicatesses, Élie joignait encore une démarche libre et aisée, tout à fait contraire à celle qui convenait à l'humilité des Frères Mineurs. A peine François eut-il vu son vicaire ainsi déguisé, que, sans témoigner d'étonnement, il le pria de lui prêter ses habits pour les essayer. Lorsqu'il en fut couvert, il se mit à marcher fastueusement devant les Frères là présents, tenant la tête levée et parlant à haute voix, arrangeant les plis de sa robe et retroussant alternativement ses manches, usages vaniteux dont sa pénétration lui fit deviner l'établissement prochain. Les disciples restaient comme pétrifiés d'étonnement à la vue de cette conduite étrange, lorsque François, s'arrêtant tout à coup et dépouillant les habits qu'il rejeta au loin, de l'air le plus méprisant : « Voilà, dit-il avec indignation « au Frère Élie, comme marcheront les Frères dé- « générés de notre Ordre, et que je ne pourrai ja- « mais compter au nombre de mes enfants. » Puis

ayant repris son sarrau déchiré, il parle à ses Frères avec cette force et cette onction qui lui étaient propres, en les engageant à ne jamais s'écarter de la profonde humilité à laquelle ils s'étaient voués.

François, à la suite de ces remontrances, crut devoir ôter à Frère Élie la charge de vicaire général. Il la confia à Pierre de Catane qui, après un an d'exercice, fit l'aveu de son insuffisance à remplir ce devoir difficile, et remit ses pouvoirs en plein Chapitre. François, d'après une révélation particulière de Dieu, disent les historiens, rétablit le frère Élie comme gouverneur de tout l'Ordre, ce qui peut faire supposer, dans des vues purement humaines, que si le fondateur avait cru nécessaire de donner un grand exemple à ses Frères, pour les maintenir dans l'observance rigoureuse de son Ordre, il reconnaissait cependant à Élie des qualités supérieures, qui le lui rendaient cher et utile.

Au surplus, le désir que le cardinal Ugolino avait déjà montré de voir les Frères Mineurs revêtus de hautes dignités ecclésiastiques, les fréquentes observations faites sur la rigueur de l'Ordre; et par-dessus tout, le relâchement qui s'y était déjà manifesté, entretenaient une tristesse sourde dans l'âme de François. On en rencontre plus d'une preuve dans les écrits qui nous restent de lui, et ce qui suit témoignera des découragements passagers que sa grande et belle âme

éprouvait lorsqu'il était obligé de s'occuper des fautes que commettaient ses disciples :

« Quelques-uns d'entre vous, mes Frères, disait-« il dans une de ces occasions, s'étonnent et me « demandent pourquoi je ne corrige pas les dé-« fauts qui s'établissent dans l'Ordre. Tant que « j'ai eu le commandement sur les Frères et « qu'ils sont demeurés fidèles à leur vocation, « bien que j'aie été constamment malade depuis « ma conversion, j'ai mis tout mon zèle à leur « tracer par mes exemples et mes prédications « la route qu'ils devaient suivre. Mais quand je « vis que Dieu avait augmenté le nombre des « Frères et que ceux-ci s'étaient écartés de la « bonne voie, alors j'ai confié le Généralat de « l'Ordre, à des Ministres.

« Cependant, quoiqu'à cette époque j'aie re-« noncé à cet office dans un Chapitre général, à « cause de mes infirmités; s'ils voulaient se « conduire selon ma volonté, ils n'auraient pas « d'autre Ministre que moi, tant que je vi-« vrai....... Mais comme je ne puis les corriger « ni par des avertissements, ni par la prédica-« tion, ni par l'exemple, je ne veux pas deve-« nir un bourreau en punissant corporellement, « comme font les puissances du siècle. Toutefois, « tant qu'il me restera un souffle de vie, je ne « cesserai pas de les avertir par l'exemple. » (*Collatio* 25.)

Dans tout cet épisode de la vie de François, où

l'on voit les difficultés matérielles qu'il avait à vaincre pour établir sa Règle dans toute son austérité, on peut reconnaître la véritable humilité de ce législateur qui, en se démettant du généralat pour le confier à un de ses Frères, voulait, de son vivant, faire l'essai de la subordination qu'il prétendait établir après sa mort. Ce détachement personnel de l'autorité, pour rendre l'autorité forte et respectable par elle-même, est une de ces grandes idées propres seulement à un homme qui avait commencé par renoncer non-seulement à la richesse, mais à toute possession, pour obtenir par cela même une puissance et des richesses immenses ; et, il faut bien le dire, pour devenir chef d'un royaume spirituel qui s'est infiltré dans ceux de tout le monde temporel. Comme un prince qui surveille et gouverne l'ensemble de ses états, François faisait donc un grand cas du frère Elie, parce qu'il administrait bien et s'occupait soigneusement des détails.

En étudiant la vie de cet homme, on est frappé du calme et de la pénétration d'esprit avec lesquels il jugeait ses propres actes. Après la tenue du deuxième Chapitre, lorsqu'il se préparait à partir pour l'Orient, le cardinal Ugolino crut devoir l'entretenir du gouvernement de la maison des Clarisses de Saint-Damien et des autres monastères de filles de cet institut, dont le nombre s'était déjà fort accru : « Excepté celui où

« j'ai enfermé Claire, dit-il, je n'en ai fondé ni
« fait fonder aucun autre; c'est le seul dont j'ai
« pris soin. Rien ne me déplaît tant que l'em-
« pressement qu'ont mis les Frères à établir
« ailleurs des couvents de filles, à les gouver-
« ner et surtout à leur donner le nom de *Mi-*
« *neures*. Faites tous vos efforts pour décharger,
« autant qu'il est possible, mes Frères du soin
« des religieuses, si vous voulez conserver leur
« réputation et ne point arrêter leurs progrès
« dans la vertu. » Cet homme prudent disait souvent, lorsqu'il traitait ce sujet : « Je crains
« qu'en même temps que Dieu nous a ôté les
« femmes, le Démon ne nous ait procuré des
« Sœurs. »

Mais c'est dans le complément qu'il a donné à son institution, en créant le *tiers-ordre*, que l'on s'aperçoit de tout ce qu'il y avait de prudent et de fort dans l'âme de cet homme. Il dut nécessairement connaître la rigidité excessive de son Ordre, à la difficulté que l'on eut à s'y soumettre, dès son établissement. Cependant il en maintint la Règle, dans l'espoir que, quelque limité que fût le nombre de ceux qui la suivraient, ce bataillon sacré, en pratiquant la pauvreté et en prêchant la foi et la pénitence, rallierait toujours à lui et soutiendrait le courage de ceux qui voudraient combattre pour Dieu et pour son Eglise. Mais cette précaution prise, et ce corps d'élite formé, il crut nécessaire de composer un peuple saint,

pieux, où pussent être comprises les personnes de tous rangs, de toutes professions et des deux sexes, vivant chez elles, mais soumises à une règle Religieuse facile à pratiquer, et qui ne les détournât pas tout le jour des occupations de la vie pratique.

On rapporte que l'idée de cette modification de son institut lui fut suggérée par la rencontre qu'il fit d'un de ses camarades de jeunesse, lequel, après avoir exercé le commerce et s'être enrichi, était revenu à Dieu, s'efforçait de se conformer à la vie chrétienne et inspirait ces sentiments à sa femme. Les deux époux, visités par François (1221), le consultèrent pour savoir de quelle manière ils devaient ordonner leur vie, pour la sanctifier. Il leur fit prendre préalablement des habits simples et modestes, de couleur grise, avec une corde à plusieurs nœuds pour ceinture, et leur dit que depuis peu, il avait pensé à établir un troisième Ordre, où les gens mariés pourraient vivre saintement; et il ajouta qu'il ne tarderait pas à leur en faire connaître la Règle. En effet, il mit ce projet à exécution et combina ainsi le plan de vie religieuse destiné aux personnes vivant dans le monde.

Pour être admis à faire partie de cette congrégation, il fallait professer la foi catholique et une obéissance complète à l'Église. On était interrogé par les Ministres et les Visiteurs qui, après un an d'épreuves favorables, consentaient

à l'admission du candidat. En entrant dans l'Ordre d'où l'on ne pouvait sortir pour rentrer dans le siècle, que dans le cas seulement où l'on avait l'intention de s'engager dans un autre canoniquement approuvé, on prenait l'engagement de se vêtir d'habits simples, de couleur grise. La soie, les broderies, les fourrures étaient interdites; et dans le complément de la toilette, on n'admettait que les toisons d'agneau, les sacs et les bourses de cuir. On renonçait aussi aux fêtes, aux bals et à la vue des histrions. *Les Frères et les Saints du Tiers-Ordre,* outre l'observation scrupuleuse des jeûnes, devaient se confesser et communier au moins trois fois l'an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Les femmes mariées ne pouvaient être admises qu'avec le consentement, ouvert ou tacite, de leurs maris.

Parmi les conditions expressément imposées aux récipiendaires, il y en a quatre qui, bien que fondées sur la loi chrétienne, ont eu pour objet particulier de mettre un frein aux désordres civils si communs alors dans les différents états de l'Italie. Dans toutes ces petites républiques, où les révolutions étaient alors si fréquentes et qui, pour la plupart, étaient exposées aux représailles des Guelfes et des Gibelins tour à tour vainqueurs et vaincus, il s'était élevé des haines entre les villes, entre les citoyens et les familles même, qui entraînaient continuellement des confiscations, des querelles et des meur-

tres, à la suite desquels la fortune et la vie des citoyens étaient sans cesse compromises. Dans l'intention d'apporter remède à ces affreux désordres, François mit dans la Règle de son Tiers-Ordre, que pour y être admis, il fallait d'abord se réconcilier avec son prochain, en faisant la paix devant un magistrat, selon l'usage de ce temps; puis restituer le bien que l'on aurait injustement acquis; ensuite il défendit le port et l'usage des armes, excepté dans le cas où il s'agirait de défendre l'Église ou le pays; enfin il voulut que les Frères du *Tiers-Ordre* se tinssent toujours prêts à mourir, non-seulement comme chrétiens, mais comme citoyens, en les obligeant à faire leur testament. Cette précaution, ainsi que la défense de porter les armes, était commandée par les désordres de la société à cette époque, lorsque les lois et la jurisprudence étaient encore si mal ordonnées, qu'il n'y avait rien de plus difficile à faire valoir que les droits d'héritage, quand un père de famille était mort sans tester.

Les Ministres et les Visiteurs chargés de présider à l'exécution de la Règle, n'étaient jamais nommés que pour un temps; leur charge les obligeait non-seulement de surveiller les Frères, mais d'aller chez ceux qui étaient malades et de les faire assister par d'autres Frères à tour de rôle. Leur droit d'inspection s'étendait jusqu'à faire des réprimandes et infliger même des pénitences.

Et lorsqu'un Frère délinquant renouvelait sa faute jusqu'à trois fois, on l'excluait de la congrégation, et cette punition était annoncée publiquement.

Cette Règle remarquable se termine par le vingtième article qui lui imprime son caractère particulier, car le fondateur avait l'intention d'engager ceux qui feraient partie de l'Ordre, plutôt par leur conscience que par des serments et un vœu. Aussi cette constitution se termine-t-elle par ces paroles : « Au surplus, toutes les « prescriptions susdites, que les Frères et les « Sœurs de cet Ordre sont tenus d'observer, « d'après les commandements divins et les sta« tuts de l'Église, ne leur sont point imposées « sous peine de péché mortel, mais pour qu'ils « s'efforcent de remplir ces devoirs et qu'ils re« çoivent avec humilité la pénitence qui leur se« rait imposée, dans le cas où ils les transgres« seraient. — *Cæterùm in præmissis omnibus* « *ad quæ Fratres et Sorores hujus Ordinis, ex di-* « *vinis præceptis vel statutis tenentur Ecclesiæ,* « *nullum ipsorum ad mortalem culpam volumus* « *obligari, sed impositam sibi pœnitentiam pro* « *transgressionis excessu, prompta humilitate* « *recipiat, et efficaciter studeat adimplere* » (1).

(1) Ces constitutions du Tiers-Ordre ne sont pas précisément celles que François écrivit lui-même, mais telles que le pape Nicolas IV les fit rédiger soixante-huit ans après. (*Fleury, hist. ecclés.*)

Il est évident que cette institution était merveilleusement combinée, premièrement pour donner aux personnes de toutes les classes de la société le moyen de mener chez elles une vie chrétienne sans être forcées de s'enfermer dans des monastères ; secondement, pour mettre un frein aux fureurs haineuses des passions politiques, et enfin satisfaire à ce besoin d'association qui avait entraîné tant de gens à se jeter dans le tourbillon des sectes hérétiques, dont l'Europe était alors inondée. La vie religieuse, la vie morale et civile y gagnèrent, et le Saint-Siége trouva un appui solide dans les Frères Mineurs qui formèrent son armée, tandis que les frères du Tiers-Ordre devinrent son peuple.

Ce qui prouve d'ailleurs que dans ces institutions, il y avait quelque chose qui répondait directement à des besoins intellectuels très-pressants alors, c'est la rapidité avec laquelle elles se propagèrent et s'établirent dans toute l'Europe. Frère Bernard de Quintavalle, le premier disciple de François, fonda un couvent de l'Ordre des Frères Mineurs à Lérida en Espagne, en 1216, puis à Sarragosse et à Tolède en 1219. En 1217, les Frères Zacharie et Gualtero en avaient établi en Portugal. Frère Pacifique était venu en France dès 1216, et après avoir été institué Ministre provincial de ce pays, il avait passé successivement en Hainaut, à Lens en Artois, et en Flandre où il fonda des maisons de son Ordre. Les Frères Ange

et Albert de Pise, après un séjour à Paris pendant lequel ils s'entendirent avec frère Pacifique, passèrent en Angleterre et fondèrent des couvents de leur Ordre, vers 1220, à Oxford et à Londres. Déjà en 1219 Benoît d'Arezzo avait été en Grèce où les Frères qu'il y conduisit multiplièrent les maisons de leur Ordre; et en 1221, Cesarius, avec quatre-vingt-dix Frères, alla porter et établir sa Règle en Allemagne, en Thuringe et jusqu'en Hongrie. Enfin les Frères Mineurs pénétrèrent en 1222 en Suède, et jusque dans les pays septentrionaux de l'Europe.

Ce ne fut cependant qu'en 1223, que le pape Honorius III confirma authentiquement, par une bulle, les institutions de François.

Avant de parler de la fin de cet homme remarquable, il faut encore revenir sur une action éclatante de sa vie, l'une de celles qui contribuent encore aujourd'hui à faire bénir sa mémoire et à conserver la popularité de son nom en Italie. En 1221, François était en prières dans sa cabane de la Porzioncule, lorsqu'il fut averti merveilleusement d'aller à l'église. Là, Jésus-Christ et sa mère lui apparurent, et voulant reconnaître les services que François et ses Frères leur avaient rendus sur la terre, ils lui dirent de faire un vœu qu'ils exauceraient. Le saint homme les supplia de lui accorder que tous ceux qui visiteraient cette église recevraient une indulgence plénière de tous leurs péchés, après s'en être

confessés. Jésus accorda cette faveur à François en lui donnant l'ordre, toutefois, de le faire ratifier sur la terre, par celui à qui il a donné le pouvoir de lier et de délier. François alla dès le lendemain à Pérouse, où se trouvait le pape Honorius III, qui en effet lui accorda cette indulgence pour tous les ans, à perpétuité, avec cette restriction que ce ne serait que pendant un jour seulement, celui de l'Assomption (1). Depuis 1223 que cette indulgence a été accordée et instituée, la foule des pénitents qui se rendent annuellement à la Madone-des-Anges n'a jamais cessé d'être extrêmement nombreuse, et cette fête est en effet une des plus augustes et des plus belles que l'on puisse voir.

Après avoir essayé de faire connaître François comme législateur, je ne puis résister au désir d'indiquer au moins ce qu'il avait de bon, d'original et d'aimant dans son caractère et dans son esprit. Déjà on a pu juger du tour aimable, gracieux, je dirais même spirituel, de ses pensées et de son style, par ses discours et par ses poésies. Mais cet homme simple et sans culture portait en son âme le sentiment et l'amour du beau, même de celui qui est visible. Son ardent amour de Dieu le portait à admirer avec passion toutes les créatures qui émanent de lui, et l'on trouve

(1) On trouvera tous les détails relatifs à cette histoire miraculeuse, dans l'histoire mystique de saint François d'Assise, de M. T. *Chavin de Malan*. — Paris, 1841.

chez François une certaine disposition à remonter du beau sensible à la beauté immatérielle et divine, qui rappelle les opinions de Platon à ce sujet. J'avais fait cette remarque en me défiant de moi-même, et je l'aurais sans doute rejetée, si un passage de la vie de ce saint homme écrite par son disciple saint Bonaventure, ne lui eût pas donné plus d'importance que je n'y en attachais. Voici les paroles du saint biographe : « Qui « pourrait se faire une idée de la ferveur, de l'a- « mour de François, l'ami de Jésus-Christ ? car « on eût dit que, comme un charbon en feu, il « était consumé de l'amour divin. En effet, dès « que sa pensée était portée sur l'amour du Sei- « gneur, il était aussitôt excité, enflammé ; il se « sentait ému comme si la corde de son cœur eût « été touchée par le *plectrum* d'une voix inté- « rieure. Mais, pour qu'il fût ravi jusqu'à l'amour « divin, par tous les amours inférieurs, il se livrait « à l'admiration de toutes les choses créées par « Dieu ; et du sommet de cet observatoire de dé- « lectation, il voyait les causes de tout se présen- « ter sous des formes vivantes. Dans les belles « choses, il fixait son attention sur ce qu'il y « avait de plus beau, et dans les formes données « aux choses créées, il recherchait avec une ar- « deur extrême ce qui s'y trouve de particulière- « ment délectable ; se faisant de chacune de ces « beautés une échelle à l'aide de laquelle il s'é- « levait à ce qu'il y a de plus désirable. Par l'effet

« de cette dévotion inouïe, chacune des beautés « devenait comme un ruisseau où il allait déguster cette bonté, cette beauté de source originelle, qui est distribuée dans toutes les œuvres « de la création, et il comprenait et réunissait « les qualités, les vertus qu'elles ont reçues de « Dieu, en un tout harmonieux et consonnant, « qui l'excitait à célébrer, ainsi que le prophète « David, les louanges de l'Éternel. » (*Vita sancti Francisci*, chap. IX, Bonaventure.)

Une foule d'anecdotes de la vie de François justifient cette remarque, et le saint homme a témoigné lui-même par ses paroles cette grande admiration des œuvres de Dieu dans le premier des trois cantiques qui nous restent de lui.

« Très-haut, tout-puissant et bon Seigneur, « s'écrie-t-il, c'est à toi que reviennent les « louanges, l'honneur, la gloire et la bénédiction! C'est à toi seul qu'ils se rapportent, et « nul homme n'est digne de prononcer ton nom! « Sois donc loué, ô Dieu mon Seigneur, avec « toutes les créatures qui procèdent de toi, et « particulièrement messire le *Frère Soleil*, lui « qui fait le jour qui nous éclaire; lui qui est beau « de son éclat et de sa splendeur, lui qui est un « témoignage de ta puissance. Louange te soit « donnée encore, ô mon Seigneur, pour *Sœur* « *Lune* et pour les étoiles que tu as formées « belles, pour éclairer le ciel; louange à toi pour « *Frère Vent*, pour l'air, les nuées, le serein et

« toutes les températures qui produisent ce qui « alimente et soutient les créatures. Louange à « toi, ô mon Seigneur, pour *Sœur Eau* si utile, « si humble, si précieuse et si chaste ! Louange « à toi pour *Frère Feu,* avec lequel tu éclaires la « nuit; qui est beau, agréable, puissant et ter- « rible. Louange à toi pour notre *Mère Terre* qui « produit les herbes, les fleurs et les fruits. »

Cette idée de fraternité établie entre l'homme et la nature insensible, il l'applique également aux animaux privés de raison. Saint Bonaventure raconte que François se trouvant dans un lieu où il y avait beaucoup d'oiseaux de différentes espèces, alla vers eux, en les saluant comme s'ils eussent été raisonnables; qu'à son approche, les animaux quittèrent les arbustes sur lesquels ils perchaient, pour être plus près de François, et paraissant témoigner le désir de l'entendre; et que le saint homme les exhorta avec sollicitude en leur disant : « *Mes Frères* les oiseaux, vous « devez louer votre Créateur qui vous a couverts « de plumes, qui vous fait jouir du champ pur « des airs, et vous gouverne sans que vous ayez « à penser à rien. Lorsque François eut continué « de les exhorter ainsi, les petits oiseaux se « mirent à gesticuler, tendant le cou, ouvrant le « bec, étendant les ailes, et regardant François « avec la plus vive attention. Plusieurs de ces « oiseaux furent touchés par la tunique du pré- « dicant, sans qu'aucun témoignât de la crainte

« et s'enfuît, jusqu'à ce que le saint homme « ayant fait le signe de la croix et leur ayant « donné sa bénédiction, ils s'envolèrent tous. « Tous les frères qui étaient présents virent ces « choses, et François, en revenant au milieu « d'eux, ne tarda pas à se reprocher de n'avoir « pas jusqu'alors adressé ses prédications aux « oiseaux. »

Cette anecdote est suivie d'une autre où François, au moment de prêcher à des humains et étant interrompu par le gazouillement d'une multitude d'hirondelles, s'adresse à elles, en leur disant aussi : « Mes *Sœurs les hirondelles*, il est « temps que je parle à mon tour, car vous en avez « assez dit. Écoutez la parole de Dieu et gardez le « silence, jusqu'à ce que le sermon soit achevé; « ce qu'elles exécutèrent ponctuellement. » (*Vita sancti Francisci, cap.* XII.)

Ces locutions étranges, *mes Frères, mes Sœurs* ou *ma Mère*, adressées aux créatures privées de raison, étaient-elles, chez François, la conséquence d'un système particulier, ou, comme il est fort probable, le résultat tout simple de l'habitude qu'il avait contractée depuis longtemps de se servir de ces désignations en s'adressant à ses semblables? c'est ce que je laisserai à décider à d'autres. Mais quelles que soient leur convenance comme goût, et leur orthodoxie, elles prouvent au moins que l'immense amour de François envers

Dieu débordait jusqu'à s'étendre à toutes les choses créées.

A cette simplicité, on peut le dire, presque enfantine, j'opposerai le récit d'une de ses actions qui fait voir jusqu'où il portait la rigueur dans ce qui se rattachait à l'institution de son Ordre. L'obéissance des Frères à leurs supérieurs était naturellement, pour les Frères Mineurs, comme pour tous les moines, une des conditions le plus rigoureusement imposées. Mais François, profitant de toutes les occasions pour recommander cette vertu à ses disciples, en saisit une où il fit voir à quel point il voulait que l'obéissance fût passive. « Un Frère Mineur s'étant montré rebelle aux « ordres qui lui avaient été donnés, François or- « donna qu'on le dépouillât de ses vêtements, et « le fit descendre dans une fosse, pour être in- « humé. A son commandement, les autres Frères « jetèrent de la terre sur le coupable, jusqu'à ce « que sa tête seulement en fût préservée. Alors, « s'avançant vers la fosse, François demanda au « moine : — Es-tu mort?— Ce à quoi le moine, « plein de repentir d'avoir désobéi, répondit : « — Oui, mon Père, je suis déjà mort. — Eh « bien, lève-toi donc si tu es véritablement mort, « ajouta le fondateur, et ne résiste jamais aux « ordres de tes supérieurs, parce qu'un mort « ne résiste à qui que ce soit. Je veux que mes « disciples soient morts et non vivants. » (*Opuscula, colloquium* 40.)

La vie austère, les fréquents voyages et la prédication assidue de François altérèrent complétement et de bonne heure sa santé naturellement délicate. Il fallait que la faiblesse de son corps devînt excessive pour qu'il cédât aux plus grandes fatigues ou aux plus grandes douleurs ; et dans ce cas même, il les bravait, pour peu qu'il supposât qu'un relâchement de sa part pût en amener dans la conduite de ses Frères. A son retour d'outre-mer, et n'étant plus qu'à quelque distance d'Assise, l'épuisement de ses forces l'avait contraint de monter sur un âne. Le Frère Léonard, issu d'une famille noble de cette ville, l'accompagnait ; bien fatigué lui-même, il faisait réflexion, tout en se traînant péniblement à pied derrière la monture, qu'autrefois son père et celui de François ne jouaient pas ce même jeu. « Lui « chevauche, et moi je le suis sur son âne, » se disait-il en lui-même. François s'étant aperçu des réflexions qui passaient dans l'esprit de Léonard, mit aussitôt pied à terre en disant : « Il ne « convient pas, Frère, que je chevauche, tandis « que tu marches à pied, toi qui as été plus no- « ble et plus puissant que moi dans le siècle. »

François eut un mal d'yeux dont la cause première, selon Bonaventure, fut les larmes fréquentes qu'il versait. Cette affection que le séjour en Égypte avait peut-être rendue plus grave, le devint tellement, que les Frères qui entouraient François, le déterminèrent, quoiqu'avec peine, parce qu'il

ne voulait pas renoncer à son mal, à avoir recours au médecin qui déclara que la guérison ne pouvait être obtenue qu'au moyen de la brûlure, de la cautérisation par le fer chaud. L'atrocité du remède et la douleur qui devait s'ensuivre furent précisément les raisons qui déterminèrent François à s'y soumettre ; et dans le moment où l'on faisait les apprêts de cette espèce de supplice en usage alors, le saint malade se tournant vers le réchaud, s'écria : « *Mon Frère Feu*, toi que « le Très-Haut a créé puissant, utile et beau, « sois-moi propice et salutaire en ce moment. » Puis, ayant fait le signe de la croix devant le fer incandescent, il présenta sa tête à l'opérateur qui promena son instrument dans sa peau crépitante, depuis l'oreille jusqu'au sourcil, sans que le patient témoignât la moindre douleur ; insistant même pour que le chirurgien recommençât s'il supposait l'opération imparfaite. (*Bonaventura, cap.* v.)

Malgré les infirmités de son corps, l'âme infatigable de cet homme lui faisait remplir ses devoirs apostoliques avec une ardeur toujours nouvelle. En parcourant ainsi l'Italie, il passa, en l'an 1224, près d'un château dont le seigneur, le comte de Montefeltro, le reçut, ainsi que son compagnon le Frère Léon, avec le plus vif empressement. Au milieu d'une fête chevaleresque à laquelle l'apôtre s'empressa d'assister, il prêcha la parole de Dieu avec tant de force, qu'il

émut profondément tout l'auditoire, parmi lequel se trouvait Orlando di Chiusi, du Casentino. Ce seigneur, prévenu déjà en faveur de François, par sa renommée, lui témoigna une respectueuse amitié du moment qu'il l'eut entendu; et, voulant contribuer à l'établissement et à la sécurité de son Ordre, il lui fit cadeau de la montagne de l'Alvernia, située en Toscane, pour y établir un couvent où ceux qui voudraient se livrer à la pénitence trouveraient une retraite au milieu de la solitude. Ce lieu était en effet tellement sauvage, qu'Orlando fut obligé de faire protéger François et ses Frères, venus pour s'y établir, contre les bêtes sauvages et les malfaiteurs qui se réfugiaient dans les bois environnants. En outre, et lorsque le lieu fut à peu près habitable, Orlando dit à François que lui et ses Frères pourraient venir s'approvisionner habituellement chez lui de tout ce qui était indispensable à leur existence, puisque la solitude de la montagne rendait cette précaution nécessaire. Orlando ne borna pas là sa pieuse générosité, et bientôt il fit bâtir une petite église et un couvent sur l'Alvernia, d'après les instructions que lui donna François. Telle est l'origine de ce couvent fameux, où l'homme de Dieu vit Jésus-Christ et reçut les stigmates, deux ans avant de mourir.

Malgré les progrès extraordinaires qu'avaient faits alors dans le monde connu, l'Ordre des Frères-Mineurs, les Clarisses et le Tiers-Ordre, l'âme

de François, s'élançant vers Dieu avec toujours plus d'ardeur, était dominée par une tristesse indicible, toutes les fois qu'elle était obligée de redescendre jusqu'aux imperfections inévitables des choses temporelles. Depuis la fondation du couvent de l'Alvernia, il aimait à venir en ce lieu sauvage, pour s'élever plus rapidement et d'un vol plus sûr, à Dieu, avec qui il cherchait à s'identifier. Là, il perdait le souvenir de toutes les difficultés du gouvernement de son Ordre, devenu si nombreux, et où, malgré ses prévoyances, le relâchement faisait déjà d'assez rapides progrès. On ne saurait douter que les craintes que lui inspirait cette décadence déjà sensible, lorsqu'il vivait, n'ait contribué à jeter un voile sombre sur les dernières années de sa vie. Dans ce qui nous reste de ses écrits, on en trouve la preuve incontestable ; et malgré le succès prodigieux de son institution dans le monde, on sent que l'instituteur était loin d'avoir obtenu ce qu'il avait imaginé. « Plusieurs de nos Frères, disait-il à « ceux sur lesquels il croyait devoir le plus « compter, bâtissent de grands monastères ; et « après nous, il viendra d'autres de nos Frères « qui élèveront de grandes maisons dans lesquelles les nobles, les grands du siècle pour« ront se trouver honorablement logés ; et ces « Frères porteront de belles et bonnes tuniques. « Mais aujourd'hui il me suffit que mes Frères se « gardent des péchés mortels. » (*Colloquium* 17.)

Dans ce reproche dirigé d'une manière incertaine, dans ce découragement où semble percer l'ironie, on trouve une amère tristesse.

Mais cette sombre douleur éclata d'une manière terrible, lorsque François, prévoyant sa fin, crut ne devoir plus rien cacher à ses disciples des dangers auxquels il les laissait exposés, et de ceux dont leurs successeurs étaient également menacés. « Comportez-vous courageusement, mes Frères, raffermissez vos âmes et soutenez le Seigneur, leur disait-il. Les temps ne sont pas loin où se manifesteront des afflictions et de grands troubles. Alors, dans les choses spirituelles et temporelles, il s'élèvera des doutes, des disputes. La charité de beaucoup se refroidira, et l'iniquité des méchants prévaudra. La pureté immaculée de notre Ordre et de beaucoup d'autres sera souillée, parce qu'alors peu d'entre les chrétiens obéiront de cœur et en parfaite charité au souverain pontife de l'Église romaine. Il se trouvera quelqu'un, élu contre les saints canons, qui, profitant de ce désordre, s'emparera de l'autorité papale et s'efforcera de faire partager son péché mortel aux autres. C'est alors que les scandales se multiplieront. Notre Ordre sera divisé, une bonne partie des autres seront brisés; car, loin de s'opposer à l'erreur, ils y donneront leur consentement. Il règnera tant d'opinions contraires, tant de schismes seront répandus dans le peuple, les religieux et le clergé, que si

ces jours ne sont point abrégés par la miséricorde de Dieu, il arrivera, comme il est dit dans l'Évangile : « Que les élus mêmes seront entraînés dans « l'erreur. » Alors notre Règle, notre vie seront attaquées avec fureur. Des tentations immenses surviendront, et ceux même qui seront engagés dans l'Ordre accepteront la couronne de la vie. . Malheur à ceux qui, se confiant dans ce qu'impose la Règle, se laisseront aller à la tiédeur et ne résisteront pas avec force aux tentations ! Pour ceux qui seront soutenus par l'esprit de charité, par le zèle pour la vérité sainte, qu'ils s'attendent à être accablés d'injures et de mauvais traitements, et à être signalés comme désobéissants et schismatiques. Car leurs persécuteurs, poussés par le malin esprit, ne manqueront pas de dire : Qu'ils servent Dieu en exterminant de la terre des hommes si pernicieux. » (*Prophetia* 13.)

Ces paroles prophétiques, exagérées peut-être par la prudence de François pour garantir ses Frères, mais qui indiquent d'une manière si précise tous les désordres qui se sont manifestés effectivement dans l'Eglise et dans les Ordres religieux, durant les siècles suivants, sont l'expression fidèle des inquiétudes et des chagrins dont François fut constamment dévoré depuis son retour d'Orient, lorsqu'il s'était aperçu que la pauvreté de ses Frères était déjà menacée par le luxe du monde. Le premier mot d'Innocent III et des cardinaux de sa cour, en 1210, avait été

que la Règle des Frères Mineurs était trop austère et impraticable ; peut-être François pencha-t-il intérieurement vers cette opinion, à la fin de sa vie.

Quoi qu'il en soit, loin de le témoigner jamais, il maintint toujours, au contraire, la discipline qu'il avait établie, dans toute sa rigueur. Cette fixité est même un des traits caractéristiques du génie de François ; il avait reçu sa Règle de Dieu, il ne se sentait pas le droit d'y rien changer.

A ces motifs d'inquiétudes, se joignait sans doute encore la crainte que ses Frères n'acceptassent, à la première occasion spécieuse, les hautes dignités ecclésiastiques auxquelles le cardinal Ugolino, qui ne tarda pas à devenir pape sous le nom de Grégoire IX, désirait si vivement de les faire parvenir. François, qui n'avait eu pour intention unique que de ramener et de fixer les âmes chrétiennes à la pureté de la foi et à l'obéissance au Saint-Siége, prévit avec effroi l'importance politique que prirent son Ordre et celui de Dominique, dont on fit usage, en effet, sous les règnes des pontifes suivants, pour pacifier les populations et les villes déchirées par les factions, pour remplir les missions diplomatiques les plus importantes en Asie, et composer les tribunaux de l'inquisition.

Pour se soustraire à ces préoccupations qui devaient être extrêmement pénibles pour une âme si simple et si pure, François se retirait donc le

plus souvent qu'il le pouvait dans la solitude pour prier. Depuis l'établissement du couvent de l'Alvernia, il était venu plusieurs fois s'y mettre en retraite, et ce fut pendant un séjour qu'il y fit, dans l'été de 1224, qu'il vit Jésus-Christ et reçut les stigmates.

Voici les principaux détails de cet événement miraculeux : « Deux ans avant sa mort, le saint « homme alla à l'oratoire du mont Alvernia, « vers l'Assomption, pour y jeûner jusqu'à la « fête de Saint-Michel, en septembre. Le lende- « main de son arrivée, à l'aube du jour, s'étant « mis en oraison, il lui sembla entendre, du mi- « lieu du chant des oiseaux, une voix qui lui « dit : François, que cette musique te soit un « avertissement que Dieu a l'intention de te faire « une grande faveur. » Ce qui lui fit battre le cœur, lui causa une grande joie, et le remplit d'une ardeur amoureuse pour Jésus-Christ. Et comme il continua à prier, ainsi que l'a raconté Frère Léon qui était présent, il s'éleva tellement au-dessus de la terre que, touchant presque aux nuées, on ne pouvait plus l'apercevoir. Il priait, demandant à Dieu que, puisqu'il n'avait pas daigné le faire mourir martyre de sa foi, il voulût bien le faire passer au moins par toutes les douleurs de sa passion, telles qu'il les a éprouvées sur le Calvaire. Cette faveur lui fut promise, et il fit pénitence et jeûna jusqu'au 13 septembre, veille du jour où il eut sa seconde vision.

« Cette fois, un ange semblable à un séraphin « d'Elie descendit du ciel, environné de rayons « de feu ; son éclat était intolérable à la vue. « Suspendu dans l'air, il vint en face du saint « homme qui aperçut, sur le séraphin, l'image « du Christ crucifié.

« Cette étonnante vision remplit le cœur de « François d'un amour si doux mais si profond, « qu'il ne pouvait se lasser de regarder avec « compassion les clous avec lesquels Jésus a été « fixé sur la croix, et la blessure ouverte sur « son flanc. Par l'action incessante des rayons « qui partirent des mains, des pieds et du côté « blessés du Sauveur, François reçut, non spi- « rituellement ou par imagination, mais réelle- « ment et corporellement, les cinq mêmes plaies, « à ses pieds, à ses mains et à son côté. Les « clous mêmes étaient restés figurés avec la « chair, de manière à ce que l'on en voyait la « tête ronde couleur de fer, dans les mains et « sur les pieds, et la pointe qui dépassait de « l'autre côté de chacune de ces extrémités. » (*Nuovi Fioretti, ap.* 27.)

Ces résultats du miracle furent attestés non-seulement par les principaux disciples de François, mais par beaucoup de Frères et de fidèles qui affirment les avoir vus. Saint Bonaventure, qui a donné également un récit de la vision de son maître, rend le même témoignage au sujet des stigmates, et l'ami, le premier protecteur de

François, Ugolino, le pape Grégoire IX, qui a canonisé François, proclama authentiquement, dans plusieurs de ses lettres, la réalité de ce miracle. On y lit, entre autres passages, celui-ci : « Par une vertu divine, François a reçu, pendant sa vie, des stigmates aux pieds, aux « mains et au côté, lesquels sont demeurés après « sa mort. La connaissance certaine que nous et « nos Frères les cardinaux en avons eue, aussi « bien que de ses autres miracles, certifiés authentiquement par des témoins dignes de foi, a « été le principal motif qui nous a portés à le « mettre au catalogue des saints. Comme donc « nous souhaitons fort que cela soit cru de tous « les fidèles, nous vous prions et exhortons, vous « l'enjoignant même pour la rémission de vos « péchés, de fermer l'oreille à tout ce que l'on « pourrait vous dire de contraire et d'avoir pour « ce saint confesseur une vénération et une dévotion qui vous le rendent favorable auprès de « Dieu. » (*Viterbe, 2 avril* 1237.) (1)

(1) Pour tout ce qui concerne le miracle des stigmates, on peut consulter le XIVe chapitre de *l'histoire de saint François d'Assise,* de M. Emile Chavin de Malan, Paris, 1841. — Ce sujet est d'ailleurs amplement traité dans le XIIe chap. de la vie de saint François, par Bonaventura; et le XVIe est consacré à l'exposition de tous les miracles attribués au saint homme. — De nos jours il est arrivé un événement tout à fait remarquable à Assise. En 1834, les villes et les villages de la vallée de Spoletto furent horriblement bouleversés par un tremblement de terre. La ville d'Assise ne fut pas épargnée. Toutes les maisons et les édifices furent ébranlés, plusieurs même renversés. Cependant la

La tenue du second chapitre de l'Ordre des Mineurs, à Sainte-Marie-des-Anges, suivie du départ des Frères pour les missions en Europe et en Orient, détermine le point le plus important de la vie active de François; sa vision au mont de l'Alvernia est l'apogée de sa vie de contemplation : il ne nous reste plus qu'à suivre ce saint homme jusqu'au moment de sa mort.

L'organisation temporelle de l'Ordre des Frères Mineurs avait déjà pris tant de consistance et une si grande étendue en Europe, que la partie temporelle du gouvernement à laquelle François se sentait naturellement peu propre, lui échappait toujours plus, à mesure que son institution se propageait. C'était le Frère Élie, Ministre général de l'Ordre, qui portait tout le poids de cette grande administration.

Quant à François, accablé d'infirmités depuis longtemps déjà, sa faiblesse augmenta encore après la vision qu'il eut au mont Alvernia. Détaché plus que jamais de tout ce qui se rattachait aux choses de ce monde, depuis qu'il avait été en quelque sorte transformé en Jésus-Christ, comme il le disait lui-même, dans son troisième cantique : « *Christo, come da poi che in te sum* « *mutato, che mi spogliando fui da te vestito?* » Il employait le peu de forces qui lui restaient à

triple église au fond de laquelle reposent les restes de saint François, ainsi que le saint couvent qui l'entoure, n'éprouvèrent aucun dommage.

parcourir, en se faisant porter le plus ordinairement, les villes et les villages de l'Ombrie. Sa parole était éteinte, mais la vue de sa personne équivalait à la plus éloquente prédication, et tous ceux qu'il visitait étaient heureux de le voir et de baiser ses vêtements. On rapporte qu'il répétait sans cesse ces paroles : « *Jésus-Christ, mon amour,* « *a été crucifié!* » on ajoute qu'à ce moment de sa vie, il avait quarante-quatre à quarante-cinq ans, il exprimait à tout instant le désir de se livrer à ses premières pratiques d'humilité d'aller assister comme autrefois les lépreux, et de s'imposer des pénitences cruelles, pour dompter son corps, ainsi qu'il avait coutume de le faire aux premiers temps de sa conversion. Ce phénomène du retour aux souvenirs de la jeunesse qui se manifeste ordinairement à l'époque de la vieillesse de l'homme, semblerait indiquer que, quoique jeune encore d'années, François dont la vie intellectuelle et active avait été si remplie, a vieilli prématurément. Un an avant sa mort, les douleurs physiques qu'il éprouvait devinrent si fortes, qu'elles le réduisirent bientôt à un état de maigreur effrayante, et le mirent hors d'état de marcher.

Toutefois, ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à le dissuader de cesser de faire ses tournées apostoliques, et il ne fallut rien moins que les pressantes sollicitations du cardinal Ugolino et du frère Élie qui le soignait comme un fils, pour

qu'il consentît enfin à se reposer. On le transporta à Assise, où on l'établit dans une pauvre cabane, près du couvent de Saint-Damien, afin qu'il pût recevoir les soins de Claire et de ses sœurs. Il y resta un mois et plus, avec quatre de ses disciples. On le transporta ensuite à Sainte-Marie-des-Anges où il fut malade pendant tout le cours de l'année 1225. Son mal d'yeux était devenu plus grave, en sorte qu'on le conduisit à Monte-Colombo, où on lui fit avec un fer chaud cette affreuse opération dont j'ai parlé. Vers l'automne, il éprouva un soulagement passager, dont il profita avec cette ardeur d'âme qui lui était propre, pour parcourir encore sa chère Ombrie et pousser même jusqu'au royaume de Naples, toujours dans l'espérance de ramener des âmes à Dieu. Pendant cette dernière excursion, une femme de Bagnarea présenta son enfant dangereusement malade à François, et le voua à son Ordre. L'enfant recouvra la santé, reçut une éducation soignée et entra en effet dans l'Ordre des Frères Mineurs, lorsqu'il eut atteint l'âge raisonnable. Bientôt sa piété et sa science le firent distinguer parmi ses Frères, il devint un des théologiens les plus habiles de son temps, fut le premier Frère Mineur qui reçut la dignité de cardinal et fut canonisé après sa mort. C'était saint Bonaventure.

Pendant ce dernier voyage apostolique, François épuisa le peu de forces qui lui restaient, et on

le ramena très-malade à Assise où il fut accueilli et logé dans le palais de l'évêque de cette ville. Mais malgré les soins qui lui furent prodigués, la vivacité de l'air du pays augmenta son mal, et Frère Élie le fit transporter à Sienne, où la température est plus douce. Cependant les douleurs devinrent encore plus vives, et il eut un vomissement de sang qui le fit tomber dans une telle faiblesse, que l'on crut qu'il touchait à sa fin.

Cependant François échappa encore cette fois à la mort, et témoigna le désir de retourner à Assise, où l'évêque le reçut de nouveau dans son palais. Les douleurs ne tardèrent pas à redoubler, et les symptômes les plus effrayants annonçaient sa fin prochaine. Toutefois il put trouver encore assez de force pour écrire une lettre à Claire et à ses saintes filles qui désiraient le voir avant sa mort. Il les prévint qu'il ne leur permettait de l'approcher que quand il ne serait plus vivant sur la terre. (*Epistola V.*) Averti par le médecin que sa fin était prochaine, François avait donné par écrit sa bénédiction à tous ses Frères absents et il bénit particulièrement Élie qui ne le quittait pas, puis il demanda encore qu'on le transportât à Sainte-Marie-des-Anges, pour y rendre, dit-il, l'esprit de vie, là où il avait reçu l'esprit de la grâce divine. On satisfit à ce dernier désir du saint mourant qui, en quittant Assise, fit retourner la litière sur laquelle on le

transportait, pour jeter un dernier regard sur sa ville natale, et la bénir, en pleurant.

A peine était-il arrivé à Sainte-Marie-des-Anges, qu'un soin nouveau vint l'occuper encore. A l'idée de sa mort prochaine, le souvenir de cette dame Jacoba de Settesoli, qui lui avait montré tant de dévouement à Rome, lui revint à l'esprit, ainsi que la promesse qu'il lui avait faite qu'elle le verrait encore, avant qu'il mourût. Craignant que cette dame n'éprouvât une douleur trop grande si cette espérance ne se réalisait point, il dicta la lettre suivante :

« A madame J^a. Settesoli, le pauvre et hum-
« ble François, salut dans le Seigneur.

« Sachez, ma très-chère sœur, que par sa
« grâce, le Seigneur m'a révélé la fin de ma vie.
« Si donc vous voulez me voir avant ma mort,
« cette lettre reçue, hâtez-vous de venir à Sainte-
« Marie-des-Anges; car si vous arrivez après sa-
« medi prochain, vous ne me trouverez plus vi-
« vant. Apportez avec vous un cilice pour
« envelopper mon corps, et des cierges pour ma
« sépulture. Je vous prie aussi de prendre avec
« vous de ces pâtes que vous aviez coutume
« de me donner à Rome, lorsque j'y fus ma-
« lade......: »

Il en était à ces mots, lorsqu'il s'arrêta tout à coup, et ordonna que l'on déchirât ce commencement de lettre, parce que, dit-il, la dame de Settesoli était en route.

En effet la dame ne tarda pas d'arriver accompagnée de ses deux fils et de sa suite, à la porte du monastère, avec tout ce que François désirait qu'elle apportât. En entrant dans la chambre, madame de Settesoli se jeta aux pieds du malade avec tant d'amour et en versant tant de larmes, qu'elle resta ainsi quelque temps au milieu des Frères présents, jusqu'à ce que François la tirât de sa profonde et sainte émotion, en l'appelant par son nom, pour lui demander comment il se faisait qu'elle fût arrivée si tôt. Alors elle lui raconta que pendant une de ses prières, une voix l'avait avertie de se mettre promptement en route, et d'emporter tout ce qui serait nécessaire pour la sépulture, sans omettre cependant de prendre de ces pâtes avec lesquelles elle soulageait ses douleurs, pendant son séjour à Rome.

Le saint malade qui avait presque perdu l'usage de la vue, en mangea et témoigna le désir que son premier disciple Bernard de Quintavalle y goûtât. Le Frère obéit, et profita de cette occasion pour demander à François sa bénédiction. Le saint homme, pour donner plus d'importance à cet acte religieux, en dicta la formule où il rappela tous les mérites de Bernard Quintavalle. Le Frère Élie, présent à ce qui se passait, témoignait par ses regards le vif désir qu'il ressentait de partager cette faveur. Alors Bernard à qui François avait dit de passer à la droite pour recevoir sa bénédiction, croyant pouvoir user d'une pieuse

fraude, en faveur de son Frère, substitua Élie à sa place et se mit à la gauche. Mais François ne prit pas le change, et soit qu'il fût averti par le tact ou par une révélation divine, il appela Bernard qui répondit; alors le moribond étendit sa main droite sur sa tête, et croisant ses bras comme avait fait le patriarche Jacob, il imposa la gauche sur celle d'Élie, s'adressant toujours au premier de ces Frères, et rappelant encore qu'il était le premier qui fût entré dans sa Religion; qu'il serait toujours supérieur à tous les Frères qui lui devaient obéissance. (*Nuovi Fioretti, cap.* XIX.)

Dans ce besoin fréquent de changer de lieu, dans ces inquiétudes et ces réticences passagères, on peut bien encore retrouver quelque chose du trouble qui se manifeste aux approches de la mort de tous les hommes; mais le dernier acte de la vie de François prouve que son âme était restée pure, ferme et imperturbable au milieu de l'affaiblissement et des agitations momentanées de son corps.

Malgré les inquiétudes et les indécisions que firent naître dans son esprit les atteintes déjà sensibles portées à son Institution, à sa Règle et à la simplicité même dans les vêtements et les édifices de son Ordre, qu'il avait si fortement prescrites; ses intentions premières, celles qui lui avaient été inspirées par Dieu, comme il le répéta si souvent, n'éprouvèrent aucune altération,

comme on en pourra juger par son Testament, qu'il dicta, la veille de sa mort, le vendredi 3 octobre 1226.

TESTAMENT DE St FRANÇOIS D'ASSISE.

« C'est ainsi que le Seigneur m'a donné de commencer à faire pénitence : lorsque vivant encore au milieu des péchés, je ne voyais les lépreux qu'avec tant de répugnance, le Seigneur me conduisit lui-même au milieu d'eux, et je me sentis touché en leur faveur. Lorsque je me fus éloigné d'eux, ce qui m'avait d'abord paru si désagréable et si amer, se convertit pour moi en quelque chose de très-doux pour l'âme et même pour le corps. Aussi ne se passa-t-il que peu de temps avant que j'abandonnasse le siècle. Dans ses églises, le Seigneur ne tarda pas à me communiquer une telle confiance qu'en toute simplicité, j'adorais en disant : « Nous t'adorons ici, très-saint « Seigneur Jésus-Christ, ainsi que dans toutes « tes églises qui sont dans le monde ; nous te bé- « nissons parce que tu as racheté le monde par « la sainte croix. » Ensuite le Seigneur m'a donné et me donne encore une telle foi dans les prêtres qui vivent selon la discipline de la sainte Église romaine, que s'ils me persécutaient, ce serait encore à eux que j'aurais recours. Et quand j'é-

galerais Salomon en sagesse, je ne prétendrais pas prêcher contre la volonté des plus pauvres petits prêtres que je rencontrerais. Ceux-là, ainsi que tous les autres, je veux les craindre, les honorer et les aimer comme mes maîtres. Et je ne veux point considérer le péché qui peut se trouver en eux, parce que je ne vois en eux que le Fils de Dieu; et (comme je l'ai dit) parce qu'ils sont mes maîtres. J'agis ainsi, parce que dans ce monde je ne vois rien, corporellement, de ce qui se rapporte au très-haut Fils de Dieu, si ce n'est son très-saint corps et son sang que les prêtres font, et que seuls ils administrent aux autres: je veux donc, avant tout, honorer, vénérer ces saints mystères et les placer dans les lieux les plus précieux. Ces noms, ces mots, ces écrits sacrés, si je les trouve dans des endroits indignes, je veux les recueillir; j'ordonne qu'on les recueille pour les placer dans un lieu plus convenable, plus honnête, et que tous les Théologiens (prêtres) qui nous administrent les paroles divines, soient honorés comme étant ceux qui nous transmettent l'esprit et la vie.

« Après que le Seigneur m'eut donné le soin des Frères, personne ne m'enseignait ce que je devais faire; mais le Très-Haut lui-même me révéla qu'il fallait que je vécusse selon la discipline du saint Évangile. Et alors je fis écrire peu de paroles bien simples; et le seigneur pape les confirma. Ceux qui venaient prendre part à cette nouvelle

vie donnaient aux pauvres tout ce qu'ils pouvaient posséder, et se contentaient d'une seule tunique (*intus et foris repetiata qui volebant, cum cingulo et braccis*), rapiécée en dehors et en dedans avec une ceinture et un caleçon, et nous ne voulions pas avoir davantage. Nous autres clercs, nous disions l'office comme les autres ecclésiastiques; quant aux laïques, ils disaient le *Pater noster*, et nous nous arrêtions volontiers dans les églises pauvres et délaissées; nous étions simples, sans volonté, et obéissant à tous. Je travaillais de mes mains; et je veux que tous les autres Frères s'occupent à un travail honnête; que ceux qui ne savent rien apprennent, non dans l'idée ou avec le désir de gagner, mais pour entretenir le bon exemple et pour repousser l'oisiveté. Dans le cas où le prix de notre travail ne nous serait pas accordé, nous devons recourir à la table du Seigneur, demandant l'aumône de porte en porte. Le Seigneur m'a révélé cette salutation que nous devons dire en entrant : « *Que le Seigneur vous donne la paix!* »

« Que les Frères se gardent bien de recevoir ni d'habiter les églises et les couvents bâtis pour eux, à moins que l'ordonnance de ces édifices ne soit conforme à ce que prescrit la sainte pauvreté à laquelle nous nous sommes voués; car ici sur la terre, nous ne devons jamais être que comme des hôtes, des étrangers, des pèlerins. Je défends expressément à tous les Frères, en quelque lieu

qu'ils se trouvent, d'avoir la témérité de demander aucune lettre à la cour de Rome, soit d'eux-mêmes, soit par d'autres, pour favoriser une église, ou tout autre établissement, pas plus que pour prêcher; qu'ils s'abstiennent de pareilles demandes dans le cas où on les persécuterait. Du moment que les Frères ne seront pas reçus dans un lieu, qu'ils fuient vers un autre, pour faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. Je veux fermement obéir au Général qui gouverne notre Fraternité, ainsi qu'au Gardien qu'il plaira au Général de me donner; et je veux être entre ses mains de manière à ce que je ne puisse aller, ou parler contre sa volonté, parce qu'il est mon maître, quelque simple et faible qu'il puisse être. Je veux toujours avoir un ecclésiastique qui me dise l'Office, comme il est ordonné par la Règle; et tous les autres Frères sont rigoureusement tenus d'obéir à leurs gardiens et de faire l'Office selon la Règle. S'il arrivait que quelques-uns d'entre eux ne fissent pas l'Office selon la Règle, et qu'ils voulussent en varier la teneur et ne pas rester catholiques, tous les Frères, là où ils se trouveront, sont rigoureusement tenus de présenter le délinquant au plus proche Gardien du lieu. Le Gardien est également tenu de garder ce Frère nuit et jour, comme un prisonnier, afin qu'il ne puisse échapper de ses mains, jusqu'au moment où lui-même pourra le remettre à la disposition du Ministre. Le Ministre sera égale-

ment tenu de faire garder le prisonnier par tels et tels Frères, jusqu'au moment où ils pourront le présenter devant le cardinal d'Ostie, Ugolino, qui est le seigneur Protecteur et correcteur de notre Confraternité.

« Que les Frères ne disent pas : « Ceci est une « autre Règle, » parce que ce que je dis est une récordation, un avertissement, une exhortation; enfin, c'est mon testament, que moi, votre pauvre et minime Frère, je fais à mes Frères bénis de Dieu, afin que la Règle que nous avons promis à Dieu d'observer, le soit catholiquement. Le Général ainsi que les Ministres et les Gardiens sont tenus rigoureusement de ne rien ajouter ni ôter à ces paroles. Qu'ils aient toujours cet écrit avec eux joint à la Règle; et que dans la tenue de tous les Chapitres, la lecture de ce testament soit jointe à celle de la Règle. Je recommande, en outre, à tous mes Frères ecclésiastiques et laïques de n'ajouter aucuns commentaires à la Règle ni à ce testament, en disant : « C'est ainsi qu'il faut comprendre, » mais d'écrire et de réciter la Règle purement et simplement, telle que Dieu me l'a donnée, de manière à ce qu'on la comprenne sans le secours d'une glose, et qu'on l'observe jusqu'à la fin avec une sainte opération de l'esprit. Quiconque se conformera à ce que je prescris recevra du Très-Haut père céleste, la bénédiction, et sera protégé sur la terre par la bénédiction de

son Fils chéri et du Saint-Esprit. Et moi, votre humble Frère François, votre serviteur dans le Seigneur, je vous donne autant qu'il est en mon pouvoir, intérieurement et extérieurement, cette très-sainte bénédiction. Amen. »

—

François sentant sa mort approcher, voulut être placé sur la terre nue. Il dit adieu à ses enfants, en les avertissant encore de l'approche du temps des épreuves et des tribulations, et après avoir murmuré de sa voix défaillante, le 141ᵉ psaume (*Voce meâ ad Dominum clamavi*), il rendit son esprit à Dieu, et fut enseveli par ses Frères et par la dame Jacoba de Settesoli.

Je n'insisterai pas sur les détails des obsèques que l'on fit à cet homme. Nul souverain du monde, si puissant qu'il ait été, n'a reçu après sa mort des témoignages d'estime, d'admiration et d'enthousiasme pareils à ceux qui furent prodigués à François. Le convoi, en venant de la Portioncule, s'arrêta à Saint-Damien pour accomplir la promesse que le saint homme avait faite à Claire et à ses sœurs, qu'elles le verraient après sa mort; puis on conduisit son corps jusqu'à l'église Saint-George, où il fut inhumé.

On a quelque peine aujourd'hui à se faire une idée de l'importance que l'on attachait au treizième siècle, à la possession des reliques des saints. Elle était extrême. Cependant l'on com-

prend facilement le prix que les habitants d'Assise attachaient à celles de leur saint compatriote. Au moment où ce trésor était porté par eux, sur la colline où était située l'église Saint-Pierre, il se fit un mouvement dans la foule des assistants qui donna lieu de croire qu'on voulait enlever les dépouilles mortelles du saint. Quelques personnes gardant le char mortuaire enlevèrent aussitôt le cadavre, le portèrent dans l'église dont ils fermèrent de suite les portes aux curieux, et se hâtèrent d'inhumer le corps de François, sans que les prêtres, les magistrats ni aucune personne du peuple, fussent témoins de cet acte. Ce singulier événement devint la cause de l'incertitude qui régna si longtemps sur le lieu précis de l'église où gisait le corps de François, qui ne fut retrouvé, à ce que l'on dit, qu'en 1818, lorsque Pie VII permit de faire des recherches, à ce sujet, sous le maître-autel de l'église souterraine d'Assise.

François est mort le 3 octobre 1226, et au mois de mars de l'année suivante, le pape Honorius III le suivit au tombeau. Le cardinal Ugolino, l'ami de François et le premier Protecteur de son Ordre, monta sur le trône pontifical et resta fidèle à la mémoire de son saint ami, ainsi qu'à la protection qu'il avait toujours accordée à ses institutions. Mais voulant leur donner un nouveau lustre et une plus grande consistance, il lança, en août 1229, une bulle de canonisation

en faveur de François, et le mit au catalogue des Saints.

L'église inférieure et le saint couvent, commencés sous les ordres de Frère Élie, en mai 1238, étaient fort avancés deux ans après et présentaient déjà une masse immense. L'étendue donnée au plan de ce groupe d'édifices, ainsi que la splendeur avec laquelle on se préparait à les décorer, est une circonstance remarquable, puisqu'elle prouve évidemment que douze ans à peine après la mort de François, toutes les recommandations qu'il avait faites jusqu'à ses derniers jours, pour prescrire la simplicité des proportions et de l'apparence des bâtiments destinés aux maisons de son Ordre étaient déjà mises de côté.

Quinze ans après en 1245, on trouve encore une nouvelle preuve des importantes modifications qui s'étaient déjà opérées dans l'emploi que l'Église faisait de l'Ordre de Saint-François. Au concile général tenu à Lyon, le pape Innocent IV, confia aux deux Frères Mineurs (Cordeliers) Laurent de Portugal et Duplan de Carpin, une double mission apostolique et diplomatique pour prêcher le vrai Dieu et traiter de la paix en Asie, avec les successeurs de Tchingiskan qui menaçaient l'Europe d'une invasion. L'Ordre des Mineurs, ainsi que celui des Prêcheurs, fut dès lors admis à prendre part aux intérêts temporels et politiques.

Le désir qu'avait Ugolino de voir les Frères Mineurs prendre part aux hautes dignités ecclésiastiques, ne tarda pas non plus à se réaliser, car en 1272, son successeur, le pape Grégoire X, revêtit de la pourpre l'enfant adoptif de saint François, Bonaventure, qui d'ailleurs, tant à cause de ses vertus et de sa haute science que de son admirable piété, reçut encore après sa mort, une distinction plus haute, en étant mis au nombre des saints. A compter de ce moment il y eut toujours, parmi les cardinaux, des Frères Mineurs, et depuis 1272 jusqu'au commencement du quatorzième siècle, on en compte sept.

Enfin, en 1288, le Frère Jérôme d'Ascoli, Frère Mineur, puis Général de l'Ordre, parvint à la dignité pontificale, et prit le nom de Nicolas IV.

Mon intention n'étant pas d'entrer dans les détails de l'histoire de l'Ordre des Frères Mineurs, je me borne à indiquer les faits principaux qui peuvent indiquer la déviation de l'institution primitive de François, et rendre sensible l'intérêt que la cour de Rome a pris à cette célèbre Confraternité, depuis Innocent III qui l'accueillit, jusqu'à ce que le sacré collége ait cru nécessaire de confier le gouvernement spirituel et temporel du Saint-Siége à un des disciples de saint François.

Il est inutile que je m'étende en éloges sur cet homme vraiment admirable, dont la foi fut si pure, si forte et si constante; qui, considéré même humainement, a montré tant de pénétra-

tion d'esprit et tant de courage unis à une piété si sincère ; la narration simple des principaux actes de sa vie, telle que j'ai essayé de la produire, est la plus grande louange que l'on puisse faire de cet homme rare, même parmi ceux qui ont mérité d'être mis au nombre des Saints. Mais d'après la décadence si prompte de son institution, puisqu'il l'a vue s'affaiblir de son vivant et qu'il en a en quelque sorte prédit la ruine ; et si l'on se rappelle le premier jugement qui a été porté de la sévérité de sa Règle, par le pape Innocent III et les cardinaux de sa cour, on est autorisé à dire que la grande pensée de François qui espérait ramener le monde aux deux grands fondements disciplinaires de la religion chrétienne, la pauvreté et l'humilité, n'a point eu sur la chrétienté l'effet salutaire qu'il en attendait. Je ne parle pas du monde temporel, sur qui ces deux vertus n'ont eu et n'auront jamais qu'un faible empire ; mais en ne considérant même que le corps ecclésiastique de l'Europe, sur lequel cette institution était plus propre en apparence à produire de l'effet, on peut s'assurer par les documents de toutes les histoires qui se rattachent à celle de l'Église, que depuis l'apparition de la Règle de saint François vers 1224 jusqu'au règne de Léon X, en 1517, le clergé puissant s'est constamment refusé à toutes les réformes qui ont été proposées et demandées avec instance par les membres purs de ce même clergé.

Parmi les différentes causes qui ont pu porter successivement atteinte à l'observance rigoureuse de la Règle de saint François, la teneur des recommandations qui y sont faites aux Frères, à l'occasion du travail, y ont sans doute contribué. Tout ce que dit à ce sujet l'instituteur de l'Ordre des Frères Mineurs est vague; et dans un siècle comme le sien, où tous les esprits étaient portés à l'étude des sciences de tous genres, lorsque le contact avec les Orientaux avait déjà fait connaître à l'Europe et l'Algèbre et les brillantes compositions littéraires des conteurs, il n'était pas sage de s'attendre à ce que des hommes doués d'intelligence dussent s'astreindre par piété à renoncer à la culture de toutes les connaissances dont les germes fermentaient déjà dans les différentes parties de l'Europe. C'est déjà beaucoup d'exiger des hommes qu'ils se soumettent à renoncer à tous les biens temporels; mais vouloir les maintenir dans la pauvreté de l'esprit, cela est impossible; l'esprit est un don de Dieu qu'il ne leur est pas donné de laisser volontairement inactif et inculte; et sans étude même, la succession des années donne à cette faculté un développement qu'il est hors de tout pouvoir d'arrêter.

Saint François, dans ses admirables prévisions, semble avoir mesuré toute l'étendue de ces difficultés. Autant il est précis, ferme, inexorable en imposant la pauvreté et la chasteté à ses Frères, parce qu'en effet la volonté humaine peut

encore accomplir ces grands sacrifices, autant il parle avec indécision de la nature des travaux auxquels ses disciples se livreront pour éviter l'oisiveté; c'est qu'en effet, rien n'est plus varié et moins volontaire que le développement et l'emploi de nos facultés intellectuelles.

« Ceux, dit-il (*Colloquium* 32), qui ne tra-« vaillent qu'avec tiédeur et rarement sont bien-« tôt rejetés du sein de Dieu. Je veux donc que « tous les Frères travaillent et s'appliquent, avec « humilité, à des ouvrages honnêtes, afin que « nous soyons moins à charge au peuple, et que « nous écartions de notre cœur et de notre bou-« che les mauvais sentiments, les mauvaises « paroles. »

Dans son testament on remarque encore ce passage sur le travail : « Je travaillais de mes « mains, et je veux que tous les autres Frères « s'occupent à un travail honnête; et que ceux qui « ne savent rien (qui n'ont pas de profession) ap-« prennent, non dans l'idée ou avec le désir de « faire du gain, mais pour entretenir le bon « exemple et pour éloigner les mauvais effets « de l'oisiveté. »

Dans ces deux passages, il est évident qu'il ne parle que du travail des mains, et que c'est le seul qu'il recommande.

Cependant le parti qu'il prit de se livrer, ainsi que les Religieux de son Ordre, à la prédication, impliquait la nécessité que quelques-uns des

Frères au moins se livrassent à l'étude des saintes écritures, pour remplir convenablement cet important devoir. Il fallait donc qu'ils eussent recours aux livres et qu'ils s'occupassent des lettres. Bien plus, l'apostolat devant être exercé en Afrique et en Asie, pour la conversion des infidèles, cette extension de devoirs rendait la connaissance des langues orientales nécessaire, en sorte que l'on arrivait forcément et tout à la fois, à des études scientifiques et littéraires très-compliquées.

François se rendit-il un compte exact de toutes ces conséquences de sa grande institution ? c'est ce dont il est permis de douter lorsque l'on recherche les pensées qu'il a émises au sujet des études proprement dites : « Il y a beaucoup de « Frères, dit-il (*Collationes* 15 *et* 16), qui mettent « tous leurs soins, toute leur sollicitude à acquérir « de la science, et oubliant leur sainte vocation, « s'écartent de la sainte voie de l'humilité. Les « Frères qui sont conduits ainsi à la science par « la curiosité trouveront leurs mains vides aux « jours des tribulations. Aussi préfèrerais-je qu'ils « se reconfortassent par l'exercice des vertus, « afin que quand arriveraient les tribulations, « ils eussent le Seigneur avec eux. Car ce jour « arrivera, et alors les livres, devenus inutiles, ne « seront bons qu'à être jetés dans des coins ou « par les fenêtres. Je ne veux donc pas que mes « Frères soient avides de sciences et de livres,

« mais qu'ils recherchent soigneusement la « sainte humilité, la simplicité, la prière et la « puissante dame Pauvreté... Il arrive souvent « à ceux qui pensent augmenter leur dévotion et « recevoir une augmentation de lumière divine, « par une interprétation plus habile des saintes « écritures, que leur cœur devient sec, froid et « vide. »

Dans une autre occasion où il fut interrogé sur le livre qui lui semblait le meilleur et dont on pût retirer le plus de fruit, il répondit : « Lisez dans le livre de la croix. Ne vous aban- « donnez pas à la science vaine du monde. Heu- « reux celui qui s'en abstiendra pour ne s'occu- « per que de Dieu ! »

Enfin, pressé par plusieurs de ses Frères qui lui demandaient s'ils devaient suivre l'exemple de certains docteurs français, allemands et italiens de leur Ordre, livrés à l'étude profonde des livres sacrés, il leur dit : « Cela me plairait assez, « pourvu cependant qu'à l'exemple du Christ, « qui a plus prié que lu, les Frères ne négligeas- « sent jamais l'exercice de la prière. Je voudrais « qu'ils ne s'appliquassent pas à l'étude, dans « la seule intention de savoir comment ils doi- « vent parler, mais pour arriver à se bien con- « duire et à proposer de bons exemples aux au- « tres. Car je prétends que mes Frères soient des « disciples de l'Évangile ; qu'ils se perfectionnent « sans cesse dans la connaissance de la vérité

« et s'efforcent de devenir plus simples, plus « purs, à mesure qu'ils avancent dans la vie. »

De toutes ces paroles, il résulte évidemment que François croyait avoir plus à craindre qu'à espérer de l'effet des études scientifiques sur la vie des chrétiens. Cette opinion d'ailleurs ne lui était pas personnelle, et bien avant lui, saint Jérôme en avait manifesté une pareille lorsqu'il s'opposait aux progrès scientifiques de l'art de la musique, en prétendant : « Que c'est avec le cœur « et non avec la voix qu'il faut élever ses chants « au Seigneur ; et que celui dont les œuvres sont « bonnes sera toujours un chanteur agréable à « Dieu. » La modération dans l'exercice de l'intelligence a toujours été recommandée fortement par tous les hommes qui ont cherché à ramener la vie à la simplicité de celle de Jésus-Christ et à la rudesse même de celle des apôtres. Leur but principal étant de protéger le faible et le pauvre contre les puissants et les riches, tous les sacrifices étaient commandés en faveur des premiers; et l'Église primitive, ainsi que tous ceux qui se sont rapprochés de ses principes, a fait ressortir également la pauvreté des biens et la pauvreté d'esprit, comme les moyens les plus efficaces de purifier l'âme et de la rendre digne de s'offrir à Dieu. Saint François que la netteté naturelle de son intelligence et le peu de culture de son esprit rendaient plus propre que tout autre peut-être, à juger de ce que la pureté du cœur

peut inspirer de fort et de grand, sans le secours de l'érudition, dut naturellement se défier de la science. Sans avoir tranché nettement cette question, on peut inférer du peu de mots qu'il en dit, qu'il ne redoutait pas moins l'aristocratie de l'intelligence et la tyrannie de l'esprit que les abus de la puissance et des richesses temporelles. Déjà dans les écoles, les noms de Platon et d'Aristote avaient une grande autorité; l'un des disciples de François, Antoine de Padoue mettait de l'art dans ses prédications; le jeune Bonaventure, son pupille, devenait un érudit et un orateur remarquable. D'un autre côté, Albert-le-Grand se livrait avec ardeur à l'étude des sciences naturelles et allait former son disciple saint Thomas d'Aquin. On n'était pas loin du temps où Duplan Carpin allait être envoyé en Asie, où Roger Bacon chercherait à appuyer la théologie sur les sciences physiques et mathématiques; et enfin, vers un lointain obscur encore, mais dans lequel on pénétrait cependant, à travers les dérèglements du clergé, les excès de la noblesse et les satires déhontées des Trouvères, on pouvait entrevoir Rabelais jetant son froc et mêlant l'étude des sciences naturelles à toutes les hardiesses de l'incrédulité.

L'histoire des vicissitudes de l'ordre des Frères Mineurs est trop longue et trop surchargée de détails, pour que j'essaye d'en donner même un aperçu sommaire. Cette congrégation fameuse,

ainsi que toutes celles qui en sont dérivées, a fourni un grand nombre de personnages, hommes et femmes, respectables par leurs vertus ou célèbres par leur science; et c'est l'Ordre religieux dans lequel la prédication de la parole divine et les avertissements donnés aux fidèles de toutes les classes ont conservé le plus de pureté et de franchise, et ont été faits avec le plus de désintéressement. Le Tiers-Ordre, la conception la plus parfaite de François, a particulièrement contribué à maintenir l'exercice des vertus chrétiennes dans les différentes classes de la société et à adoucir ce qu'il y avait de si féroce encore dans les mœurs civiles, aux treizième et quatorzième siècles.

Mais tout en reconnaissant la réalité et la transmission de ces avantages, on ne saurait se dissimuler que dès la fin du treizième siècle, jusqu'à la fin du dix-huitième, une foule de couvents de Franciscains sont devenus un sujet de scandale dans toute l'Europe. Les conciles, les histoires et les satires en font foi, et c'est un fait constant, que trente ans après la mort de saint François, sous le règne de saint Louis, l'ordre des Frères Mineurs était déjà dénaturé et en grande partie corrompu (1).

(1) On peut consulter à ce sujet la lettre de Bonaventura, *Contre le relâchement des Frères Mineurs*, en date du 23 avril 1257, où il reproche à ces moines, dont il était Général, leur avidité, leur oisiveté, leur vagabondage, leur âpreté

Je n'invoquerai ici qu'un seul témoignage, celui du poète de Florence, Dante, dont l'admiration pour saint François n'est point douteuse, et qui cependant s'est exprimé avec tant de rigueur sur les résultats de son institution (1).

L'Église personnifiée est placée par le poète sur un char dont les deux roues sont figurées par saint Dominique et saint François, les défenseurs de la foi ; et c'est à ce propos que Béatrice dit à Dante : «Tu devrais connaître l'excellence de l'au-
« tre Roue (François) dont saint Thomas t'a
« parlé, mais la trace que laissa la partie supé-
« rieure de sa circonférence est abandonnée ; de
« sorte que, là où était le bien, se trouve le mal
« maintenant. La famille de François qui mar-
« chait précisément sur ses traces a tellement
« changé de direction, qu'elle met la pointe des
« pieds où il mettait les talons. » (*Parad. C. X. vers* 110-120.)

Au XXIIe chant du Paradis, le poète, faisant parler saint Benoît, s'exprime avec tout autant de chagrin, sur le relâchement des Ordres Religieux des Bénédictins et des Franciscains : « Pour es-
« sayer de gravir l'échelle de Jacob, dit le saint

à faire tester en faveur de leurs couvents, et le luxe de leurs églises et de leurs monastères.

(1) Dans le chant XIe du Paradis, on trouvera un admirable extrait de la vie de saint François d'Assise, que son étendue ne m'a pas permis de citer. Les personnes studieuses feront bien de le lire, pour s'assurer de la sincérité que le poète a apportée en blâmant les successeurs de saint François.

« habitant du Paradis, personne ne retire plus « ses pieds de la terre, et ma Règle ne sert plus « là-bas qu'à gâter du papier. Les murs qui for- « maient une abbaye sont devenus des cavernes, « et les capuchons sont des sacs remplis de mau- « vaise farine. Mais l'usure ne déplaît pas tant en- « core à Dieu, que le résultat de ce fruit qui cor- « rompt le cœur des moines et les rend si insensés; « car tout ce que l'Église épargne est à ceux qui « demandent au nom de Dieu, et non à des pa- « rents ou à d'autres plus infâmes. Mais la chair « des mortels est si délicate (la corruption s'intro- « duit si facilement ici-bas) qu'une bonne insti- « tution ne dure pas depuis la naissance du « chêne jusqu'à la formation du gland. Pierre « commença sans or ni argent; j'ai commencé moi « (Benoît) avec le jeûne et la prière, et François « avec l'humilité. Or, si tu considères le principe « de chacun, et ce qu'il est devenu et où il est « arrivé, tu verras qu'il a changé du blanc au « noir. » (*Vers* 74–93.)

Ce n'est pas avec moins de force que le Florentin s'élève contre le relâchement de l'ordre des Frères Prêcheurs, fondé par saint Dominique : « Son « troupeau, dit-il (*Parad. cant. XI, vers* 124- « 132), est devenu si avide d'une nourriture « nouvelle, qu'il lui est impossible de ne pas se « répandre dans divers pâturages ; et plus ses « brebis vagabondes s'écartent et vont loin de « lui, plus elles rentrent au bercail vides de lait.

« Il en est bien qui craignent le danger et se ser-
« rent autour du pasteur; mais elles sont en si
« petit nombre, que peu de drap suffit pour les
« enfroquer. »

Quelque virulentes que soient ces satires, l'admiration que le poète professait pour saint Dominique et pour saint François, prouve qu'elles ne sont point faites dans une intention maligne et malveillante. Alighieri déplore sincèrement au contraire, le relâchement des deux Ordres; et la vive expression de ses regrets démontre qu'ils n'étaient que trop bien fondés.

En effet on ne saurait nier que la grande idée de saint François de ramener les hommes à la perfection chrétienne, par l'exercice rigoureux de la pauvreté et de l'humilité n'ait complétement manqué son effet dans la pratique. Malgré toutes les illusions que des vertus singulières et des dévouements particuliers, peuvent entretenir encore, il est évident que la pauvreté et l'humilité pratiquées au degré prescrit par la Règle de saint François exigent une continuité d'efforts auxquels les facultés humaines ne peuvent suffire. Mais si, avec le secours de l'imagination, on soumet, pendant une année seulement, toutes les nations de l'Europe au genre de vie destinée aux Frères Mineurs à leur origine, on se demande quels seraient les résultats forcés d'une pareille législation ? La famille, la société, les états, tout enfin s'anéantirait.

Aussi, malgré le besoin que l'on sentait au treizième siècle des congrégations religieuses, pour se mettre à l'abri des vexations des grands du monde, et bien que ces Ordres religieux aient puissamment défendu l'Église de l'agression des nombreuses sectes d'hérétiques, on doit se souvenir que le premier mot d'Innocent III et de ses cardinaux fut que la Règle proposée par François était trop sévère et impraticable; que cette institution n'avait conservé réellement toute sa force et sa pureté que jusqu'au second chapitre tenu à Assise en 1219 ; et qu'à compter du moment où elle eut un Protecteur en titre, où elle ne put se passer ni de gérants ni d'administrateurs pour le temporel, aussitôt les besoins naturels à l'homme se firent sentir impérieusement parmi les Frères. On admit des améliorations, du luxe même dans les vêtements, dans la nourriture, dans les édifices; et bientôt enfin, du travail des mains, on passa à l'étude des sciences, toutes choses que François avait prévues et qu'il a prédites.

APPENDICE.

POÉSIES DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Les poésies attribuées à saint François d'Assise se composent de trois cantiques et d'une oraison. Le premier cantique, dit : *du Soleil,* ainsi que l'oraison, sont écris en prose, et la forme poétique leur manque absolument. Quant aux trois premières pièces, j'ai suivi le texte qui en a été donné dans l'édition des opuscules de saint François, *Opuscula sancti Francisci Assisatis; Lugduni,* 1637 ; et j'ai copié l'*Oraison* dans la dissertation du Père Irénée Affò, qui l'a extraite d'une Vie de sainte Claire, imprimée à Milan, en 1492.

Avant de faire quelques observations critiques sur l'authenticité de ces poésies attribuées à saint François, je vais en donner le texte avec la traduction en regard.

CANTICO PRIMO.

Altissimo, onnipotente bon' Signore, tue son le laude, la gloria, lo honore e ogni benedictione. A te solo se confanno, e nullo homo è degno de nominarti.

Laudato sia Dio mio Signore con

PREMIER CANTIQUE.

Très-haut, tout-puissant et bon Seigneur, c'est à toi que reviennent les louanges, la gloire, l'honneur et toute bénédiction. C'est à toi seul qu'elles tendent, et nul homme n'est digne de prononcer ton nom.

Sois donc loué, Seigneur mon

tutte le creature, specialmente Messer lo Frate Sole, il quale giorna e allumina noi per lui. E ello è bello e radiante con grande splendore; de te, Signore, porta significazione.

Laudato sia mio Signore, per Suora Luna e per le Stelle; il quale in cielo le hai formate chiare e belle.

Laudato sia mio Signore per Frate Vento e per l'Aire e Nuvole e sereno e ogni tempo, per le quale, dai a tutte creature sustentamento.

Laudato sia mio Signore per Suora Acqua, la quale è molto utile e humile e pretiosa e casta.

Laudato sia mio Signore, per Frate Fuocho, per lo quale tu allumini la notte; e ello è bello e jocondo, e robustissimo e forte.

Laudato sia mio Signore, per nostra Madre Terra, la quale ne sostenta, governa e produce diversi frutti, e coloriti fiori, e herbe.

Laudato sia mio Signore per quelli che perdonano per lo tuo amore, e sosteneno infirmitade e tribulatione. Beati quelli che sostegneranno in pace, che de te, Altissimo, seranno incoronati.

Dieu, avec toutes les créatures, et particulièrement Messire le Frère Soleil qui fait le jour et nous éclaire; lui qui est beau et radieux de splendeur; lui qui donne témoignage de toi.

Sois loué, mon Seigneur, pour Sœur Lune et pour les Etoiles, toi qui les as faites belles et brillantes dans le ciel.

Sois loué, mon Seigneur, pour frère Vent et pour l'Air et pour les Nuées et pour le serein, ainsi que pour toutes les températures qui entretiennent la vie dans tout ce qui est créé.

Sois loué, mon Seigneur, pour Sœur Eau si utile, qui est humble, précieuse et pure.

Sois loué, mon Seigneur, pour Frère Feu au moyen duquel tu éclaires la nuit; pour lui qui est beau, agréable, fort et si puissant.

Sois loué, mon Seigneur, pour notre Mère Terre, qui alimente, gouverne et produit les fruits divers, les fleurs aux couleurs variées, et les herbes.

Sois loué, mon Seigneur, pour ceux qui pardonnent en vertu de ton amour, qui soutiennent l'infirme et celui qui est dans la tribulation. Heureux ceux qui se maintiendront dans la paix et qui, Très-Haut, seront couronnés par toi!

I seguenti versi furono composti da San Francesco, quando, per rivelazione, seppe il tempo della sua morte.

Laudato sia mio Signore, per Suor nostra Morte Corporale, dalla quale nullo homo vivente pùo scampare. Guai a quello che more in peccato mortale. Beati quelli che se trovano

Les vers suivants ont été composés par saint François, lorsque l'instant de sa mort lui fut révélé.

Sois loué, mon Seigneur, pour notre Sœur Mort corporelle, à laquelle nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à qui meurt en péché mortel. Bienheureux ceux qui

tue sanctissime voluntadi, che orte seconda non gli potrà far . Laudate e benedicite mio si- e, e ringraziate et servite a lui ;rande humilitade.

se trouvent dans les très-saintes volontés du Seigneur, parce que la seconde mort ne pourra leur être fatale. Louez et bénissez mon Seigneur; remerciez-le et le servez en toute humilité.

—

CANTICO SECONDO.

1.

co l'amor mi mise,
:o l'amor mi mise,
:o l'amor mi mise.
o sposo novello
do l'anel' mi mise
ıello amorosello,
ıe in prigion' mi mise
mmi d'un coltello,
ı il cor' mi divise.

2.

:o, etc., etc.
ımi lo core
:orpo cadè in terra.
quadrello de l'amore
ɔalestra disserra,
ısse con ardore;
ce face guerra.
ɔmi di dolciore.

3.

co, etc.
ɔmi di dolciore.
ın' maravigliate,
ai colpi mi son dati
ncie inamorate:
ɜrro è lungo e lato,
ı braccie sappiate
ı' ha tutto passato.

4.

:o, etc.
. fer' le lancie spesse,
utto m' agonizarò.

—

SECOND CANTIQUE.

1.

L'amour m'a mis en feu,
L'amour m'a mis en feu,
L'amour m'a mis en feu!

Quand mon nouvel époux me donna l'anneau, je devins amoureux de ce tendre agneau, puis il me mit en prison, me frappa d'un couteau et me divisa le cœur.

2.

L'amour m'a, etc.

Il divisa mon cœur, et mon corps tomba à terre. Cet arc de l'amour qui lance des flèches, frappe en brûlant et met la guerre où était la paix. Je me sens mourir de douceur.

3.

L'amour m'a mis, etc.

Je me sens mourir de douceur; mais ne vous en étonnez pas, car ces coups me sont portés par des lances pleines d'amour. Le fer en est long et large; et sachez qu'il m'en est passé plus de cent brasses.

4.

L'amour m'a mis, etc.

Bientôt les lances se multiplièrent à tel point qu'elles me mirent à

All' hor presi un pavese
E i colpi piu spessarò,
Che niente mi difese.
Tutto mi fracassarò
Con tal' forza le stese.

deux doigts de la mort. Alors je pris un bouclier, mais les coups devinrent encore plus fréquents, et il ne put me garantir. Je fus tout fracassé, tant (les traits) étaient lancés en grand nombre.

5.

In foco, etc.
Distesele sì forte
Ch' io diffidai scontarle,
Onde scampai la morte.
Ti movi contra ragione
Gridando molto forte,
Un' trabucco rizzoe
Che mi diede nuove sorte.

5.

L'amour m'a mis, etc.

Ils étaient lancés en si grand nombre, que je renonçai à les compter, ce qui fut cause que j'échappai à la mort. Mais c'était en vain que je poussais de grands cris. Une baliste fut braquée, qui me donna mille tourments.

6.

In foco, etc.
Le sorti che mandava
Eran pietre piombate
Che ciascheduna gravava
Mille libre pesate:
Sì spesse le gittava
Non le harei mai numerate;
Nulla mai mi fallava.

6.

L'amour m'a mis, etc.

Ces tourments étaient des pierres lourdes comme du plomb; chacune pesait mille livres. La machine les jetait si dru, qu'il m'eût été impossible de les compter. Aucune pierre ne manquait de me toucher.

7.

In foco, etc.
Non m' harebbe mai fallato
Si ben' tirare sapeva.
In terra ero io sternato
Aitar non mi poteva.
Tutto ero fracassato
Niente più mi sentiva
Com' huomo ch' era passato;

7.

L'amour m'a mis, etc.

Aucune n'aurait manqué de me toucher, tant elles étaient lancées avec justesse. J'étais couché sur la terre sans pouvoir m'aider. J'étais tout fracassé, étant privé de sentiment comme un homme mort,

8.

In foco, etc.
Passato, non per amore
Ma di diletto ornato.
Poi mi rimessimmi si forte
Dentro il corpo tornato,
Che segui quelle scorte
Che haveano guidato
Nella superna corte.

8.

L'amour m'a mis, etc.

Mort, non d'amour mais environné (orné) de plaisir. Ayant repris mes sens, je me remis si bien, que je suivis les chœurs qui s'étaient dirigés vers la cour céleste.

9.

In foco, etc.
Poiche tornato fui,
Tosto armato mi fui
E a Christo feci guerra.
Cavalcai in sua terra
Scontrandomi con lui.
Tostamente l'afferro;
Mi vendico di lui.

9.

L'amour m'a mis, etc.

Sitôt que je fus remis, alors je m'armai et fis la guerre au Christ. Je chevauchai sur sa terre, et me rencontrai avec lui. Je le saisis aussitôt et me vengeai de lui.

10.

In foco, etc.
Poiche fui vendicato
Io fui con lui patto,
Perche prima era stato
L'amor' molto verace
Di Christo inamorato.
Or son fatto capace
Sempre lo cor formato
Di Christo consolato.
Infra l'amor' mi mise in foco.

10.

L'amour m'a mis, etc.

Dès que je me fus vengé, je fis un pacte avec lui, parce que l'amour que je lui portais était très-sincère. Maintenant je l'ai en moi; et mon cœur formé (imbu, imprégné) du Christ est consolé. Je répète donc: L'amour m'a mis en feu!

CANTICO TERZO.

Amor de caritate,
Perche m' ha sì ferito?
Lo cor tutto partito
Et arde per amore.
Arde et incende,
Nullo trova loco;
Non può fugir perchè l' è ligato.
Si se consuma come la cera al foco,
Vivendo more, languisce stemperato
Domanda poter fugir' un poco,
E in fornace trovasi locato.
Oimè eo ò son menato
A sì forte languire,
Vivendo così morire,
Tanto monta l'ardore!

TROISIÈME CANTIQUE.

Amour de charité, pourquoi m'as-tu blessé si profondément? Mon cœur, séparé (fendu), brûle d'amour. Il brûle, il brûle, et ne trouve nulle place pour fuir, parce qu'il est lié. De telle sorte, qu'il se consume comme la cire au feu; tout en vivant, il meurt, il languit comme liquéfié. En vain demande-t-il à fuir, il se trouve dans une fournaise. Hélas! comment suis-je conduit à un tel dépérissement, et qu'en vivant, je meure; tant l'ardeur s'accroît et monte!

1.

Innanzi ch' io provassi, domandava
Amor' a Christo pensando pur dolzura
In pace di dolcezza star pensava

1.

Avant que je fusse dans cet état, je demandais l'amour au Christ, pensant que ce n'était que douceur,

For d'ogni pena; e poi sede in altura,
Provo tormento qual non cogitava;
Che 'l cor' me se fende per calura.
Non posso dar figura,
De que sostegno semblanza,
Ch' io moro in dolcetanza,
E vivo senza core.

et que je vivrais dans la paix la plus agréable, exempt de toute peine. Mais maintenant que je suis dans toute l'exaltation (*de ce sentiment*), j'éprouve un tourment auquel je n'avais même pas songé, et mon cœur se fend par l'ardeur qu'il éprouve. Je ne puis même (par ma voix et par l'expression) donner une figure et faire comprendre ce que j'éprouve, tant je me sens mourir au milieu de la tendresse, et vivant sans cœur.

2.

Ho perduto core e senno tutto,
Voglia e placere e tutto sentimento.
Ogni bellezza mi par fango brutto;
Delicie et richezze perdimento.
Un' arbore d'amor con gran frutto
In cor plantato me dà pascimento,
Che fà tal mutamento,
In mi senza dimora
Jettando tutto fora,
Voglia, senno e vigore.

2.

Bon sens, cœur, volonté, plaisir, j'ai tout perdu. Toute beauté me paraît de la fange; les délices et les richesses ne sont plus pour moi qu'un sujet de perdition. L'arbre d'amour avec tous ses fruits, planté dans mon cœur, me soutient, me nourrit seul, ce qui a causé tout à coup un tel changement en moi, qu'il en a chassé volonté, sens et vigueur.

3.

Per comprare l'amore, tutto ho dato
Lo mondo e mi ho tutto per barattato.
Se tutto fosse mio quel ch' è creato,
Darla lo per amor senz' ogni patto;
E trovo me d'amor tutto ingannato,
Chè tutto ho dato e non so ò io son [tratto.
Per amor son desfatto;
Pazzo sì son creduto:
Mà perche io son venduto
De mi non ho valore.

3.

Pour acquérir l'amour, j'ai donné tout le monde, et je me suis complètement engagé (vendu). Si tout ce qui est créé m'appartenait, je le donnerais sans condition; aussi suis-je tellement fasciné par l'amour, que je ne sais où je suis entraîné. L'amour m'a changé (détruit); aussi je passe pour fou aux yeux de tous. Et (mais) comme je suis vendu, je n'ai plus valeur de moi (je ne sais plus si je vaux quelque chose).

4.

Credeva me la gente revocare,
Amici che sono for de questa via;
Mà chi è dato più non se po dare,

4.

Ceux de mes amis qui sont hors de cette voie, espéraient m'en retirer. Mais celui qui s'est donné ne

Nè servo fare che fuga signoria.
Innanzi la petra potrìa se molare,
Che l'amore, che me ten' in sua balia.
Tutta la voglia mia
D'amor si è infocata,
Unita, transformata,
Che la torrà l' amore.

peut se donner encore, et l'esclave ne saurait faire que la possession n'existât pas. La pierre pourrait se briser elle-même, avant que l'amour qui me tient en sa puissance se détruisît. Toute ma volonté s'est enflammée d'amour, et elle est tellement unie et transformée, que l'amour la ravit tout entière.

5.

Foco ne ferro non la pò partire;
Non si divide cosa tanto unita,
Pena ne morte iam non pò salire
A quella altezza, dove sta rapita.
Sotto si vede tutte cose zire,
Ed ella sopra tutte sta gradita
Anima com' ei salita.
Posseder tal bene,
Christo, da lui te vene
Abbrazal cum dolzore.

5.

Ni le feu ni le fer ne peuvent la séparer, car une chose si bien unie ne saurait être divisée. La peine et la mort ne peuvent parvenir jusqu'à la hauteur où elle a été enlevée. Au-dessous d'elle, on voit toutes les choses du monde tourner, et au-dessus, comme une âme ravie, elle est heureuse. En prenant possession d'un tel bien, embrasse avec tendresse le Christ qui te l'a procuré.

6.

Io non posso veder creatura,
Al Creator grida tutta mente;
Celo ne terra non me dà dolzura,
Per Christo amore tutto m' è fetente
Luce del sole sì me par oscura.
Veggendo quella fazza resplendente
Cherubin son niente
Belli per insegnare,
Seraphin per amare,
Chi vede lo Signore.

6.

Je ne puis plus voir ni priser aucune créature, crie toute intelligence au Créateur. Ni le ciel ni la terre ne font plus d'impression sur moi; et la lumière du soleil elle-même me paraît obscure. A l'aspect de cette face lumineuse du Christ, *de cette nouvelle vie si resplendissante*, et en voyant le Seigneur, la beauté des chérubins et des séraphins ne suffit plus à notre admiration et à notre amour.

7.

Nullo donca mai me reprenda
Se tal' amore mi fà pazzo zire.
Jam non è core, che più se defenda,
D'amor sì preso, che possa fugire.
Pensi zascun como cor non si fenda
Cotal fornace como possa soffrire.

7.

Que personne donc ne me reprenne de ce qu'un tel amour m'a rendu fou. Il n'y a pas de cœur, pris d'un tel amour, qui puisse s'en défendre et l'éviter. Que chacun pense comment il se peut que le cœur ne

S'eo potesse invenire
Anima che me intendesse,
De mi pietade havesse
Che me se struzze l' core.

se fende pas, et puisse supporter l'ardeur d'une telle fournaise! Si je pouvais rencontrer une âme qui me comprît, elle aurait pitié de moi dont le cœur se dissout:

8.

Chè celo e terra grida e sempre clama
E tutte cose ch' io dibbia amare;
Zascuna dice: Cum tutto core ama!
L'amore che n' ha fatto d'abbrazzare;
Che quel' amore perlo che te brama,
Tutte mi ha fatte per ti a se trare.
Veggo tanto abundare
Bontade e cortesia
Da quella luce pia,
Che se spande de fora,

8.

Car le ciel, la terre et toutes les choses que je dois aimer, crient: « Aime de tout ton cœur! » L'amour qui me donne de si vifs désirs, cet amour qui fait que je te désire avec tant d'ardeur, il a tout fait pour m'attirer à toi (Dieu). Je vois tant de bonté et de noblesse émaner de cette pieuse lumière, que tout en est inondé.

9

Amor voglio più, se più podesse;
Ma como più à mi lo cor jam non trova
Più che me dare con ciò che volesse,
Non posso; questo è certo senza prova
Tutto l'ho dato, perch' io possedesse
Quel amatore che tanto me renova.
Bellezza antiqua e nova,
Dapoi che t'ho trovata,
O luce smesurata
Di sì dolce splendore.

9.

Je voudrais sentir plus d'amour si cela m'était possible; mais comme il ne s'en trouve pas davantage dans mon cœur, je ne puis en donner autant que je voudrais; cela n'a pas besoin de preuve. J'ai tout donné afin de posséder celui qui m'a renouvelé. Beauté antique et nouvelle! depuis que je t'ai trouvée, ô lumière immense et dont la splendeur est si douce.

10.

Veggendo tal bellezza, sì sum tratto
For di mi; non so ò son portato.
Lo cor se strugge como cera desfatto,
De Christo se retrova figurato.
Jam non se trovò mai tal baratto;
Per vestir Christo tutto ò spoliato
Lo cor sì trasformato,
Amor grida, che sente,
Anegata è la mente
Tanto sente dolzore.

10.

En te voyant je suis ravi hors de moi et ne sais où je suis transporté. Mon cœur se fond comme une cire et se retrouve transfiguré en Christ. On n'avait jamais fait un tel pacte (échange); pour revêtir tout le Christ, je me suis dépouillé de mon cœur qui s'est ainsi transformé; l'amour a poussé un cri, et l'intelligence est restée noyée dans un océan de délices.

11.

Ligata è la mente cum dolceza,
Tutta se destende ad abbrazzare,
E quanto più resguarda a la bellezza,
Tanto fuor de se più sazetare.
In Christo tutta posa cum richezza,
De si memoria nulla pò servare.
Or mai ad si, più dare
Altra cosa non cura,
Ne pò perder valura
De si dolce sentore.

11.

C'est par la douceur que l'âme est liée; c'est ce qui la fait s'épanouir pour aller embrasser ce qu'elle désire; et plus elle regarde, plus elle considère la beauté; plus aussi elle tend à s'élancer hors d'elle-même dans le Christ, elle vit au milieu des richesses, et quand elle est là, elle ne conserve plus mémoire d'elle-même. De ce moment, elle ne se soucie plus d'autre chose, et ne peut plus perdre le goût d'un si doux parfum.

12.

InChristo transformata quasi è Chris-
CumDio unita, tutta stà divina [to
Sopra ogn' altura; è si gran' acquisto
De Christo è tutto l' suo, stà regina.
Or donca io potesse star più tristo
De colpa domandando medicina.
Nulla c'è più sentina
Dove trovi peccato,
Lo vecchio n' è mozzato,
Purgato ogni fetore.

12.

Transformée, pour ainsi dire, en Christ et unie à Dieu, elle devient divine, elle s'élève au-dessus de toutes les hauteurs; et quand elle a fait cette grande acquisition, lorsque le Christ est tout à elle, elle est reine. Or pourrais-je être mécontent d'avoir trouvé un remède à mon mal? Il n'y a plus de sentine où l'on puisse trouver le péché; le vieux mal est extirpé, et toute mauvaise odeur enlevée.

13.

In Christo è nata nova creatura
Spogliata homo vecchio e fatto no-
[vello.
Mà tanto l'amore monta cum ardura,
Lo cor par che se fenda cum coltello,
Mente cum senno tolle tal calura;
Christo se m'è tra tutto tanto bello,
Abrazzo me cum ello
E per amore sì clamo:
Amor, che tanto bramo,
Fà me morir d'amore.

13.

En Christ est née une nouvelle créature qui a dépouillé le vieil homme et est faite nouvelle. Mais l'amour monte à une telle chaleur qu'il semble que le cœur soit fendu par un couteau; et lorsque le Christ m'apparaît dans toute sa beauté, mon intelligence ne devient pas moins brûlante. Je fais des efforts pour l'embrasser (le saisir) et dans mon ardeur, je m'écrie : Amour que je désire tant, fais-moi mourir d'amour!

14.

Per ti, amor, me consumo languendo

14.

Par toi, amour, je languis et me

E vo stridendo per ti abrazare:
Quando te parti, sì moro vivendo
Sospiro e plango per ti ritrovare.
E retornando el cor se va stendendo
Che in ti si possa tutto transformare.
Donca, più non, non tardare;
Amor' or me soveni,
Ligato si mi tieni.
Consuma me lo core.

consume, et vais toujours criant, pour t'embrasser. Quand tu t'en vas, je meurs tout en vivant; je soupire pour te retrouver; et si tu reviens, mon cœur va toujours en s'étendant, afin que je puisse me transformer en toi. Ne tarde donc plus, ô amour! souviens-toi de moi, puisque tu m'as invinciblement lié, et que tu as consumé mon cœur.

15.

Resguarda dolce amore la pena mia,
Tanto calor non posso soffrire;
L'amor m'à preso nè so ò io me sia,
Que faza o dica non posso sentire.
Como smarito sì vo per la via,
Spesso strangosso per fortelanguire;
Non so como sostegnere
Possa tal tormento.
Lo qual cum passamento
Da me fura lo core.

15.

Amour si doux, vois quelle est ma peine. Je ne puis plus souffrir la chaleur qui me brûle. L'amour s'est emparé de moi, en sorte que je ne sais plus où je suis, que je ne puis plus avoir la conscience de ce que je dis et de ce que je fais. Je vais à l'aventure comme une personne égarée et harassée à force de languir. Je ne sais comment je puis supporter un tel tourment qui en passant m'enlève mon cœur.

16.

Cor m' è furato, non posso vedere
Que diba fare e que spesso faza;
E chi mi vede, dice vol' sapere
Se amor senza atto a ti Christo plaza:
Se non te piace, que posso valere?
De tal mensura la mente m' allaccia,
L' amor, che sì m' abbraccia,
Tolme l' operare
Voler' e operare;
Perdo tutto sentore.

16.

Mon cœur m'a été enlevé, et je ne sais plus juger de ce que je dois faire, ou même de ce que je fais souvent; en sorte que ceux qui me voient se demandent si l'amour abstrait et sans acte plaît au Christ. S'il ne lui plaisait pas, alors quel mérite, quelle valeur pourrais-je avoir? Et mon esprit se préoccupe de cette question. L'amour qui s'est emparé de moi m'ôte toute possibilité et toute volonté d'agir, en sorte que je perds toute règle de conduite.

17.

Sappi parlare; or sun fatto muto:
Vedeva, e mò son ceco deventato.
Sì grande abisso non fù mai veduto:
Tacendo parlo, fugo e son ligato.

17.

J'ai su parler; maintenant je suis muet; je voyais et suis devenu aveugle; jamais un abîme plus profond ne s'est rencontré. En me tai-

ndo salgo, tengo, son tenuto,
son dentro, caccio e son cac-
mesurato [ciato.
mi fai impazzire,
rnace morire
rte calore?

18.

CHRISTO.

questo amore, tu che m'ami,
irtù senza ordine trovata.
trovare tanto me brami
nente cum virtù renovata.
amare, voglio che tu chiami
ate, qual sia ordenata.
re, si è provata
rdine del frutto:
demostra tutto
(ogni) cosa e' l valore.

19.

cose che haio create
e con numero e mensura,
fin son' tutte ordenate.
rase per orden tal valura,
più encora caritate
ata in sua natura.
om per calura
tu sei impazzita
ordene tu se' uscita.

20.

ANIMA O FRANCESCO.

lo cor tu m' hai furato,
he ad amare ordin la mente;
a poi che in ti sum mutato,
ò esser rimaso convenente?
ferro, che tutto è infocato
dal sol fatto relucente
orma perdente
altra figura:
mente pura

sant je parle; je fuis et je suis lié. En descendant je monte; je tiens et suis tenu. Je suis dedans et dehors, je poursuis et suis poursuivi! Amour immense! pourquoi me rends-tu fou? pourquoi me fais-tu mourir au milieu d'une si forte chaleur?

18.

LE CHRIST PARLE :

O toi qui m'aimes, ordonne cet amour; il n'y a pas de vertu sans ordre (discipline). Puisque tu désires si vivement de me trouver, renouvelle ton intelligence par la vertu. Pour m'aimer convenablement, je veux que tu appelles la charité telle qu'elle est ordonnée. On juge de l'arbre par son fruit; car toute chose témoigne de sa valeur par son fruit.

19.

Toutes les choses que j'ai créées sont faites selon un ordre et une mesure; et toutes sont ordonnées pour leur fin. C'est par cet ordre que tout conserve sa valeur; or, la charité, plus que toute autre chose, est soumise à l'ordre. Ainsi, âme, puisque c'est par chaleur que tu es devenue folle, c'est que tu es sortie de l'ordre.

20.

L'AME OU FRANÇOIS, RÉPOND :

Christ, tu m'as dérobé mon cœur et tu me recommandes, pour t'aimer, de mettre de l'ordre dans mon esprit? Comment, depuis que je me suis changé en toi, serait-il possible qu'il restât quelque chose de raisonnable de moi? Si comme le fer incandescent, si comme l'air, qui prend son éclat du soleil, j'ai

De ti è vestita, amore.

reçu une autre forme; de même l'esprit pur, ô amour, Jésus s'est revêtu de toi.

21.

Ma dà che perde la sua qualitate
Non pò la cosa da si oprare;
Como è formata, sì hà potestate
Opera cum frutto, si puote fare.
Donca si è transformata in veritate.
In te sol Christo, che se' dolce amare;
A ti si pò imputare
Non ami quel ch' io fazo.
Però s'eo non te plazo,
Tu n'a te non placi amore.

21.

Mais du moment qu'une chose perd sa qualité propre, elle ne peut plus opérer par elle-même, car sa puissance dépend de sa forme; c'est la condition pour opérer et porter fruit. La chose s'est donc transformée en vérité, en toi seul, Christ qui es doux et amer; et c'est à toi seul qu'il faut imputer que tu n'aimes pas ce que je fais. Or, si je ne te plais pas, l'amour ne te plaît donc pas plus que tu ne plais à l'amour?

22.

Io so ben' questo, che s'eo sum impazzito
Tu summa sapienza me l' hai fatto,
E questo fo, dà ch' io fui ferito
E quando cum l'amor' feci baratto,
Che mi spogliando fui da te vestito.
A nova vita non sò como fui tratto
De mi tutto desfatto.
Or sun per amor forte,
Rotte son le porte
Et jazo teco amore.

22.

Je suis bien certain que si je suis devenu fou, c'est toi, science éternelle, qui m'as mis en cet état; et cela m'est arrivé, du moment que j'ai été blessé, quand j'ai fait un pacte avec l'amour, et que m'ayant dépouillé de moi-même, il m'a vêtu de toi. J'ignore comment j'ai été attiré dans une nouvelle vie et de quelle manière j'ai été entièrement détruit. Mais maintenant je suis devenu fort par l'amour, les portes sont rompues, et je suis avec toi, amour!

23.

A tal fornace perche me menavi
Se tu volevi che havesse temperanza?
Quando sì smesurato me te davi
Tollevi da me tutta mesuranza?
Poiche piccioletto tu me bastavi
Tenerti grande non aggio possanza;
Onde se c' è fallanza
Amor l'è tua, non mia,
Però che questa via
Tu la facesti, amor.

23.

Pourquoi me menais-tu à une telle fournaise, si tu voulais que je demeurasse dans les bornes de la tempérance? Puisque tu me suffisais petit, je n'avais pas la puissance de te tenir, étant grand; d'où il suit que s'il y a eu faute, elle est tienne et non mienne, puisque c'est toi, amour, qui as ouvert cette voie.

24.

Tu, dall' amore non te defendesti
De celo in terra al te venire :
Amore a tal bassezza descendesti
Com' homo despetto, per lo mondo zire ;
Nè casa, nè terre non volesti,
Tal povertate per nui arrichire
In vita et in morte
Monstrasti per certanza
Amor desmesuranza
Che ardeva ne loro core.

24.

Et toi, (le Christ) tu n'as pu te garantir de l'amour quand tu es descendu du ciel en terre. Et toi, Amour (Christ), te ravalant à la condition d'un homme flétri, tu es descendu jusqu'à courir le monde. Tu n'as voulu avoir ni maison ni terres ; et tu as fait connaître, dans l'intention de nous enrichir aussi bien pendant la vie que dans la mort, une pauvreté pour laquelle nos cœurs sentaient une ardeur démesurée.

25.

Com' ebrio per lo mondo andavi,
Amore te menava com' huomo venduto.
In tutte cose amor sempre mostravi
De ti quasi niente preceputo.
Che stando in lo templo si gridava :
A bever vegna chi ha sostenuto
Sete d'amor havuto,
Che l' gli serà donato
Amor smesurato
Che pasce con dolzore.

25.

Ivre en quelque sorte, tu allais par le monde, conduit par l'amour comme un homme vendu. Dans toutes tes actions tu ne donnais que des preuves d'amour; et ne pensant à rien de ce qui pouvait t'être utile personnellement, te tenant dans le temple, tu criais : Qu'il vienne celui qui a supporté la soif d'amour, il lui sera donné un amour démesuré qui nourrit de douceur.

26.

Con sapienza non te contenesti
Che 'l tuo amor spesso non versasse :
D'amore, non de carne nascesti
Humanato amor, che ne salvasse
Per abracciarne en croce si corresti;
Io credo, che però, tu non parlasti,
Ne te amor scusasti
D'avanti a Pilato,
Per compir tal mercato,
In croce dell' amore.

26.

Tu ne t'es pas gouverné avec une telle prudence que tu n'aies quelquefois extravasé. Tu n'es pas né de la chair, mais de l'amour, de l'amour humanisé; et pour l'embrasser, tu as couru te mettre en croix. Et si je ne me trompe, tu ne t'es pas disculpé de cet amour devant Pilate, au moment d'accomplir ce marché sur la croix d'amour.

27

La sapienza vego, che se celava
E solo amor si potea vedere ;
E la potenza jam non si mostrava
Che l' era la virtute in dispiacere.
Grande era quell' amore che se versava,

27.

Je vois que la sagesse était cachée et que l'amour seul se laissait voir; que la puissance ne se montrait pas, parce que la vertu souffrait encore. C'était un grand amour que celui qui se manifestait autrement que

Altro che amore non potendo havere
Nel viso, ne il volere;
Amor sempre legando
Et in croce abbracciando
L'homo cum tanto amore.

sur le visage et par la volonté; un amour qui allait liant tout et montrant jusque sur la croix cette tendresse si vive pour l'homme!

28.

Donca Jesù, s'io si inamorato
Inebriato per sì gran dolcezza,
Che me reprende, s'io vo impazzato
Et in mi perdo senno e ogni fortezza?
Poiche l'amor' t'ha sì ligato
Quasi privato d'ogni tua grandezza
Come saria mai fortezza
In me di contradire
Ch'io non voglio impazzire
Per abbracciar te amore?

Ainsi donc, Jésus, si j'ai été si passionné, si je me suis senti enivré par cette douceur extrême, pourquoi me reproches-tu d'avoir perdu le sens et l'esprit, et d'être resté sans force? puisque l'amour t'a lié si fortement toi-même, puisqu'il t'a privé de toute ta grandeur (en te faisant homme), comment pourrais-je trouver en moi la force de dire que je ne veux pas devenir fou, et t'embrasser, ô doux amour.

29.

Et quel' amor chi mi fà impazzire
Pari, che à ti tolessi sapientia;
E quell' amor che si me fà languire
A te per me si tolle la potentia?
Non voglio ormai, ne posso sofferire,
D'amor son preso, non fazo reni-
tentia.
Data me la sententia
Che d'amor' sia morto
Jam non voglio conforto
Se non morir d'amor.

Car il me semble que cet amour, qui me fait tourner l'esprit, t'a enlevé toute sagesse; que cet amour qui me fait languir t'a ôté toute puissance à mon égard? L'amour s'est emparé de moi, et désormais je ne veux ni ne peux plus souffrir; je ne fais aucune résistance. La sentence est portée, je dois mourir d'amour; je n'accepte donc plus aucun confort, sinon de mourir d'amour.

30.

Amor', Amor, che si m'hai ferito
Altro ch' amor' non posso cridare;
Amor, amore, si forte m' hai rapito
Lo core sempre spande per amore,
Per te voglio spasemare :
Amor' che core conoscerà?
Amor per cortesia
Famme morir' d'amore!

Amour! amour! qui m'as si profondément blessé; car je ne puis plus faire d'autre cri: Amour qui t'es si vivement emparé de moi, par toi je veux tomber en évanouissement; Amour, qui pourra connaître mon cœur? Amour, par bonté, fais-moi mourir d'amour!

31.

r', Amore Jesù, sun zunto a porto;
', Amore Jesù, dammi conforto;
, Amore Jesù sì m'ha inflammato,
', Amore Jesù, io sun morto.
ıi star', amor, sempre abbrazzato,
teco transformato
ritate et in somma veritate.
, amor', amor'!
cosa clama amore:
tanto sei profundo
ù t'abbraccia,
più brama.

31.

Amour, Amour Jésus, je suis arrivé au port, Amour, Amour Jésus, soutiens-moi! Amour Jésus, qui m'as rempli de flamme, Amour Jésus, je suis mort, fais que je t'embrasse toujours et que je sois transformé avec toi en charité et en vérité éternelle. Amour! Amour! Amour! tu es si profond, que plus je t'embrasse (je pénètre en toi), et plus je te désire.

32.

, Amor, tu sei cerchio rotundo
ıtto e l' core, che tencia sempre t'ama.
ı sei strame et trama per vestire
dolce che sempre crida:
or', Amor', Amor!
o tu mi fai, Amor, nol' posso fare:
, Amor, tanto amo di ti
', Amore, ben credo morir,
tanto preso m' hai,
, Amor, fammi in te transire.
dolce, languire,
mio desioso,
sì dilettoso,
. mi in amor'!

32.

Amour! Amour tu es le cercle qui environne le cœur, et plus on t'a approché, plus on t'aime. Tu es la litière sur laquelle on se couche, la trame avec laquelle on se vêtit: aussi as-tu tant de douceur que l'on s'écrie toujours: Amour! Amour! Amour!

Ce que tu me donnes, je ne puis te le rendre! Amour, je t'aime tant! Ah! j'espère mourir en toi. Toi qui t'es emparé de moi, fais-moi passer en toi! Douce langueur, désir ardent, mort délicieuse, ô amour, noie-moi en toi!

33.

, Amor, lo cor mio se spezzo;
, Amor, tal sente ferita:
Jesù, tramme a la tua bellezza;
, Amor, per te sono rapita;
, Amor viva, non me despreggia;
, Amor, l' anima teco unita,

33.

Mon cœur a reçu une telle blessure, qu'il se sent fendu. Amour Jésus, entraîne-moi dans ta beauté; tu m'as ravi, ne me rejette pas; que mon âme soit unie à toi, car tu es sa vie! Tu la fais tant languir qu'elle ne peut plus supporter l'idée d'être séparée de toi.

Amor, tu sei sua vita.
Jam non se pò partire,
Perchè le fai languire,
Tanto struggendo Amor.

34.

Amor, Amor, de Jesù desideroso
Amor, voglio morire,
Te abbrazzando.
Amor, dolze Jesù si pietoso,
Come me tu hai in te transfor-
[mato,
Pensa, che eo vò spasemando.
Non sò ò io me sia,
Jesù speranza mia,
Ormai, va, dormi in amore.

34.

Jésus! ô Amour Jésus! si désirable, je veux mourir en t'embrassant. Doux Amour Jésus, si bon, puisque tu m'as transformé en toi, pense que je vais toujours en m'évanouissant. Jésus, ô mon espérance! je ne sais plus où je suis, et désormais, va, dors au sein de l'amour.

—

ORATIONE LA QUALE DICEVA OGNI ZORNO SANCTO FRANCISCO.

O altissimo omnipotente glorioxo
[Idio.
Illumina le tenebre del core mio.
Doname te prego per tua gran bon-
[tade
Fede drita, speranza certa, con per-
[fecta charitade.
E fame de mi havere perfecto co-
[gnoscimento.
Aciò che sempre observa el tuo
[sancto commandamento.

ORAISON QUE SAINT FRANÇOIS DISAIT CHAQUE JOUR.

Dieu très-haut, tout-puissant et glorieux, éclaire les ténèbres de mon cœur; que ta grande bonté me donne, je t'en prie, une foi droite, une espérance certaine avec une charité parfaite; et fais que mon entendement soit complet afin que je puisse toujours observer ton saint commandement.

Avant de donner les raisons qui m'ont décidé à citer les poésies de saint François d'Assise, comme expression des sentiments intérieurs de cet homme, je dois donner quelques renseignements sur l'authenticité des quatre pièces précédentes qui lui sont attribuées.

D'abord, il faut faire observer que saint Bonaventure qui a écrit la vie de son maître saint François, ne dit rien

sur son talent poétique, et ne fait mention d'aucune pièce de poésie, de sa composition; que Dante, dont l'admiration pour l'instituteur des Ordres Mineurs, fut si grande; et qui d'ailleurs a fait mention dans son traité *de vulgari eloquio*, dans sa *vie nouvelle* et dans *la divine comédie*, de tous les poètes antérieurs à lui, qui ont fait des vers italiens, ne place pas saint François parmi eux. Ainsi on peut tenir pour certain qu'au commencement du quatorzième siècle, cent ans après la mort de saint François, on ne parlait ni de ses vers, ni de son talent poétique. On savait seulement, par quelques-uns de ses contemporains, qu'il avait du goût pour chanter des *louanges spirituelles*, mais sans qu'il soit dit expressément qu'il en ait composé. Ce n'est qu'au quinzième siècle, que frère Mariano, de Florence, avança que saint François avait écrit des *cantiques* et des *louanges*, en langue vulgaire, pour les religieuses de Sainte-Claire, mais sans désigner ni citer aucune pièce de ce genre.

En 1510, on imprima à Bologne, les *conformités* de frère Bartolomeo, de Pise, où se trouve cité le *cantique du soleil*. Mais dans cette pièce, si l'on y retrouve en effet les sentiments et les idées de saint François, c'est en vain que l'on y chercherait ses expressions et son texte, car le *cantique du soleil*, tel que nous l'avons, a été écrit par un certain Orazio Diola, de Bologne, qui le traduisit avec les chroniques où il se trouve; lesquelles chroniques avaient déjà été traduites en portugais par monseigneur Marco, sur la version, en castillan, du père Diego Navarrès. D'où il résulte que les idées et les sentiments exprimés dans le cantique du soleil, sont de saint François, mais que nous n'avons pas son texte.

Cherchons maintenant quand et comment les deux autres cantiques, en forme de ballades, *in foco l'amor mi mise*, et *amor de caritate*, ont été connus.

En 1631, Luc de Wading, cordelier irlandais, donna les *annales de l'ordre* des FF. Mineurs, puis la *bibliothèque des écrivains de sa religion*, dans laquelle il inséra les deux cantiques de saint François, qu'il dit avoir retrouvés dans un sermon de saint Bernardin de Sienne, mort en 1444. Dans son enthousiasme, Wading proclama aussitôt saint François l'un des plus anciens poètes de la langue italienne; et sans que qui que ce soit ait eu l'idée de s'assurer du fait par des recherches critiques, saint François passa pour un des prédécesseurs de Dante, et dans toute l'Europe on tint les poésies qui lui avaient été attribuées par Wading, pour authentiques. De 1631 à 1660, on publia plusieurs fois les deux cantiques, dans les œuvres et les opuscules de saint François; et un siècle après, Quadrio, Tiraboschi et Crescimbeni, trois autorités littéraires imposantes, confirmèrent l'opinion émise par Wading, et généralement reçue dans le monde savant. Ginguené l'adopta également il y a quarante ans; et enfin, en 1841, M. E. Chavin de Malan, qui a donné le texte des trois cantiques, à la suite de son histoire de saint François d'Assise, n'a exprimé aucun doute sur l'authenticité de ces poésies.

Les éditions des œuvres et des opuscules de saint François où ses poésies se trouvent, sont fort incorrectes; en outre on y a rajeuni l'orthographe, ce qui jure avec l'ancienneté du langage, et rend l'intelligence d'un texte, naturellement obscur, souvent très-difficile. Toutefois, après une lecture attentive de ces trois pièces, je fus frappé de la différence extrême du style de chacune d'elles.

Le cantique du soleil est en prose très-ordinaire, souvent incorrecte et à laquelle on ne ferait certes aucune attention, si l'on ne savait pas qu'elle exprime des idées de saint François, et si ces idées ne frappaient point par leur étrangeté même.

Le second cantique : « *In foco l'Amor mi mise,* » est en vers rimés, avec un refrain ; et le dernier vers de chaque couplet se trouve répété, quant au sens au moins, dans le premier vers du couplet suivant. Cette pièce enfin est composée avec art, et sauf l'ancienneté du langage, le style en est assez pur et ne manque pas d'unité.

Mais le troisième cantique : « *Amor di caritade,* » dont la forme régulière des strophes se rapproche de celle employée dans les ballades, ne paraît pas avoir été écrit par celui qui a composé le morceau précédent.

Non-seulement les phrases de ce second cantique manquent souvent de correction ; mais on y rencontre des mots tels que, *Zire,* pour Giacere, *Zascuna* pour Ciascuna, *Donca* pour Dunque, *Sum* pour Sono, *Jam* pour Già, dont il n'y a pas traces dans la pièce : *In foco l'Amor mi mise.* D'après les mots que je viens de citer et quelques autres encore, où le Z est employé à la place du G, l'auteur de ce cantique semblerait pencher vers le dialecte vénitien. Mais ce qui distingue surtout cette pièce de l'autre, c'est la verve un peu désordonnée avec laquelle elle est écrite, comparée à la régularité et à la coquetterie même qui règnent dans le second cantique. Je n'insiste pas sur ces différences, parce qu'elles sont frappantes même à la première lecture, et que d'ailleurs on peut s'en assurer en relisant les textes.

J'avoue que cette disparate dans le style des trois cantiques me préoccupa beaucoup, lorsque je pris connaissance de ces poésies. De ce moment j'eus le désir de savoir comment elles nous sont parvenues, et s'il en existait des manuscrits. Je fis à ce sujet des recherches à la bibliothèque royale, mais elles furent vaines. Je dois dire, qu'en cette occasion, l'idée d'avoir des poésies composées par saint François, de lire des vers faits par lui, et où il avait

fixé les élans de son âme, avait un tel charme pour moi, que me reprochant cette fureur de curiosité critique, je m'arrêtai tout à coup, en me disant qu'il était ridicule à moi de remettre en question ce qui avait été décidé, et reconnu pour vrai, par saint Bernardin, Wading, Quadrio, Tiraboschi, Crescimbeni, Ginguené, et en dernier lieu par M. Chavin de Malan.

Mais le hasard ne tarda pas à faire tomber entre mes mains un livre qui me replongea dans mes doutes. — J'eus tout à coup connaissance d'une *dissertation du père Ireneo Affò, Frère Mineur Observant, sur les cantiques en langue vulgaire de saint François* (1) qui me fit reconnaître que l'authenticité du texte de ces poésies n'était pas aussi solidement prouvée qu'on le croit communément. Voici les détails que le père Affò donne (page 69) sur ce qui a décidé Wading à dire que les deux cantiques cités par Bernardin de Sienne, dans ses sermons, sont de saint François d'Assise.

« On sait, dit le père Affò, avec quel zèle saint Bernar-
« din parlait, pour amener les pécheurs à faire pénitence;
« et que dans l'ardeur de sa charité, il avait coutume,
« pour éveiller l'attention de ses auditeurs, de citer des
« morceaux de poésie vulgaire, usage fort commun d'ail-
« leurs, en ce siècle. Saint Bernardin, ainsi que d'autres
« prédicateurs, récitaient donc souvent des passages de
« Dante, de Cecco d'Ascoli, de Petrarca et de Jacopone
« de Todi.

« Dans la première édition des œuvres de saint Bernar-
« din, donnée à Venise, par les Giunti, en 1591, on

(1) De' cantici volgari di san Francesco d'Assisi, Dissertazione del Padre Ireneo Affò, Minor Osservante, lettor giubilato, e regio professore di filosofia nelle scuole di Guastalla. 1777.

« trouve dans la seconde partie du quatrième tome, les « sermons dits *extraordinaires,* dont le quatrième est in- « titulé : du Pillage du paradis, *de Saccomando para-* « *disi,* dans lequel le saint prédicateur décrit le combat « mystique de saint François pour mettre le *paradis à* « *sac,* et comment pendant le combat, le saint guerrier « fut blessé de cinq plaies. Puis saint Bernardin ajoute : « Après, saint François raconte ce combat comme il suit : « *Et sanctus Franciscus post hæc narrat istud prælium,* « *ut infra sequitur.* »

« Dans un beau manuscrit de notre bibliothèque de « Reggio, dit encore le père Affò, on lit ce même sermon, « mais avec cette variante remarquable, au sujet du com- « bat soutenu par saint François : « Au retour de ce combat, le bienheureux François blessé aux mains, aux pieds et au côté, étant descendu sur la sainte montagne de l'Alvernia, ses Frères, le voyant ainsi meurtri, lui demandèrent : « Quelles sont donc ces plaies que vous avez au mi- « lieu des mains? Ce à quoi il répondit : « J'ai été blessé au milieu de ceux qui m'aimaient. (Zach. cap. 18.) Mais afin que vous soyez mieux informés de la vérité de ce fait, ô mes Fils, je vous le raconterai en langue vulgaire. » « Puis suit en entier le cantique italien : *In foco l'Amor* « *mi mise,* comme dans l'édition précédente. »

« Voilà cependant, dit toujours le père Affò, le passage « du sermon de saint Bernardin, qui a fait prétendre à « Wading, que le cantique *In foco,* est expressément attri- « bué à saint François, *expressè Francisco tribuitur.* »

« Parmi ces mêmes sermons extraordinaires, continue « le père Affò, le dix-septième est consacré à la louange « de saint François, et le prédicateur en énumérant les « causes de l'inextinguible charité du saint, dit : « La « troisième cause est que sa charité était transforma-

tive; car je crois que le Christ donnait à saint François de grands désirs, un amour très-ardent; il lançait contre lui des balistes qui le frappaient d'amour, qui divisaient son cœur par la douceur des flèches pleines d'amour. Et alors le saint se sentant frappé au cœur par le Christ, commença à s'écrier :

Amor di charitade, etc., etc.

« Puis suit la chanson citée en entier. Voilà donc, s'é-
« crie alors le père Affò, les seules raisons qu'a trouvées
« Wading, pour avancer que saint Bernardin a attribué
« ces deux cantiques à notre père séraphique ! »

« Mais, ajoute un peu plus loin le moine critique
« (page 81), si Wading, usant de plus de circonspection
« et de prudence, eût lu un autre sermon que saint Ber-
« nardin récita dans le Carême suivant, il aurait retrouvé
« ce même cantique *Amor di charitade*, non plus récité
« par saint François, mais mis cette fois dans la bouche
« de Jésus-Chrsit agonisant : « Jésus-Christ, dit saint Bernardin, éprouva un si rude assaut dans son cœur, que tous les pores de son corps s'ouvrirent et qu'il en sortit un sang pâle. Tout tremblant et sans force, Jésus s'écria alors :

Amor di charitade, etc.

« Toute la chanson est citée comme de la prose, et après
« les derniers mots, le prédicateur ajoute : Cette prière
« finie, le Christ vint vers ses disciples et leur dit :
« L'heure est venue de me préparer au combat des fouets. »

De tout ce qui précède, le père Affò conclut, comme on doit s'y attendre, que les deux cantiques attribués à saint François, par Wading, ne sont pas de lui; et cette question étant résolue, il en pose une autre : celle de

savoir : de quel auteur sont ces deux pièces de poésie. Dans sa dissertation dont je ne rapporte ici que les traits les plus importants, le critique fait observer que dans les divers sermons de saint Bernardin de Sienne, on rencontre de fréquentes citations des poésies spirituelles de Jacopone de Todi (mort en 1306) et que dans quelques recueils des œuvres de ce poète mystique, la chanson ou le cantique *Amor di caritade* ainsi que celui d'*In foco l'Amor mi mise*, se trouvent compris ; ce qui l'entraîne à croire et même à affirmer, que ces deux pièces sont de Jacopone de Todi, contemporain de Dante.

Quant à l'*Oraison* que j'ai ajoutée aux poésies attribuées à saint François, je l'ai trouvée dans la dissertation (page 62) du père Affò qui l'a copiée, dit-il, dans une relation très-ancienne, de *la vie de sainte Claire*, imprimée à Milan en 1492. Toutefois, en paraissant reconnaître l'authenticité de cette oraison, le père Affò insiste pour faire observer que malgré les rimes, on ne peut considérer ces lignes comme de la poésie.

De l'ensemble de cet examen critique, il faudrait conclure :

1° Que le sens et les idées du *Cantique du Soleil* appartiennent à saint François ; mais que le texte italien que nous avons, ne nous est parvenu qu'à travers trois traductions ;

2° Qu'il est douteux que la composition des deux autres cantiques *In foco*, etc., et *Amor di charitade*, etc., appartienne réellement à saint François ; que saint Bernardin ayant mis, en particulier, le dernier de ces cantiques tour à tour dans la bouche de saint François et dans celle de Jésus-Christ, l'idée de l'attribuer au saint homme d'Assise, comme l'a fait Wading, tombe sans consistance, et qu'il est vraisemblable que cette chanson ou ce cantique, fort

goûté alors, était un lieu commun récréatif dont saint Bernardin faisait usage pour plaire à son auditoire. Qu'enfin, dans le quinzième siècle, les poésies spirituelles de frère Jacopone de Todi, étant très-goûtées, saint Bernardin avait pris dans le recueil de ce poète, les deux pièces qu'il fait réciter successivement à saint François et à Jésus-Christ, comme il aurait pu les mettre dans la bouche d'autres personnages encore, s'il eût jugé à propos de le faire, pour réveiller l'attention de l'auditoire devant lequel il prêchait. Que, d'ailleurs, le texte de ces cantiques ne porte point le caractère qui distingue celui des poésies italiennes, antérieures à l'an 1226, époque de la mort de saint François; qu'en conséquence, si l'on admettait même que le dessein et les pensées de ces compositions soient de ce grand personnage, le texte n'est certainement pas de lui; que Wading, après s'être fait une illusion grossière, l'a transmise à toute l'Europe chrétienne, et qu'enfin c'est avec une légèreté impardonnable que Quadrio, Tiraboschi et Crescimbeni l'ont consacrée dans leurs ouvrages de critique littéraire;

3° Quant à l'*oraison*, le morceau que l'on peut attribuer, avec le plus de certitude, à saint François, il est si court et si peu important quant au sens; et le texte en a sans doute été si souvent altéré depuis 1224, où il a pu être composé, jusqu'à 1492, qu'il a été imprimé, qu'il ne peut être compris parmi les premiers monuments écrits de la langue italienne.

Il ne me reste plus qu'à faire valoir les raisons qui m'ont engagé à citer comme documents historiques deux des cantiques attribués à saint François, dans le récit que j'ai fait de la vie de cet homme (pages 258 et 339 de ce volume).

Quant au cantique dit *du Soleil*, il est évident que les idées et les figures qui s'y trouvent, appartiennent à saint

François, et que cette pièce est au moins une tradition fidèle des locutions *frère Soleil, sœur Lune, mère Terre,* qu'employait l'instituteur des Ordres Mineurs, comme l'affirment tous ceux de ses contemporains qui ont écrit sur lui; par conséquent, je suis dans mon droit.

Quoiqu'au fond, j'aie sur le troisième cantique : *Amor di charitade,* etc., la même opinion que sur celui du *Soleil,* c'est-à-dire que je le regarde, quant au sens général et aux idées, comme une tradition de ce qu'a dû penser et dire saint François d'Assise, j'avoue que la critique vigoureuse du père Affò, peut me faire condamner.

Cependant, si l'on considère que les deux cantiques *In foco,* etc., et *Amor di charitade,* etc., font partie de recueils de poésies mystiques de la fin du treizième siècle, puisqu'on y trouve celles de Jacopone de Todi, mort en 1306, il n'est pas déraisonnable de penser que ces *combats pieux,* que ces *duels avec Jésus-Christ,* que ce pillage, ce *sac mystique du paradis,* que ces *balistes lançant des pierres et des javelots* portant l'amour dans le cœur du combattant par les blessures qu'il reçoit, décrits dans ces cantiques; on peut croire, dis-je, que ces figures de l'amour divin, sont des traditions, des reproductions même de celles qu'avait employées saint François un siècle avant. Il y a des locutions comme celle de *la Folie de la Croix,* en usage encore aujourd'hui, qui nous viennent directement et sans altération du saint homme d'Assise.

J'ai donc pensé que la citation de quelques passages du troisième cantique : *Amor di charitade,* pourrait faire comprendre plus facilement l'état de l'âme de François d'Assise, lorsque, embrasé de l'amour divin et errant dans les forêts pour exprimer les sentiments que Dieu faisait naître en lui, il se livrait à sa *sainte folie,* s'en glorifiait, et pré-

tendait même que le Christ l'avait partagée même, pendant son séjour sur la terre.

D'ailleurs, en admettant même l'opinion du père Affò, sur l'erreur de Wading, comme il y a aujourd'hui deux cent douze ans que cette erreur dure, elle a pris la force d'une tradition que je n'ai pu me résoudre à anéantir tout à coup, parce qu'elle m'est douce et agréable comme à beaucoup d'autres.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.





